

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

CADRES MOBILISÉS DANS LES COMMUNICATIONS ENTOURANT DES PROJETS MINIERS
S'INSCRIVANT DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN COMMUNICATION

PAR

DOMINIK BOUDREAU LAPIERRE

JUIN 2024

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.04-2020). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Alors que je rédige ces derniers mots pour mon mémoire, j'aimerais remercier toutes les personnes de mon entourage qui m'ont soutenues et qui ont contribué, de près ou de loin, à sa réalisation.

Un remerciement particulier à ma directrice de recherche, Stéphanie Yates, qui m'a guidé et accompagné tout au long de ce parcours. Merci pour tous les précieux conseils, la disponibilité, l'écoute et le soutien qui m'ont permis de concrétiser ce projet.

Un merci spécial à mon amie Marie-Rose qui a été présente tout au long de ma rédaction. Merci pour le soutien et la relecture attentive.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	ii
LISTE DES FIGURES	vi
LISTE DES TABLEAUX	ix
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES	xi
LISTE DES SYMBOLES ET DES UNITÉS	xii
RÉSUMÉ.....	xiii
ABSTRACT	xv
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 PROBLÉMATIQUE	3
1.1 Minéraux essentiels à la transition énergétique	3
1.2 Acceptabilité sociale	6
1.3 Cadres mobilisés dans la promotion de projets qui soulèvent des enjeux d’acceptabilité sociale	12
1.4 Questions de recherche.....	16
1.5 Pertinence scientifique et sociale.....	17
CHAPITRE 2 CADRE THÉORIQUE	19
2.1 Cadrage.....	19
2.2 Contre-cadrage	22
2.3 Effets des cadres et des médias sur l’opinion publique	24
2.4 Rôle de la communication dans la construction de l’acceptabilité sociale	26
CHAPITRE 3 MÉTHODOLOGIE	30
3.1 Étude de cas.....	30
3.2 Cas étudiés.....	31
3.2.1 Nouveau Monde Graphite.....	35
3.2.2 Lomiko Metals	36
3.3 Paramètres des cas étudiés	37
3.4 Corpus de recherche.....	37
3.5 Stratégies d’analyse	41
3.6 Proposition analytique.....	44

3.6.1	Grille d'analyse	44
3.7	Dimensions éthiques.....	45
CHAPITRE 4 ANALYSE		46
4.1	Thèmes mobilisés dans les communications des cas étudiés	46
4.1.1	Thèmes entourant la mine Matawinie de Nouveau Monde Graphite.....	48
4.1.1.1	Thèmes mobilisés par Nouveau Monde Graphite.....	48
4.1.1.1.1	Thème de la transition énergétique.....	49
4.1.1.1.2	Thème de l'acceptabilité sociale	60
4.1.1.1.3	Thème des impacts sur l'environnement.....	67
4.1.1.1.4	Thème économique.....	71
4.1.1.1.5	Thème technique.....	76
4.1.1.1.6	Thème politique	76
4.1.1.1.7	Thème de la gouvernance	78
4.1.1.1.8	Sommaire des éléments marquants	79
4.1.1.2	Thèmes mobilisés par l'Association pour la protection du Lac Taureau.....	84
4.1.1.2.1	Thème des impacts sur l'environnement.....	84
4.1.1.2.2	Thème économique.....	90
4.1.1.2.3	Thème de l'acceptabilité sociale	93
4.1.1.2.4	Thème de la gouvernance	95
4.1.1.2.5	Thème de la transition énergétique.....	97
4.1.1.2.6	Sommaire des éléments marquants	100
4.1.2	Thèmes entourant le projet La Loutre de Lomiko Metals.....	104
4.1.2.1	Thèmes mobilisés par Lomiko Metals	105
4.1.2.1.1	Thème de la transition énergétique.....	106
4.1.2.1.2	Thème technique.....	109
4.1.2.1.3	Thème politique	110
4.1.2.1.4	Thème des impacts sur l'environnement.....	113
4.1.2.1.5	Thème de l'acceptabilité sociale	116
4.1.2.1.6	Thème de la gouvernance	119
4.1.2.1.7	Sommaire des éléments marquants	119
4.1.2.2	Thèmes mobilisés par le Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation.....	123
4.1.2.2.1	Thème des impacts sur l'environnement immédiat	124
4.1.2.2.2	Thème réglementaire.....	128
4.1.2.2.3	Thème économique.....	133
4.1.2.2.4	Thème de l'acceptabilité sociale	135
4.1.2.2.5	Sommaire des éléments marquants	137
4.2	Comparaison des thèmes mobilisés	140
4.2.1	Thème des impacts sur l'environnement	141
4.2.2	Thème de la transition énergétique	144
4.2.3	Thème de l'acceptabilité sociale	148
4.2.4	Thème économique.....	150
4.2.5	Thème technique.....	152
4.2.6	Thème de la gouvernance	152
4.2.7	Thème politique.....	153
4.2.8	Thème réglementaire	154

4.3	Sommaire des éléments marquants	155
CHAPITRE 5 DISCUSSION		160
5.1	Retour sur les principaux constats.....	160
5.2	Retour sur les propositions analytiques	163
5.3	Discussion sur les constats.....	163
5.4	Incidence des cadres sur l’acceptabilité sociale	167
5.5	Conception et construction de l’acceptabilité ou de l’inacceptabilité sociale	171
5.6	Limites de la recherche.....	176
5.7	Pistes de recherches	177
CONCLUSION.....		179
ANNEXE A ÉLÉMENTS DU CORPUS ANALYSÉS		184
A.1	Corpus de recherche relatif à la mine Matawinie de Nouveau Monde Graphite	184
A.1.1	Corpus relatif à Nouveau Monde Graphite	184
A.1.1.1	Documents.....	184
A.1.1.2	Extraits de documents ou sommaires de rapports	185
A.1.1.3	Communiqués de presse	185
A.1.1.4	Pages du site web	189
A.1.2	Corpus relatif à l’Association pour la protection du Lac Taureau	191
A.1.2.1	Documents.....	191
A.1.2.2	Communiqués de presse	192
A.1.3	Corpus d’articles de presse relatif au projet	192
A.2	Corpus de recherche relatif au projet La Loutre de Lomiko Metals.....	196
A.2.1	Corpus relatif à Lomiko Metals.....	196
A.2.1.1	Documents.....	196
A.2.1.2	Communiqués de presse	197
A.2.1.3	Pages du site web	199
A.2.2	Corpus relatif au Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation	200
A.2.2.1	Documents.....	200
A.2.2.2	Communiqués de presse	200
A.2.2.3	Pages du site web	201
A.2.3	Corpus d’articles de presse relatif au projet	202
RÉFÉRENCES		205

LISTE DES FIGURES

Figure 1.1 – Articulation des plans et stratégie	5
Figure 2.1 – Modèles de relations publiques de Grunig	27
Figure 3.1 – Évolution de la demande pour les minéraux nécessaires à la transition énergétique 2018-2050	32
Figure 3.2 – Zones minéralisées en graphite au Québec	33
Figure 3.3 – Gîtes, projets de mise en valeur et mines des minéraux critiques et stratégiques au Québec	34
Figure 4.1 – Évolution du discours de Nouveau Monde Graphite par rapport à l'électrification et la carboneutralité.....	50
Figure 4.2 – Schéma récapitulatif des cadres présents dans le thème de la transition énergétique mis de l'avant par Nouveau Monde Graphite	60
Figure 4.3 – Schéma récapitulatif des cadres présents dans le thème de l'acceptabilité sociale mis de l'avant par Nouveau Monde Graphite et des relations avec d'autres thèmes.....	67
Figure 4.4 – Schéma récapitulatif des cadres présents dans le thème des impacts sur l'environnement mis de l'avant par Nouveau Monde Graphite	71
Figure 4.5 – Schéma récapitulatif des cadres présents dans le thème économique mis de l'avant par Nouveau Monde Graphite et de la relation avec un autre thème	75
Figure 4.6 – Schéma récapitulatif des cadres présents dans le thème technique mis de l'avant par Nouveau Monde Graphite	76
Figure 4.7 – Schéma récapitulatif des cadres présents dans le thème politique mis de l'avant par Nouveau Monde Graphite	78
Figure 4.8 – Schéma récapitulatif des cadres présents dans le thème de la gouvernance mis de l'avant par Nouveau Monde Graphite et des relations avec d'autres thèmes.....	79
Figure 4.9 – Thèmes mobilisés par Nouveau Monde Graphite	80
Figure 4.10 – Arbre thématique relatif à Nouveau Monde Graphite	81
Figure 4.11 – Nombre d'unités de sens relevées pour chacun des thèmes mis de l'avant par Nouveau Monde Graphite par année.....	83
Figure 4.12 – Schéma récapitulatif des cadres présents dans le thème des impacts sur l'environnement mis de l'avant par l'Association pour la protection du Lac Taureau	90

Figure 4.13 – Schéma récapitulatif des cadres présents dans le thème économique mis de l’avant par l’Association pour la protection du Lac Taureau et de la relation avec un autre thème	92
Figure 4.14 – Schéma récapitulatif des cadres présents dans le thème de l’acceptabilité sociale mis de l’avant par l’Association pour la protection du Lac Taureau et des relations avec d’autres thèmes.	95
Figure 4.15 – Schéma récapitulatif des cadres présents dans le thème de la gouvernance mis de l’avant par l’Association pour la protection du Lac Taureau et des relations avec d’autres thèmes	97
Figure 4.16 – Schéma récapitulatif des cadres présents dans le thème de la transition énergétique mis de l’avant par l’Association pour la protection du Lac Taureau et des relations avec d’autres thèmes.	99
Figure 4.17 – Thèmes mobilisés par l’Association pour la protection du Lac Taureau	101
Figure 4.18 – Arbre thématique relatif à l’Association pour la protection du Lac Taureau	102
Figure 4.19 – Nombre d’unités de sens relevées pour chacun des thèmes mis de l’avant par l’Association pour la protection du Lac Taureau par année.....	104
Figure 4.20 – Schéma récapitulatif des cadres présents dans le thème de la transition énergétique mis de l’avant par Lomiko Metals.....	109
Figure 4.21 – Schéma récapitulatif des cadres présents dans le thème technique mis de l’avant par Lomiko Metals.....	110
Figure 4.22 – Schéma récapitulatif des cadres présents dans le thème politique mis de l’avant par Lomiko Metals et de la relation avec un autre thème.....	113
Figure 4.23 – Schéma récapitulatif des cadres présents dans le thème des impacts sur l’environnement mis de l’avant par Lomiko Metals et de la relation avec un autre thème.....	116
Figure 4.24 – Schéma récapitulatif des cadres présents dans le thème de l’acceptabilité sociale mis de l’avant par Lomiko Metals et de la relation avec un autre thème.....	118
Figure 4.25 – Schéma récapitulatif des cadres présents dans le thème de la gouvernance mis de l’avant par Lomiko Metals.....	119
Figure 4.26 – Thèmes mobilisés par Lomiko Metals.....	120
Figure 4.27 – Arbre thématique relatif à Lomiko Metals.....	121
Figure 4.28 – Nombre d’unités de sens relevées pour chacun des thèmes mis de l’avant par Lomiko Metals par année.....	123
Figure 4.29 – Schéma récapitulatif des cadres présents dans le thème des impacts sur l’environnement mis de l’avant par le Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation.....	128
Figure 4.30 – Schéma récapitulatif des cadres présents dans le thème réglementaire mis de l’avant par le Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation.....	133

Figure 4.31 – Schéma récapitulatif des cadres présents dans le thème économique mis de l’avant par le Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation et de la relation avec un autre thème .	135
Figure 4.32 – Schéma récapitulatif des cadres présents dans le thème de l’acceptabilité sociale mis de l’avant par le Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation et de la relation avec un autre thème	136
Figure 4.33 – Thèmes mobilisés par le Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation	137
Figure 4.34 – Arbre thématique relatif au Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation	138
Figure 4.35 – Nombre d’unités de sens relevées pour chacun des thèmes mis de l’avant par le Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation par année	139
Figure 4.36 – Relations mobilisées entre les thèmes par chacun des acteurs étudiés	158
Figure 5.2 – Campagne visuelle de la mobilisation citoyenne contre un projet minier à Saint-Élie-de-Caxton	175

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 – Facteurs influençant l'acceptabilité sociale	10
Tableau 2.1 – Proposition analytique relative à la construction des cadres des acteurs étudiés	22
Tableau 3.1 – Corpus de recherche relatif aux promoteurs	38
Tableau 3.2 – Corpus de recherche relatif aux opposants	38
Tableau 3.3 – Corpus d'articles de presse	40
Tableau 3.4 – Sources documentaires permettant de répondre aux sous-questions de recherche	41
Tableau 3.5 – Arbre thématique préliminaire	44
Tableau 4.1 – Recensement des thèmes pour les acteurs étudiés	46
Tableau 4.2 – Recensement des thèmes relatifs à Nouveau Monde Graphite	49
Tableau 4.3 – Recensement des thèmes relatifs à l'Association pour la protection du Lac Taureau	84
Tableau 4.4 – Recensement des thèmes relatifs à Lomiko Metals	105
Tableau 4.5 – Recensement des thèmes relatifs au Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation	124
Tableau 4.6 – Thèmes les plus mobilisés par chacun acteurs étudiés	140
Tableau 4.7 – Cadres mobilisés dans le thème des impacts sur l'environnement pour chacun des acteurs étudiés	144
Tableau 4.8 – Cadres mobilisés dans le thème de la transition énergétique pour chacun des acteurs étudiés	147
Tableau 4.9 – Cadres mobilisés dans le thème de l'acceptabilité sociale pour chacun des acteurs étudiés	149
Tableau 4.10 – Cadres mobilisés dans le thème économique pour chacun des acteurs étudiés	151
Tableau 4.11 – Cadres mobilisés dans le thème technique pour chacun des acteurs étudiés	152
Tableau 4.12 – Cadres mobilisés dans le thème de la gouvernance pour chacun des acteurs étudiés....	153
Tableau 4.13 – Cadres mobilisés dans le thème politique pour chacun des acteurs étudiés	154
Tableau 4.14 – Cadres mobilisés dans le thème réglementaire pour chacun des acteurs étudiés	155

Tableau 5.1 – Sommaire des principaux thèmes mobilisés et des cadres les plus présents dans les communications de chacun des acteurs étudiés	162
Tableau 5.2 – Nombre d’unités de sens dénombrées dans les articles de presse concernant le projet La Loutre	169
Tableau 5.3 – Nombre d’unités de sens dénombrées dans les articles de presse concernant la mine Matawinie.....	170

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

APLT : Association pour la protection du Lac Taureau

BAPE : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Facteurs ESG : Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance

GES : Gaz à effet de serre

MCS : Minéraux critiques et stratégiques

MRC : Municipalité régionale de comté

NMG : Nouveau Monde Graphite

PRLPN : Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation

VÉ : Véhicules électriques

LISTE DES SYMBOLES ET DES UNITÉS

% : Pourcentage

Nb : Nombre

Tpa : Tonnes par année

RÉSUMÉ

Le gouvernement du Québec a mis en place plusieurs plans et stratégies dont l'objectif principal est de réaliser la transition énergétique du Québec. Pour y arriver, le Québec souhaite électrifier son économie et plus particulièrement son secteur des transports, qui représente sa plus importante source d'émission de GES. Pour réussir à électrifier ce secteur, le Québec a entrepris de développer de la filière industrielle de la batterie et cible, dans ces différents plans et stratégies, un certain nombre de minéraux qui devront être exploités localement pour permettre de fabriquer ces batteries. Cependant, l'exploitation minière est un secteur où les enjeux et les controverses sont fréquents, notamment en raison des impacts potentiels qu'ont les projets sur l'environnement immédiat, ce qui amène des débats concernant l'acceptabilité sociale de ceux-ci.

Notre mémoire s'intéresse à deux projets ciblés par les plans et stratégies du gouvernement du Québec, soit la mine Matawinie de Nouveau Monde Graphite et le projet La Loutre de Lomiko Metals. À partir de l'analyse thématique d'un corpus documentaire et d'articles de presse, nous analysons les cadres mobilisés dans les communications des promoteurs et du principal opposant à chacun des projets, soit l'Association pour la protection du Lac Taureau et le Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation. Notre recherche s'articule autour de la question suivante : quels sont les cadres mobilisés dans les communications entourant des projets miniers associés à la transition énergétique au Québec ? Nous analysons ainsi les thèmes mobilisés par les promoteurs et les opposants dans leurs communications, les relations entre ces thèmes, la manière dont la notion d'acceptabilité sociale est mobilisée, l'évolution des différents thèmes dans le temps ainsi que les similitudes et les différences dans les cadres. Nous discutons par la suite des effets potentiels de ces cadres sur l'acceptabilité sociale des projets.

Notre étude de cas comparée montre que huit thèmes sont mobilisés dans les communications entourant les projets. De ceux-ci, le thème de la transition énergétique est le thème le plus utilisé par les promoteurs, alors que celui des impacts sur l'environnement représente le thème le plus important pour les opposants. Le thème de l'acceptabilité sociale est bien présent dans les communications des promoteurs et des opposants et celui de l'économie est apparu plus important dans les communications des opposants que des promoteurs. Les autres thèmes identifiés, soit ceux technique, de gouvernance, politique et réglementaire, sont relativement peu présents, sauf pour le thème réglementaire qui représente le second thème le plus mobilisé par le Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation. À travers notre analyse de ces cadres, nous relevons également les différents liens réalisés par les acteurs étudiés entre les thèmes pour renforcer leurs discours. Nous constatons ensuite que la notion d'acceptabilité sociale est mobilisée par tous les acteurs étudiés, mais de manière différente. Les promoteurs l'utilisent principalement pour démontrer et forger l'acceptabilité sociale de leurs projets, alors que les opposants la mettent de l'avant pour démontrer l'absence d'acceptabilité sociale pour les projets. De plus, nous observons une évolution différente des cadres du côté des promoteurs et des opposants à travers le temps. Pour les promoteurs, le thème technique est proportionnellement plus mobilisé au début du développement des projets et, au cours du développement du projet, d'autres thèmes deviennent plus importants, notamment ceux de la transition énergétique, des impacts sur l'environnement et de l'acceptabilité sociale. Du côté des opposants, le thème des impacts sur l'environnement demeure le thème le plus mobilisé tout au long de l'évolution du projet et de la mobilisation. En outre, notre analyse nous amène à relever les similitudes et les différences entre les cadres utilisés par les différents acteurs étudiés.

Notre étude permet ainsi d'observer comment les promoteurs et leurs principaux opposants attirent l'attention, notamment médiatique, sur certains éléments afin de construire l'acceptabilité ou l'inacceptabilité sociale des projets. À cet effet, nous avons pu constater que les cadres mobilisés par les promoteurs n'ont pas eu d'effets positifs sur l'acceptabilité sociale des projets auprès des opposants.

Mots clés : cadrage, cadre, exploitation minière, graphite, transition énergétique, acceptabilité sociale.

ABSTRACT

The Quebec government has set up a series of plans and strategies, with the primary objective of achieving Quebec's energy transition. To reach this target, Quebec wants to electrify its economy, and particularly its transportation sector, which represents its largest source of GHG emissions. To succeed in the electrification of this sector, Quebec is developing a battery industry and, in its various plans and strategies, is targeting a number of minerals that must be extracted locally in order to produce these batteries. However, mining is a sector where issues and controversies are frequent, in particular due to the potential impact of projects on the local environment, which leads to debates concerning their social acceptability.

Our thesis focuses on two projects targeted by Quebec government plans and strategies: Nouveau Monde Graphite's Matawinie mine and Lomiko Metals' La Loutre project. Based on a thematic analysis of a corpus of documents and press articles, we analyze the frames mobilized in the communications of the promoters and the main opponent of each project, namely the Association pour la protection du Lac Taureau and the Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation. Our research focuses on the following question: which frames are mobilized in the communications surrounding mining projects associated with Quebec's energy transition? We analyze the themes mobilized by promoters and opponents in their communications, the way these themes are linked, the way the notion of social acceptability is mobilized, the evolution of the different themes over time, and the similarities and differences in the frames. We then discuss the potential effects of these frames on the social acceptability of projects.

Our comparative case study shows that eight themes are mobilized in the communications surrounding the projects. Among these, the energy transition theme is the one used most frequently by promoters, while the environmental impact theme is the most significant for opponents. The theme of social acceptability is well present in the communications of both promoters and opponents, and the theme of the economy appears to be more important in the communications of opponents than promoters. The other identified themes - technical, governance, political and legal - were relatively absent, except for the legal theme, which was the second most important for the Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation. Through our analysis of these frames, we also note the various relationships made by the actors studied between themes to reinforce their narratives. We then note that the notion of social acceptability is mobilized by all the actors studied, but in different ways. Promoters use it mainly to demonstrate and shape the social acceptability of their projects, while opponents put it forward to demonstrate the absence of social acceptability for the projects. Moreover, we observe a different evolution of frames for promoters and opponents over time. For promoters, the technical theme is proportionally more mobilized at the beginning of the project's development, and as the project is progressing, other themes become more important, in particular those of the energy transition, the environmental impacts and the social acceptability. On the opponents' side, the theme of the environmental impacts remains the most mobilized throughout the evolution of the project and the mobilization. Furthermore, our analysis leads us to note the similarities and differences between the frames used by the different actors studied.

Our research thus reveals how the promoters and opponents draw attention, particularly from the media, to certain elements in order to build the social acceptability or unacceptability of the projects. We found that the frames used by promoters did not have a positive effect on the social acceptability of projects among opponents.

Keywords : framing, frame, mining, graphite, energy transition, social acceptability.

INTRODUCTION

En novembre 2020, le Gouvernement du Québec a lancé son *Plan pour une économie verte 2030* (Gouvernement du Québec, 2020a). Ce plan-cadre regroupe une foule d'actions visant à mettre de l'avant des projets d'électrification des transports, de décarbonation de l'économie et des industries ainsi que de développement de nouvelles filières. Parmi celles-ci, le gouvernement entend développer une filière industrielle de la batterie afin d'être en mesure d'électrifier l'économie du Québec et de réaliser sa transition énergétique. Pour y arriver, le *Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques* a également été mis en place (Gouvernement du Québec, 2020b). Ce dernier cible un certain nombre de minéraux critiques et stratégiques qui devront être exploités afin de permettre de fabriquer ces batteries au Québec et de décarboner l'économie. Cependant, l'exploitation minière est un secteur où les enjeux et les controverses entourant l'acceptabilité sociale sont fréquents (Batellier, 2015). Dans ce contexte, plusieurs promoteurs de projets miniers ciblés par ces plans mobilisent certains cadrages au sein de leurs communications, dont celui de la transition énergétique, afin de favoriser l'acceptabilité sociale de leurs projets.

Dans notre mémoire, nous nous intéressons à deux projets miniers québécois, soit la mine Matawinie de Nouveau Monde Graphite et le projet La Loutre de Lomiko Metals. Nous étudions les cadres mobilisés dans les communications des promoteurs ainsi que ceux de leurs principaux opposants, soit l'Association pour la protection du Lac Taureau et le Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation. L'objectif de notre recherche est de décrire les cadres mobilisés dans les communications de ces projets. Notre recherche s'articule autour de la question suivante : quels sont les cadres mobilisés dans les communications entourant des projets miniers associés à la transition énergétique au Québec ? Nous analysons ainsi les thèmes mobilisés par les promoteurs et les opposants dans leurs communications, les relations entre ces thèmes, la manière dont la notion d'acceptabilité sociale est mobilisée, l'évolution des différents cadres dans le temps ainsi que les similitudes et les différences dans les cadres utilisés par les promoteurs et les opposants. Nous discutons par la suite des effets potentiels de ces cadres sur l'acceptabilité sociale des projets.

Pour répondre à notre question de recherche, nous mobilisons le cadre théorique du cadrage (Entman, 1993) et du contre-cadrage (Chong et Druckman, 2012). Au niveau méthodologique, nous avons recours à l'étude de cas comparés (Yin, 2014) et à la stratégie d'analyse thématique présentée par Paillé et

Mucchielli (2021) pour nous permettre d'étudier les cadres mobilisés par les promoteurs et leurs opposants.

Dans ce mémoire, nous présentons notre problématique, notre cadre théorique, notre méthodologie, notre analyse et nous discutons de nos résultats. Le tout nous permettra de relever les thèmes mobilisés dans les communications des promoteurs et des opposants entourant la mine Matawinie et le projet La Loutre. Nous observerons ensuite les relations mises de l'avant par les acteurs étudiés entre les différents thèmes, la manière dont la notion d'acceptabilité sociale est mobilisée dans les cadres ainsi que l'évolution des différents cadres à travers le temps. Finalement, nous discuterons des effets potentiels des cadres sur l'acceptabilité sociale des projets.

CHAPITRE 1

PROBLÉMATIQUE

Dans ce premier chapitre, nous abordons la problématique de notre recherche. Nous présentons le contexte relatif aux minéraux identifiés comme nécessaires à la transition énergétique, nous discutons de l'acceptabilité sociale entourant les projets miniers, nous abordons les cadrages mobilisés dans la communication en lien avec ces projets et nous détaillons notre question ainsi que nos objectifs de recherche. Nous détaillons ensuite la pertinence scientifique et sociale de notre démarche.

1.1 Minéraux essentiels à la transition énergétique

Dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) tenue à Paris en décembre 2015, 193 pays ont signé l'Accord de Paris, un traité international juridiquement contraignant visant à poser des objectifs communs afin de lutter contre les changements climatiques et de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) (Nations Unies, n. d.). Découlant de cette volonté mondiale, le gouvernement du Québec a présenté en novembre 2020 son *Plan pour une économie verte 2030* (Gouvernement du Québec, 2020a ; Cabinet du premier ministre, 2020). Ce dernier présente la vision du gouvernement liée à l'électrification de l'économie et à la lutte contre les changements climatiques pour être en mesure d'atteindre la cible de réduction des émissions de GES du Québec de 37,5 % d'ici 2030, et ce, par rapport au seuil de 1990. Pour atteindre cet objectif, le Plan fixe comme première priorité l'électrification de l'économie québécoise, et principalement l'électrification du secteur des transports, qui représente la plus importante source d'émission de GES du Québec (Gouvernement du Québec, 2022a). Pour réussir à électrifier les transports, le Québec aura besoin de batteries et le Plan précise que le Québec entend développer une filière industrielle de la batterie afin d'être en mesure de « développer une chaîne d'approvisionnement efficace et complète, de l'exploitation minière à la fabrication des batteries » (Gouvernement du Québec, 2020a, p. 77). Cette volonté s'explique notamment par le fait que le Québec possède tous les minéraux essentiels à la fabrication de batteries, qu'il occupe une position géographique stratégique et qu'il détient une expertise considérable sur le sujet, en partie via le Centre d'excellence en électrification des transports et stockage d'énergie d'Hydro-Québec (Gouvernement du Québec, 2020a, p. 77).

Pour appuyer le *Plan pour une économie verte 2030*, le gouvernement du Québec a mis en place le *Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques* (Gouvernement du Québec, 2020b).

Ce Plan a pour objectif de « favoriser le développement et la pérennité » des chaînes de valeurs des minéraux critiques et stratégiques (MCS), ce qui permettra de structurer sa filière industrielle de fabrication de batteries, de répondre à ses besoins en termes de MCS pour en produire et, par la même occasion, de réaliser sa transition énergétique. Le Plan précise que cet objectif permettra également de contribuer « aux orientations gouvernementales de transition énergétique et technologique et ce, dans une perspective de développement durable, d’acceptabilité sociale et de création de richesses pour les régions, y compris les communautés locales et autochtones. » (Gouvernement du Québec, 2020b, p. 13).

Le Plan identifie ainsi 22 MCS, dont le lithium, le nickel, le cobalt, le graphite et le silicium, qui sont tous des minéraux essentiels à la fabrication de batteries (Gouvernement du Québec, 2020a, p.77). Le Plan présente également un portrait des projets en développement, des mines en activité et des gisements potentiels (Gouvernement du Québec, 2020b, p. 10-11).

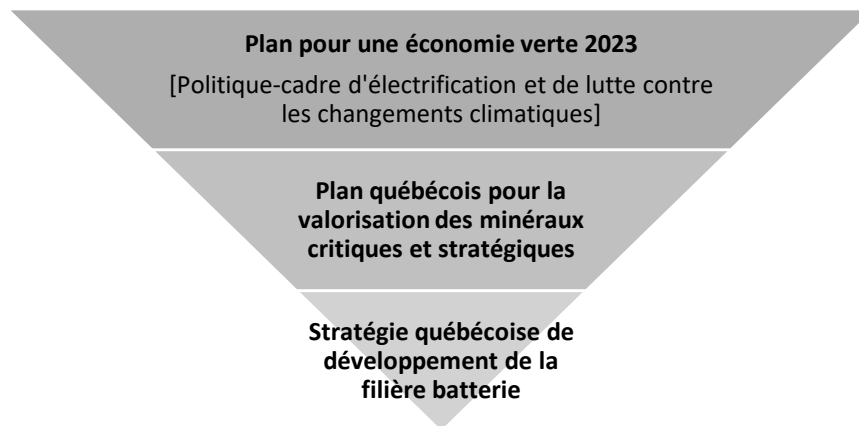
Selon les Plans mis en place par le gouvernement du Québec, un certain nombre de minéraux doivent impérativement être exploités localement pour permettre de développer la filière industrielle, de concevoir des batteries et de réaliser la transition énergétique. En effet, le *Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques* stipule que la demande pour les MCS connaît une croissance importante et que « l’approvisionnement devient un enjeu stratégique » (Gouvernement du Québec, 2020b, p. 1), notamment pour permettre « la mise en œuvre des grandes politiques du Québec » visant à décarboner l’économie (Gouvernement du Québec, 2020b, p. 3). Ainsi, le premier ministre François Legault souligne dans sa lettre introductive du *Plan pour une économie verte 2030* que le Québec a « tout ce qu’il faut pour être une référence mondiale en matière d’électrification de l’économie », et ce, en raison du potentiel d’exploitation de tous ces minéraux au Québec (Gouvernement du Québec, 2020a, p. II). Pour ce faire, le Plan mentionne que « [la] transformation des minéraux critiques sera un élément important de la stratégie que mettra en œuvre le gouvernement » (Gouvernement du Québec, 2020a, p. 8) pour assurer la mise en place de la chaîne d’approvisionnement qui permettra d’électrifier les transports et de réduire les émissions de GES du Québec.

Pour appuyer le *Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques*, le gouvernement du Québec a également développé la *Stratégie québécoise de développement de la filière batterie*, une stratégie présentée comme « évolutive » et dont le premier volet consiste à « exploiter et

transformer les minéraux du territoire québécois pour fabriquer des composants de batterie, comme des anodes et des cathodes » (Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, 2022).

En somme, le gouvernement du Québec a mis en place plusieurs plans et stratégies dans lesquels l'exploitation des MCS est présentée comme nécessaire au développement de la filière industrielle de la batterie et à la réalisation de la transition énergétique. En effet, la *Stratégie québécoise de développement de la filière batterie* découle du *Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques*, alors que ce dernier s'inscrit notamment dans le *Plan pour une économie verte 2030*, qui est en fait une politique-cadre d'actions gouvernementales. La figure 1.1 ci-dessous présente l'articulation des différents plans et stratégies mentionnés précédemment.

Figure 1.1 – Articulation des plans et stratégie



Or, malgré l'insistance du gouvernement quant à la nécessité de réaliser plusieurs projets liés à la transition énergétique, ces derniers sont susceptibles de générer du mécontentement au sein des communautés dans lesquelles ils sont développés. C'est notamment le cas du projet de la mine Authier, géré par l'entreprise Sayona, ainsi que du projet de la mine Whabouch, porté par la minière Nemaska Lithium. Ces projets visent tous deux l'exploitation de lithium, l'un des minéraux identifiés par le Plan, et sont respectivement situés dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue et sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James dans le Nord-du-Québec (Sayona, n. d. a ; Sayona, n. d. b ; Nemaska Lithium, n. d.). Au sein de ces communautés, des inquiétudes se sont développées en lien avec les risques que représentent les projets, notamment en ce qui concerne leurs impacts potentiels sur l'environnement immédiat, les cours d'eau, la biodiversité et la santé (Blais, 2023 ; Deshaies, 2019 ; La Presse canadienne, 2023b ; Rességuier, 2022a ; Shields, 2019). Ce mécontentement est à la source de l'organisation d'une mobilisation citoyenne

contre ces deux projets (Ibidem). Ainsi, dans les deux cas, les préoccupations au sein des communautés soulèvent des enjeux d'acceptabilité sociale. Celle-ci constitue un facteur essentiel à la réalisation de tout projet : comme l'ont illustré de nombreux cas discutés en contexte québécois (Yates, 2018), les projets jugés inacceptables par les populations concernées sont souvent mis en péril. Nous abordons plus en détail la notion d'acceptabilité sociale dans la section suivante.

1.2 Acceptabilité sociale

Depuis plus d'une vingtaine d'années, la notion d'acceptabilité sociale est bien présente dans l'espace public québécois. Elle est souvent mobilisée pour illustrer l'accord ou le désaccord d'une population par rapport à un projet. On ne trouve toutefois aucune définition universelle du concept, et ce, bien qu'un grand nombre d'écrits soient recensés sur le sujet et que de nombreuses propositions aient été avancées. En effet, dans sa cartographie du concept, Batellier (2015) présente treize définitions de l'acceptabilité sociale. Ces dernières mettent de l'avant différents éléments qui sont associés au concept, notamment les notions de processus, d'outils et de parties prenantes. Aucune de ces définitions n'a toutefois réussi à faire consensus, peinant toutes à embrasser l'ensemble des éléments associés au concept.

Néanmoins, la définition proposée par Gendron semble être la plus fréquemment citée dans la littérature. L'autrice définit l'acceptabilité sociale comme étant « [l'assentiment] de la population à un projet ou à une décision résultant du jugement collectif que ce projet ou cette décision est supérieure aux alternatives connues, y compris le statu quo. » (Gendron, 2014, p. 124). Telle que nous l'évoquons plus haut, la notion est considérée aujourd'hui comme un passage obligé et un élément essentiel de tout développement de projet (Batellier et Maillé, 2017 ; Fournis et Fortin, 2015 ; Friser et Yates, 2021). Le constat de cet impératif est notamment apparu à la suite d'une hausse des controverses et des contestations citoyennes concernant des projets, entre autres d'exploitation des ressources naturelles (Fraser et Yates, 2021, p. 5). De son côté, Batellier avance que « la notion est devenue la pierre angulaire des discours, arguments et pratiques » entourant le développement de grands projets (Batellier, 2016, p. 2) et qu'une contestation sociale plus importante est apparue dans la réalisation de « grands projets à fort impact socio-environnemental » (Batellier, 2015, p. 1).

Il est à cet effet révélateur que Ernst & Young, qui produit depuis une dizaine d'années une étude annuelle au sujet des principaux risques et possibilités d'affaires dans le secteur des mines et des métaux, identifie l'acceptabilité sociale parmi les plus importants facteurs de risque à prendre en considération. Au cours

des trois dernières années, l'acceptabilité sociale s'est retrouvée au sommet de la liste des dix éléments les plus importants, aux côtés des risques liés à l'environnement et à la décarbonation (Ernst & Young, 2020, 2021 et 2022). Ainsi, on constate que l'acceptabilité sociale est un élément crucial et essentiel au développement de projets.

En parcourant la littérature sur le sujet, on remarque que certains types de projets sont plus susceptibles d'être associés à des controverses liées à l'acceptabilité sociale que d'autres. Dans ses travaux, Batellier cible notamment les projets de production d'énergie et d'exploitation minière comme étant les plus souvent associés à des contestations citoyennes, et donc à un manque d'acceptabilité sociale (Batellier, 2015). L'auteur explique que les contestations et les revendications des personnes citoyennes en lien avec ces types de projets sont diversifiées. Elles concernent notamment les répercussions sur l'environnement, les paysages et la qualité de vie, l'utilisation du territoire ainsi que la gouvernance des projets.

Plusieurs études se sont également intéressées à des cas précis. Quelques chercheurs se sont penchés sur l'industrie minière en Finlande. C'est le cas de Lyttimäki et Peltonen (2016), qui ont étudié la représentation d'un projet de mine d'or dans les médias et examiné la construction de son acceptabilité sociale. Les auteurs ont montré que la majorité de la couverture de presse était négative et qu'elle mettait de l'avant les enjeux liés à l'exploitation minière, dont les risques sur l'environnement immédiat et la qualité de l'eau ainsi que l'émission de poussières et d'odeurs, en plus de remettre en question les mesures mises en place par les promoteurs pour protéger l'environnement. De leur côté, Mononen et Sairinen (2021) se sont intéressés aux pratiques d'une entreprise minière pour obtenir et conserver son « permis social d'opérer »¹. Les auteurs ont constaté que l'industrie minière bénéficiait déjà d'une certaine légitimité au sein de la communauté dans laquelle le projet était développé et que son acceptabilité sociale a été grandement favorisée par les actions du promoteur. En effet, comme l'expliquent Mononen et Sairinen, ce dernier a entretenu un dialogue ouvert avec les différentes parties prenantes : il a pris en considération leurs préoccupations, et ce, dès les premières étapes du projet, et a ensuite apporté des

¹ Le concept de permis social d'opérer fait référence aux « perceptions of local stakeholders that a project, a company, or an industry that operates in a given area or region is socially acceptable or legitimate. » (Raufflet, Baba, Delannon et Perras, 2013, dans Batellier, 2015, p. 64). Cette notion est souvent associée à l'acceptabilité sociale, mais nous nous concentrerons directement sur le concept d'acceptabilité sociale dans le cadre de ce mémoire, puisqu'il permet davantage d'appréhender le caractère évolutif des dynamiques en présence au sein d'une communauté.

modifications au projet et mis en place des actions concrètes pour répondre aux préoccupations des communautés.

Quelques cas de production d'énergies renouvelables ont également été analysés en France. Bourdin (2019) s'est intéressé aux problèmes d'acceptabilité sociale entourant des projets de méthanisation. Il a montré que le manque d'engagement des parties prenantes a entraîné des frustrations et des incompréhensions parmi celles-ci, notamment parce que leurs préoccupations n'étaient pas prises en compte. Par ailleurs, l'auteur a révélé que, pour les cas étudiés, les parties prenantes étaient en faveur à ce que des projets de production d'énergie renouvelable soient développés, à la condition que ceux-ci génèrent des bénéfices tangibles pour la communauté. Dans le cadre de sa thèse de doctorat, Dechamp (2018) a étudié la construction de l'acceptabilité sociale de parcs éoliens à travers les stratégies de communication d'une entreprise. L'autrice a relevé que, du point de vue des promoteurs, cinq éléments ont une influence directe sur l'acceptabilité sociale, soit : « la perception initiale, le réseau d'influence, la concertation et la participation, le cadre législatif et les usages du territoire » (Dechamp, 2018, p. 293). Dechamp a également fait ressortir que la consultation des parties prenantes dans le développement du projet a un effet direct sur son acceptabilité sociale. À l'inverse, l'absence de consultation des parties prenantes et de considération à l'endroit de leurs préoccupations « peut transformer une attitude initiale positive en opposition » (Dechamp, 2018, p. 294). Canel-Depitre (2017) s'est quant à elle intéressée à la construction de l'inacceptabilité sociale entourant un projet éolien. Elle a ciblé un certain nombre d'éléments qui ont contribué à la construction de l'inacceptabilité sociale du projet, dont le manque de transparence, d'informations et d'espace de dialogue, la mise en place d'actions non adaptées aux préoccupations et demandes des parties prenantes ainsi que l'organisation de l'opposition citoyenne. De son côté, Oiry (2015) s'est penché sur l'acceptabilité sociale entourant des projets de production d'énergies marines renouvelables, et plus précisément des projets éoliens *offshore* et hydroliens. Ce dernier a montré que l'acceptabilité sociale prend une forme différente pour chaque partie prenante, et que les retombées économiques et financières d'un projet ne permettent pas à elles seules de justifier sa réalisation.

Plus près de nous, plusieurs recherches se sont également penchées sur des cas québécois. Maillé (2012) s'est intéressée au conflit entourant un projet éolien dans le cadre de sa thèse de doctorat. Elle a montré que le manque d'informations concernant le projet a généré des préoccupations au sein de la communauté et la mise en place d'une mobilisation citoyenne. Sa thèse fait également ressortir que

l'évolution de la controverse a eu des effets délétères sur le contexte social et que des tensions sont apparues au sein de la communauté.

Le développement potentiel du gaz de schiste en contexte québécois a aussi intéressé plusieurs personnes chercheuses, dont Fortin et Fournis (2015) ainsi que Batellier et Sauvé (2011), qui se sont penchées sur la mobilisation citoyenne entourant le développement de cette filière au Québec. Les personnes autrices montrent notamment que le manque de transparence et d'informations transmises aux personnes citoyennes ainsi que le faible niveau d'implication de celles-ci dans le développement des projets a eu des effets importants sur l'acceptabilité sociale. Ainsi, les mobilisations citoyennes contre les projets ont mené à l'annulation ou à la mise de côté de ceux-ci. Chailleux (2015) a quant à lui étudié le cadrage de la controverse entourant le gaz de schiste. L'auteur a montré que les groupes d'opposants aux projets ont été en mesure de remettre en question le discours mobilisé par les promoteurs, notamment celui de la nécessité pour la transition énergétique, et que l'absence d'arguments en faveur de l'exploitation des gaz de schiste a mené à son abandon.

L'exploitation minière a également suscité l'intérêt de certaines personnes chercheuses. Fortin (2019) s'est intéressée à l'exploitation minière dans un contexte autochtone et a constaté que plusieurs facteurs ont suscité des frustrations au sein de la communauté, ce qui a eu un effet sur la légitimité du projet et la confiance des communautés envers le promoteur. La situation a entraîné la construction de la non-acceptabilité sociale du projet au sein de la communauté. Une équipe de personnes chercheuses a également développé un modèle visant à évaluer les risques sociaux entourant la réalisation de projets miniers (Bergeron *et al.*, 2015), et a proposé un modèle structuré à partir de trois pôles ayant le plus grand potentiel de générer des conflits, soit : la nature du projet, la réputation du promoteur de celui-ci et les caractéristiques de la communauté dans laquelle ce dernier est développé. Le tableau 1.1 présente les facteurs influençant l'acceptabilité sociale selon les différentes personnes autrices mentionnées précédemment.

Tableau 1.1 – Facteurs influençant l'acceptabilité sociale

	Facteurs environnementaux	Facteurs sociaux	Facteurs économiques
Lyytimäki et Peltonen (2016)	<ul style="list-style-type: none"> • Risques sur l'environnement • Risques sur la qualité de l'eau • Émission de poussière et d'odeurs • Mesures environnementales du promoteur insuffisantes 		
Mononen et Sairinen (2021)	<ul style="list-style-type: none"> • Risques sur la qualité de l'eau 		
Bourdin (2019)	<ul style="list-style-type: none"> • Émission d'odeurs • Intégration dans le paysage • Trafic urbain • Risques sur l'environnement 		
Dechamp (2018)	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration dans le paysage 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de consultation des parties prenantes 	
Canel-Depitre (2017)		<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'informations et de transparence • Manque de consultation des parties prenantes • Mesures du promoteur non adaptées aux demandes des parties prenantes 	
Oiry (2015)			<ul style="list-style-type: none"> • Retombées insuffisantes du projet
Maillé (2012)		<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'informations et de transparence 	
Fortin et Fournis (2015)		<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'informations et de transparence • Manque de consultation des parties prenantes 	
Batellier et Sauvé (2011)		<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'information et de transparence • Manque de consultation des parties prenantes 	
Chailleux (2015)	<ul style="list-style-type: none"> • Risques liés à la fracturation hydraulique • Risques sur l'environnement • Risques sur la qualité de l'eau • Risques sur la qualité de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de considération de l'expertise citoyenne 	<ul style="list-style-type: none"> • Calculs des avantages économiques et de créations d'emplois biaisés

	<ul style="list-style-type: none"> • Risques sur les terres agricoles • Non-aligné aux objectifs de transition énergétique 		
Fortin (2019)	<ul style="list-style-type: none"> • Risques sur l'environnement • Destruction du territoire • Émission de poussière et de bruits 	<ul style="list-style-type: none"> • Proximité du projet avec le village • Impacts sur la pratique d'activités traditionnelles et la transmission de la culture • Risque sur la sécurité alimentaire • Division sociale 	
Bergeron et al. (2015)	<ul style="list-style-type: none"> • Toxicité du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Distance du projet avec certaines zones sensibles • Présence d'exploitation minière dans la région • Attachement de la communauté envers le territoire • Impacts sur la communauté 	<ul style="list-style-type: none"> • Valeur du projet

En somme, on constate que l'acceptabilité sociale de projets de production d'énergie et d'exploitation minière suscite un intérêt marqué du milieu universitaire, au Québec comme en Europe. De plus, comme nous pouvons le voir au tableau 1.1, les facteurs environnementaux et sociaux semblent particulièrement importants dans les dynamiques d'acceptabilité. Cependant, à notre connaissance, il n'y a pas d'étude qui s'est spécifiquement penchée sur les projets d'exploitation minière, qui s'inscrivent dans la transition énergétique. En effet, plusieurs personnes chercheuses se sont intéressées à des projets de production d'énergie renouvelable ou à des projets miniers, mais peu ont étudié les projets miniers en lien avec la transition énergétique. De plus, ces études se sont majoritairement intéressées aux préoccupations des parties prenantes, aux actions prises par les promoteurs ainsi qu'aux facteurs qui ont eu une incidence sur l'acceptabilité sociale d'un projet. La communication mise de l'avant par les promoteurs et les cadrages mobilisés par ces derniers pour promouvoir leurs projets et favoriser l'acceptabilité sociale ont été relativement peu étudiés. Néanmoins, on recense dans la littérature scientifique quelques études qui abordent la communication et les cadrages mobilisés autour du développement de projets miniers. Nous aborderons ces contributions dans la section suivante.

1.3 Cadres mobilisés dans la promotion de projets qui soulèvent des enjeux d'acceptabilité sociale

Dans le développement de projets miniers, les promoteurs mettent de l'avant certains éléments à travers leurs communications dans l'objectif de construire l'acceptabilité sociale de leurs projets. Cette démarche est appelée le cadrage et vise à sélectionner certaines informations et à les mettre de l'avant dans une communication dans le but d'influencer et d'amener une évolution ou une modification dans les opinions d'un groupe de personnes (Entman, 1993). Le résultat de ce processus de cadrages mis de l'avant dans une communication est appelé un cadre. Dans la littérature, on recense différents cadres mobilisés par les promoteurs dans les communications entourant leurs projets. D'abord, nous pouvons observer que les cadres mobilisés par les promoteurs sont très souvent d'ordre économique. En effet, quelques personnes autrices ont montré que les retombées économiques, le développement économique, la création d'emplois et les redevances constituaient des éléments importants du discours mis de l'avant par les promoteurs dans la communication entourant leurs projets (Albert, 2020 ; Deshaies, 2011 ; Deshaies, 2016 ; Fortin, 2019). Des cadres sociaux s'entremêlent parfois aux cadres d'ordre économique. Ils visent à mettre de l'avant la volonté d'un promoteur de s'investir au sein de la communauté dans laquelle le projet est développé (Albert, 2020 ; Deshaies, 2011 ; Deshaies, 2016 ; Fortin, 2019). À l'issue d'une revue de littérature réalisée dans le cadre du projet d'un projet financé par le Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies (FRQNT), intitulé *Quelle acceptabilité sociale pour les projets miniers de la transition énergétique ? L'influence de l'usage et des valeurs collectives sur le développement minéral au Québec*², nous avons constaté que les cadres environnementaux ont, quant à eux, été de plus en plus mobilisés en raison du contexte sociopolitique et environnemental entourant la crise climatique. Ce contexte a mené à la mise en place de plans et de stratégies gouvernementaux dans lesquels l'exploitation de certains minéraux est positionnée comme nécessaire à la transition énergétique. Par ailleurs, cette revue de la littérature nous a permis de constater la présence marquée de cadres techniques relatifs au

² Notre mémoire s'inscrit dans un projet de recherche plus large intitulé *Quelle acceptabilité sociale pour les projets miniers de la transition énergétique ? L'influence de l'usage et des valeurs collectives sur le développement minéral au Québec* (2021-2024) avec Corinne Gendron (chercheuse principale) ainsi que Suzanne Durand, Alice Friser, Michel Jébrak, Christophe Krolik, Valérie Lehmann, Lucie Mathieu et Stéphanie Yates (co-chercheuses et co-chercheurs). Cette recherche, financée par le FRQNT, a pour objectif de comprendre « comment l'usage prévu d'un minéral et l'utilité sociale qu'en perçoit la population peuvent contribuer à son acceptabilité sociale, en particulier dans le contexte de la lutte contre les changements climatiques ». Cette recherche vise à « mieux comprendre les dynamiques de l'acceptabilité sociale des projets miniers visant des minéraux critiques et stratégiques, afin d'assurer un cadre de développement cohérent avec les besoins et les préoccupations des acteurs du milieu ».

potentiel énergétique et à la nécessité d'exploiter certains minéraux dans les discours entourant ces plans et stratégies (Brun *et al.*, 2017 ; Buu-Sao, 2021 ; Le Berre et Chailleux, 2021).

Au Québec, le Plan Nord³ a été l'un des premiers plans visant l'exploitation de ressources naturelles, présenté comme un projet de développement durable, et ce, autant dans le plan en lui-même que dans les discours des personnes politiciennes au sein de l'espace public. Quelques personnes chercheuses ont spécifiquement étudié le Plan Nord (Brun *et al.*, 2017 ; Duhaime *et al.*, 2013). Elles ont entre autres montré que le « Plan Nord revêt une forte dimension économique et commerciale » (Brun *et al.*, 2017, p. 319), mais qu'on y retrouve aussi une présence marquée des dimensions environnementales, sociales et techniques dans la communication l'entourant. Les personnes autrices ajoutent que des liens forts sont établis entre les différentes dimensions afin de présenter le projet comme étant intégré.

De l'autre côté de l'océan, l'Initiative Matières Premières (IMP) de la Commission européenne, dévoilée en 2008, présente l'exploitation de certains minéraux comme une solution aux enjeux environnementaux. À cet effet, Buu-Sao (2021) s'est intéressée au discours institutionnel entourant l'IMP et la relance minière en Europe, et plus particulièrement aux discours des gouvernements, des entreprises minières, ainsi que des acteurs du milieu des affaires. L'autrice montre que la dimension de nature économique est au cœur du discours, mais que cette dernière est présentée comme étant étroitement liée aux dimensions techniques et environnementales.

En France, la Stratégie nationale du renouveau minier, lancée en 2012, intégrait également des cadres environnementaux pour justifier le développement de nouveaux projets miniers. Le Berre et Chailleux (2021) se sont intéressés aux discours mobilisés pour justifier la nécessité de la relance minière en Europe, dont le cadre de la transition énergétique. Ces derniers sont arrivés à un constat similaire à Buu-Sao, soit que les dimensions techniques, environnementales et économiques sont étroitement associées les uns aux autres dans la communication entourant la Stratégie. Massé (2021) s'est également intéressée aux discours mis de l'avant par les promoteurs pour favoriser l'acceptabilité sociale de leurs projets s'inscrivant dans cette Stratégie. L'autrice s'est penchée sur les discours et les réactions des communautés face à un projet minier et présente certains thèmes mobilisés par les promoteurs en

³ Le Plan Nord a été présenté en 2011 par le gouvernement du Québec. Il visait le « développement énergétique, minier, forestier, bioalimentaire, touristique et du transport, la mise en valeur de la faune ainsi que la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité » du territoire situé au nord du 49^e parallèle (Gouvernement du Québec, 2011, p. 14).

réponse aux préoccupations des communautés. Ces discours sont principalement de nature environnementale et mettent de l'avant la nécessité d'exploiter ces minéraux pour réussir la transition énergétique.

Deshaies (2011 ; 2016) s'est quant à lui intéressé aux stratégies mobilisées par des compagnies minières de partout à travers le monde, mais particulièrement d'Amérique latine, en réaction aux préoccupations sociales et environnementales soulevées par rapport à certains projets d'exploitation d'or, et ce, dans le but d'obtenir une acceptabilité sociale. Ce dernier constate que les stratégies mobilisées visent à démontrer que l'industrie contribue au développement durable, et ce, sur la base des trois piliers de celui-ci (économique, social et environnemental).

Qui plus est, le cadre de la nécessité est apparu dans la communication entourant certains plans et stratégies de différents États dans le contexte où certains minéraux se sont révélés essentiels à la réussite de la transition énergétique. Certains promoteurs ont alors repris ce cadre de la nécessité, l'ont appliqué à leurs projets et l'ont mobilisé dans leurs communications dans l'objectif de favoriser l'acceptabilité sociale de leurs projets. À travers la littérature, le cadre de la nécessité n'est toutefois pas étudié en profondeur. Un certain nombre de recherches se penchent néanmoins sur le concept d'utilité sociale. Dans une revue des définitions du concept, Gadrey (2004) insiste notamment sur celle du rapport d'Économie et Humanisme sur le secteur de l'environnement⁴, qui stipule que l'utilité sociale au niveau du secteur de l'énergie « [...] est approchée sur la base de la contribution, d'une part, au développement de comportements de consommation économes en énergie, d'autre part à l'adoption de techniques alternatives préservant les ressources fossiles non renouvelables » (Gadrey, 2004, p. 18). Ainsi, l'utilité sociale pour le secteur de l'énergie est présentée dans une optique de réduction de la consommation énergétique et de réalisation de la transition énergétique. Le tout est tributaire de l'exploitation d'un certain nombre de minéraux selon les différents plans et stratégies gouvernementaux évoqués précédemment. Pour le secteur minier, nous pouvons alors déduire que la mobilisation du cadre de la nécessité est utilisée dans l'objectif d'associer un projet à la transition énergétique et, plus particulièrement, à sa réalisation, et ce, dans l'objectif de favoriser l'acceptabilité sociale du projet.

⁴ Le rapport Économie et Humanisme a été réalisé par Philippe Blancher et Cyrille Harpet et se consacre au champ de l'environnement du point de vue du développement durable. Le rapport s'intitule *Analyse des expériences d'économie solidaire dans le champ de l'environnement du point de vue du développement durable*.

Par ailleurs, Yates (2018, p. 213) souligne que « [dans] un contexte de raréfaction des ressources et de conscientisation accrue à l'endroit des changements climatiques et de la préservation du patrimoine naturel », les promoteurs doivent impérativement « faire valoir la *légitimité substantive ou conséquentielle* [...] de leur projet, soit son essence ou sa raison d'être et les effets globaux qu'il est susceptible de générer ». Ils doivent ainsi être en mesure de convaincre la communauté du bien-fondé et du « besoin réel » que représente leur projet. Le cadre de la nécessité représente alors un élément essentiel qui permet de bâtir la légitimité d'un projet; sa mobilisation dans le discours des promoteurs peut contribuer à la construction de son acceptabilité sociale. Rappelons néanmoins que les cadres mobilisés ne sont pas garants de l'acceptabilité sociale d'un projet qui, comme nous l'avons vu, repose sur une pluralité de facteurs.

En outre, notre revue de littérature nous a permis d'observer qu'il n'existe, à notre connaissance, aucune étude qui s'est intéressée aux communications mises de l'avant par les opposants à des projets s'inscrivant dans la transition énergétique.

En somme, quelques personnes chercheuses se sont intéressées aux cadres mobilisés en lien avec des plans et stratégies gouvernementaux relatifs à l'exploitation de certains minéraux ainsi qu'aux discours de certains projets miniers ayant été développés dans le cadre de ces plans et stratégies. Notre revue de la littérature nous a permis de constater la présence de quatre cadres principaux, soit ceux économique, social, environnemental et technique. Le cadre de la nécessité pour la transition énergétique est également apparu dans les dernières années. Néanmoins, notre revue de littérature fait ressortir que la question des cadres mobilisés dans les communications entourant le développement de projets associés à la transition énergétique est le plus souvent évoquée en surface, sans que les formes et usages de ces cadres ne soient étudiés en profondeur, et de manière systématique. Au regard des différents plans et stratégies mis en place par le gouvernement du Québec, il nous semble alors intéressant de nous pencher sur les différents cadres mobilisés dans les communications liés aux projets miniers en vue de favoriser leur acceptabilité sociale. Ainsi, nous nous intéressons ici à la communication entourant le développement de projets miniers et, plus particulièrement, nous étudions les cadres mobilisés dans ces communications. Nous présentons dans la section suivante nos objectifs de recherche ainsi que nos questions et sous-questions.

1.4 Questions de recherche

Les différents plans et stratégies développés par le gouvernement du Québec visent à permettre la mise en place de la filière industrielle de la batterie et l'électrification de l'économie. Ainsi, l'exploitation de certains minéraux est présentée comme essentielle à la réussite de la transition énergétique. On peut penser que plusieurs projets ciblés dans ces plans misent sur un discours promotionnel en phase avec cette perspective, où l'exploitation de minéraux critiques est présentée comme une nécessité. L'objectif principal de notre recherche est donc d'observer les cadres mobilisés dans les communications entourant des projets miniers s'inscrivant dans la transition énergétique du Québec. Notre question de recherche principale est la suivante : **quels sont les cadres mobilisés dans les communications entourant des projets miniers associés à la transition énergétique au Québec ?**

Pour observer la situation et répondre à cette question, nous étudions les cadres mobilisés dans les communications de promoteurs de ces projets. Notre premier objectif secondaire est alors de décrire les cadres mobilisés par les promoteurs dans leurs communications. Ainsi, nous souhaitons répondre aux sous-questions suivantes :

- **Quels sont les cadres mobilisés par les promoteurs dans leurs communications entourant le développement de leurs projets ?**
- **En quoi les cadres mobilisés par les promoteurs sont-ils mis en relations les uns aux autres ?**
- **Comment la notion d'acceptabilité sociale est-elle mobilisée dans ces cadres ?**
- **Comment ces cadres évoluent-ils dans le temps ?**

Nous cherchons alors à observer et décrire les cadres mobilisés dans les communications des promoteurs ainsi que l'association qui est faite entre ces cadres, c'est-à-dire les liens et la co-présence de cadres au sein des communications, soit leurs relations, ainsi que la place qu'occupe l'acceptabilité sociale dans les cadres mobilisés.

En outre, nous avons pu constater à travers la littérature que les opposants aux projets de productions d'énergie et d'exploitation minière déconstruisent, dans leurs communications, les cadres mis de l'avant par les promoteurs et mettent de nouveaux cadres de l'avant. Notre second objectif secondaire est alors de décrire les cadres mobilisés par des opposants dans leurs communications. Nous souhaitons ainsi répondre aux sous-questions suivantes :

- **Quels sont les cadres mobilisés par les opposants dans leurs communications entourant le développement des projets des promoteurs ?**
- **En quoi les cadres mobilisés par les opposants sont-ils mis en relations les uns aux autres ?**
- **Comment la notion d’acceptabilité sociale est-elle mobilisée dans ces cadres ?**
- **Comment ces cadres évoluent-ils dans le temps ?**

Pour nous permettre de répondre à nos questions de recherche, nous nous intéressons à deux projets ciblés dans le *Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques* et nous réaliserons une étude de cas comparative. Notre troisième objectif secondaire est de comparer les cadres mobilisés pour chacun des projets étudiés. Nous souhaitons alors répondre à la sous-question suivante :

- **Quelles sont les similitudes et les différences entre les cadres mobilisés dans chacun des projets ?**

Notre étude de cas comparative nous permet alors d’observer les cadres mobilisés dans les communications entourant le développement de projets miniers, notamment ceux de l’acceptabilité sociale et de la transition énergétique, ainsi que leur évolution à travers le développement des projets. Cette analyse nous amène par la suite à réfléchir aux effets potentiels de ces cadres sur l’acceptabilité sociale des projets. Nous discutons de cette sous-question de réflexion dans notre chapitre 5 : **en quoi pouvons-nous penser que les cadres mobilisés peuvent avoir une incidence sur l’acceptabilité sociale des projets ?** Cette sous-question de réflexion nous amène à discuter de la manière dont les cadres ont pu influencer l’acceptabilité sociale des projets étudiés. L’objectif de cette sous-question est de réfléchir aux effets potentiels, et non pas d’évaluer ou de mesurer les effets concrets des cadres sur l’acceptabilité sociale des cas étudiés. Nous présentons la pertinence scientifique et sociale de notre démarche dans la section suivante.

1.5 Pertinence scientifique et sociale

Sur le plan scientifique et comme nous l’avons mentionné précédemment, peu d’études se sont penchées sur les cadres mobilisés dans les communications entourant des projets miniers, notamment dans l’objectif de favoriser leur acceptabilité sociale. Notre recherche nous permet ainsi d’apporter un regard nouveau et d’observer les cadres présents dans les discours entourant la promotion de projets miniers, dont les cadres de la transition énergétique et de l’acceptabilité sociale. De manière plus spécifique, elle nous amène à mieux comprendre le cadrage de la transition énergétique, encore peu étudié. Nous

pourrons également observer si le contexte sociopolitique et environnemental lié à la crise climatique aura un effet sur les cadres mobilisés par les promoteurs et les opposants dans les communications sur les projets à l'étude.

Sur le plan social cette fois, l'étude des cadres des deux cas examinés et leurs effets potentiels sur l'acceptabilité sociale des projets s'avèrent également pertinents dans la perspective où les projets miniers visant à favoriser ou à accélérer la transition énergétique sont appelés à se multiplier au cours des prochaines années. Notre mémoire nous amènera donc à tirer des conclusions et à alimenter les réflexions concernant la communication entourant le développement de projets miniers s'inscrivant dans la transition énergétique, plus particulièrement du point de vue des promoteurs et des opposants. Nous pourrons observer comment les cadres mobilisés dans les communications entourant un projet minier peuvent contribuer à construire ou déconstruire l'acceptabilité sociale de projets. Les constats et résultats de notre recherche sont susceptibles d'amener une meilleure compréhension de la mobilisation de différents cadres, dont celui de la transition énergétique, aux différentes instances gouvernementales, aux promoteurs ainsi qu'aux personnes citoyennes dans le contexte du développement de futurs projets.

Notre recherche a ainsi un effet social transversal entre les différents acteurs impliqués dans le développement de projets miniers, en mettant en lumière les constats tirés de l'analyse des deux projets étudiés, et plus particulièrement en ce qui concerne la communication entourant ceux-ci. Notre analyse de cas comparé nous permet ainsi d'observer la manière dont les cadres sont mobilisés différemment ou de manière similaire dans les communications entourant les deux projets, et des effets potentiels de ceux-ci en termes d'acceptabilité sociale.

CHAPITRE 2

CADRE THÉORIQUE

Dans ce second chapitre, nous abordons le cadre théorique sur lequel repose notre recherche. Pour nous permettre d'analyser les cadres mobilisés dans les communications entourant les projets miniers étudiés, nous développons les notions de cadrage et de contre-cadrage entourant les stratégies de communication. Nous abordons ensuite brièvement les effets des cadrages et des médias sur la formation de l'opinion publique ainsi que le rôle de la communication dans la construction de l'acceptabilité sociale.

2.1 Cadrage

Le processus au sein duquel certains éléments sont mis de l'avant par des promoteurs et les opposants dans le but de favoriser l'acceptabilité sociale d'un projet ou de démontrer son inacceptabilité peut être associé au concept de cadrage. Ce dernier réfère au phénomène lors duquel certaines informations sont sélectionnées et mises de l'avant dans une communication dans le but d'influencer et d'amener une évolution ou une modification dans les opinions d'un groupe de personnes (Entman, 1993). Ainsi, les résultats de ce processus de cadrage sont appelés des cadres (*frames*) et permettent de mettre l'accent sur certains éléments d'une communication. Entman évoque que « l'étude des cadres permet de comprendre la manière précise dont l'influence sur la compréhension humaine est exercée par le transfert (ou la communication) d'informations d'un élément - tel qu'un discours, un énoncé, un reportage ou un roman - à cette compréhension »⁵ (Entman, 1993, p. 51, traduction libre). Dans les cas que nous étudions, les cadres mobilisés par les promoteurs dans leurs communications ont pour principal objectif d'attirer l'attention sur ces cadres et d'influencer sur les représentations que les communautés ont par rapport aux projets, et donc de jouer sur l'assentiment de la communauté par rapport à ces derniers. Ces représentations sociales sont définies par Moliner et Guimelli (2015) comme « une des formes de la connaissance » par rapport à « [l'environnement] social » et qui permet d'apporter une compréhension de cet environnement.

Entman (1993) explique que le cadrage (*framing*) se compose de deux éléments : la sélection (*selection*) et la saillance (*salience*) des informations. Ce processus consiste ainsi à « sélectionner certains aspects

⁵ « Analysis of frames illuminates the precise way in which influence over a human consciousness is exerted by the transfer (or communication) of information from one location-such as a speech, utterance, news report, or novel-to that consciousness. »

d'une situation perçue et à les rendre plus saillants dans une communication, de manière à mettre de l'avant une définition particulière d'un problème, une interprétation des causes, une analyse morale et/ou une recommandation d'actions pour la situation décrite. »⁶ (Entman, 1993, p. 52, traduction libre).

Le cadrage vise alors à sélectionner certains éléments et à les mettre de l'avant avec l'objectif d'interpeller un public et d'attirer son attention sur ce cadre, c'est-à-dire de le rendre plus saillant. Les promoteurs de projets miniers sélectionnent ainsi certains cadres qu'ils mobilisent dans leurs communications afin de rendre leurs projets plus saillants pour la communauté dans lesquels les projets sont développés. Entman (1993, p. 53, traduction libre) définit plus précisément le concept de saillance comme étant la démarche permettant de rendre une information « plus visible, plus significative ou plus facile à mémoriser pour les publics » afin d'accroître « la probabilité que les récepteurs captent l'information, en discernent le sens, la traitent et la mémorisent »⁷. Ainsi, les cadres sont présents au sein des communications selon Entman (1993, p. 52, traduction libre) et « se manifestent par la présence ou l'absence de certains mots clés, de formules types, d'images stéréotypées, de sources d'information et de phrases qui constituent des ensembles de faits ou de jugements renforçant la cohésion »⁸ et qui permettent d'orienter les opinions de groupes afin de les amener à développer certaines attitudes.

Entman explique ensuite que ce processus de cadrage de l'information possède quatre composantes principales, soit la définition de la problématique, l'identification des causes, l'évaluation des effets et la proposition de solutions permettant d'agir sur la problématique :

« Frames, then, *define problems* – determine what a causal agent is doing with what costs and benefits, usually measured in terms of common cultural values; *diagnose causes* – identify the forces creating the problem; *make moral judgments* – evaluate causal agents and their effects; and *suggest remedies* – offer and justify treatments for the problems and predict their likely effects » (Entman, 1993, p.52)

⁶ « To frame is to *select some aspects of a perceived reality and make them more salient in a communicating text, in such a way as to promote a particular problem definition, causal interpretation, moral evaluation, and/or treatment recommendation* for the item described. »

⁷ « The word salience itself needs to be defined: It means making of piece of information more noticeable, meaningful, or memorable to audiences. An increase in salience enhances the probability that receivers will perceive the information, discern meaning and thus process it, and store it in memory. »

⁸ « The *text* contains frames, which are manifested by the presence or absence of certain key words, stock phrases, stereotyped images, sources of information, and sentences that provide thematically reinforcing clusters of facts or judgments. »

À partir de la définition des composantes d'un cadrage proposée par Entman, Ihlen *et al.* (2018) ont analysé les différentes étapes de la définition du cadrage de l'intérêt public dans les communications d'influences réalisées par des entreprises lors de campagnes électorales. Ihlen *et al.* expliquent leur vision du cadrage en rappelant les propos de Hallahan, qui évoque que le « cadrage consiste alors à la contextualisation et l'orientation de l'interprétation, souvent au profit du point de vue de la partie qui met de l'avant le cadrage »⁹ (Hallahan, 2011, dans Ihlen *et al.*, 2018, p. 110, traduction libre). Ainsi, pour leur permettre d'étudier les campagnes de lobbying de certaines entreprises, Ihlen *et al.* ont repris le modèle de construction du cadrage d'Entman, qui se compose de la définition d'une problématique, de l'identification des causes, de l'évolution des effets et de la proposition de solutions. Ihlen *et al.* ont cependant remplacé l'évaluation des effets par l'évaluation de l'intérêt public afin d'observer plus spécifiquement comment ce dernier a été cadré par les entreprises. Ihlen *et al.* postulent ainsi que « les acteurs tenteront d'invoquer l'intérêt public pour que les décideurs politiques envisagent leur demande favorablement »¹⁰ (Ihlen *et al.*, 2018, p. 112, traduction libre). Dans cette optique, les personnes chercheuses expliquent que « les cadres utilisés par les différents acteurs dans leurs études de cas impliquent tous une certaine évaluation de l'intérêt public »¹¹ et que « les acteurs mettent en avant une certaine définition du problème, qui implique une causalité, implicitement ou explicitement, et considèrent que l'intérêt public est concerné »¹² (Ihlen *et al.*, 2018, p. 114, traduction libre).

Pour nous permettre d'atteindre nos objectifs et de répondre à nos questions de recherche, nous nous inspirons du modèle d'analyse développé par Ihlen *et al.* dans leur recherche. Tout comme nous souhaitons le faire, les personnes chercheuses se sont intéressées aux cadrages mis de l'avant dans l'espace public dans l'objectif d'influencer les opinions de publics par rapport à un cadre. Nous nous basons alors sur le modèle d'Entman et nous nous inspirons des travaux de Ihlen *et al.* pour analyser nos cas et répondre à nos questions de recherche. À partir des recherches préliminaires que nous avons réalisées, nous détaillons dans le tableau 2.1 notre proposition analytique relative à la construction des cadres par

⁹ « Framing thus concerns contextualization and providing a direction for interpretation, quite often to the benefit of the perspective of the framer (Hallahan, 2011). »

¹⁰ « However, "moral evaluation" was replaced with "evaluation of the public interest" since the assumption is this focus on the public interest is what the actors will try to invoke to have policy makers look favorably on their cause. »

¹¹ « [...] the frames used by the different actors in the case studies all involve a certain public interest evaluation. »

¹² « The actors promote a certain problem definition, which implies causality, implicitly or explicitly, and see the public interest as something that is at stake. »

les promoteurs et les opposants, soit : la problématique ciblée par chacun, les causes de celles-ci, l'évaluation des effets ainsi que les solutions soutenant leur réalisation. L'évaluation des effets correspond ainsi aux cadres mobilisés dans les communications des promoteurs et des opposants.

Tableau 2.1 – Proposition analytique relative à la construction des cadres des acteurs étudiés

	Cadrages des promoteurs	Cadrages des opposants
Problématique	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation des minéraux critiques et stratégiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Répercussions du projet
Causes	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de la transition énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> • Nature et paramètres du projet
Évaluation des effets	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité pour la transition énergétique • Retombées économiques • Retombées sociales 	<ul style="list-style-type: none"> • Territoire incompatible à l'exploitation minière • Conséquences sur l'environnement immédiat
Solutions	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Abandon ou modification du projet

Par ailleurs, Entman souligne que, bien que le processus de cadrage puisse influencer une proportion importante des publics, il n'a pas un effet universel : « La notion de cadrage implique donc que le cadre a un effet commun sur une grande partie du public qui le reçoit, bien qu'il ne soit pas susceptible d'avoir un effet universel sur tous » (Entman, 1993, p. 53, traduction libre)¹³. De fait, une portion de l'audience visée par le cadrage de l'information est sujette à ne pas être influencée par ce dernier, voire à être en désaccord. Dans ce contexte, certains groupes n'adhérant pas à la logique mise de l'avant dans les communications peuvent alors être amenés à se mobiliser et à mettre de l'avant leur propre cadrage d'informations ainsi qu'un contre-discours, en opposition au premier cadrage. La construction du contre-discours est ainsi appelée contre-cadrage. Nous abordons cette notion dans la section suivante.

2.2 Contre-cadrage

Le contre-cadrage (*counterframe*) est défini par Chong et Druckman (2012, p. 2, traduction libre), comme étant un cadre qui s'oppose à un cadre déjà présent. Les auteurs expliquent que le « contre-cadrage arrive plus tard dans le temps que le cadrage initial »¹⁴ et que ce dernier « défend une opinion sur la problématique qui va à l'encontre du cadre précédent »¹⁵. Selon Chong et Druckman, les stratégies de

¹³ « The notion of framing thus implies that the frame has a common effect on large portions of the receiving audience, though is not likely have a universal effect on all. »

¹⁴ « First, a counterframe comes later in time than the initial frame. »

¹⁵ « Second, a counterframe advocates a position on the issue that is contrary to the earlier frame. »

contre-cadrage mises de l'avant par des opposants au premier cadrage « supposent qu'une problématique peut faire l'objet de différents cadres et que le cadre adopté par un public incertain influencera son opinion sur la problématique »¹⁶ (Chong et Druckman, 2012, p. 1, traduction libre). Ainsi, des cadrages et des contre-cadrages sont mis de l'avant de part et d'autre afin d'influencer les opinions des parties prenantes et d'orienter leurs perceptions, dans le même sens que le faisait le cadrage original (Chong et Druckman, 2012, p. 2).

McAdam, McCarthy et Zald se sont notamment intéressés à la mobilisation de contre-cadrage dans le cadre de l'action des mouvements sociaux. Cette perspective est particulièrement intéressante dans la mesure où les groupes d'opposants peuvent être associés à un certain mouvement social. Ainsi, les auteurs soulignent que les « processus de cadrage encouragent de manière évidente la mobilisation, puisque les gens cherchent à s'organiser et à agir en fonction de leur connaissance croissante de l'illégitimité et de la vulnérabilité du système »¹⁷ (McAdam, McCarthy et Zald, 1996, p. 8, traduction libre). Ainsi, McAdam, McCarthy et Zald mobilisent la définition de cadrage proposée par David Snow pour expliquer le processus de cadrage mis de l'avant par les mouvements sociaux. Snow définit le cadrage comme étant les « *conscious strategic efforts by groups of people to fashion shared understandings of the world and of themselves that legitimate and motivate collective action* » (McAdam, McCarthy et Zald, 1996, p. 6). À cet effet, Benford et Snow soulignent que les mouvements sociaux, dans leur objectif d'améliorer une situation, orientent leurs actions et leurs cadres en fonction de l'identification de causes et de responsables entourant une problématique donnée (Benford et Snow, 2000, p. 616).

Ainsi, comme décrits dans la littérature, les contre-cadrages, notamment mobilisés par les mouvements sociaux, visent à s'opposer aux cadres déjà présents et à influencer sur les représentations et les opinions des publics. Cependant, les cadres mobilisés par des opposants n'ont pas toujours pour objectif de s'opposer à un cadre existant. Les cadres mis de l'avant par des opposants peuvent être distincts et avoir pour objectif de mettre de l'avant un nouveau cadre par rapport à un enjeu et ainsi attirer l'attention sur ce cadre, parfois au détriment d'un autre cadre. D'un autre côté, un contre-cadrage n'est pas nécessairement utilisé uniquement par les opposants et peut l'être par des promoteurs afin de répondre

¹⁶ « Their strategies assume that an issue can be given different frames of reference and that the frame adopted by an uncertain public will influence its evaluation of the issue. »

¹⁷ « Framing processes clearly encourage mobilization, as people seek to organize and act on their growing awareness of the system's illegitimacy and vulnerability. »

aux cadres des opposants. De fait, notre recherche se base sur les concepts théoriques des cadrages et des contre-cadrages, mais nous étudions à la fois les cadrages et les contre-cadrages mobilisés par les promoteurs et les opposants afin d'avoir un meilleur portrait de l'ensemble des cadres mises de l'avant dans les communications de l'ensemble de ces acteurs. Nous considérons chacun des cadrages et des contre-cadrages comme un cadre en soi et nous analysons ceux mis de l'avant par les promoteurs et leurs opposants lors de la présentation et la discussion des projets étudiés dans l'espace public.

2.3 Effets des cadres et des médias sur l'opinion publique

La mobilisation de cadres au sein de communications peut amener un débat dans l'espace public et avoir des effets sur l'opinion publique. Pour expliquer la manière dont les représentations et l'opinion publique sont influencées par le processus de cadrage, Scheufele (1999) relate les propos de Nelson *et al.* qui soulignent que les : « cadres influencent les opinions en mettant l'accent sur des valeurs, des faits et d'autres facteurs donnés, en leur conférant une plus grande importance par rapport à la problématique que celle qu'ils pourraient avoir dans un autre cadrage »¹⁸ (Nelson *et al.*, 1997, dans Scheufele, 1999, p. 116, traduction libre). Scheufele et Iyengar expliquent également que les effets du cadrage découlent de la manière dont l'information est présentée et que celle-ci a une influence sur la façon dont les publics interprètent ces informations (Scheufele et Iyengar, 2014).

Ainsi, les cadres ont des effets sur les représentations des publics, et donc sur l'opinion publique en elle-même. Chong et Druckman (2012, p. 2) expliquent que « *[a] framing effect occurs when a communication changes people's attitudes toward an object by changing the relative weights they give to competing considerations about the object* ». Néanmoins, les auteurs soulignent que les effets d'un cadre dépendent « de plusieurs facteurs, notamment de sa solidité ou de son pouvoir de persuasion [...], des caractéristiques des destinataires du cadrage [...] et du contexte politique. »¹⁹ (Chong et Druckman, 2012, p. 2, traduction libre). Notamment, ils énoncent que les premiers messages « influencent l'attitude des

¹⁸ « frames influence opinions by stressing specific values, facts, and other considerations, endowing them with greater apparent relevance to the issue than they might appear to have under an alternative frame. »

¹⁹ « A frame's effect depends on various factors including its strength or persuasiveness [...], attributes of the frame's recipients [...] and the political context. »

gens sur une problématique, ce qui influence ensuite la manière dont les informations futures sont interprétées »²⁰ (Chong et Druckman, 2012, p. 3, traduction libre).

Bref, les cadres ont des effets sur la formation des représentations des publics et sur l'opinion publique. Ces effets jouent un rôle important dans la formation des attitudes à l'égard des projets miniers et donc sur leur acceptabilité sociale au sein de la communauté dans laquelle ils sont développés.

Par ailleurs, le traitement médiatique réalisé par les médias traditionnels et la reprise d'un cadre par ceux-ci peut avoir une influence sur les représentations qu'a une communauté par rapport à une organisation et ses projets. Scheufele et Iyengar (2014, p. 8, traduction libre) soulignent notamment que la couverture médiatique « peut influencer la perception de saillance parmi les publics non initiés, soit pour des questions particulières, soit pour des aspects de ces questions »²¹ et donc avoir des effets considérables sur les opinions des publics et ainsi influencer l'opinion publique en général. Cependant, notons que ces effets demeurent relativement difficiles à mesurer et qu'ils ne sont pas assurés (Bennett et Iyengar, 2008).

Yates et Turbide (2018, p. 65) expliquent également que les médias de masse n'influencent pas directement les publics et que les groupes dans lesquels des personnes s'inscrivent jouent « un rôle déterminant dans la formation des opinions individuelles ». Les personnes autrices expliquent que « c'est à travers leurs échanges quotidiens avec [...] des personnes en qui les individus ont confiance et à qui ils reconnaissent une légitimité que leurs choix politiques, sociaux, culturels se forment » (Yates et Turbide, 2018, p. 65). Ainsi, les médias peuvent avoir une influence sur l'opinion publique, mais les pairs et les leaders d'opinion représentent également des sources importantes d'influence, qui peuvent contribuer à présenter des cadrages.

De fait, dans le cadre de ce mémoire, nous n'abordons pas spécifiquement les effets des cadrages et des médias sur l'opinion publique et l'acceptabilité sociale entourant les projets. Néanmoins, la question des effets demeure utile pour comprendre que les promoteurs et les opposants proposent des cadres dans

²⁰ « Early messages affect people's attitudes on an issue, which then affect how subsequent information is evaluated. »

²¹ « Media coverage can influence perceptions of salience among lay audiences, either for particular issues (Funkhouser, 1973a, 1973b) or attributes of issues (Kim, Scheufele, and Shanahan, 2002). »

l'objectif d'influencer l'opinion publique et l'acceptabilité sociale de leurs projets, notamment en passant par l'espace médiatique.

2.4 Rôle de la communication dans la construction de l'acceptabilité sociale

La communication est mise de l'avant par les promoteurs et les opposants afin de proposer des cadres visant à influencer l'opinion publique par rapport à la réalisation d'un projet et à construire son acceptabilité ou son inacceptabilité sociale. Ces cadres visent notamment à démontrer qu'il est, ou non, dans l'intérêt général, c'est-à-dire dans l'intérêt de l'ensemble de la collectivité, qu'un projet voit le jour. L'intérêt général est présenté comme un « intérêt neutre et impartial censé exprimer celui du peuple tout entier », soit un intérêt en mesure de « réunir tous les intérêts des citoyens, aussi divers soient-ils » (Crétois et Rosa, 2017, p 2).

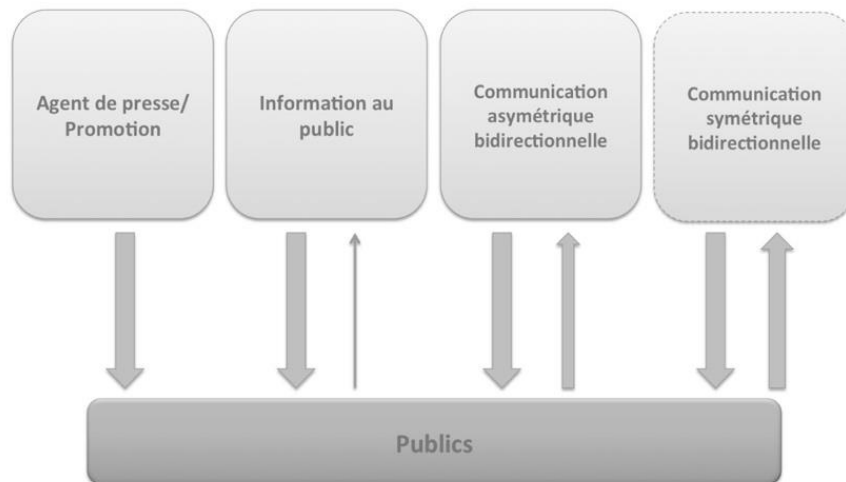
Pour démontrer qu'un projet est, ou non, d'intérêt général, les promoteurs et les opposants doivent également forger la légitimité de leur position. En effet, Yates souligne que la légitimité représente un élément essentiel permettant de construire l'acceptabilité ou l'inacceptabilité sociale d'un projet (Yates, 2018). L'autrice explique que les dynamiques d'acceptabilité sociale sont influencées par différents types de légitimité, notamment la légitimité substantielle du côté des promoteurs et la légitimité de proximité pour les opposants. La légitimité substantielle représente l'essence et la raison d'être d'un projet et vise à convaincre la communauté « que les coûts et les risques en valent la peine, et que le projet répond à un besoin réel » (Yates, 2018, p. 213). De son côté, la légitimité de proximité dépeint « le droit de parole et de considération » des parties prenantes, basé sur leurs connaissances du territoire et visant à remettre en question le projet et la légitimité substantielle du promoteur (Yates, 2018, p. 216).

Les promoteurs et les opposants utilisent notamment la montée en généralité (ou changement d'échelle) au sein de leurs discours pour établir leur légitimité. Yates (2018, p. 217) explique que la montée en généralité représente « la transformation d'un problème particulier en un enjeu général ayant trait au bien public ». Cela peut notamment être réalisé au moyen d'un changement d'échelle dans l'analyse d'une problématique afin d'amener l'enjeu à un autre niveau, notamment géographique (local, régional, et national) (Gendron et Yates, 2020). Du côté des opposants, la montée en généralité peut également être mobilisée pour « faire valoir que le projet est mauvais en soi, au-delà des conséquences qu'il pourrait avoir sur son environnement immédiat » (Yates, 2018, p. 217). Sans changement d'échelle, la mobilisation citoyenne est souvent associée au syndrome NIMBY (*Not In My Backyard*), qui représente « une situation

dans laquelle les individus reconnaissent le besoin de nouvelles infrastructures comportant des aspects déplaisants ou dangereux, mais refusent que celle-ci voie le jour dans un environnement immédiat » (Yates, 2018, p. 216). Ainsi, les promoteurs et les opposants utilisent la montée en généralité pour montrer que le projet a des effets qui vont au-delà de la communauté dans laquelle le projet est développé, et ce, notamment au niveau régional, national et mondial.

Qui plus est, la multiplication des controverses et des contestations citoyennes entourant le développement de projets, notamment minier, a amené les promoteurs à adopter une approche plus dialogique avec la communauté vivant à proximité d'un projet donné. Ainsi, les promoteurs ont recours à des cadres pour tenter de convaincre, tout en adoptant une ouverture à une interinfluence au moyen d'une approche dialogique. Ce dialogue avec les parties prenantes permet généralement de discuter des différentes dimensions du projet en vue de co-construire l'acceptabilité sociale de celui-ci. L'observation de ce dialogue mis en place par les promoteurs peut être étudié à partir des différents modèles de relations publiques développés par Grunig (1992, dans Yates et Turbide, 2018). Grunig propose ainsi d'appréhender les relations publiques selon quatre modèles basés sur le niveau d'échanges entre une organisation et ses publics. Ces modèles sont représentés à la figure 2.1.

Figure 2.1 – Modèles de relations publiques de Grunig²²



²² Tirée de Yates et Turbide (2018, p. 76)

Le modèle d'*agent de presse* ou de *promotion* « suppose une communication unidirectionnelle émanant de l'organisation et visant à mettre en évidence des aspects strictement positifs de celle-ci » (Yates et Turbide, 2018, p. 73). Ce premier modèle relève davantage de la publicité que du dialogue, puisque la communication va uniquement de l'organisation à ses publics. Le modèle d'*information au public* met également de l'avant « une communication unidirectionnelle émanant de l'organisation » (Yates et Turbide, 2018, p. 74). Néanmoins, ce deuxième modèle présente l'amorce d'un dialogue entre une organisation et ses publics, puisque la communication répond « davantage aux attentes et aux besoins des publics [ainsi qu'aux] différentes "attentes sociétales" » (Yates et Turbide, 2018, p. 74). Le modèle de la *communication bidirectionnelle asymétrique* présente un niveau de dialogue et d'échange plus grand entre l'organisation et ses publics. En effet, ce modèle comprend « divers mécanismes permettant aux publics de faire connaître leurs points de vue auprès de l'organisation » (Yates et Turbide, 2018, p. 74). Ce modèle demeure néanmoins asymétrique « puisque cet apport des publics n'influe pas directement sur la prise de décision » des organisations et que ces dernières demeurent généralement « peu enclines à faire évoluer leur point de vue ». Le modèle de la *communication bidirectionnelle symétrique* réfère au plus haut degré de dialogue entre une organisation et ses publics et « suppose une réelle participation des publics à la prise de décision organisationnelle » (Yates et Turbide, 2018, p. 74). En effet, ce quatrième et dernier modèle « présume une interinfluence véritable entre les différents interlocuteurs qui prennent part à la discussion, autant du côté de l'organisation que des divers publics » et donc un niveau élevé de symétrie dans le dialogue entre une organisation et ses publics (Yates et Turbide, 2018, p. 74).

L'adoption du modèle de la *communication bidirectionnelle symétrique* par les promoteurs dans le cadre du développement d'un projet leur permet de forger leur légitimité substantielle et de construire l'acceptabilité sociale de leur projet à travers le dialogue mis en place avec leurs parties prenantes. Par ailleurs, le contexte actuel entourant le développement de projet amène les promoteurs à prioriser les modèles qui misent sur une bidirectionnalité afin de prendre en compte les préoccupations des parties prenantes, de les écouter et d'adapter les projets. En effet, la prise en compte des attentes des parties prenantes représente aujourd'hui un impératif pour les promoteurs, notamment pour maintenir une opinion positive dans l'espace public et pour favoriser l'acceptabilité sociale de leurs activités (Yates, 2018). À cet effet, Yates souligne que « l'approche de gestion traditionnelle – descendante (*top down*) (Tenbenschel, 2005) – s'avère peu adéquate pour mener à bien des projets de politiques, d'infrastructures ou d'aménagements soulevant des enjeux économiques, sociaux et environnementaux » (Yates, 2018, p. 204). Une entreprise doit aujourd'hui gérer les attentes sociétales, ce qui signifie qu'elle « doit tenter

de réduire l'écart entre ses activités et les demandes des acteurs sociaux à l'endroit de celles-ci » (Yates, 2018, p. 205). Pour ce faire, une entreprise doit être à l'écoute de ses parties prenantes et mettre en place un modèle de communication et d'échanges, qui peut s'inspirer et tendre vers le modèle de communication bidirectionnelle symétrique présenté par Grunig. Ainsi, de nos jours, une entreprise doit être à l'écoute et mettre en place des actions pour répondre aux préoccupations et aux attentes de ses parties prenantes (Yates, 2018).

En somme, l'acceptabilité sociale d'un projet se construit à partir des opinions des publics qui sont influencées par les discours mobilisés dans l'espace public, notamment par les promoteurs et les opposants à un projet donné. La mobilisation des cadres et du concept d'intérêt général au sein des communications influence ainsi la construction de cette acceptabilité. Nous discutons plus particulièrement du rôle de la communication et des cadres mis de l'avant dans la construction de l'acceptabilité sociale dans notre dernier chapitre de discussion.

CHAPITRE 3

MÉTHODOLOGIE

Dans ce troisième chapitre, nous détaillons la manière dont nous étudions les cadres mobilisés dans les communications des projets miniers associés à la transition énergétique. Nous détaillons d'abord l'approche choisie pour réaliser cette recherche. Nous présentons ensuite les cas étudiés, les paramètres de notre étude, notre corpus de recherche ainsi que la stratégie d'analyse mobilisée. Nous terminons en présentant notre proposition analytique, notre grille d'analyse ainsi que les dimensions éthiques de notre recherche.

3.1 Étude de cas

Pour nous permettre d'atteindre nos objectifs et de répondre à nos questions de recherche, l'étude de cas comparés s'avère la plus appropriée et la plus pertinente. En effet, l'étude de cas vise à observer et à analyser un phénomène afin de le comprendre. Pour Gagnon (2012, p. 2), cette méthode de recherche « est approprié pour la description, l'explication, la prédiction et le contrôle de processus inhérents à divers phénomènes, individuels ou collectifs » et « [permet] une compréhension profonde des phénomènes, des processus les composant et des personnes y prenant part ».

L'étude de cas permet alors de comprendre un phénomène contemporain et de l'expliquer, tout en prenant en considération le contexte dans lequel il évolue (Yin, 2014). Yin (2014, p. 16) affirme qu'il est pertinent de faire une étude de cas lorsque « [nous souhaitons] comprendre un cas réel et que [nous présumons] qu'une telle compréhension est susceptible d'impliquer des conditions contextuelles importantes et pertinentes pour [notre] cas »²³. Yin (2014, p. 16, traduction libre) définit ainsi l'étude de cas comme « *an empirical inquiry that investigates a contemporary phenomenon (the "case") in depth and within its real-world context, especially when the boundaries between phenomenon and context may not be clearly evident* ».

Selon Yin (2014), l'étude de cas peut être réalisée à partir d'un cas unique ou de plusieurs cas. Dans le cadre de notre recherche, nous avons choisi d'effectuer une analyse de deux cas afin de pouvoir comparer

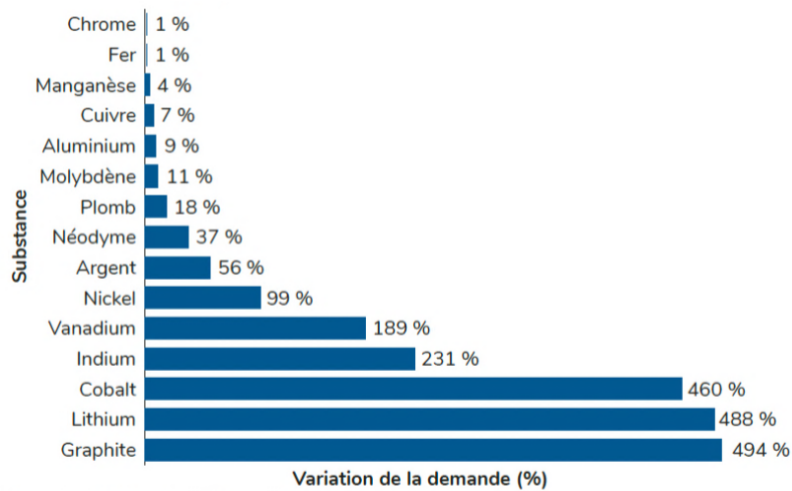
²³ « In other words, you want to do case study research because you want to understand a real-world case and assume that such an understanding is likely to involve important contextual conditions pertinent to your case. »

les observations relatives à deux projets. Cette perspective comparative nous permet d'examiner les cadres mobilisés dans les communications des deux cas étudiés et de généraliser certains constats. Cette généralisation doit néanmoins être réalisée avec prudence étant donné le fait que notre étude de cas comparés porte spécifiquement sur deux projets qui s'inscrivent dans des contextes bien précis et qu'aucun autre projet présentant des caractéristiques identiques n'est actuellement en développement au Québec. Ainsi, certains constats peuvent potentiellement s'appliquer à d'autres cas de projets s'inscrivant dans la transition énergétique, sans toutefois être des projets d'exploitation de graphite. Nous pensons notamment à des projets de lithium, un minéral aussi ciblé par les plans et la stratégie du gouvernement du Québec et qui représente une composante importante dans la fabrication de batteries.

3.2 Cas étudiés

Parmi les 22 minéraux identifiés comme essentiels dans le *Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques*, le graphite constitue un cas intéressant pour plusieurs raisons. D'abord, le graphite est le minéral qui connaîtra la plus importante croissance de sa demande d'ici 2050, ce qui accentuera la nécessité d'exploiter les gisements au Québec. Ensuite, le graphite représente environ la moitié de la composition d'une batterie lithium-ion. En effet, il est la principale composante de l'anode, l'une des deux parties qui composent une batterie (Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, n. d.). Ainsi, il est indispensable à la fabrication de batteries : on peut donc penser que son exploitation s'accompagne d'un discours fort quant à la nécessité de l'exploiter. La figure ci-dessous (Figure 1.2) présente les estimations d'augmentation de la demande de différents minéraux. La figure est tirée du *Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques* (Gouvernement du Québec, 2020b, p. 2).

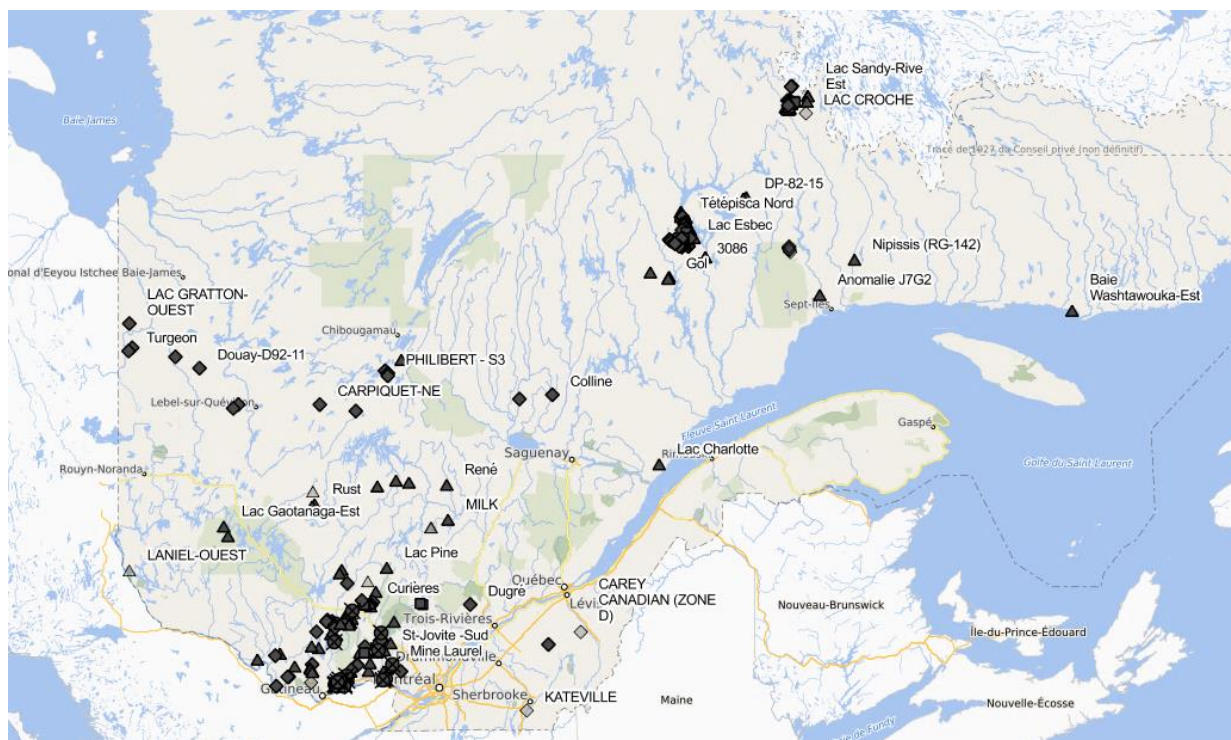
Figure 3.1 – Évolution de la demande pour les minéraux nécessaires à la transition énergétique 2018-2050²⁴



Le graphite constitue en outre un cas intéressant puisque plusieurs projets et gisements de ce minéral sont localisés près des grands centres urbains, de façon beaucoup plus marquée que les autres minéraux ciblés dans le plan. En effet, le Québec compte trois zones minéralisées dont le potentiel minier est particulièrement important. Deux de ces zones sont situées sur la Côte-Nord, soit les zones du Lac Guéret et du Lac Knife, alors que la troisième est située dans les régions de la Couronne Nord de Montréal et de l’Outaouais. Plus précisément, la zone minéralisée de Matawinie, dans le nord de Lanaudière, est celle dont le potentiel est le plus important. La carte illustrée ci-dessous (Figure 1.3) présente les zones minéralisées en graphite sur le territoire québécois et est tirée du système d’informations géominières SIGÉOM, du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (2021).

²⁴ Tirée du *Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025* du Gouvernement du Québec, 2020b, p. 2. <https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-quebecois-valorisation-mineraux-critiques-strategiques>

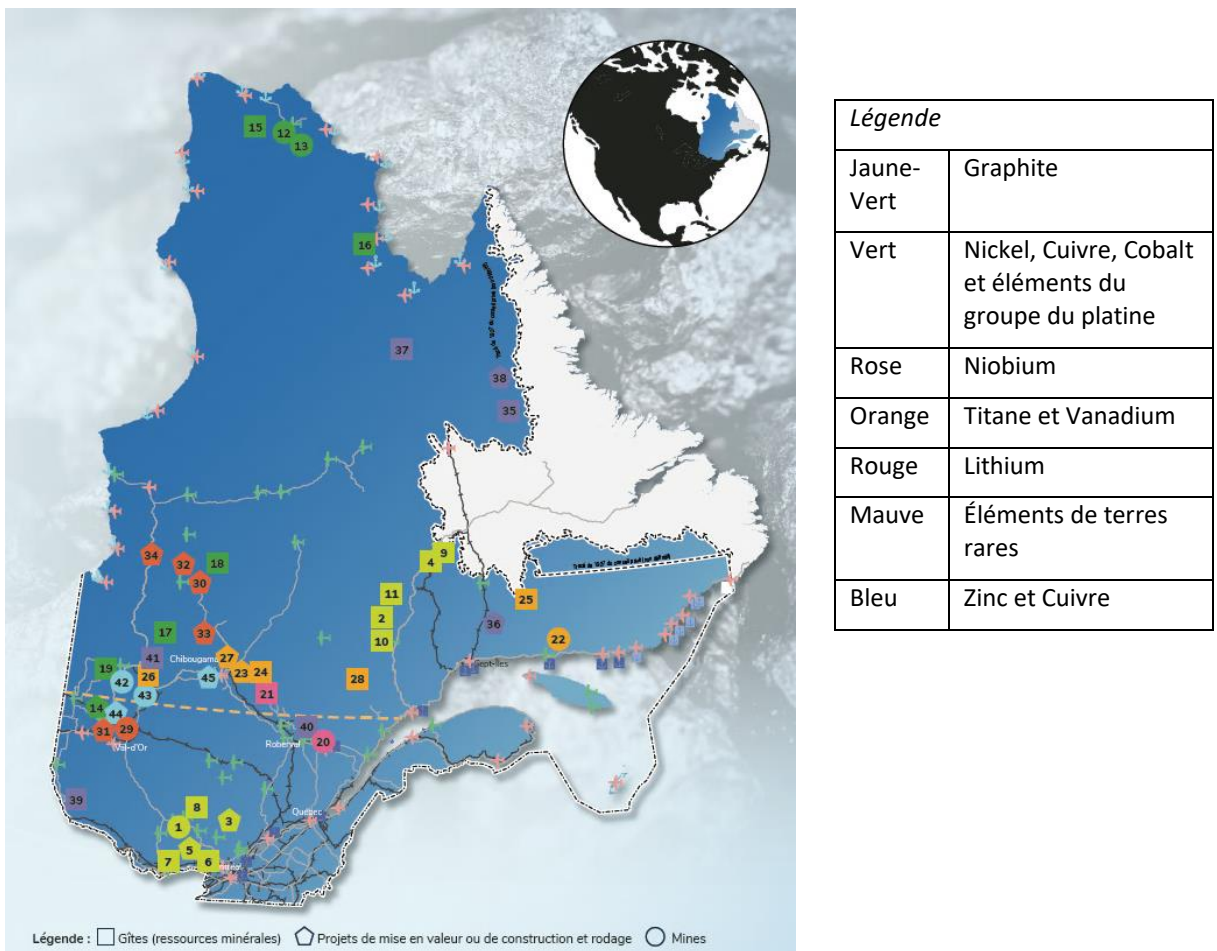
Figure 3.2 – Zones minéralisées en graphite au Québec²⁵



Ces gisements sont également représentés dans le *Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques*. En effet, on y présente les gîtes, les projets en développement et les mines en activités pour chacun des minéraux ciblés par le plan. L'image présentée ci-dessous (Figure 1.4) est tirée de la brochure destinée aux investisseurs (Gouvernement du Québec, 2022b), mais figure également dans la plupart des documents en lien avec le Plan.

²⁵ Tirée de la Carte interactive du système d'informations géominières SIGÉOM sur le site web du ministère des Ressources naturelles et des Forêts. https://sigéom.mines.gouv.qc.ca/signet/classes/I1108_afchCartelIntr

Figure 3.3 – Gîtes, projets de mise en valeur et mines des minéraux critiques et stratégiques au Québec²⁶



Les gisements et projets en développement situés dans la Couronne Nord de Montréal et en Outaouais représentent des cas singuliers présentant des dynamiques très différentes de ceux situés dans les régions plus isolées, au Nord. En effet, ces projets se retrouvent plus près des zones habitées et donc des citoyens, ce qui amène des tensions accrues. À cet effet, Batellier (2015, p. 4) souligne que ce rapprochement entre les zones d’extractions minières et les citoyens amène « de nouvelles situations de voisinage entre des populations non habituées à de telles activités – plus intensives - et des promoteurs pas toujours

²⁶ Tirée de la brochure destinée aux investisseurs relatif au *Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025* du Gouvernement du Québec.
<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-quebécois-valorisation-mineraux-critiques-strategiques>

familiarisés à l'interaction avec des voisins ». Ainsi, cette nouvelle réalité peut entraîner une multiplication des controverses entourant les projets et soulever des enjeux d'acceptabilité sociale.

Dans ce contexte, deux projets actuellement en développement nous semblent particulièrement pertinents à étudier. Le premier est le projet de la mine Matawinie par Nouveau Monde Graphite, et le second est le projet La Loutre de Lomiko Metals. Nous avons sélectionné ces derniers puisqu'ils sont les deux projets les plus avancés dans leur développement, le projet de Nouveau Monde Graphite étant par ailleurs dans une phase de développement beaucoup plus avancée que celui de Lomiko Metals, alors que la mise en service est prévue pour la fin de l'année 2025 ou le début de l'année 2016 (Normand, 2023). Ces deux projets sont intéressants puisqu'ils sont les seuls projets d'exploitation de graphite à faire l'objet de discussions et de débats au sein de l'espace public. Ils présentent également des enjeux similaires au sein des communautés dans lesquelles ils sont développés et comptent tous deux un groupe d'opposant principal qui se mobilise contre la réalisation du projet et qui tente de démontrer son inacceptabilité sociale. De plus, selon nos observations préliminaires, ces projets s'avèrent pertinents en regard de notre problématique puisque le thème de la transition énergétique est au cœur de leurs communications. Nous présentons brièvement les projets dans les sections suivantes.

3.2.1 Nouveau Monde Graphite

La mine Matawinie est un projet de mine à ciel ouvert opéré par Nouveau Monde Graphite et situé à quelques kilomètres de Saint-Michel-des-Saints, dans le nord de Lanaudière. Nouveau Monde Graphite est une société québécoise cotée en bourse qui souhaite devenir un fournisseur de composantes de matériaux pour la fabrication de batteries (Nouveau Monde Graphite, n. d. a). Elle développe en parallèle un projet d'usine de matériaux de batterie à Bécancour, au Centre-du-Québec (Nouveau Monde Graphite, n. d. b).

Selon l'étude de faisabilité du projet de mine Matawinie réalisée par l'entreprise, le gisement représente un potentiel de production de 100 000 tonnes par année (tpa) de concentré de graphite à haute pureté, et une durée de vie de 25 ans. Selon les estimations, la mine pourrait devenir la plus importante mine de graphite en occident. À la suite de l'émission d'un décret par le gouvernement du Québec autorisant le projet, la construction des installations de la mine a été lancée à l'été 2021; la mise en service est prévue pour la fin de l'année 2025 ou le début de l'année 2016 (Normand, 2023).

Bien que ce projet ait été autorisé par le gouvernement du Québec et que sa réalisation soit en cours, le projet continue de susciter un fort mécontentement au sein de la communauté. En effet, une contestation sociale s'est orchestrée au sein de celle-ci : les personnes citoyennes dénoncent notamment les risques environnementaux du projet et ses impacts sur l'industrie touristique (Dussault et Plante-Fr chette, 2021 ; Ress guier, 2022b ; Th riault, 2021). Cette mobilisation citoyenne est principalement port e par l'Association pour la protection du Lac Taureau (APLT), qui s'est mobilis e et positionn e comme principal opposant au projet, et ce, d s le d but de son d veloppement (Association pour la protection du Lac Taureau, n. d.).

3.2.2 Lomiko Metals

Le projet La Loutre, situ    quelques kilom tres de Duhamel, dans le nord de l'Outaouais, est d velopp  par la soci t  britanno-colombienne Lomiko Metals. Cette derni re d veloppe actuellement deux projets au Qu bec : le projet d'exploitation de graphite La Loutre et le projet Bourier, qui vise l'exploitation de lithium en Abitibi-T miscamingue (Lomiko Metals, n. d.).

L' tude d' valuation  conomique pr liminaire r alis e en 2021 a d montr  que le projet La Loutre a un potentiel de production de pr s de 100 000 tonnes par ann e (tpa) et une dur e de vie de pr s de 15 ans.   la suite de la r alisation de cette  tude, le projet est entr  en phase d'exploration avanc e et l'entreprise pr voit compl ter l'estimation des ressources min rales ainsi que l' tude de pr faisabilit  d'ici la fin de l'ann e 2023, afin d' tre en mesure de soumettre l'avis de projet l'ann e suivante (Lomiko Metals, 2022).

Ainsi, le projet est moins avanc  que celui de Nouveau Monde Graphite, mais demeure int ressant puisqu'il est le second projet d'exploitation de graphite le plus avanc  dans son d veloppement. Le projet suscite  galement un fort m contentement au sein de la communaut  locale. En effet, une contestation sociale et une mobilisation citoyenne se sont organis es pour d noncer le projet, ses risques potentiels sur l'environnement ainsi que ses impacts n gatifs sur l'industrie touristique (Bilodeau, 2022 ; L veill , 2019 ; Sabourin, 2021; Sabourin, 2023). Cette mobilisation citoyenne est port e par le Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation (RPLPN) qui a  t  form  en 2019 afin de s'opposer au projet (Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation, n. d.).

En somme, les projets de Nouveau Monde Graphite et de Lomiko Metals sont deux cas forts pertinents   analyser et   comparer en raison de leurs similarit s, de leur inclusion dans les diff rents plans et strat gies

du gouvernement du Québec, de la présence marquée du thème de la transition énergétique dans leurs communications (selon nos observations préliminaires), ainsi que de la présence d'une mobilisation citoyenne qui s'oppose aux projets. Notre étude de cas comparative nous amène alors à observer comment les cadres mobilisés dans les communications entourant les projets présentent des similitudes et des différences, et ce, dans l'optique où les deux projets sont relativement similaires. Dans la section suivante, nous présentons les paramètres des cas étudiés.

3.3 Paramètres des cas étudiés

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les projets de Nouveau Monde Graphite et de Lomiko Metals sont particulièrement intéressants à examiner dans le cadre de notre étude de cas comparative. Notre étude porte sur les communications entourant ces deux projets et mises de l'avant par Nouveau Monde Graphite, Lomiko Metals, l'Association pour la protection du Lac Taureau (APLT) ainsi que le Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation (RPLPN). Nous analysons dès lors l'évolution des cadres mobilisés au sein des communications à partir de 2015 et à travers les différentes phases de développement de ces projets. Nous portons également une attention particulière à l'évolution des cadres à la suite du lancement, à l'automne 2020, du *Plan pour une économie verte 2030*, ainsi que du *Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques* par le gouvernement du Québec. Nous présentons notre corpus de recherche dans la section suivante.

3.4 Corpus de recherche

Notre étude est constituée d'une analyse documentaire comprenant différents types de documentation produits entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 mai 2023, afin de nous permettre d'avoir une compréhension en profondeur des projets et de leurs contextes. Ces différents éléments ont été sélectionnés afin de nous permettre de répondre à nos questions et d'atteindre nos objectifs de recherche. Notre corpus documentaire se compose ainsi des éléments suivants :

- Documents, extraits de documents et sommaires de rapports²⁷ en lien avec les projets disponibles publiquement et produits par Nouveau Monde Graphite, Lomiko Metals, l'Association pour la protection du Lac Taureau et le Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation ;

²⁷ Les différents documents, extraits de documents et sommaires de rapports ont été sélectionnés lorsqu'ils abordaient ou présentaient le projet à l'étude.

- Communiqués de presse relatifs aux projets ou à leur développement et diffusés par Nouveau Monde Graphite, Lomiko Metals, l'Association pour la protection du Lac Taureau et le Regroupement de protection des lacs de la Petite Nation ;
- Pages des sites web de Nouveau Monde Graphite, de Lomiko Metals, de l'Association pour la protection du Lac Taureau et du Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation, et leur évolution depuis 2015.

Pour nous permettre de répondre aux sous-questions relatives aux cadres mobilisés par les promoteurs, nous étudions plus spécifiquement la documentation produite par Nouveau Monde Graphite et Lomiko Metals. Le tableau 3.1 présente le nombre d'éléments de corpus étudiés pour chacun.

Tableau 3.1 – Corpus de recherche relatif aux promoteurs

	Nouveau Monde Graphite	Lomiko Metals
Documents	11	4
Extraits de documents et sommaires de rapports	3	0
Communiqués de presse	43	21
Pages du site web	18	17
<i>Totaux</i>	75	42

Ensuite, pour répondre aux sous-questions relatives aux cadres mobilisés par les opposants, nous étudions plus spécifiquement la documentation produite par l'Association pour la protection du Lac Taureau et par le Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation. Le tableau 3.2 présente le nombre d'éléments de corpus étudiés pour chacun.

Tableau 3.2 – Corpus de recherche relatif aux opposants

	Association pour la protection du Lac Taureau	Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation
Documents	11	1
Extraits de documents et sommaires de rapports	0	0
Communiqués de presse	5	2
Pages du site web	0 ²⁸	19
<i>Totaux</i>	17	22

²⁸ Aucune page du site web de l'APLT n'a été analysée, car ce dernier rend uniquement accessible certains documents et ne contient aucun contenu par rapport au projet.

Les documents faisant partie de notre corpus ont été recueillis sur les sites web des promoteurs et des opposants. Cinq documents proviennent également du site web du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) relatif aux consultations publiques entourant le projet de Nouveau Monde Graphite qui ont eu lieu en 2020. Les versions antérieures des sites web des promoteurs et des opposants ont été récupérées via le site web Wayback Machine²⁹. Il est cependant important de mentionner que ce dernier donne accès à des sauvegardes antérieures de sites, mais qu'il ne recense pas toutes les versions modifiées du site. Leur base de données comprend uniquement des sauvegardes de sites à des moments aléatoires.

Notre corpus documentaire se compose ainsi de 156 éléments qui nous permettent d'observer les cadres mobilisés dans les communications entourant les projets de Nouveau Monde Graphite et de Lomiko Metals. Ces différents éléments ont été sélectionnés puisqu'ils abordent spécifiquement les projets développés par les promoteurs. Les éléments abordant les promoteurs ou les autres projets développés par ces derniers ont été exclus du corpus. La liste complète des différents éléments de corpus analysés est présentée en Annexe A.

Mentionnons que nous avons choisi de ne pas nous pencher sur le contenu diffusé sur les médias sociaux, car l'Association pour la protection du Lac Taureau n'y est pas présente et que le Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation y relaie uniquement leurs communiqués de presse ou les articles de presse concernant le projet. Nous nous sommes donc concentrés uniquement sur les contenus originaux et disponibles de manière publique.

Dans un second temps, en plus du corpus documentaire, nous étudions les articles des journaux locaux, régionaux et nationaux en lien avec chacun des projets. Ces derniers nous ont permis de retracer certains cadres utilisés par les promoteurs et leurs opposants qui ne figurent pas dans les documents officiels et qui ont été évoqués à l'oral ou en réponse aux demandes de médias. Notons que notre objectif n'est pas d'étudier la manière dont les projets ont été couverts dans les médias, mais plutôt de repérer des cadres présents dans les articles de presse et qui pourraient avoir été mis de l'avant par les promoteurs et les opposants. Notre analyse s'est concentrée sur les citations attribuées aux promoteurs et leurs opposants ainsi que sur les extraits d'articles qui semblent découler des cadres mobilisés ceux-ci. Cette analyse a toutefois été réalisée avec prudence, puisque les journalistes effectuent eux aussi un cadrage et un choix

²⁹ Wayback Machine. <https://archive.org/web/>

dans la rédaction de leurs articles. Il est alors possible de ne pas retrouver l'ensemble des propos mis de l'avant par les promoteurs et leurs opposants.

Nous analysons ainsi les différents articles de presse en français qui s'intéressent spécifiquement aux projets, à leur développement et à l'opposition citoyenne, comprise entre le 1^{er} janvier 2015 et le 30 avril 2023. Plus spécifiquement, notre corpus est composé d'articles publiés dans quatre médias nationaux, soit Radio-Canada, La Presse, Le Devoir et le Journal de Montréal. Ces derniers ont été sélectionnés, puisqu'ils sont les principaux médias écrits nationaux au Québec. Notre corpus compte également des articles publiés dans trois médias régionaux relatifs à chacun des projets, soit L'Action pour le projet de Nouveau Monde Graphite ainsi que Le Droit et L'Info Petite Nation pour le projet de Lomiko Metals.³⁰ Ces médias régionaux ont été sélectionnés pour leur couverture plus locale des projets. Le tableau 3.3 présente le nombre d'articles étudiés par rapport à chacun des projets et provenant de chacun des médias ciblés.

Tableau 3.3 – Corpus d'articles de presse

	Mine Matawinie de Nouveau Monde Graphite	Projet La Loutre de Lomiko Metals
Radio-Canada	5	0
La Presse	10	3
Le Devoir	4	4
Journal de Montréal	4	0
L'Action	21	0
Le Droit	0	9
L'Info Petite Nation	0	7
<i>Totaux</i>	44	23

Notre corpus se compose ainsi de 67 articles; la liste complète des articles est disponible en Annexe A. Ces derniers ont été recueillis au moyen de la base de donnée Eureka et ont été sélectionnés, puisqu'ils traitent des projets de Nouveau Monde Graphite et de Lomiko Metals, de leur développement ou de la mobilisation citoyenne. Les articles s'intéressant aux promoteurs, à leur croissance ou aux autres projets qu'ils développent ont été exclus du corpus.

³⁰ Nous souhaitons également inclure le média régional Le Nouvelliste afin d'avoir une représentation équivalente de médias régionaux dans notre corpus d'articles de presse. Ce dernier a cependant été retiré puisqu'aucun article portant sur le projet ou son développement n'y a été publié.

Dans la réalisation de notre analyse, des unités de sens ont été identifiées au sein de chacun des différents éléments de corpus. Ces dernières représentent un extrait analysé dans lequel un ou plusieurs thèmes ont été observés et analysés.

En somme, nous avons eu recours à différents types et provenances de documents dans la sélection de notre corpus afin de nous permettre de répondre adéquatement à chacune de nos sous-questions de recherche. Le tableau 3.4 illustre pour quelle sous-question de recherche chacune des sources de documentation est utilisée.

Tableau 3.4 – Sources documentaires permettant de répondre aux sous-questions de recherche

Sous-questions de recherche	Sources documentaires
<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les cadres mobilisés par les promoteurs dans leurs communications entourant le développement de leurs projets ? • En quoi les cadres mobilisés par les promoteurs sont-ils mis en relation les uns aux autres ? • Comment la notion d’acceptabilité sociale est-elle mobilisée dans ces cadres ? • Comment ces cadres évoluent-ils dans le temps ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents, extraits de documents ou sommaires de rapports produits par les promoteurs • Communiqués de presse des promoteurs • Sites web des promoteurs • Articles de journaux
<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les cadres mobilisés par les opposants dans leurs communications entourant le développement des projets des promoteurs ? • En quoi les cadres mobilisés par les opposants sont-ils mis en relation les uns aux autres ? • Comment la notion d’acceptabilité sociale est-elle mobilisée dans ces cadres ? • Comment ces cadres évoluent-ils dans le temps ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents, extraits de documents ou sommaires de rapports produits par les opposants • Communiqués de presse des opposants • Sites web des opposants • Articles de journaux
<ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les similitudes et les différences entre les cadres mobilisés dans chacun des projets ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents, extraits de documents ou sommaires de rapports produits par les promoteurs et les opposants • Communiqués de presse des promoteurs et les opposants • Sites web des promoteurs et des opposants • Articles de journaux

3.5 Stratégies d’analyse

Pour nous permettre d’observer les cadres mobilisés dans les différents éléments faisant partie de notre corpus, nous utilisons une approche inductive et nous avons recours à la stratégie d’analyse thématique présentée par Paillé et Mucchielli. L’analyse thématique vise « la transposition d’un corpus donné en un certain nombre de thèmes représentatifs du contenu analysé, et ce, en rapport avec l’orientation de

recherche (problématique) » (Paillé et Mucchielli, 2021, p. 270). Selon Paillé et Mucchielli (2021, p. 270), « [l'analyse] thématique consiste, dans ce sens, à procéder systématiquement au repérage, au regroupement et, subsidiairement, à l'examen discursif des thèmes abordés dans un corpus ».

Ainsi, la mobilisation de thèmes s'inscrit dans une logique de cadrage d'un enjeu. Les thèmes sont composés de cadres et ont pour objectif de mettre l'accent sur certains éléments entourant le projet pour construire son acceptabilité sociale. L'analyse thématique nous permet de regrouper les cadres mobilisés par les promoteurs et les opposants en différents thèmes afin d'être en mesure de les étudier.

L'analyse thématique comporte deux fonctions principales. D'abord, l'analyse thématique vise à dresser un portrait des thèmes en lien avec notre problématique et à valider leur récurrence au sein du corpus. Elle permet ensuite de schématiser les thèmes présents au sein du corpus. L'utilisation de la stratégie d'analyse thématique nous permettra ainsi d'observer comment les différents thèmes « se recourent, se rejoignent, se contredisent [et] se complètent » (Paillé et Mucchielli, 2021, p. 271).

Dans le cadre de notre analyse, nous utilisons la démarche de thématization continue. Cette dernière « consiste en une démarche ininterrompue d'attribution de thèmes et, simultanément, de construction de l'arbre thématique » (Paillé et Mucchielli, 2021, p. 275). Paillé et Mucchielli (2021, p. 275) expliquent qu'au moyen de cette démarche, « les thèmes sont identifiés et notés au fur et à mesure de la lecture du texte, puis regroupés et fusionnés au besoin, et finalement hiérarchisés sous la forme de thèmes centraux regroupant des thèmes associés, complémentaires, divergents, etc. ».

Bien que plus complexe, cette démarche nous permet de réaliser « une analyse vraiment fine et riche du corpus » (Paillé et Mucchielli, 2021, p. 276), d'observer si les thèmes évoluent à travers le temps et s'ils diffèrent au sein des différents éléments du corpus. Notre analyse nous a amenés à construire un arbre thématique afin de nous permettre d'illustrer « l'essentiel du propos abordé à l'intérieur du corpus » (Paillé et Mucchielli, 2021, p. 276).

Pour nous permettre de répondre à nos objectifs et questions de recherche, nous constituons quatre arbres thématiques, soit un pour chaque promoteur et chaque opposant. La constitution de ces arbres thématiques a été réalisée en analysant chacun des éléments du corpus relatif à chacun des projets. Notre analyse nous a amené à relever les thèmes, puis à les regrouper en axes thématiques afin de nous

permettre de structurer l'ensemble des thèmes observés. Le tout se fait au sein dans un journal de thématisation.

Étant donné le fait que nous utilisons la démarche de thématisation continue, les arbres thématiques ont été construits au fur et à mesure de l'analyse du corpus et nous ont amené à regrouper et à fusionner certains thèmes afin de nous permettre d'obtenir un portrait final synthétisé. Les arbres thématiques nous ont permis de comparer les thèmes mobilisés dans chacun des projets afin d'observer leurs éléments de différenciation et de ressemblance.

Le logiciel NVivo nous sert de support pour nous permettre de réaliser notre analyse. Chaque élément de corpus étudié a été codé dans le logiciel et les unités de sens répertoriées ont été associées au thème relevé au sein de celle-ci. Le logiciel nous a permis de construire un arbre thématique pour chacun des promoteurs et chacun des opposants et d'observer les thèmes mobilisés par ceux-ci. Le codage des différentes unités de sens et leur association à un élément de corpus nous ont ensuite permis d'observer les liens et la co-présence de thèmes au sein de chaque élément de corpus et de constater quels thèmes sont mis en relation au sein des communications. La construction de l'arbre thématique nous a également amenés à percevoir la place qu'occupe l'acceptabilité sociale parmi les thèmes mobilisés ainsi que les différences et les similitudes dans les thèmes mobilisés entourant chacun des projets.

Ainsi, notre stratégie d'analyse nous permet d'atteindre nos objectifs de recherche et d'observer les thèmes mobilisés dans les communications des promoteurs et des opposants entourant la mine Matawinie et le projet La Loutre. Nous sommes en mesure de relever les thèmes mobilisés dans les communications de Nouveau Monde Graphite, de l'Association pour la protection du Lac Taureau, de Lomiko Metals et du Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation entourant le développement des projets. Nous pouvons ensuite voir comment ces cadres sont mises en relation les uns aux autres par les promoteurs et les opposants, la manière dont la notion d'acceptabilité sociale est mobilisée dans ces cadres ainsi que l'évolution des différents cadres dans le temps. Notre comparaison des cadres nous amène également à remarquer les similitudes et les différences dans les cadres mobilisés par les promoteurs et les opposants.

3.6 Proposition analytique

Dans le cadre des recherches et analyses préliminaires que nous avons pu réaliser sur les projets de Nouveau Monde Graphite et de Lomiko Metals, nous avons pu établir deux propositions analytiques de recherche liées à nos différentes sous-questions. D’abord, tel qu’évoqué plus haut, la transition énergétique semble être au cœur des communications de Nouveau Monde Graphite et de Lomiko Metals. Nous avançons dès lors que le thème de la nécessité pour la transition énergétique constituera le principal cadre mobilisé par les promoteurs de ces projets. Nos recherches préliminaires ont ensuite fait ressortir que l’environnement semble être un thème très mobilisé dans les communications des opposants aux projets, soit l’Association pour la protection du Lac Taureau et le Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation. Sous cet éclairage, nous avançons dès lors que le thème des impacts sur l’environnement constituera le cadre le plus mobilisé par les opposants.

3.6.1 Grille d’analyse

Au regard de notre revue de la littérature, de nos analyses et de nos recherches exploratoires liées à nos cas, nous avons établi un arbre thématique préliminaire afin de nous guider dans l’analyse de notre corpus. Les différents thèmes répertoriés et les différents cadres les composant sont listés dans le tableau 3.5. Cet arbre thématique préliminaire a servi de base à notre analyse et des thèmes additionnels sont ajoutés et modifiés au fil de l’analyse, le cas échéant.

Tableau 3.5 – Arbre thématique préliminaire

Thèmes	Cadres composant le thème
Nécessité pour la transition énergétique	<ul style="list-style-type: none">• Besoin du minéral pour produire des batteries• Besoin du minéral pour réaliser la transition énergétique• Besoin du minéral pour électrifier le secteur des transports
Acceptabilité sociale	<ul style="list-style-type: none">• Accord ou désaccord de la communauté par rapport au projet• Considération des préoccupations des parties prenantes• Investissement du promoteur dans la communauté
Économique	<ul style="list-style-type: none">• Retombées économiques• Développement économique• Création d’emplois• Redevances minières
Impacts sur l’environnement	<ul style="list-style-type: none">• Risques et répercussions sur l’environnement immédiat• Détérioration des paysages• Détérioration de la qualité de vie
Technique	<ul style="list-style-type: none">• Potentiel d’exploitation• Faisabilité technique

3.7 Dimensions éthiques

La méthodologie de notre recherche nous a amené à utiliser uniquement du contenu documentaire accessible publiquement. Il n'a donc pas été nécessaire d'obtenir de certification éthique pour notre projet.

CHAPITRE 4

ANALYSE

Dans ce quatrième chapitre, nous présentons notre analyse du corpus relatif aux deux cas étudiés et nous répondons à nos sous-questions de recherche. Nous détaillons d’abord les thèmes mobilisés dans les communications entourant chacun des projets par les promoteurs et les opposants ciblés. Nous comparons ensuite la mobilisation des différents thèmes par ceux-ci.

4.1 Thèmes mobilisés dans les communications des cas étudiés

Notre analyse de la documentation produite par les promoteurs et les opposants ainsi que des articles de presse en lien avec les projets de Nouveau Monde Graphite et de Lomiko Metals nous a permis de constater que quelques thèmes non anticipés lors de notre étude préliminaire ont émergés. En effet, notre analyse a révélé que huit thèmes sont présents dans les communications en lien avec les deux projets, alors que six seulement ont été identifiés lors de notre analyse préliminaire. De ceux-ci, certains sont mobilisés plus fréquemment par les promoteurs et les opposants. Nous présentons dans le tableau 4.1 les huit thèmes recensés dans notre corpus pour tous les promoteurs et les opposants, les cadres qui les composent ainsi que le nombre d’unités de sens dénombrées pour chacun des thèmes, ainsi que le nombre d’éléments de corpus dans lesquels ces dernières ont été identifiées.

Tableau 4.1 – Recensement des thèmes pour les acteurs étudiés

Thèmes	Cadres composant le thème	Nb d’unités de sens	Nb d’éléments de corpus
Impacts sur l’environnement	<ul style="list-style-type: none">• Eau• Faune et flore• Gaz à effet de serre• Paysages• Qualité de l’air• Qualité de vie• Résidus miniers• Restauration du site• Santé	403	106
Transition énergétique	<ul style="list-style-type: none">• Carboneutralité• Chaînes d’approvisionnement et traçabilité• Demande du minéral• Électrification des transports• Nécessité d’exploitation du graphite• Nécessité pour la transition énergétique• Production de batteries	384	129

Acceptabilité sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Accord ou désaccord de la communauté par rapport au projet • Bureau d'audiences publiques sur l'environnement • Commandites et implications dans la communauté • Considération des préoccupations des parties prenantes • Consultation des parties prenantes • Division sociale • Intégration du projet dans la communauté • Opposition citoyenne 	225	97
Économique	<ul style="list-style-type: none"> • Diversification et développement économique • Main-d'œuvre • Redevances minières • Retombées économiques • Secteur touristique • Valeur foncière 	176	83
Technique	<ul style="list-style-type: none"> • Faisabilité technique • Potentiel d'exploitation 	96	65
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Expertise • Facteurs ESG³¹ • Mensonges et fausses déclarations • Rentabilité • Transparence 	81	41
Politique	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeux géopolitiques et de dépendance avec la Chine • Plans et actions d'autres États • Plans et stratégies des gouvernements du Québec et du Canada 	56	38
Réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> • Incompatibilité du territoire à l'activité minière 	34	26

Les thèmes des impacts sur l'environnement et de la transition énergétique représentent les thèmes les plus mobilisés dans les éléments de corpus des promoteurs et des opposants. Les thèmes de l'acceptabilité sociale et de l'économie sont également très présents. Par ailleurs, il est important de noter que le thème de la « nécessité pour la transition énergétique » a été renommé « transition énergétique », puisque notre analyse du corpus nous a amené à intégrer à ce thème d'autres cadres s'inscrivant dans ce thème, mais qui ne relève pas du caractère de « nécessité » précédemment identifié. Nous avons également constaté que le caractère de nécessité est surtout associé à l'exploitation du graphite pour produire des batteries de véhicules électriques et que la nécessité du projet pour réaliser la transition énergétique est plutôt

³¹ Les facteurs ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) « s'inscrivent dans la responsabilité sociétale des entreprises » et sont des « facteurs servant à évaluer une entreprise ou une organisation en fonction de son mode de gouvernance et de ses effets sur l'environnement et la société, dans une optique d'investissement socialement responsable » (Office québécois de la langue française, 2019).

présentée de manière implicite, via la nécessité d'exploiter le graphite. De plus, le thème social a été intégré au thème de l'acceptabilité sociale puisque les différents cadres répertoriés concernant ce thème avaient pour objectif sous-jacent de favoriser l'acceptabilité sociale du projet au sein des communautés.

Dans les sections suivantes, nous présentons plus en détail les thèmes mobilisés au sein du corpus par chacun des promoteurs et des opposants. Nous serons ainsi en mesure d'observer les cadres mobilisés par les promoteurs et les opposants dans leurs communications et de répondre à nos deux premiers objectifs secondaires ainsi qu'aux sous-questions de recherche y étant associées.

4.1.1 Thèmes entourant la mine Matawinie de Nouveau Monde Graphite

Le corpus étudié en lien avec le projet de la mine Matawinie, développé par Nouveau Monde Graphite, comprend l'ensemble des huit thèmes présentés ci-dessus. Les thèmes de la transition énergétique (314 unités de sens), des impacts sur l'environnement (300 unités de sens), de l'acceptabilité sociale (183 unités de sens) et de l'économie (143 unités de sens) sont les thèmes les plus présents. De plus, le thème réglementaire est très peu présent dans ce projet (2 unités de sens). Dans les sections suivantes, nous présentons les thèmes mobilisés par Nouveau Monde Graphite et par l'Association pour la protection du Lac Taureau.

4.1.1.1 Thèmes mobilisés par Nouveau Monde Graphite

Les communications de Nouveau Monde Graphite (NMG) comportent sept des huit thèmes identifiés précédemment. En effet, le thème réglementaire n'est pas présent dans les communications du promoteur. Les thèmes de la transition énergétique, de l'acceptabilité sociale et des impacts sur l'environnement sont les trois thèmes les plus mobilisés par NMG. Le tableau 4.2 présente le nombre d'unités de sens dénombrées pour chacun des thèmes ainsi que le nombre d'éléments de corpus dans lesquels ces dernières ont été identifiées.

Tableau 4.2 – Recensement des thèmes relatifs à Nouveau Monde Graphite

Thèmes	Nb d'unités de sens	Proportion de la présence de chaque thème	Nb d'éléments de corpus
Transition énergétique	272	39,3 %	78
Acceptabilité sociale	129	18,6 %	49
Impacts sur l'environnement	105	15,2 %	39
Économique	81	11,7 %	42
Technique	53	7,7 %	36
Politique	29	4,2 %	18
Gouvernance	23	3,3 %	16
<i>Totaux</i>	692	100 %	110 ³²

4.1.1.1.1 Thème de la transition énergétique

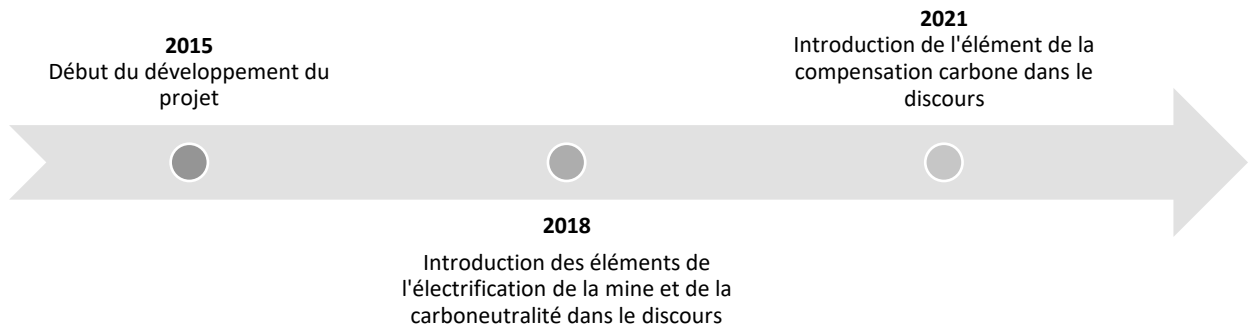
Le thème de la transition énergétique figure au sommet de la liste des thèmes les plus mobilisés par Nouveau Monde Graphite (272 des 692 unités de sens dénombrées). À travers les différents éléments de communication étudiés, nous avons constaté que le cadre de la carboneutralité est celui le plus souvent utilisé, suivi de la nécessité du graphite pour permettre la fabrication de batteries, électrifier le secteur des transports et contribuer aux objectifs mondiaux de décarbonation pour réaliser la transition énergétique. Par la suite, le troisième cadre figurant dans ce thème est celui de l'intégration de NMG dans les chaînes d'approvisionnement mondiales de fabrication de batteries. Ce dernier s'inscrit dans le thème de la transition énergétique puisqu'il est présenté dans une optique visant à assurer la traçabilité des matériaux au sein de la chaîne d'approvisionnement de la production de batteries destinées aux véhicules électriques.

La carboneutralité est apparue dans le discours de Nouveau Monde Graphite en 2018, alors que le promoteur a énoncé son intention d'électrifier la mine Matawinie. Ce cadre a par la suite évolué à travers le temps et NMG a commencé à parler de compensation carbone en 2021. Ainsi, NMG a commencé à évoquer la carboneutralité de la mine Matawinie lorsqu'il a annoncé son intention de développer une mine complètement électrique. L'achat de crédits carbone est ensuite apparu dans le discours afin de montrer que le promoteur compensera les émissions de GES qui n'ont pas pu être évitées dans le

³² Le nombre total d'éléments de corpus représente le nombre d'éléments de notre corpus documentaire et d'articles de presse dans lequel nous avons dénombré des unités de sens relatives aux différents thèmes. Le nombre total d'éléments de corpus n'égale pas l'addition du nombre d'éléments de corpus pour chaque thème, puisque plusieurs thèmes peuvent être présents dans un même élément de corpus.

développement de la mine, ce qui permettra d'assurer la carboneutralité de la mine. La figure 4.1 présente l'évolution du discours du promoteur par rapport à ce cadre.

Figure 4.1 – Évolution du discours de Nouveau Monde Graphite par rapport à l'électrification et la carboneutralité



Ces différents cadres sont étroitement liés et regroupent l'évolution du discours du promoteur en lien avec la gestion des émissions de GES émis par ses activités. Nous pouvons ainsi observer l'évolution de ce cadre au sein des communications de NMG :

Exemple 1³³ : « Nouveau Monde Graphite [...] entend compléter, d'ici la fin de 2018, une étude de faisabilité devant mener à l'implantation, au Québec, de la toute première mine à ciel ouvert dont le fonctionnement sera entièrement **électrifié**. [...] »

“ La phase de faisabilité, que nous entamons actuellement, constitue la suite logique du plan de développement de NMG. En allant de l'avant avec le concept tout électrique, nous entendons démontrer que NMG peut se développer en misant sur des solutions écoénergétiques, déjà éprouvées auprès de fournisseurs d'envergure internationale, tout en respectant ses échéanciers et ses budgets. L'électricité est une énergie propre, abondante et facilement accessible sur le gisement de notre propriété Matawinie, ce qui nous permet d'envisager un tel **projet carboneutre**, qui respecte nos objectifs de rentabilité ”, souligne Éric Desaulniers, président et chef de la direction de NMG. » (Nouveau Monde Graphite, 2018b)

Exemple 2 : « La mine utilisera une **flotte d'équipements miniers entièrement électriques, éliminant les émissions de gaz à effet de serre**. Cette flotte est entre autres composée de camions miniers électriques de 36,3 tonnes alimentés par batterie, de chargeuses frontales alimentées par batterie, d'excavatrices et de bouteurs alimentés par câble ainsi que de véhicules de service alimentés par batterie. La mine utilisera également des concasseurs électriques mobiles dans la fosse ainsi qu'un système de convoyeur terrestre afin d'acheminer

³³ Les éléments en caractère gras mis de l'avant dans les exemples compris dans ce chapitre visent à mettre en évidence le cadre qui a permis d'associer chacun des unités de sens à un thème.

le minerai au concentrateur. La technologie utilisée pour la flotte d'équipements a été développée par Medatech Engineering Services Ltd. et par ABB Inc. qui ont supporté MC-DRA pour l'estimation de la flotte d'équipements miniers entièrement électriques. Cette information a été transmise à un entrepreneur minier afin d'établir une proposition technique et commerciale pour l'exploitation de la mine, sur une base contractuelle, ainsi que sur la base d'équipements miniers électriques. » (Nouveau Monde Graphite, 2018e)

Exemple 3 : « Première mondiale, nous avons confirmé notre plein engagement envers des **opérations entièrement électriques, durables et carboneutres**, soutenues par la planification minière avancée de Nouveau Monde et alimentées par l'hydroélectricité renouvelable du Québec. » (Nouveau Monde Graphite, 2020p)

Exemple 4 : « Avec l'objectif d'une **flotte minière entièrement électrique** et l'utilisation exclusive d'hydroélectricité verte, Nouveau Monde est en voie de devenir l'un des producteurs de matériaux de batterie ayant la plus **faible empreinte carbone** au monde. En outre, Nouveau Monde compense la totalité de ses émissions historiques en utilisant des **crédits carbone** conformément au Registre des projets propres de la CSA, ce qui lui permet de confirmer son " statut de **carboneutralité** ". » (Nouveau Monde Graphite, 2021e)

Exemple 5 : « Dans le cadre de son plan d'action climatique publié en février 2022, NMG s'est engagée à prévenir, à réduire et à **compenser entièrement ses émissions de GES** au fil de son développement, à adopter des sources d'énergie renouvelables, à **électrifier ses activités** et à passer de la **carboneutralité** au Net Zéro d'ici 2030. » (Nouveau Monde Graphite, 2022j)

À travers ces exemples, nous pouvons observer l'évolution du discours de NMG par rapport à l'électrification de sa mine, sa carboneutralité et sa compensation carbone. C'est en 2018 que le promoteur présente ses intentions de rendre sa mine complètement électrique afin qu'elle soit carboneutre. Il présente ensuite les détails de son plan d'électrification quelques mois plus tard. En 2021, NMG évoque ses intentions de compenser ses émissions de GES, pour ensuite expliquer sa stratégie de compensation carbone dans son plan d'action climatique présenté en 2022.

Ce cadrage a également amené NMG à associer le cadre de carboneutralité au graphite qu'il produira et le promoteur n'associe plus ce cadre uniquement aux opérations de la mine Matawinie. En effet, l'objectif de NMG de rendre sa production neutre en termes d'émission de GES, au moyen de l'électrification de ses activités et de la compensation carbone, a amené NMG à positionner le graphite qu'il produira comme carboneutre :

Exemple 1 : « Tirant parti de l'hydroélectricité propre et abordable du Québec, Nouveau Monde est en voie de devenir la **première mine à ciel ouvert entièrement électrique** au monde afin d'offrir à ses clients des **produits durables avec une empreinte carboneutre**. » (Nouveau Monde Graphite, 2020n)

Exemple 2 : « La mission du Nouveau Monde est claire : **offrir les matériaux avancés de graphite les plus écologiques avec une empreinte carboneutre** pour un monde durable. » (Nouveau Monde Graphite, 2021c)

Exemple 3 : « La construction de la mine de graphite entièrement électrique Matawinie se poursuit conformément au plan, l'objectif étant de fournir du **graphite carboneutre** pour les marchés des véhicules électriques et des batteries. » (Nouveau Monde Graphite, 2022e)

Par ailleurs, nous pouvons observer la présence de ce cadre au sein des articles de presse analysés. Les exemples présentés ci-dessous ne sont pas des discours rapportés, mais plutôt les propos de journalistes dans lesquels il est possible d'observer que le cadre de la carboneutralité est repris à travers la couverture de presse nationale et régionale concernant la mine Matawinie :

Exemple 1 : « Nouveau Monde Graphite étudie la possibilité d'**électrifier les opérations de sa future mine** de graphite de Saint-Michel-des-Saints, ce qui serait une première. » (Baril, 2018a, La Presse)

Exemple 2 : « **Tous les bâtiments seront alimentés en électricité** par Hydro-Québec, mais ce qui distingue vraiment le projet de Nouveau Monde Graphite [...] des autres, c'est que **tous les véhicules et l'équipement seront, eux aussi, électriques**. » (Orfali, 2018, Le Journal de Montréal)

Exemple 3 : « Nouveau Monde projette d'exploiter le site avec un **concept minier 100 % électrique**, ce qui en ferait un projet **carboneutre**. La mine compte utiliser un parc d'**équipements miniers entièrement électriques**, composé notamment de camions alimentés par batterie, et d'excavatrices et de bouteurs alimentés par câbles. » (Dufour, 2018, La Presse)

Exemple 4 : « Vers une **mine 100 % électrique** à Saint-Michel-des-Saints – C'est en avril que l'entreprise Nouveau Monde Graphite de Saint-Michel-des-Saints annonçait son intention de produire une étude de faisabilité dans le but de mettre en place une **mine de graphite 100 % électrique**. L'objectif du président de l'entreprise, Éric Desaulnier, est de concevoir une **mine carboneutre dont les opérations sont à 100 % électriques**. » (Belhumeur-Gross, 2018d, L'Action)

Exemple 5 : « Nouveau Monde Graphite veut devenir le premier fournisseur de graphite de qualité batterie en Amérique du Nord, en **visant la carboneutralité pour l'ensemble de sa production**. » (Baril, 2021c, La Presse)

À travers le développement du projet, il nous est possible d’observer l’évolution de la mobilisation du cadre de la carboneutralité. Les intentions du promoteur de faire de la mine Matawinie un projet carboneutre s’inscrivent dans le thème de la transition énergétique, puisque celles-ci sont associées par NMG aux objectifs mondiaux en termes de décarbonation et des réductions des GES.

Ensuite, le cadre relatif à la production de véhicules électriques (VÉ) et de la réalisation de la transition énergétique a pu être observé dès le début du projet et tout au long de son développement. En effet, nous pouvons voir très clairement ce cadre dans le premier message mis de l’avant dans différentes mises à jour de la page d’accueil du site web de Nouveau Monde Graphite :

Exemple 1 : « Développeur d’une propriété de **graphite avec mission socioenvironnementale** – Le graphite naturel est au centre de la **révolution verte** » (Nouveau Monde Graphite, 2017c).

Exemple 2 : « Servir **l’économie de demain** en valorisant de manière durable nos matières premières – Le graphite naturel du Québec au centre de la **révolution énergétique** » (Nouveau Monde Graphite, 2018g).

Exemple 3 : « Servir **l’économie de demain** en valorisant les ressources naturelles d’aujourd’hui » (Nouveau Monde Graphite, 2020q).

Exemple 4 : « **Matériaux de batteries écologiques** pour propulser la **révolution énergétique** » (Nouveau Monde Graphite, 2023e).

Nous pouvons constater que la présence de la transition énergétique, via la production de batteries destinées aux VÉ, est au cœur du positionnement de Nouveau Monde Graphite depuis 2017. Bien que le message mis de l’avant a été modifié à quelques reprises, le thème de la transition énergétique ainsi que le cadre de la fabrication de batterie demeurent toujours présents.

De plus, il est possible d’observer une association étroite entre l’exploitation du graphite pour produire des batteries et le cadre de la carboneutralité de la mine de NMG abordé précédemment. En effet, NMG relève dans son discours la nécessité d’exploiter du graphite pour permettre la fabrication de batteries et la réalisation de la transition énergétique mondiale, en plus d’inscrire la carboneutralité de la mine Matawinie dans les objectifs mondiaux de décarbonation :

Exemple 1 : « NMG poursuit son développement diligent pour servir les marchés en croissance des **véhicules électriques** (“ VÉ ”) et des technologies propres avec des matériaux

pour **batteries carboneutres**. La Société croit fermement que ses opérations et ses activités d'entreprise peuvent contribuer à l'effort commun vers le maintien du réchauffement climatique mondial à 1,5°C d'ici 2050, comme convenu dans l'**Accord de Paris**. » (Nouveau Monde Graphite, 2022f)

Exemple 2 : « La **crise climatique** s'accélère à travers le monde et les actions pour permettre d'amoinrir les risques doivent s'effectuer rapidement. Dans l'effort de **décarbonisation**, **l'électrification** prend également de l'ampleur et crée une pression significative sur le secteur des **batteries**. Dans ce contexte, NMG poursuit son développement diligent pour desservir ce marché en croissance avec des **matériaux de batteries carboneutres**. Les solutions technologiques et les activités économiques associées à leur production doivent être déployées avec rapidité et justesse pour améliorer le **bilan carbone mondial**. Ainsi, nos engagements visent fondamentalement à **réduire au maximum les émissions intrinsèques de la Société** le plus rapidement possible, mais aussi à internaliser les coûts pour chaque tonne de CO₂ passée présente et future émise à l'atmosphère. » (Nouveau Monde Graphite, 2022a, p. 15)

Nouveau Monde Graphite mobilise le thème de la transition énergétique en abordant la demande des véhicules électriques, et donc des batteries et du graphite pour les fabriquer, en plus de lier ses activités avec les différents objectifs mondiaux liés à la décarbonation. NMG présente la carboneutralité de son graphite comme une solution permettant de favoriser la réalisation de la transition énergétique et l'atteinte des objectifs de décarbonation. Ainsi, NMG ne mobilise pas directement la nécessité de son projet pour permettre de réaliser la transition énergétique, mais le fait plutôt indirectement en parlant de la nécessité d'exploiter le graphite pour fabriquer des batteries et atteindre les objectifs mondiaux de réduction des GES.

Le cadre relatif à l'augmentation de la demande pour le graphite est aussi très présent dans les communications de Nouveau Monde Graphite; la demande est dépeinte comme une opportunité résultant de la croissance de la demande des véhicules électriques, et donc de celle des batteries. La mobilisation de ce cadre vient renforcer l'idée de la nécessité du graphite pour permettre la réalisation de la transition énergétique, en démontrant la forte demande du minerai visant à fabriquer des batteries destinées aux VÉ. Les différents messages concernant la demande pour le graphite sont demeurés relativement semblables à travers le temps.

Exemple 1 : « POURQUOI INVESTIR DANS LE MARCHÉ DU GRAPHITE ? On s'attend à ce que la **demande mondiale de graphite continue à augmenter** au fur et à mesure que les consommateurs adoptent les véhicules électriques faisant usage de batteries lithium-ion. Il y a présentement dans le monde 15 méga-usines à batteries Li-Ion qui sont soit en construction

ou en expansion. Ces usines augmenteront la capacité de production de 521 % d'ici 2020. » (Nouveau Monde Graphite, 2017c ; Nouveau Monde Graphite, 2018g)

Exemple 2 : « Les opportunités de marché sont excellentes, notamment en raison de la **forte croissance prévue du marché des batteries au lithium-ion pour les véhicules électriques**. » (Nouveau Monde Graphite, 2019e)

L'état du marché et de la demande pour le graphite sont abordés dans un grand nombre de documentations étudiées et ils sont présents dans la couverture de presse du projet depuis 2017. Il est ainsi possible d'observer la reprise du cadre mobilisé par NMG dans les propos de journalistes au sein de plusieurs articles de presse :

Exemple 1 : « Nouveau Monde Graphite veut profiter de la **forte demande pour le graphite**, utilisé notamment par les **fabricants de batteries** comme Tesla, pour exploiter une mine à ciel ouvert près de Saint-Michel-des-Saints. » (Baril, 2017, La Presse)

Exemple 2 : « Le graphite entre dans la fabrication de batteries lithium-ion. **La Banque mondiale estime que la demande en graphite va quadrupler d'ici 2050 en raison de l'électrification des transports**. Si tous les projets actuellement sur la table se concrétisent, celui de Saint-Michel-des-Saints représenterait 5 % de la production mondiale en 2025. » (Riopel, 2020, Le Devoir)

Exemple 3 : « Selon Nouveau Monde Graphite, **la demande mondiale de graphite pour les batteries augmente** de 20 % par année depuis 2012, et l'offre deviendra insuffisante à compter de 2023. » (Baril, 2021a, La Presse)

Exemple 4 : « Rappelons que le projet minier Nouveau Monde Graphite, qui se développe en Haute-Matawinie, vise la production de **graphite carboneutre destiné aux batteries pour voiture électrique**. » (Gaudreau, 2021, L'Action)

À travers les différents éléments de corpus étudiés, nous pouvons observer les messages et les illustrations utilisés par Nouveau Monde Graphite afin de démontrer l'importance du graphite dans la production de batterie et la réalisation de la transition énergétique. En effet, ce cadre est fréquemment mis de l'avant par NMG et le promoteur mobilise également une image montrant les éléments composant une batterie, qui est présentée ci-dessous. Cette image permet d'illustrer que le graphite constitue près de la moitié des matériaux utilisés dans la fabrication des batteries destinées aux véhicules électriques et vient renforcer les messages concernant le besoin de graphite ainsi que la nécessité de ce matériel pour permettre la production de batteries.

Exemple 1 : « L'Agence internationale de l'énergie (« AIE ») prévoit que d'ici 2050, les batteries représenteront plus de 60 % du marché des énergies propres. **L'élan mondial vers l'électrification signifie que les batteries seront au cœur de la nouvelle économie de l'énergie et constitueront la plus grande source de demande de minéraux critiques.**

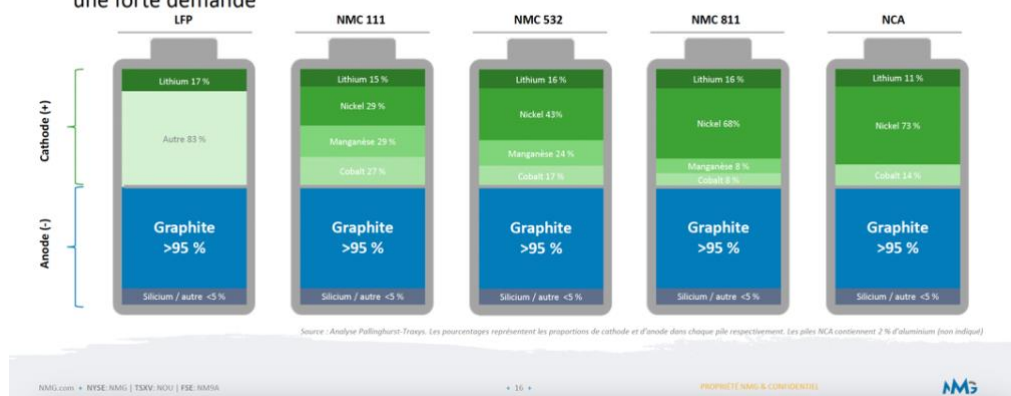
Composant essentiel des technologies de batteries lithium-ion et certaines piles à combustible, le graphite permet d'avancer vers un avenir sans carbone.

Dans les batteries lithium-ion, technologie dominante pour les VÉ et l'électronique portable, **le graphite compte pour plus de 95 % de l'anode**, l'électrode négative, quelle que soit la composition lithium-ion utilisée. » (Nouveau Monde Graphite, 2021a)

Exemple 2 (Nouveau Monde Graphite, 2023a, p. 16)

+ LE GRAPHITE EST ESSENTIEL POUR TOUTES TECHNOLOGIES DE BATTERIE

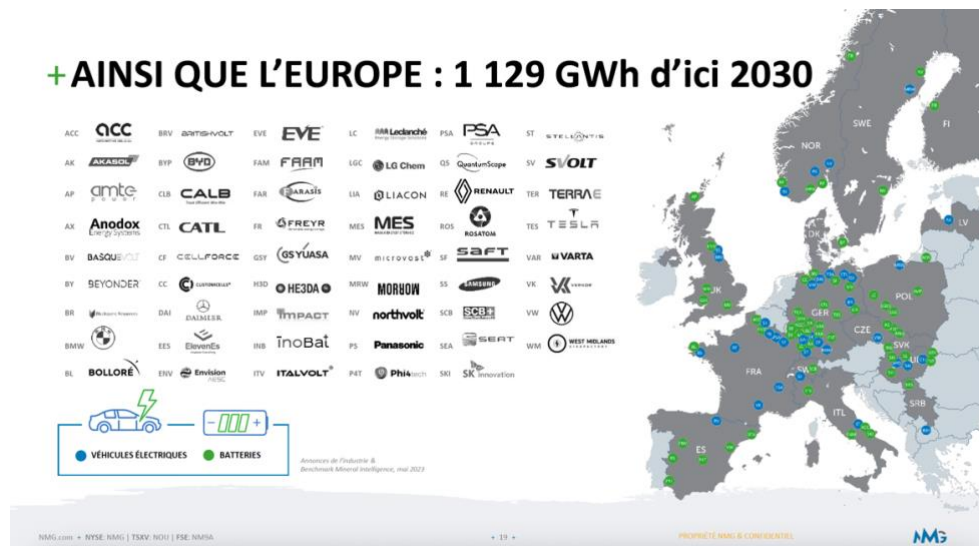
» Le **graphite** représente la moitié de la batterie lithium-ion – 1,2 kg par Kwh nécessaire suscitant une forte demande



Ainsi, l'exploitation du graphite est très présente dans les communications de Nouveau Monde Graphite. Cet élément est étroitement lié avec le cadre de la carboneutralité abordé précédemment. En effet, par cette association, NMG renforce son positionnement par rapport à la transition énergétique en montrant que ses actions en termes de carboneutralité contribueront en deux temps à la transition énergétique ; soit en n'émettant pas de GES dans sa production et en contribuant à décarboner le secteur des transports en fabriquant des matériaux de batterie destinés aux VÉ.

En 2021, NMG a intégré dans son thème de la transition énergétique le cadre relatif aux chaînes d'approvisionnement et l'intégration de sa mine au sein de celles-ci. D'abord, ce cadre est mobilisé pour démontrer la proximité géographique de NMG avec les marchés nord-américain et européen de

Exemple 2 (Nouveau Monde Graphite, 2023a, p. 19)



La réduction des GES en lien avec les chaînes d’approvisionnement et la traçabilité des matériaux de batteries ont ensuite été intégrées progressivement dans le discours de Nouveau Monde Graphite. C’est notamment après avoir rejoint le Global Battery Alliance (GBA) en 2021 que NMG a davantage mis de l’avant le cadre de la traçabilité, qui permet d’assurer le bilan carbone de chacune des composantes d’une batterie, et ainsi de faire en sorte qu’une batterie est produite dans une optique de développement durable. NMG explique plus en détail le GBA dans le rapport ESG 2021 :

Exemple 1 : « Principes de la Global Battery Alliance et Passeport pour batteries

Initiative du Forum économique mondial, la GBA cherche à établir une **chaîne de valeur circulaire et durable des batteries** par des initiatives et des partenariats public-privé. En 2021, NMG y a été admise comme membre active. [...]

Le Passeport pour batteries de la GBA est en voie de devenir la **norme dominante attestant la conformité environnementale et sociale des batteries tout au long de leur chaîne de valeur**. NMG est bien placée pour mettre en œuvre les principes du Passeport pour batteries **garantissant la traçabilité et la durabilité de ses minéraux stratégiques**. » (Nouveau Monde Graphite, 2021b, p. 30)

Nouveau Monde Graphite associe le cadre de la traçabilité avec le thème de la transition énergétique puisque ce dernier s’inscrit dans une logique visant à assurer que les matériaux utilisés dans la fabrication des batteries sont extraits et transformés en produisant moins de GES, ce qui contribue aux objectifs de décarbonation du Québec.

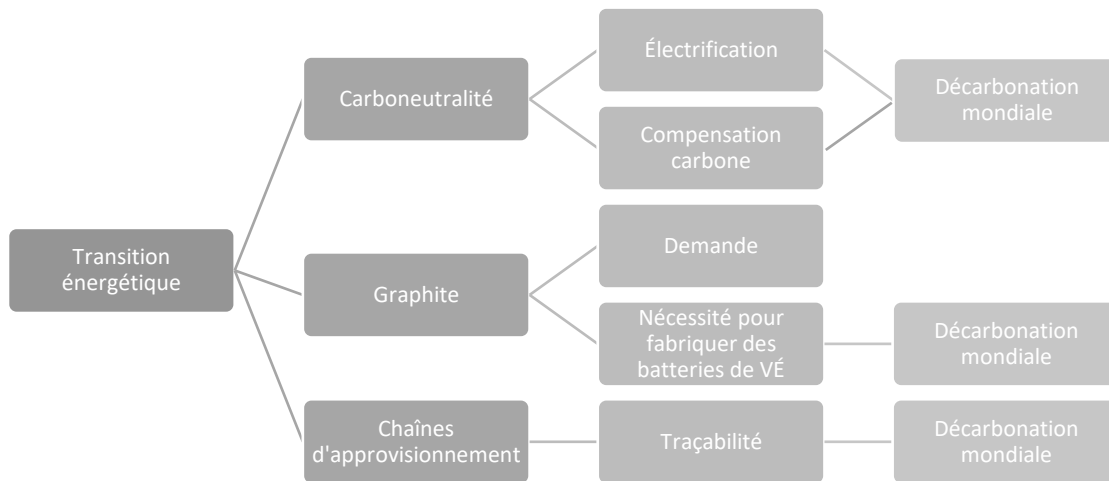
Après leur admission à la GBA en 2021, le cadre de la traçabilité a été intégré au discours de NMG. L'entreprise l'utilise pour démontrer la faible empreinte carbone de son graphite et pour souligner qu'il bénéficiera à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement :

Exemple 1 : « La Société fournira des solutions avancées de matériaux à base de graphite, carboneutres, aux marchés en pleine croissance des batteries lithium-ion et des piles à combustible. Grâce à des opérations à faible coût et aux normes ESG les plus élevées, Nouveau Monde deviendra un fournisseur stratégique pour les principaux fabricants de batteries et d'automobiles du monde, **garantissant un matériel avancé robuste et fiable, tout en assurant la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement.** » (Nouveau Monde Graphite, 2021c)

Ainsi, les cadres relatifs aux chaînes d'approvisionnement et à la traçabilité sont mobilisés dans le discours de NMG pour montrer la proximité de ce dernier avec l'écosystème nord-américain et européen ainsi que l'impact positif que sa production carboneutre peut avoir sur la chaîne de production de batteries de VÉ .

En somme, le thème de la transition énergétique comprend plusieurs éléments s'inscrivant dans les objectifs mondiaux de décarbonation et de réduction des émissions des GES. Les cadres les plus importants dans le discours de NMG sont la carboneutralité des opérations de la mine Matawinie et du graphite produit, la nécessité du graphite pour produire des batteries destinées aux VÉ ainsi que l'intégration de NMG dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, contribuant à assurer la traçabilité des matériaux de batteries. Il est également possible d'observer le lien fait par NMG entre la carboneutralité de la mine Matawinie, le graphite qui y sera extrait et les objectifs mondiaux de décarbonation, et donc implicitement, la nécessité de son projet pour permettre la réalisation de la transition énergétique.

Figure 4.2 – Schéma récapitulatif des cadres présents dans le thème de la transition énergétique mis de l'avant par Nouveau Monde Graphite



4.1.1.1.2 Thème de l'acceptabilité sociale

L'acceptabilité sociale s'est révélée être le second thème le plus mobilisé dans les communications de Nouveau Monde Graphite (129 des 692 unités de sens dénombrées). Au début du développement du projet, ce thème se composait principalement des actions du promoteur afin d'informer les personnes citoyennes de l'avancement du projet. À partir de 2018, le discours de NMG a évolué et le promoteur a commencé à parler de consultation et de dialogue avec les parties prenantes, de mise en place de comités locaux, d'intégration du projet dans la communauté ainsi que des ententes avec la municipalité de Saint-Michel-des-Saints et la communauté atikamekw de Manawan. Nous avons notamment pu observer que ces différents discours entourant l'acceptabilité sociale se sont développés en vue de la tenue des consultations publiques du BAPE en lien avec le projet, au début de l'année 2020.

Au début du projet, NMG mettait principalement de l'avant les démarches d'information et de discussion réalisées auprès des parties prenantes :

Exemple 1 : « [NMG ...] est heureuse d'annoncer qu'elle organisera une **séance d'information** dans la communauté de Saint-Michel-des-Saints. [...] Nouveau Monde désire aussi [poursuivre] l'approche communautaire entreprise auprès des propriétaires se trouvant en périphérie du projet, de même qu'avec les utilisateurs du territoire et toute autre partie prenante locale. Une **session de discussion ouverte** est aussi à l'horaire; celle-ci permettra d'aborder toute préoccupation ou attente que la communauté pourrait avoir quant aux impacts potentiels du projet. » (Nouveau Monde Graphite, 2016b)

Le discours de NMG a par la suite évolué et le promoteur s’est mis à parler de dialogue et de consultation auprès de ses parties prenantes. Il est notamment possible d’observer la présence de ces cadres dans les communiqués bilans diffusés par NMG à chaque début d’année et comprenant leurs objectifs pour l’année à venir.

Exemple 1 : « Continuer le **dialogue** avec les parties prenantes afin de mettre en place un projet qui **respecte la communauté d’accueil** et qui vise une faible empreinte environnementale. » (Nouveau Monde Graphite, 2017a)

Exemple 2 : « Continuer le **dialogue** avec les parties prenantes afin de mettre en place un projet qui **multiplie les retombées positives pour la communauté d’accueil** tout en visant une faible empreinte environnementale. » (Nouveau Monde Graphite, 2018a)

Exemple 3 : « Poursuivre le **dialogue** et **intensifier nos actions d’information et de mobilisation auprès des citoyens et des parties prenantes** notamment en matière d’environnement pour présenter et vulgariser les mesures d’atténuation retenues dans le design du projet et relever d’autres préoccupations en lien avec le projet minier. » (Nouveau Monde Graphite, 2019b)

Exemple 4 : « Poursuite de **l’intégration des communautés** de la Haute-Matawinie, incluant Saint-Michel-des-Saints, Saint-Zénon et la Première Nation atikamekw, dans les initiatives conciliant le développement économique, social et environnemental. » (Nouveau Monde Graphite, 2020h)

Exemple 5 : « **Maintenir et entretenir la relation de la Société avec les communautés de la Haute Matawinie**, soit Saint-Michel-des-Saints, Saint-Zénon et la Première nation atikamekw, ainsi qu’avec la région de Bécancour pour démontrer par des actions claires que la présence de Nouveau Monde est un vecteur de développement socio-économique durable. » (Nouveau Monde Graphite, 2021c)

Nous pouvons remarquer que NMG dresse un lien entre la consultation des parties prenantes et les thèmes des impacts sur l’environnement et de l’économie. On peut penser que ce lien est notamment établi dans l’optique de répondre aux cadres mis de l’avant par son opposant en regard de ces deux thèmes et de démontrer que NMG est à l’écoute de ses parties prenantes. Il ne s’agit cependant pas de contre-cadrage comme tel, puisque le promoteur ne fait pas directement référence aux cadrages de son opposant et souligne uniquement à quelques reprises que ses actions sont le fruit de consultations auprès de la communauté.

Par ailleurs, son engagement auprès de la communauté est présenté dans le premier rapport ESG, publié en 2020. Ce dernier détaille la vision de NMG en termes de consultation des parties prenantes et présente un bilan des actions en la matière.

Exemple 1 : « Depuis la découverte du gisement de graphite Matawinie en 2015, Nouveau Monde a été guidée par un esprit de **développement éthique et responsable afin d’harmoniser son projet aux réalités, aux préoccupations et aux valeurs de la communauté locale**.

Jusqu’à maintenant, nos consultations avec les parties prenantes ont porté sur le projet minier Matawinie. Nous avons élaboré un **plan d’engagement complet** auprès de la communauté, car **nous reconnaissons que les préoccupations et les intérêts de nos parties prenantes sont essentiels à la réussite de nos projets et à la création de valeur**.

Plus de **75 rencontres informatives**, dont des **séances publiques**, des **consultations** et des **portes ouvertes**, ont été tenues afin d’établir un **dialogue transparent et constructif** avec les organisations locales, les résidents, les villégiateurs et les membres de Premières Nations. D’autres **initiatives de sensibilisation locales** ont été lancées pour faire connaître le secteur minier, les pratiques environnementales de Nouveau Monde et les possibilités de **collaboration**. » (Nouveau Monde Graphite, 2020d, p. 15)

Parmi les actions réalisées par NMG pour maintenir le dialogue avec les parties prenantes, le promoteur a mis en place différents comités permettant de consulter ces dernières. Ces comités sont notamment présentés dans le document déposé au BAPE dans le cadre des consultations publiques sur le projet (Nouveau Monde Graphite, 2020b). NMG a d’abord mis en place un comité d’accompagnement, composé de 15 personnes représentant différentes parties prenantes concernées par le projet, dont l’objectif est de « **favoriser l’implication de la communauté** dans l’ensemble du projet de mine de graphite » (Nouveau Monde Graphite, 2020b, p. 3). Le rôle de ce comité, tel que présenté par NMG dans ce document, est de « s’assurer que le développement du projet respecte le milieu d’accueil, minimise les impacts environnementaux et maximise les retombées régionales positives » (Ibidem). Ensuite, NMG a mis en place un comité de suivi composé de représentants du promoteur et de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, qui a pour objectif « **[d’assurer] une communication constante** entre toutes les Parties sur le développement du projet minier et le suivi de ses impacts environnementaux et sociaux » (Nouveau Monde Graphite, 2020b, p. 5). Le rôle de ce comité est : « [d’échanger] et [de] favoriser le dialogue entre toutes les parties prenantes en partageant des informations relativement au développement du projet [et d’agir] à titre de liaison entre la population locale et NMG afin que les préoccupations de la population locale soient communiquées à NMG » (Ibidem).

La mise en place de ces comités par NMG s'inscrit dans l'objectif de maintenir le dialogue avec les parties prenantes, de les consulter tout au long du développement du projet et de favoriser son acceptabilité sociale. Le lien établi avec le thème de l'environnement est toujours omniprésent au sein du discours relatif aux comités et vise à démontrer que ce dialogue a permis de peaufiner les actions de NMG en lien avec le thème des impacts sur l'environnement immédiat. Le cadre en lien avec les comités est également repris dans quelques articles de presse, où il est possible de trouver une mention des comités mis en place par NMG :

Exemple 1 : « Si le projet peut susciter de l'inquiétude, notamment chez certains propriétaires riverains de Saint-Michel-des-Saints, la direction soutient avoir tenu plus de 200 rencontres avec des individus et des groupes établis de la région. L'entreprise souligne qu'un **comité d'accompagnement**, composé de citoyens et d'experts régionaux, travaille avec elle pour assurer que le projet se développe dans le respect de l'environnement et contribue au dynamisme régional. » (Dufour, 2018, La Presse)

Ces différentes actions mises de l'avant par le promoteur s'inscrivent dans l'objectif d'assurer l'intégration du projet dans la communauté, et implicitement son acceptabilité sociale, grâce aux démarches de consultation réalisées et aux actions prises par le promoteur. Cet extrait de communiqué le démontre bien, en plus de faire un lien avec le thème de la transition énergétique et plus particulièrement avec le cadre de carboneutralité :

Exemple 1 : « Les commentaires, préoccupations et les idées recueillis dans le cadre de ces échanges, ont permis de réduire l'empreinte du projet, de limiter l'impact sur le milieu environnant et d'innover notamment sur les questions des résidus miniers, de l'intégration au territoire en plus d'un modèle minier 100 % électrique. » (Nouveau Monde Graphite, 2019e)

Dans l'objectif d'assurer l'intégration du projet dans la communauté, NMG a également mis en place un programme d'acquisition volontaire pour les personnes résidentes à proximité du projet. Le promoteur présente ce programme comme une mesure permettant d'assurer le bien-être de la communauté, et implicitement de favoriser son acceptabilité sociale, tout en répondant au cadrage de son opposant concernant la valeur foncière des propriétés situées à proximité de la mine. Le programme est mobilisé dans quelques communiqués et documents de NMG.

Exemple 1 : « Pour les propriétaires en périphérie du projet (rayon de 1 km du projet), Nouveau Monde a mis en place un **programme proactif d'acquisition volontaire** qui permet aux propriétaires concernés d'éviter d'être exposés aux nuisances découlant de leur proximité au site minier. » (Nouveau Monde Graphite, 2019e)

Dans le cadre des audiences publiques du BAPE, NMG a aussi présenté son plan d'intégration au territoire dans lequel le cadre de l'intégration est abordé en profondeur (Nouveau Monde Graphite, 2020e). L'objectif de ce plan est évoqué dans le document :

Exemple 1 : « **L'objectif premier étant de favoriser une cohabitation harmonieuse** entre le projet minier et les différents usages présents sur le territoire, le plan vise à offrir aux citoyens, aux visiteurs et aux touristes une zone récréative en pleine nature. **L'ensemble des interventions prévues dans le plan d'intégration a été conçu de façon à minimiser les impacts négatifs sur l'environnement.** » (Nouveau Monde Graphite, 2020e, p. 0)

Ce plan présente les engagements de NMG en termes d'intégration au territoire et comprend principalement des actions pour le secteur touristique, qui représente l'un des cadres les plus importants mis de l'avant par son opposant.

En outre, dans l'optique d'assurer l'intégration du projet dans la communauté ainsi que de maintenir et d'assurer le dialogue et la collaboration avec les parties prenantes, le promoteur a entretenu des liens étroits avec la communauté atikamekw de Manawan et la municipalité de Saint-Michel-des-Saints. Pour assurer la collaboration avec ces derniers, NMG a signé une entente visant à « [établir] les termes régissant les discussions et les négociations » avec Manawan (Nouveau Monde Graphite, 2018c). Cette dernière a par la suite résulté en la signature de l'entente de pré-développement en 2019 (Nouveau Monde Graphite, 2019d). Ces différentes ententes avec la communauté atikamekw ont été réalisées dans l'objectif d'entretenir une collaboration avec ces derniers et de maintenir l'acceptabilité sociale. À cet égard, NMG présente dans son rapport ESG 2020 la vision de son engagement auprès des peuples autochtones, et donc de la communauté atikamekw :

Exemple 1 : « La Société a engagé un **dialogue ouvert et transparent** avant et pendant les phases d'exploration, ainsi que tout au long du développement du projet, afin de présenter le projet minier, de **recueillir des commentaires** sur les plans proposés, de **répondre aux questions, d'améliorer la conception pour tenir compte des préoccupations et des commentaires**, et de **partager des informations** sur les occasions de formation, d'emploi et d'affaires. Nouveau Monde a aussi documenté certaines ressources culturelles et zones à potentiel archéologique dans le cadre de son étude d'impact environnemental et social (" ÉIES "). [...] »

Nouveau Monde a intégré les commentaires de la Première Nation atikamekw en tenant compte de ces préoccupations dans son évaluation des principaux enjeux ESG (voir la page 12). Comme exprimé dans le présent rapport, **Nouveau Monde est déterminée à travailler en collaboration avec les communautés autochtones** afin de répondre à leurs questions et de maximiser les opportunités qui leur sont offertes sur le plan social, économique et environnemental. » (Nouveau Monde Graphite, 2020d, p. 18)

La municipalité de Saint-Michel-des-Saints a également collaboré plus étroitement avec Nouveau Monde Graphite. En effet, ces derniers ont signé en 2018 une entente de principe visant à « [consolider] la collaboration des deux parties afin de bien définir les impacts environnementaux et sociaux et ainsi tenir compte des préoccupations et des besoins de la communauté de Saint-Michel-des-Saints dans le développement du projet » (Nouveau Monde Graphite, 2018d). Cette entente a par la suite amené la signature d'une entente « de collaboration et de partage des bénéfices dans le cadre du projet minier Matawinie », visant à « [cristalliser le] partenariat de développement social, économique et environnemental » entre NMG et la municipalité de Saint-Michel-des-Saints (Nouveau Monde Graphite, 2020i).

Par la signature de ces ententes, NMG souhaite montrer son implication auprès de ses parties prenantes afin de maintenir le dialogue, la prise en compte de leurs préoccupations et ainsi assurer l'acceptabilité sociale du projet. Nous pouvons aussi observer les liens faits par NMG entre le thème de l'acceptabilité sociale, au travers du cadre relatif aux ententes avec la communauté, et les thèmes des impacts sur l'environnement et de l'économie, en soulignant que ces ententes auront des effets bénéfiques sur ces plans. Par ailleurs, ces ententes ont été signées avant la tenue des consultations publiques du BAPE.

Pour démontrer l'acceptabilité sociale de son projet, Nouveau Monde Graphite a réalisé à deux reprises un sondage au sein de la communauté afin d'obtenir une mesure du degré d'acceptabilité. Ces sondages ont ensuite été mobilisés par le promoteur pour démontrer l'acceptabilité sociale et confirmer que les actions réalisées par ce dernier ont porté fruit.

Exemple 1 : « **Plus de 80 %** des gens sondés dans la région de Saint-Michel-des-Saints **jugent le projet de Nouveau Monde Graphite positif** pour la région. » (Nouveau Monde Graphite, 2018f)

Exemple 2 : « Le plus récent sondage réalisé par la firme Léger confirme un **accueil favorable** du projet dans la Haute-Matawinie avec **82 % des répondants le qualifiant de positif à très positif**. » (Nouveau Monde Graphite, 2020j)

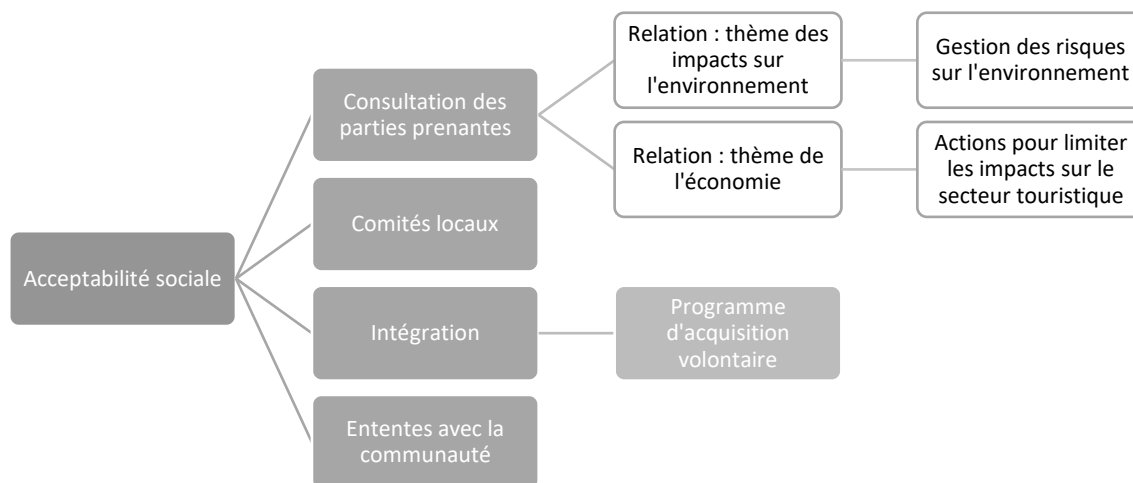
Par la suite, NMG a mobilisé à de nombreuses reprises les résultats de ces sondages en rappelant qu'ils sont toujours à l'écoute des parties prenantes afin de bonifier le projet, d'assurer son intégration dans la communauté et de maintenir cette bonne acceptabilité sociale. Cette citation, tirée d'un article du journal *L'Action*, montre bien la vision du promoteur en matière d'acceptabilité sociale, ce dernier rappelant que NMG a modifié son projet afin de répondre aux préoccupations des parties prenantes et ainsi maintenir l'acceptabilité sociale du projet. Il est aussi intéressant d'observer la référence établie avec le thème de la transition énergétique au moyen du cadre de carboneutralité.

Exemple 1 : « M. Desaulniers[, fondateur, président et chef de la direction de Nouveau Monde Graphite,] souligne que l'entreprise a répondu favorablement aux recommandations et plusieurs éléments demandés étaient déjà en cours de réalisation. **“Notre objectif, c'est de constamment bonifier le projet afin d'avoir la plus grande acceptabilité sociale possible,** nous allons continuer à faire des efforts en ce sens avec un projet carboneutre et 100 % électrique, mais il faut comprendre qu'il y aura toujours des gens pour qui le projet ne sera pas acceptable”.

» (Belhumeur-Gross, 2021, *L'Action*)

En somme, l'acceptabilité sociale est très présente dans le discours de Nouveau Monde Graphite; elle constitue le deuxième thème le plus mobilisé par ce dernier dans ses communications. Le thème regroupe une variété de cadres tous liés étroitement les uns aux autres, dont les cadres relatifs aux consultations des parties prenantes, à la mise en place de comités locaux, à l'intégration du projet dans la communauté ainsi qu'aux ententes avec la municipalité de Saint-Michel-des-Saints et la communauté atikamekw de Manawan. Ces différents cadres visent tous à favoriser l'assentiment positif par rapport au projet au sein de la communauté. Plusieurs liens avec les thèmes des impacts sur l'environnement et de l'économie ont aussi pu être observés à travers ce thème. NMG lie en effet le thème de l'acceptabilité sociale avec celles des impacts sur l'environnement et de l'économie en mettant de l'avant les actions qu'ils ont réalisées pour répondre aux préoccupations liées à ces thèmes et ainsi favoriser l'assentiment positif et l'acceptabilité sociale du projet dans la communauté. NMG présente alors ses actions visant à limiter les risques sur l'environnement immédiat et les impacts négatifs sur le secteur touristique comme des décisions résultant de leurs démarches de consultations publiques. Ce lien réalisé par NMG vise à démontrer que le promoteur est à l'écoute des parties prenantes et qu'il agit afin d'assurer l'acceptabilité sociale du projet et son intégration dans la communauté.

Figure 4.3 – Schéma récapitulatif des cadres présents dans le thème de l’acceptabilité sociale mis de l’avant par Nouveau Monde Graphite et des relations avec d’autres thèmes



4.1.1.1.3 Thème des impacts sur l’environnement

Le thème des impacts sur l’environnement constitue le troisième cadre le plus mobilisé par Nouveau Monde Graphite dans son discours (105 des 692 unités de sens dénombrées). Au début du développement du projet, ce thème était surtout mobilisé pour souligner que des études d’impacts allaient être réalisées. Plus tard, ce thème s’est développé et nous avons pu y déceler plusieurs cadres phares mobilisés par NMG. Nous retrouvons principalement les cadres de la gestion des résidus miniers, de la gestion des risques sur l’eau, de la restauration du site ainsi que de la gestion des impacts sur le territoire. Ces cadres ont commencé à être mobilisés dans les communications de Nouveau Monde Graphite en 2019 pour montrer les actions mises de l’avant par le promoteur en ce sens. Par ailleurs, ce cadre semble être apparu dans le discours de NMG afin de faire écho aux cadres de son opposant sur le même thème, mobilisé par l’Association pour la protection du Lac Taureau dès 2016. Le cadrage de NMG ne fait néanmoins pas directement référence au cadrage de son opposant; le promoteur présente plutôt ses actions comme le fruit de la consultation des parties prenantes. Ainsi, nous ne l’avons pas considéré comme un contre-cadrage direct dans notre analyse.

La gestion des résidus miniers et des risques sur l’eau sont étroitement liées et représentent les deux cadres les plus présents au sein du thème des impacts sur l’environnement mobilisés par Nouveau Monde Graphite. En effet, le procédé de gestion des produits miniers développé par NMG vise essentiellement à empêcher que les résidus ne contaminent les sources d’eau avoisinantes. Nous avons pu remarquer que ce cadre était particulièrement présent dans les communications du promoteur à partir du début des

consultations publiques du BAPE, en 2020 (Nouveau Monde Graphite, 2020a ; Nouveau Monde Graphite, 2020d ; Nouveau Monde Graphite, 2020g ; Nouveau Monde Graphite, 2021b). De plus, l'évocation de ce cadre s'accompagne toujours une explication du procédé afin de démontrer qu'il est éprouvé et efficace :

Exemple 1 : « NMG a instauré des normes avancées pour les critères de conception des méthodes de gestion des résidus miniers à la mine Matawinie en priorisant la désulfuration des résidus, l'empilage des résidus à sec et la co-disposition des stériles et des résidus. **Cette méthode respectueuse de l'environnement s'appuie sur une approche reconnue et a été approuvée par les représentants du gouvernement à la suite d'un examen minutieux.** Une cellule expérimentale a été construite en 2020 pour démontrer dans des conditions réelles la validité de cette méthode environnementale proactive. Des cellules tests à l'échelle réelle ont été construites pour calibrer les paramètres relativement à l'atteinte des objectifs de co-disposition des résidus, notamment la prévention de l'oxydation du sulfure et de la contamination des eaux. Les cellules sur le terrain sont instrumentées et surveillées par l'équipe Environnement de la Société. **Les résultats des cellules d'essai sont positifs, validant la technologie de co-disposition développée par NMG.** » (Nouveau Monde Graphite, 2022g)

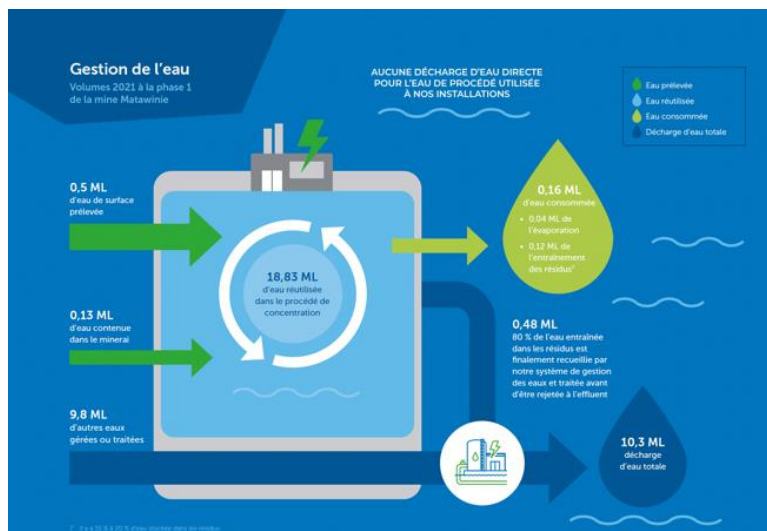
Exemple 2 : « Pour la mine Matawinie, notre approche de gestion des résidus miniers est au cœur de nos efforts depuis longtemps avec l'objectif d'éviter le recours aux digues et de réduire l'empreinte environnementale des infrastructures. La conception technique de nos opérations commerciales comprend un processus de désulfuration avec empilage à sec et co disposition des déchets afin de prévenir le drainage minier acide. **Notre approche est par ailleurs conforme aux directives des pratiques exemplaires du programme Vers le développement minier durable, du Global Industry Standard on Tailings Management et du Réseau international pour la prévention du drainage acide.**

Les résidus sont d'abord désulfurés et séparés pour isoler les résidus potentiellement générateurs d'acide (« PGA ») des résidus non générateurs d'acide (« NGA »). Par la suite, les résidus sont filtrés pour réduire leur teneur en eau, puis transportés vers la halde où ils seront empilés à sec. » (Nouveau Monde Graphite, 2021b, p. 78)

Exemple 3 : « “ On a des centaines de puits pour les eaux souterraines. **On échantillonne tous les cours d'eau environnants, les milieux humides. C'est ça qui nous sert à faire nos études et à prédire ce qui va arriver. À chaque année, on a un suivi des eaux de surface, des eaux souterraines, sur le site et à proximité du site.** ” Une citation de Martine Paradis, vice-présidente de Nouveau Monde Graphite Martine Paradis devant les bureaux de Nouveau Monde Graphite à Saint-Michel-des-Saints. [...] Mme Paradis se dit très confiante quant à l'efficacité de ce procédé novateur qu'elle a mis sur pied, une option totalement assumée. » (Résséguir, 2022, Radio-Canada)

Le processus de gestion de l'eau utilisée par NMG est également présenté dans ses rapports ESG afin d'illustrer plus clairement le procédé utilisé par le promoteur.

Exemple 1 (Nouveau Monde Graphite, 2021b, p. 69)



Ainsi, on observe très clairement le lien établi entre la gestion des résidus miniers et celle de l'eau. On remarque que les explications plus abondantes dans le discours de NMG concernant son procédé illustrent sa volonté de démontrer l'efficacité de ce dernier.

L'autre cadre le plus mobilisé au sein du thème des impacts sur l'environnement est celui de la restauration du site à la fin de l'exploitation de la mine. Ce cadre semble aussi avoir fait son apparition en 2019, suite aux cadres mis de l'avant par l'Association pour la protection du Lac Taureau dès 2017. Le cadrage de l'Association met de l'avant le manque de planification et d'informations communiquées par le promoteur par rapport à la restauration du site à la fin de l'exploitation de la mine. Pour y répondre, Nouveau Monde Graphite mis sur son plan de restauration progressif du site. Le promoteur explique notamment les détails de son plan dans le sommaire de son étude d'impact déposée lors des audiences publiques du BAPE. NMG l'illustre également à travers ses présentations corporatives, ses rapports annuels et ses rapports ESG.

Exemple 1 : « Des travaux de restauration et de végétalisation progressive auront lieu durant les années d'exploitation. À la fin des opérations, les infrastructures seront démantelées et le site restauré tel que défini dans le plan de restauration déposé au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN). Ces travaux dureront 2 ans et un suivi environnemental post-restauration sera fait pour une période minimale de 10 ans. Les coûts en capitaux pour la construction, l'exploitation et la fermeture de la mine sont estimés à 350,4 M\$, dont 283,4 M\$ d'investissements initiaux. Les coûts d'exploitation sont estimés à 499 \$ par tonne de produits finis ce qui représenterait des dépenses annuelles de 49,9 M\$ par année. » (Nouveau Monde Graphite, 2020g)

Exemple 2 (Nouveau Monde Graphite, 2020a, p. 15 et 19)

GESTION DES RÉSIDUS

HALDE DE CO-DISPOSITION

Saturation de la couche (S)

- 0.3 m
- 0.3 m
- 0.4 m
- 0.5 m

→ Couche de support pour la végétalisation
→ Couche de protection
→ Couche de rétention d'eau
→ Couche de support

RESTAURATION PROGRESSIVE

Année 3 Année 5 Année 15 Année 20

RESTAURATION FINALE

RESTAURATION À LA FERMETURE

Travaux de fermeture

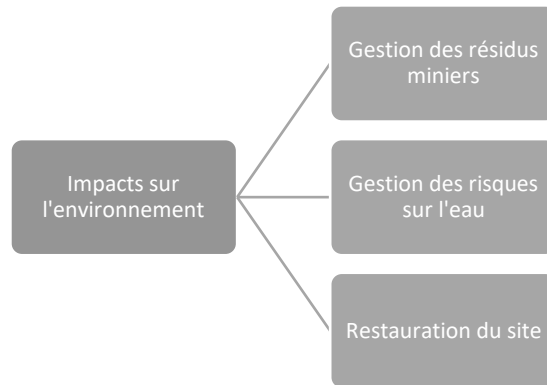
- Garantie financière versée au gouvernement
- Restauration progressive pendant l'exploitation
- Démantèlement et fin de la restauration (24 mois)
- Programme de suivi et surveillance
- Suivi post-restauration de 10 ans minimum

SITE POST-RESTAURATION

Dans les images ci-dessus, nous pouvons observer le lien établi par le promoteur entre la gestion des résidus miniers et la restauration du site. NMG utilise des images de projection de la restauration afin de bien illustrer sa démarche. Le cadre de la restauration du site demeure relativement peu présent dans les communications de NMG, mais lorsqu'il est présent, il est toujours accompagné d'explications plus approfondies et d'illustrations de la démarche mise de l'avant par le promoteur. Ainsi, bien que la restauration du site ne représente pas le cadre le plus mobilisé, il demeure un cadre important du thème des impacts sur l'environnement immédiat.

En somme, le thème des impacts sur l'environnement mobilisé par Nouveau Monde Graphite au sein de ses communications regroupe trois cadres principaux liés les uns aux autres, soit la gestion des résidus miniers, la gestion des risques sur l'eau et la restauration du site. Ces différents cadres apparaissent en 2019, notamment pour faire écho aux cadrages de l'Association pour la protection du Lac Taureau sur ce thème, qui ont commencés à être mobilisés en 2016 et 2017. De plus, nous avons pu observer que le seul lien réalisé au sein de ce thème par NMG se retrouve entre les cadres relatifs à la gestion des résidus miniers et à la gestion des risques sur l'eau.

Figure 4.4 – Schéma récapitulatif des cadres présents dans le thème des impacts sur l’environnement mis de l’avant par Nouveau Monde Graphite



4.1.1.1.4 Thème économique

Le thème de l’économie est le quatrième thème mis de l’avant par Nouveau Monde Graphite (81 des 692 unités de sens dénombrées). Il représente l’un des thèmes les plus mobilisés et est omniprésent dans les communications de NMG. Au début du développement du projet, ce thème mise surtout sur les études économiques préliminaires liées aux études de pré faisabilité et à l’estimation des ressources minérales, associées au thème technique. Lorsque le potentiel d’exploitation du minéral est confirmé en 2018, le thème économique se retrouve dans un plus grand nombre d’éléments. Nous y retrouvons les cadres associés à la main-d’œuvre, soit la création d’emplois et la formation, au développement et aux retombées économiques, au secteur touristique ainsi qu’aux redevances minières.

Le cadre de la main-d’œuvre, tel que mobilisé par NMG, comprend deux éléments principaux : la création d’emplois et la formation. La création d’emplois est un cadre peu abordé dans les communications de NMG, mais nous la retrouvons fréquemment dans les articles de presse. En effet, ce cadre est uniquement mobilisé dans quelques éléments corpus avant 2020 et se retrouve dans quelques articles de presse dans lesquels ils semblent uniquement se présenter comme une réponse à des questions des journalistes. C’est notamment le cas dans ces deux extraits d’articles qui mentionnent le nombre d’emplois créé. Le premier est un discours rapporté, alors que le second correspond aux propos du journaliste.

Exemple 1 : « “ Nous prévoyons générer environ **180 emplois directs** ”, affirme M. Desaulniers. “ Cent emplois directs dans l’exploitation primaire, soit la mine et le concentrateur, et **environ 80 emplois pour la seconde transformation.** ” » (Labbé, 2017, Radio-Canada)

Exemple 2 : « Le projet doit créer **100 emplois directs** et **150 emplois indirects** à partir de 2020 ou 2021. » (Orfali, 2018, Le Journal de Montréal)

NMG positionne également la création d'emplois à travers d'autres actions qui permettent de contribuer au développement de la communauté, notamment sur le plan économique. Ce cadre est observé dans certains éléments de communication du promoteur, en plus d'être repris dans les propos de journalistes au sein d'articles de presse.

Exemple 1 : « En reconnaissant que les ressources naturelles sont l'une des assises du développement de la municipalité, la concrétisation du projet Matawinie de NMG permettra la **création de nombreux emplois, augmentera le développement et la diversification économique** permettant ainsi à la municipalité d'améliorer le milieu et les conditions de vie de la population locale. » (Nouveau Monde Graphite, 2018d)

Exemple 2 : « Nouveau Monde souligne qu'en plus de **créer des emplois** et des **occasions d'affaires**, elle a signé une entente de collaboration et de **partage des retombées** avec la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints afin de mettre sur pied un partenariat concret pour le développement social, économique et environnemental impliquant des mécanismes financiers et participatifs. » (Brouillet, 2021a, L'Action)

La formation est le deuxième cadre mobilisé par NMG au sujet de la main-d'œuvre et est plus présent que la création d'emplois dans les communications du promoteur. Néanmoins, NMG parle implicitement des emplois en abordant la formation, puisque cette dernière permet de combler les emplois créés par le projet. NMG a ainsi mis en place un programme de formation de la main-d'œuvre permettant d'embaucher des personnes localement et de les former afin qu'elles soient en mesure de répondre aux besoins du promoteur pour son projet.

Exemple 1 : « La maximisation des retombées socioéconomiques locales et régionales en misant sur la **formation de la population** de la communauté locale et de Manawan afin de favoriser les **embauches locales** et les **partenariats d'affaires locaux**. » (Nouveau Monde Graphite, 2019c)

Exemple 2 : « La Société a également dirigé la mise en œuvre d'un **programme de formation professionnelle** en collaboration avec la commission scolaire régionale et deux entreprises de produits forestiers. Ce programme d'éducation rémunéré en milieu de travail, avec un emploi garanti à la graduation, est une formule gagnante qui assure le développement d'une main-d'œuvre locale et qualifiée. Lancé en juin 2020, le programme a commencé à former sa troisième cohorte en février 2021. » (Nouveau Monde Graphite, 2021d)

Ainsi, la création d'emplois et la formation sont deux cadres très liés entre eux et associés aux retombées et au développement économique de la communauté. Nous avons également pu constater que le cadre de la formation est souvent associé par NMG au thème de l'acceptabilité sociale, car le promoteur le positionne comme un investissement et une implication au sein de la communauté. Cependant, comme ce cadre fait directement référence au sujet de la main-d'œuvre et de la création d'emplois, nous l'avons catégorisé dans le thème économique, d'autant plus que NMG associe les bénéfices de ce programme de formation aux retombées économiques qu'il engendrera.

Au niveau du développement économique, NMG mise sur l'approvisionnement auprès de fournisseurs locaux afin d'accroître les retombées économiques au sein de la communauté. Le rapport ESG 2022 explique bien cet élément :

Exemple 1 : « En plus de ses initiatives de formation et d'emploi, **NMG fait de l'approvisionnement local et autochtone l'une de ses priorités**. Depuis 2017, des séances d'information à l'intention des sous-traitants et des fournisseurs sont tenues régulièrement pour promouvoir les occasions d'affaires et faire connaître les standards environnementaux et sociaux de NMG. Des séances extraordinaires ont aussi été organisées pour la Première Nation atikamekw.

Dans le cadre de notre processus d'appel d'offres et de notre **Politique d'approvisionnement responsable**, nous encourageons nos fournisseurs et nos sous-traitants à adopter les meilleures pratiques de développement durable, notamment l'embauche de main-d'œuvre locale et autochtone ainsi que l'établissement de partenariats avec des **sous-traitants locaux et autochtones** autant que possible. » (Nouveau Monde Graphite, 2022c, p. 58)

Ces différents cadres permettent de démontrer l'impact positif du projet en matière de développement socio-économique de la communauté et visent implicitement à favoriser son acceptabilité sociale.

Le secteur touristique est un autre cadre présent dans le discours de Nouveau Monde Graphite et associé au thème économique. Comme nous l'avons vu précédemment, le plan d'intégration au territoire déposé par NMG lors des consultations du BAPE cible principalement le secteur touristique. Ce plan a notamment pour objectif de « contribuer au développement touristique par la mise sur pied de projets structurants » (Nouveau Monde Graphite, 2020e, p. 2). Parmi les résultats attendus de ce plan, nous pouvons notamment lire qu'il vise à « maintenir un cadre d'expériences pour les visiteurs, dans la perspective d'une utilisation récréative durable du territoire [et à] harmoniser les usages de villégiature existants et le nouvel

usage minier par la création d'une zone dynamisée au pourtour du projet » (Ibidem). Le plan permet alors de positionner ces actions comme une contribution au développement du tourisme.

Ce cadre est apparu dans le discours de NMG en réaction aux cadrages de l'Association pour la protection du Lac Taureau, qui met notamment de l'avant les impacts négatifs du projet sur l'industrie touristique dans la région. De son côté, le promoteur souligne plutôt que ses actions résultent des consultations auprès de la communauté, sans faire référence aux cadrages de son opposant. Il est notamment possible de le constater à la lecture de la description de ce plan dans le rapport annuel et le rapport ESG 2021 :

Exemple 1 : « En discutant de nos plans préliminaires avec la communauté, une préoccupation légitime a émergé quant aux répercussions potentielles du projet minier sur le secteur avoisinant et le milieu du tourisme. Ce défi est devenu l'occasion pour nous d'assurer une intégration harmonieuse de la mine Matawinie à son environnement.

Nous avons imaginé un **plan d'intégration au territoire** pour valoriser les pourtours du site minier Matawinie et améliorer l'offre touristique et éducative de la région. Le plan comprend 35 kilomètres de sentiers polyvalents, un centre d'interprétation du graphite avec visites industrielles, un point d'observation du site minier, un café culturel et l'aménagement d'espaces à proximité du projet.

Nous avons créé un organisme à but non lucratif, Espace nature Haute-Matawinie, pour encadrer le **déploiement d'espaces récréatifs et extérieurs**.

De concert avec notre communauté, nous aspirons à bâtir un projet minier unique qui tienne compte de nos parties prenantes et qui profite à son milieu. » (Nouveau Monde Graphite, 2021a, p. 61 ; Nouveau Monde Graphite, 2021b, p. 45)

Ainsi, la contribution au secteur touristique est présentée comme une réponse aux préoccupations mises de l'avant par la communauté. Il semble alors que ce cadre a été mis en place dans une optique d'acceptabilité sociale, même s'il s'inscrit dans le thème économique, puisque les actions du promoteur visent à développer ce secteur dans la région.

Finalement, le dernier cadre important s'inscrivant dans le thème économique est celui des redevances minières. Peu d'éléments du corpus réfèrent à celles-ci, mais ce thème demeure relativement important d'un point de vue économique. En effet, comme nous l'avons mentionné précédemment, NMG a signé en 2020 une entente « de collaboration et de partage des bénéfices dans le cadre du projet minier Matawinie » avec la municipalité de Saint-Michel-des-Saints (Nouveau Monde Graphite, 2020i). Cette

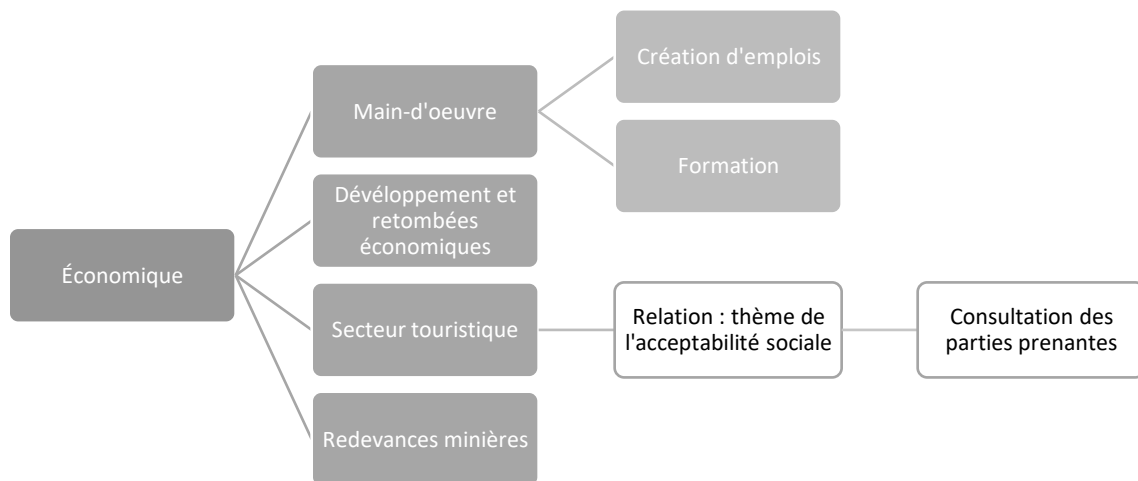
entente s’inscrit dans le thème de l’économie, car ses retombées sont majoritairement d’ordre économique. Cet extrait d’article présente plus en détail la teneur de cette entente :

Exemple 1 : « Nouveau Monde Graphite ont conclu une **entente de collaboration et de partage des bénéfices liés à l’exploitation minière**. Selon l’entente, 2 % des flux monétaires après impôts seront versés dans les coffres de la municipalité et une avance de 400 000 \$ annuellement pour les années précédant la production est également prévue afin de revitaliser les infrastructures de la municipalité.

L’entreprise souligne par voie de communiqué qu’il s’agit de l’une des ententes de partage des bénéfices les plus généreuses dans l’industrie minière au Québec. En plus de toucher des redevances annuelles, on souligne que la municipalité pourra participer à l’implantation et au façonnement du projet minier via l’entremise d’un comité de liaison. L’entente est prévue pour la durée totale d’opération de la mine. Nouveau Monde graphite prévoit également consacrer 1 % de ses flux monétaires annuels au Fonds Communauté d’avenir qui est administré par un organisme fiduciaire et dont la mission est d’assurer la pérennité économique au-delà de la période d’exploitation minière. » (Belhumeur-Gross, 2020c, L’Action)

En somme, le thème économique représente le quatrième thème le plus mobilisé par Nouveau Monde Graphite dans ses communications et comprend les cadres associés à la main-d’œuvre, au développement et aux retombées économiques, au secteur touristique ainsi qu’aux redevances minières. Il est également possible de noter quelques liens avec le thème de l’acceptabilité sociale, notamment par rapport aux actions mises en place par NMG pour répondre aux préoccupations de la communauté par rapport au secteur touristique.

Figure 4.5 – Schéma récapitulatif des cadres présents dans le thème économique mis de l’avant par Nouveau Monde Graphite et de la relation avec un autre thème



4.1.1.1.5 Thème technique

Le thème technique se compose principalement du potentiel d'exploitation de la mine Matawinie (53 des 692 unités de sens dénombrées). Ce cadre représentait l'un des cadres les plus mobilisés dans les éléments de corpus entre 2015 et 2017. En effet, dans les premières années du développement du projet, ce thème est présent plus significativement, et ce, principalement dans les communiqués de presse du promoteur. Après la publication de l'étude de pré faisabilité confirmant la taille et le potentiel du gisement de graphite en 2018, le thème technique est de moins en moins saillant dans les communications de NMG, mais demeure tout de même présent dans chacun des rapports annuels, alors que les estimations des ressources minérales sont mises à jour chaque année (Nouveau Monde Graphite, 2020c ; Nouveau Monde Graphite, 2021a ; Nouveau Monde Graphite, 2022b).

Figure 4.6 – Schéma récapitulatif des cadres présents dans le thème technique mis de l'avant par Nouveau Monde Graphite



4.1.1.1.6 Thème politique

Le thème politique (29 des 692 unités de sens dénombrées) s'articule autour de deux cadres principaux : la dépendance envers la Chine et les enjeux géopolitiques y étant associés, ainsi que l'inclusion du projet dans les stratégies québécoise et canadienne en termes de MCS.

Au début du développement du projet, le plus grand et presque l'unique producteur de graphite à l'échelle mondiale était la Chine. Cependant, les enjeux géopolitiques liés aux relations tendues entre la Chine et l'Occident, ainsi que les enjeux qu'ont connus les chaînes d'approvisionnement mondiales en raison de la pandémie, ont mené les marchés nord-américain et européen de production de batteries à vouloir trouver des alternatives d'approvisionnement au marché chinois. C'est sur cet élément que s'est positionné NMG, en plus de miser sur le thème de la transition énergétique avec les cadres de la carboneutralité et de la traçabilité.

Exemple 1 : « Se trouvant au carrefour de l'Amérique du Nord et de l'Europe, NMG est dans une position idéale pour offrir une **solution de rechange locale au graphite contrôlé par la Chine** : **carboneutre**, entièrement **traçable** et dotée d'une base logistique de première classe. » (Nouveau Monde Graphite, 2022b, p. 10)

On retrouve aussi ce cadre dans des articles de presse sur le projet de Nouveau Monde Graphite : on y reprend le cadre de NMG concernant son désir de devenir une alternative à l'approvisionnement chinois en graphite.

Exemple 1 : « Tous les plans de relance économique des pays industrialisés viseront à réduire d'une façon ou d'une autre leur **dépendance à l'égard de la Chine** pour des produits essentiels. Cette vague soulèvera tout le secteur des ressources et en particulier celui des **minéraux dits critiques et stratégiques**. » (Baril, 2021c, La Presse)

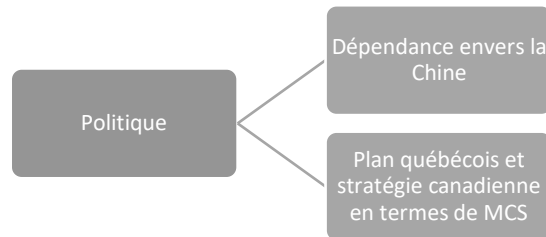
Exemple 2 : « Nouveau Monde graphite ne cache pas qu'il a pour ambition de **soutirer des parts de marché au géant asiatique** et de se **positionner comme un fournisseur de premier plan** pour les manufacturiers qui veulent diversifier leurs sources d'approvisionnement. " On sait bien qu'on ne va pas dépasser la Chine, mais on veut être cet autre fournisseur ", explique Éric Desaulniers. » (Parvic, 2021, Le Devoir)

Bien que très peu présent dans le discours de Nouveau Monde Graphite, l'inclusion du projet dans les plans du Québec et du Canada concernant les MCS se retrouve également dans les cadres mis de l'avant et pouvant être associé au thème politique. Ainsi, NMG souligne à l'occasion que le projet s'inscrit dans le *Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques* et contribue donc à la fabrication de batteries destinées aux VÉ.

Exemple 1 : « Le 29 octobre 2020, le gouvernement du Québec a rendu public le **Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques (2020-2025)**, afin de soutenir l'exploration et la production des minéraux critiques et stratégiques au Québec, dans le respect des populations locales et de l'environnement. » (Nouveau Monde Graphite, 2020c, p. 13)

Bref, le thème politique est très peu mobilisé dans le discours de Nouveau Monde Graphite et l'a été uniquement à partir du début de l'année 2020. Les quelques cadres qui ont pu être répertoriés concernent surtout la dépendance envers la Chine ainsi que le plan québécois et la stratégie canadienne en termes de MCS.

Figure 4.7 – Schéma récapitulatif des cadres présents dans le thème politique mis de l'avant par Nouveau Monde Graphite



4.1.1.1.7 Thème de la gouvernance

Le thème de la gouvernance se retrouve au dernier rang des thèmes mobilisés par Nouveau Monde Graphite (23 des 692 unités de sens dénombrées). Ce thème englobe un cadre principal, soit les facteurs ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernances), qui ont commencé à être mobilisés par NMG en 2020 pour démontrer la bonne gouvernance dont fait preuve le promoteur, notamment au moyen de la publication de rapports ESG en 2020, 2021 et 2022 (Nouveau Monde Graphite, 2020d ; Nouveau Monde Graphite, 2021b ; Nouveau Monde Graphite, 2022c). La mobilisation de ces facteurs a permis à NMG de faire des liens entre ses différentes actions réalisées, associées à différents thèmes, afin de renforcer le message de la bonne gouvernance et de favoriser l'acceptabilité sociale de son projet. Nous pouvons notamment observer les liens étroits mis de l'avant entre les différents thèmes dans le message du président du conseil d'administration de Nouveau Monde Graphite au début du premier rapport ESG en 2020 :

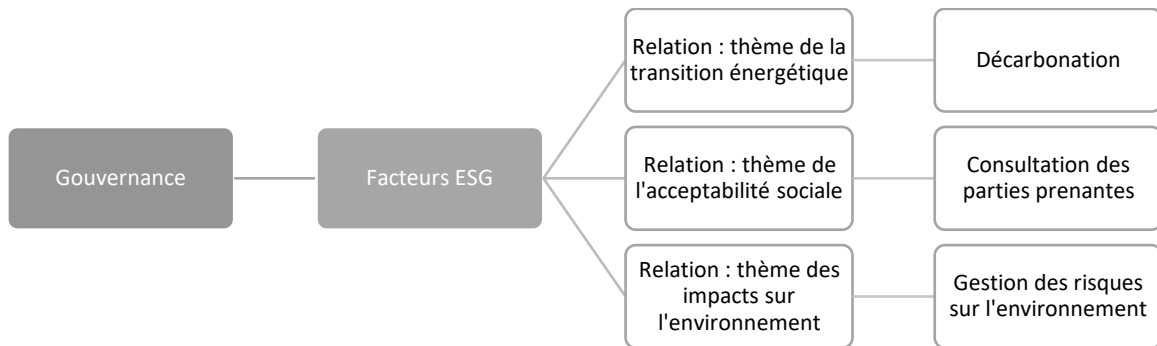
Exemple 1 : « Dans la foulée de notre premier rapport annuel, j'ai le plaisir de présenter notre rapport inaugural sur le développement durable qui brosse un tableau plus détaillé de notre approche, de nos initiatives et de notre impact en matière environnementale, sociale et de gouvernance (« ESG »).

Nous croyons fermement que des solutions éthiques, responsables et **carboneutres** sont nécessaires pour soutenir une transition juste vers une **société [décarbonée]**. Nouveau Monde a construit un **modèle économique sur la base des principes ESG**. Les **minéraux pour batteries** ne peuvent pas alimenter une **révolution énergétique durable** si leur extraction et leur transformation à valeur ajoutée ne génèrent pas de **bénéfices significatifs** en cours de route et ne **protègent** pas **l'environnement naturel** qui les a créés. » (Nouveau Monde Graphite, 2020d, p. 3)

La mobilisation des facteurs ESG permet d'illustrer la cohérence des différentes actions du promoteur et, implicitement, celle entre les différents thèmes mobilisés dans les communications de NMG. Les facteurs ESG s'inscrivent alors dans une optique de bonne gouvernance, mais font des liens avec plusieurs thèmes

mobilisés par Nouveau Monde Graphite, notamment ceux de la transition énergétique, de l’acceptabilité sociale et des impacts sur l’environnement immédiat.

Figure 4.8 – Schéma récapitulatif des cadres présents dans le thème de la gouvernance mis de l’avant par Nouveau Monde Graphite et des relations avec d’autres thèmes

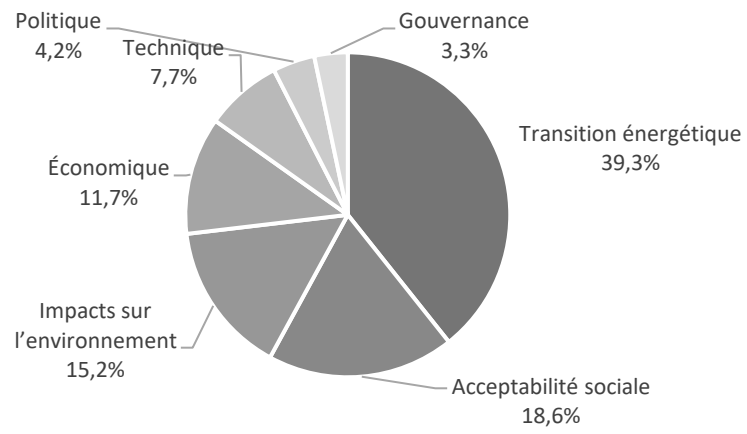


4.1.1.1.8 Sommaire des éléments marquants

Les sections précédentes nous ont permis de dresser un bilan des différents thèmes mobilisés par Nouveau Monde Graphite dans ses communications et de répondre à nos questions de recherche.

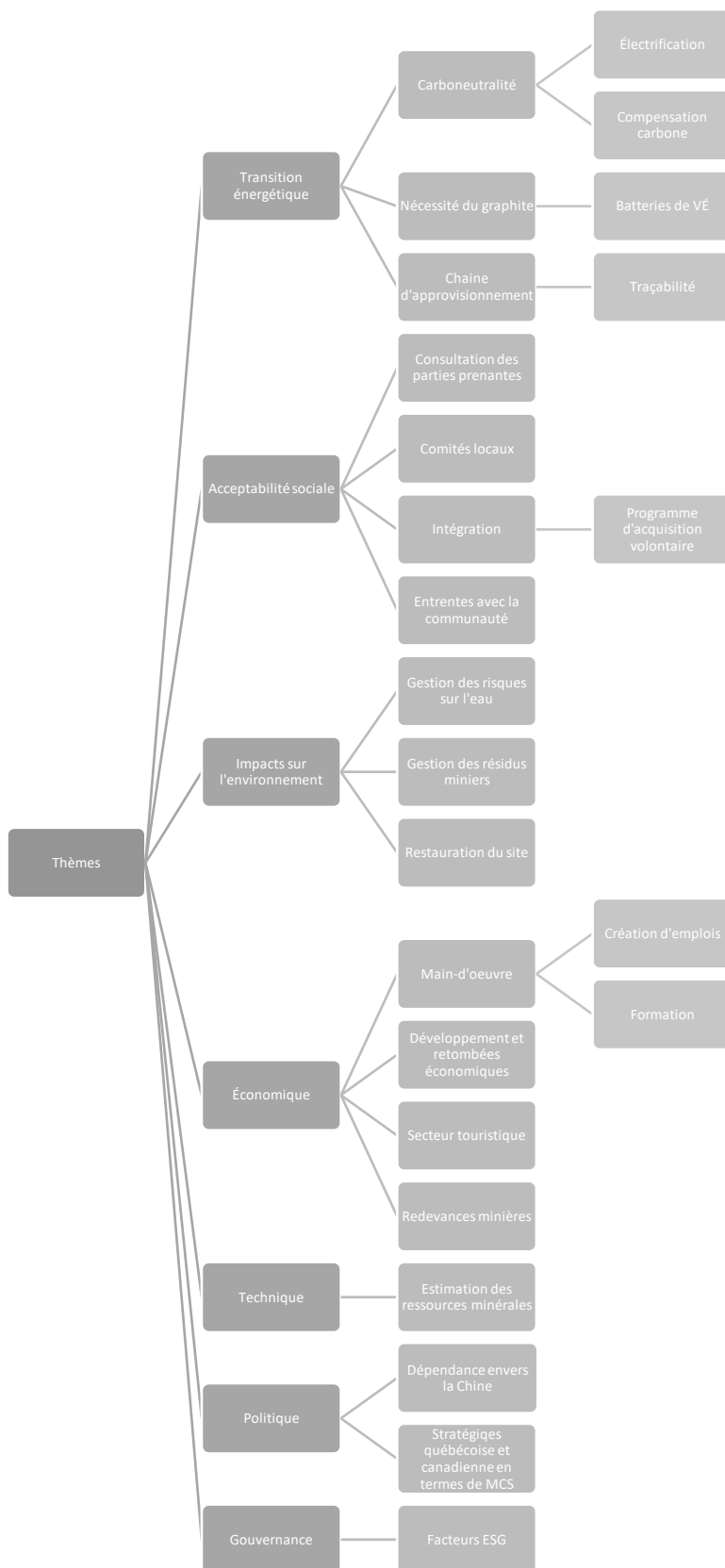
D’abord, nous avons pu constater l’ensemble des thèmes mobilisés par NMG ainsi que les différents cadres y étant associés. Nous avons pu observer que le thème de la transition énergétique représente plus du tiers des unités de sens observés et qu’il est le thème le plus mobilisé par NMG. Les thèmes de l’acceptabilité sociale, des impacts sur l’environnement et de l’économie sont les autres thèmes les plus mobilisés par le promoteur, représentant ensemble près de la moitié des thèmes présents. De leur côté, les thèmes technique, politique et de gouvernance sont les thèmes les moins mobilisés et représentent ensemble moins du sixième des unités de sens observés. La figure 4.9 présente la proportion relative à chacun des thèmes mobilisés dans les communications de Nouveau Monde Graphite.

Figure 4.9 – Thèmes mobilisés par Nouveau Monde Graphite



La figure 4.10 présente l'arbre thématique relatif à Nouveau Monde Graphite.

Figure 4.10 – Arbre thématique relatif à Nouveau Monde Graphite



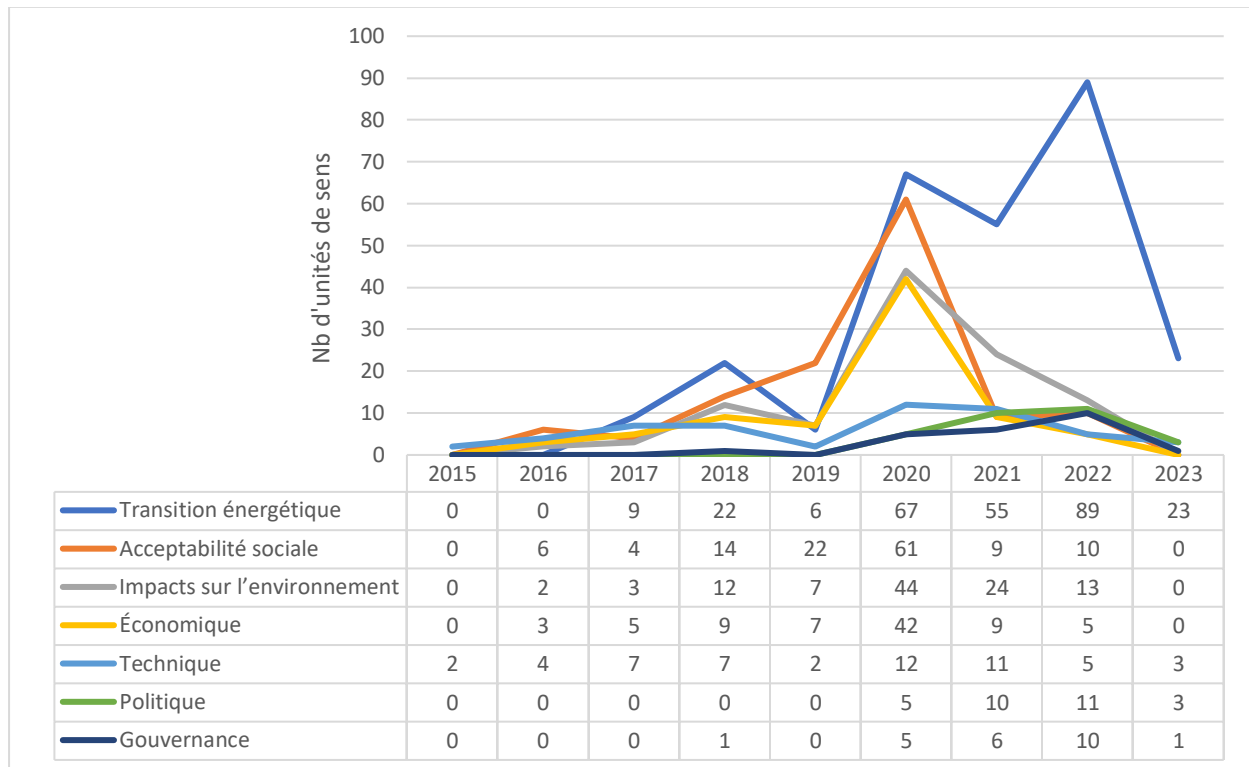
Ensuite, nous avons pu relever plusieurs liens faits par NMG entre les différents thèmes dans l'objectif de les mettre en relation et de rendre son discours plus cohérent. C'est notamment le cas du thème de la gouvernance avec les facteurs ESG, qui viennent rassembler la plupart des thèmes pour démontrer que les cadres compris dans ceux-ci ont été réalisés grâce à la bonne gouvernance du promoteur et avec cohérence. Le thème de la transition énergétique s'est également révélé omniprésent dans le discours de NMG et souvent mobilisé pour accompagner d'autres thèmes, principalement le cadre de la carboneutralité. De plus, nous avons constaté le lien étroit qu'établit NMG entre le thème de l'acceptabilité sociale et d'autres thèmes. C'est notamment le cas avec les thèmes de l'économie et des impacts sur l'environnement immédiat. Pour le premier, les cadres en lien avec le secteur touristique et les redevances minières sont tous deux présentés comme des résultantes de la consultation des parties prenantes. Pour le second, la gestion des résidus miniers et de l'eau sont des cadres mobilisés par les opposants, ce qui semble avoir amené NMG à mettre de l'avant des cadres sur ces mêmes éléments, montrant ainsi que les actions réalisées favorisant l'acceptabilité sociale de son projet. Néanmoins, NMG ne fait pas directement référence au cadrage de son opposant et présente ses actions comme le résultat des consultations auprès de la communauté.

De plus, nous avons pu observer comment la notion d'acceptabilité sociale est mobilisée dans les communications de Nouveau Monde Graphite. Celle-ci représente le second thème le plus mobilisé par le promoteur, dénotant son importance dans le discours de ce dernier. Le thème de l'acceptabilité sociale est mobilisé lorsque NMG aborde les consultations que le promoteur a réalisées auprès des parties prenantes, la mise en place des comités locaux, l'intégration du projet au sein de la communauté ainsi que les ententes signées avec la municipalité de Saint-Michel-des-Saints et la communauté atikamekw de Manawan. La notion d'acceptabilité sociale est aussi mobilisée de pair avec d'autres thèmes pour montrer les résultats et actions mis en place par NMG à la suite des consultations auprès des parties prenantes, et ce, pour favoriser l'intégration et l'acceptabilité sociale de son projet au sein de la communauté. À travers ces différents cadres, nous pouvons ainsi relever la manière dont Nouveau Monde Graphite conçoit l'acceptabilité sociale.

Finalement, nous avons noté l'évolution et l'émergence de certains cadres à travers le temps. Nous avons constaté que le thème technique est proportionnellement plus mobilisé au début du développement du projet et, qu'à partir de 2018, les communications de NMG ont connu un point tournant, alors que certains cadres ont été de plus en plus mobilisés, notamment ceux de la transition énergétique et de l'acceptabilité

sociale. Les consultations publiques du BAPE, réalisées en 2020, semblent également avoir eu un impact sur l'accroissement de la présence de certains thèmes dans les communications, notamment ceux de la transition énergétique, de l'acceptabilité sociale, des impacts sur l'environnement et de l'économie. Le thème de la transition énergétique est devenu le thème le plus mobilisé à partir de 2020 et est le seul à avoir été utilisé de manière significative par la suite. Quant à eux, les thèmes de l'acceptabilité sociale et de l'économie ont surtout été mobilisés en 2020, alors qu'environ la moitié des unités de sens dénombrées pour ces thèmes sont issues de cette année. La figure 4.11 présente le nombre d'unités de sens dénombrées pour les différents thèmes chaque année.

Figure 4.11 – Nombre d'unités de sens relevées pour chacun des thèmes mis de l'avant par Nouveau Monde Graphite par année



4.1.1.2 Thèmes mobilisés par l'Association pour la protection du Lac Taureau

Les huit thèmes identifiés précédemment sont également présents dans les communications de l'Association pour la protection du Lac Taureau (APLT). Toutefois, de ceux-ci, seulement cinq le sont de manière significative. Le thème des impacts sur l'environnement représente le principal thème mis de l'avant par l'APLT. Les thèmes de l'économie, de l'acceptabilité sociale, de la gouvernance et de la transition énergétique sont aussi présents. En revanche, les thèmes politique, réglementaire et technique sont très peu mobilisés. Le tableau 4.3 présente le nombre d'unités de sens dénombrées pour chacun des thèmes, ainsi que le nombre d'éléments de corpus dans lesquels ces derniers ont été identifiés. À noter que dans les lignes qui suivent, nous nous pencherons uniquement sur les cinq thèmes les plus mobilisés, les autres ne l'étant que de manière marginale.

Tableau 4.3 – Recensement des thèmes relatifs à l'Association pour la protection du Lac Taureau

Thèmes	Nb d'unités de sens	Proportion de la présence de chaque thème	Nb d'éléments de corpus
Impacts sur l'environnement	195	48,5 %	31
Économique	62	15,4 %	20
Acceptabilité sociale	54	13,4 %	21
Gouvernance	43	10,7 %	14
Transition énergétique	42	10,4 %	17
Politique	2	0,5 %	2
Réglementaire	2	0,5 %	2
Technique	2	0,5 %	2
<i>Totaux</i>	402	100 %	42 ³⁴

4.1.1.2.1 Thème des impacts sur l'environnement

Le thème des impacts sur l'environnement constitue le thème le plus mobilisé par l'APLT, et ce, loin devant les autres thèmes (195 des 402 unités de sens dénombrées). Ce thème regroupe plusieurs cadres sur lesquels les activités de la mine Matawinie pourraient avoir un impact, soit la qualité de l'eau, la qualité

³⁴ Le nombre total d'éléments de corpus représente le nombre d'éléments de notre corpus documentaire et d'articles de presse dans lequel nous avons dénombré des unités de sens relatives aux différents thèmes. Le nombre total d'éléments de corpus n'égale pas l'addition du nombre d'éléments de corpus pour chaque thème, puisque plusieurs thèmes peuvent être présents dans un même élément de corpus.

de vie, la qualité de l'air et la santé de la population. Elle comprend également le cadre de la gestion des résidus miniers.

Notre analyse nous a permis de constater qu'au tout début de la mobilisation citoyenne, en 2016, les cadres liés à ce thème étaient beaucoup moins définis et l'ensemble des impacts potentiels était présenté de manière regroupée.

Exemple 1 : « En effet, ce projet signifie: la **déforestation** et la **détérioration physique irréversible** d'une région proche du village ainsi que de son environnement et de sa **faune**, le **déplacement** ou la **quasiexpropriation de nombreux résidents**, la création de **nuisances** importantes et de **risques de santé** pour toute la population de [Saint-Michel] à cause des **bruits** d'exploitation et de **dynamitage** et par la dissémination de **poussières** potentiellement toxiques, ainsi que le risque élevé de **pollution des eaux souterraines et de surface**. » (APLT, 2016c)

Dans les articles de presse, l'ensemble des cadres sont souvent présentés de la même manière. C'est notamment le cas dans cet article qui a été publié quatre ans après le communiqué précédent et dans lequel il est possible d'observer que le cadre de l'APLT est repris dans les propos du journaliste :

Exemple 1 : « Plusieurs participants ont évoqué les **craintes liées à l'environnement** : la **poussière**, le **bruit**, les **nombreux camions sur les routes** et les tonnes de **déchets miniers** qui peuvent libérer de l'acide dans les **eaux souterraines, les rivières ou les lacs**.

Plusieurs ont également soulevé des inquiétudes à propos des **impacts possibles sur la santé** des villageois, sur l'incertitude relativement à la **qualité des eaux de rejet**. La mine va rejeter 2000 tonnes de produits chimiques chaque année, s'est inquiété un autre citoyen. » (Belhumeur, 2020b, Radio-Canada)

Ainsi, on peut constater que les cadres mobilisés au sein du thème des impacts sur l'environnement sont demeurés les mêmes tout au long de l'évolution du projet. Cependant, au fil du temps, les différents cadres ont été de plus en plus détaillés, justifiés et utilisés distinctement, ce qui a permis de développer le discours.

Les risques sur la qualité de l'eau est le cadre le plus mobilisé au sein de ce thème, et ce, dès les débuts de la mobilisation citoyenne (56 unités de sens dénombrées). Il est d'abord mobilisé comme un cadrage afin de démontrer les risques de la mine sur la qualité de l'eau, et ce, notamment dans les bulletins destinés aux personnes citoyennes (APLT, 2016b ; APLT, 2017 ; APLT, 2018a ; APLT, 2019). L'APLT utilise également des contre-cadrages visant à répondre aux discours du promoteur à son sujet. Il est notamment possible de l'observer dans un communiqué de l'APLT datant de 2018, dans lequel l'Association présente plusieurs

préoccupations liées aux risques sur l'eau en rappelant les propos du promoteur et en les remettant en question :

Exemple 1 : « Consommation de l'eau : L'étude de préfaisabilité révèle que la consommation d'eau des installations sera beaucoup plus élevée que ce que laissait entendre le promoteur, soit 548 000 litres par jour ou l'équivalent d'environ 3/4 de la consommation d'eau du village!

Rejets d'eaux usées : Au cours des derniers mois, on nous laissait entendre qu'il n'y aurait aucun rejet d'eaux contaminées dans l'environnement, notamment grâce à l'utilisation de résidus secs et au recyclage quasi-complet de l'eau utilisée. Or, l'étude de préfaisabilité révèle plutôt qu'il y aurait un surplus important en eaux usées plus ou moins acides et plus ou moins contaminées par les 400 tonnes de produits chimiques utilisés par année, sans même compter les grandes quantités d'eaux de ruissellement, surplus qui sera déversé dans un ruisseau qui coule vers la rivière Matawin et le lac Taureau.

Risques de déversements accidentels: Encore une fois, on nous indique depuis des mois qu'il y a très peu, voire aucun risque de déversements accidentels puisque le promoteur n'utiliserait aucun bassin de rétention qui pourrait céder. Or, la même étude de préfaisabilité révèle plutôt qu'il y aurait jusqu'à quatre (4) étangs et bassins pour retenir les eaux de ruissellement et les rejets liquides contaminés, lesquels peuvent provoquer des déversements accidentels dans certaines circonstances. » (APLT, 2018b)

De plus, dans presque tous les bulletins de l'APLT destinés aux personnes citoyennes, la gestion des eaux et les risques potentiels sont abordés en profondeur (APLT, 2016b ; APLT, 2017 ; APLT, 2018a ; APLT, 2019). Les différents cadres ont pour objectif de montrer que la méthode choisie par Nouveau Monde Graphite comporte des risques importants et que ceux-ci ne sont pas pris au sérieux par le promoteur. L'APLT dénonce aussi fréquemment ce qu'elle considère être les mensonges, les fausses déclarations et le manque de transparence du promoteur à l'endroit de la gestion de l'eau et des impacts potentiels du projet sur ce plan. Il est possible de l'observer dans l'exemple précédent ainsi que dans l'extrait d'article ci-dessous, qui reprend les propos et les préoccupations de l'APLT.

Exemple 1 : « " Quand on lui demande quelle quantité d'eau il va utiliser, il parle de deux ou trois boyaux d'arrosage, alors que l'étude démontre qu'ils vont pomper 548 000 litres d'eau par jour de la nappe phréatique, soit les trois quarts de la consommation des citoyens du village ", précise Daniel Tokatéloff, secrétaire de l'APLT.

Les riverains craignent également la contamination, même si la minière dit le contraire. Selon les riverains, l'étude de préfaisabilité révèle qu'il y aurait un surplus important en eaux usées plus ou moins acides et affectées par les 400 tonnes de produits chimiques utilisés dans l'usine chaque année, surplus qui sera déversé dans un ruisseau qui coule vers la rivière Matawin et le lac Taureau. » (Parent, 2018, Le Journal de Montréal)

Ainsi, on retrouve dans les communications de l'APLT un très grand nombre de rappels des propos du promoteur liés à la gestion des eaux ainsi que des rectifications et des éclaircissements quant à ceux-ci. Ce cadre constitue ainsi un contre-cadrage de la part de l'APLT, l'opposant rappelant le cadre mobilisé par le promoteur.

L'inquiétude par rapport à la qualité de l'eau a également amené l'APLT et les personnes citoyennes à se mobiliser et à réaliser des actions pour démontrer les impacts des activités de la mine sur les cours d'eau. Ainsi, comme l'explique cet extrait d'un article datant de 2022, plusieurs personnes citoyennes ont commencé à effectuer elles-mêmes des tests pour observer les impacts potentiels de la mine sur la qualité de l'eau :

Exemple 1 : « Des citoyens résidant à proximité du projet Nouveau Monde Graphite, dans Lanaudière, s'inquiètent pour leur environnement immédiat. Devant ce qu'ils considèrent comme étant un manque de transparence de la part de l'entreprise et du gouvernement, ils ont entrepris eux-mêmes d'effectuer des tests sur plusieurs cours d'eau des environs.

“ Plusieurs résidents ont constaté des couleurs bizarres dans les cours d'eau ”, a indiqué Daniel Tokatéloff, de l'Association pour la protection du lac Taureau, en entrevue avec Le Devoir jeudi.

Ce regroupement de citoyens, tout comme la Coalition des opposants à un projet minier en Haute-Matawinie, s'inquiète notamment de la quantité de rejets acides et de résidus miniers qui pourraient émaner du projet de mine de graphite, un minerai essentiel à la fabrication de batteries pour véhicules électriques. La mine exploite déjà des installations de démonstration et a lancé les travaux préparatoires de la phase commerciale du projet. » (Parvic, 2022, Le Devoir)

Ainsi, nous pouvons observer que le discours de l'APLT par rapport aux risques sur l'eau comprend à la fois des cadrages et des contre-cadrages. Les contre-cadrages sont apparus un peu plus tard dans le développement du projet, avec l'objectif de rectifier des propos du promoteur jugés erronés par l'Association et pour expliquer ses craintes liées aux impacts sur la qualité de l'eau. Par ses actions, l'APLT remet en question la transparence de Nouveau Monde Graphite, ce qui fait référence au thème de la gouvernance. On peut alors observer un lien étroit entre les thèmes des impacts sur l'environnement et de la gouvernance, puisque l'APLT critique la transparence du promoteur et remet en question sa bonne gouvernance.

De plus, tout comme nous pouvons l'observer dans les communications de NMG, dans le discours de l'APLT, la gestion des risques sur l'eau est étroitement liée à la gestion des résidus miniers. En effet, les résidus miniers sont identifiés comme la principale source pouvant entraîner des risques sur l'eau. La gestion des résidus miniers est également abordée plus en détail dans les bulletins destinés aux personnes citoyennes (APLT, 2017 ; APLT, 2018a ; APLT, 2019 ; APLT, 2020c ; APLT, 2021a). Ces différents cadres remettent en question le procédé choisi par le promoteur et dénoncent les risques importants qu'il pourrait comprendre. On peut notamment observer cette remise en question dans différents articles de presse. Le premier exemple ci-dessous correspond aux propos du journaliste, alors que le second est un discours rapporté.

Exemple 1 : « Parmi les conséquences environnementales du projet figure la contamination potentielle de l'eau par cette colline artificielle enfermant des millions de tonnes de matériau. Une partie des résidus miniers contiennent du soufre. En s'oxydant, ils acidifient l'eau et peuvent dissoudre des métaux dans les eaux de surface et souterraines. Pour prévenir ce problème, le promoteur entend encapsuler les résidus acidogènes, fortement compactés, entre des étages de résidus sans soufre, coupant tout apport d'oxygène. **Cette méthode**, dite de " co-disposition " car elle permet de gérer à la fois les résidus polluants et non polluants, **fait l'objet par la compagnie de tests dont on ne connaît pas encore les résultats.** » (Riopel, 2020, Le Devoir)

Exemple 2 : « " On ne les croit pas, il y a un gros problème de stabilité avec ces montagnes de résidus, c'est expérimental, ça n'a jamais été fait en milieu nordique. La population de la région va servir de cobaye ", se désole M. Tokatloff. » (Bourque, 2022, Le Journal de Montréal)

Ainsi, la gestion des résidus miniers et les risques qu'ils peuvent entraîner sur la qualité de l'eau sont étroitement liés dans les communications de l'APLT. Comme nous l'avons vu dans la section précédente, la mobilisation de l'APLT sur ces cadres semble avoir incité le promoteur à agir quant à cette problématique. En effet, nous avons pu observer que ces cadres sont apparus en 2019 dans le discours de NMG, ce qui semble être une réponse aux cadrages et contre-cadrages mobilisés par l'APLT depuis 2016.

Ensuite, les risques sur la qualité de vie, la qualité de l'air et la santé sont souvent associés les uns aux autres dans les communications de l'APLT. Ensemble, ces risques représentent le second cadre le plus mobilisé dans le thème des impacts sur l'environnement immédiat. Ils regroupent principalement les émissions de poussière, le bruit, la circulation et la vibration résultant du fonctionnement de la mine. Ces différents risques sont fréquemment présentés comme des conséquences négatives qui viennent s'ajouter aux autres effets, notamment la qualité de l'eau.

Exemple 1 : « En effet, ce projet signifie: la **déforestation** et la **détérioration physique irréversible** d'une région proche du village ainsi que de son **environnement** et de sa **faune**, le **déplacement** ou la **quasiexpropriation de nombreux résidents**, la création de **nuisances** importantes et de **risques de santé** pour toute la population de [Saint-Michel] à cause des **bruits** d'exploitation et de **dynamitage** et par la dissémination de **poussières** potentiellement toxiques, ainsi que le risque élevé de **pollution des eaux souterraines et de surface**. » (APLT, 2016c)

Exemple 2 : « On ne peut pas connaître tous les inconvénients et **risques pour la santé** que vivront les citoyens de la municipalité lorsque l'exploitation de la mine atteindra sa pleine expansion, tant au niveau du **bruit**, des retombées des **poussières** et de **l'achalandage accru des camions lourds** sur les chemins de villégiature et sur les routes de la région. » (APLT, 2017)

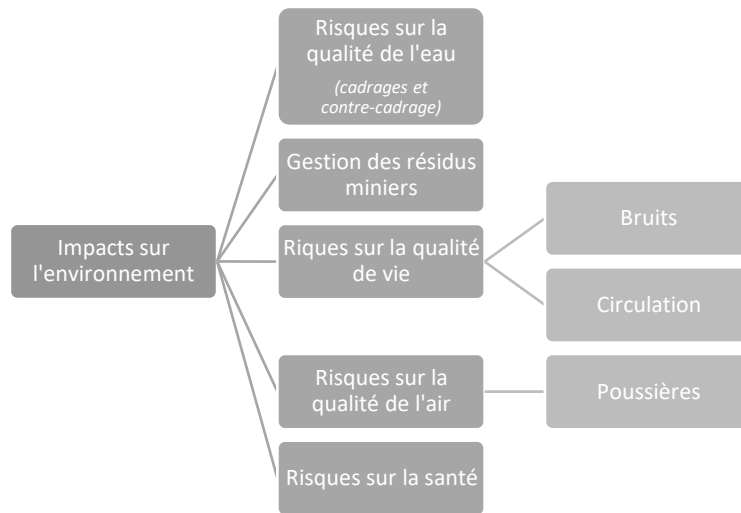
Exemple 3 : « En plus des dangers de **pollution des eaux**, un tel projet va affecter la **qualité de vie** de centaines de résidents par les **bruits** de machinerie et de **dynamitage**, ainsi que par les **poussières** de silice cristalline qui seront générées et qui seront entraînées vers le village et les zones de villégiature par les vents dominants du sud-ouest. » (APLT, 2021a)

Ainsi, différents risques de la mine sur la qualité de vie, la qualité de l'air et la santé sont relativement présents dans les communications de l'opposant tout au long du développement du projet. Ces différents cadres sont présentés aux côtés des risques sur la qualité de l'eau pour démontrer l'impact global que le projet entraîne sur l'environnement.

Le thème des impacts sur l'environnement comprend également quelques cadres relatifs aux risques sur les paysages et sur le territoire, particulièrement sur la faune et la biodiversité, ainsi que sur la restauration du site. Ces cadres demeurent néanmoins très peu mobilisés au sein du discours l'APLT.

En somme, le thème des impacts sur l'environnement constitue le thème le plus mobilisé par l'APLT dans ses communications et se compose principalement des risques associés à la gestion des résidus miniers sur la qualité de l'eau, auxquels s'ajoutent les risques sur la qualité de vie, la qualité de l'air et la santé, tous liés au fonctionnement de la mine. Le cadre des risques sur la qualité de l'eau est également mobilisé à la fois dans des cadrages et des contre-cadrages, alors que les autres cadres constituent des cadrages.

Figure 4.12 – Schéma récapitulatif des cadres présents dans le thème des impacts sur l’environnement mis de l’avant par l’Association pour la protection du Lac Taureau



4.1.1.2.2 Thème économique

Le second thème le plus mobilisé dans les communications de l’APLT est celui de l’économie (62 des 402 unités de sens dénombrées). Elle se compose de trois cadres principaux, soit les impacts sur le secteur touristique, la main-d’œuvre et la diminution de la valeur foncière des résidences à proximité de la mine.

D’abord, les impacts sur le secteur touristique sont le principal cadre mis de l’avant dans ce thème (37 unités de sens dénombrées). Il représente le cadre le plus mobilisé dans tout le discours de l’APLT, après l’impact sur la qualité de l’eau.

Dans ses bulletins destinés aux personnes citoyennes, l’APLT rappelle notamment que le secteur touristique est très important pour la vitalité économique de la région et que ce dernier a permis de combler le déclin de l’industrie forestière :

Exemple 1 : « Il faut rappeler que, si l’économie de la région a reposé depuis les origines du village de [Saint-Michel-des-Saints] sur la foresterie, cette économie a obtenu un sérieux coup de main par le **développement du tourisme et de la villégiature**, et ceci en particulier au cours des dernières années qui ont vu un déclin de l’industrie forestière traditionnelle. » (APLT, 2019)

L’APLT évoque le fait que la mine aurait des impacts négatifs importants sur ce secteur névralgique ainsi que sur son développement. À travers le temps, ces préoccupations sont très présentes dans la couverture

de presse du projet. Au sein de différents exemples ci-dessous, nous pouvons observer la reprise du discours de l'opposant dans les propos de journalistes.

Exemple 1 : « Un projet de mine à ciel ouvert soulève les passions à Saint-Michel-des-Saints, dans la région de Lanaudière. Plusieurs y voient une occasion de créer des emplois, alors que d'autres y voient une **menace sérieuse pour l'environnement, dans ce secteur reconnue pour sa vocation récréotouristique.** » (Labbé, 2017, Radio-Canada)

Exemple 2 : « Selon [Daniel Tokatéloff, de l'Association pour la protection du Lac Taureau], permettre l'établissement d'une mine dans la région **mettrait en danger la vocation de villégiature** qu'elle développe avec succès depuis le déclin de son industrie forestière. » (Baril, 2017, La Presse)

Exemple 3 : « M. Tokatéloff craint qu'on ne commence à construire la mine et qu'on ne **laisse le territoire en piètre état** si le projet n'était pas rentable. **Un grand risque pour une région touristique.** » (Ferah, 2020, La Presse)

Exemple 4 : « Ils craignent entre autres que les **résidus acides** résultant de l'extraction du minerai ne contaminent le site minier et ne se **déversent dans ses zones de villégiature** avoisinantes, dont le parc touristique du Mont-Tremblant et le parc régional du Lac Taureau. » (Thériault, 2021, Radio-Canada)

On constate que cette inquiétude est présente tout au long du développement du projet. Le cadre des impacts sur le secteur touristique est parfois lié à celui de la main-d'œuvre et de la valeur foncière dans les communications de l'APLT. En effet, l'Association a soulevé à plusieurs reprises que les activités de la mine sur le secteur touristique pourraient entraîner des pertes d'emplois et une diminution de la valeur foncière des propriétés à proximité, et ce, tout en rappelant l'importance de l'industrie touristique pour la région.

Exemple 1 : « [Ce projet signifie] la transformation d'une région touristique en une zone minière et industrielle, c'est-à-dire la **détérioration de la réputation et du potentiel touristique et de villégiature de toute la région avec les risques de pertes d'emplois associées**, une atteinte au développement du Parc régional du lac Taureau, ainsi que la **diminution de la valeur foncière des résidences.** » (APLT, 2016c)

Exemple 2 : « La villégiature et le tourisme : 300 millions menacés. Alors que la minière tente de vendre le graphite comme essentiel à « l'économie verte », beaucoup y voit plutôt une **menace à l'économie touristique** qui représente plus de 300 millions et 3000 emplois directs dans la région. Le pôle du Lac Taureau et de Saint-Michel-des-Saints représente à lui-seul plus de 15 millions de retombées et 300 emplois directs. » (APLT, COPH et QMM, 2020)

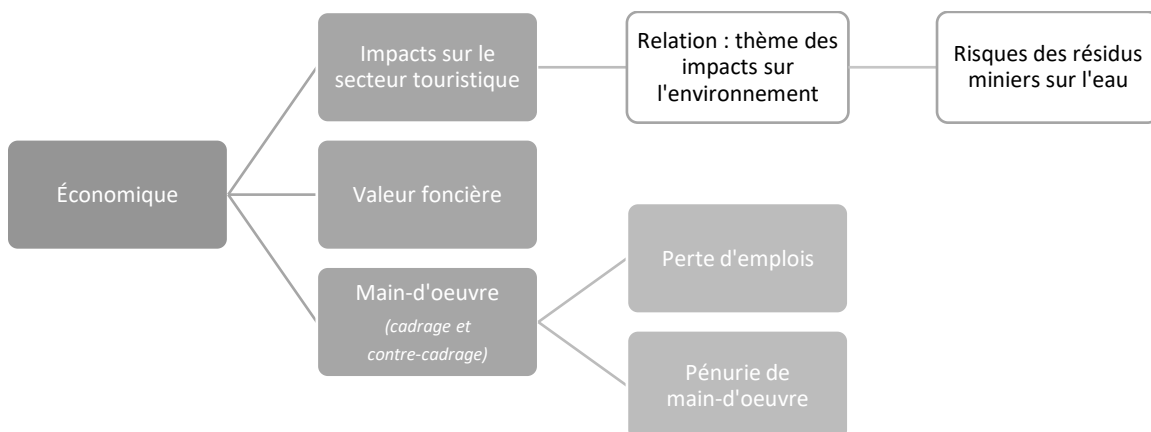
Sur le plan de la main-d'œuvre, l'APLT remet également en question le discours du promoteur lié à la création d'emplois associée au projet. L'Association met de l'avant un contre-cadrage afin de rappeler le contexte de pénurie de main-d'œuvre dans lequel se trouve la région et pour souligner que les promesses de créations d'emplois mises de l'avant par NMG sont susceptibles de ne pas se réaliser.

Exemple 1 : « [...] Avec] la réouverture récente de la scierie et l'ouverture prochaine d'une usine de granules de bois, **il y a désormais une pénurie de [main-d'œuvre] à Saint-Michel-des-Saints**. À un point tel que le promoteur minier indique dans sa récente étude de préféabilité avoir formé un New Employment Committee " pour discuter et trouver des solutions au récent manque de main d'œuvre dans la région ". » (APLT, 2018b)

Exemple 2 : « **L'argument de la création de jobs** (pour " sauver le village de [Saint-Michel]!!!! ") **ne tient pas debout** puisque depuis 8 mois, une autre usine s'est établie à [Saint-Michel] (La Granaudière, granules de bois) et qu'il s'avère que le bassin de la région n'a pas assez de [main-d'œuvre] pour fournir des employés à la fois à cette usine, et à la scierie (qui marche à plein!!) et aux entreprises touristiques. Dans la Revue de la Chambre de Commerce, il y a constamment 2 pages entières d'annonces d'emplois disponibles. » (APLT, 2021a)

En somme, on peut observer que les impacts sur le secteur touristique constituent une part importante du thème économique et que l'APLT a mobilisé les cadres en lien avec la main-d'œuvre et la valeur foncière en complément des ceux-ci, afin d'insister sur tous les impacts économiques négatifs liés au projet. Il est également possible de constater que les impacts sur le secteur touristique semblent notamment être attribuables aux risques provenant des résidus miniers et de son impact potentiel sur l'eau. Un lien est ainsi observable entre le thème des impacts sur l'environnement et celle de l'économie dans les communications de l'APLT.

Figure 4.13 – Schéma récapitulatif des cadres présents dans le thème économique mis de l'avant par l'Association pour la protection du Lac Taureau et de la relation avec un autre thème



4.1.1.2.3 Thème de l'acceptabilité sociale

L'acceptabilité sociale est le troisième thème le plus présent dans les communications de l'APLT (54 des 402 unités de sens dénombrées). On y retrouve plusieurs cadres étroitement liés les uns aux autres, soit l'opposition de l'APLT face au projet, la division sociale qu'entraîne la mine Matawinie, la non-consultation de certaines parties prenantes et la remise en question des comités mis en place par Nouveau Monde Graphite.

D'abord, dès les débuts du développement de la mine, l'APLT s'est fermement opposée au projet en raison des impacts négatifs pour la communauté. Ainsi, l'APLT s'est positionné au tout début comme le principal opposant au projet de Nouveau Monde Graphite et l'Association a rappelé à plusieurs reprises son opposition catégorique au projet.

Exemple 1 : « En conséquence, l'APLT a jugé que, dans le cadre de sa **mission**, son devoir est de **s'opposer à ce projet de mine** à ciel ouvert afin **d'empêcher la destruction d'une partie de la région** de [Saint-Michel-des-Saints]. » (APLT, 2016c)

Exemple 2 : « Cette déclaration annonce qu'en considération de tous les éléments négatifs majeurs apportés par ce projet de mine à ciel ouvert aux portes de la belle région touristique de [Saint-Michel-des-Saints] et situé à la limite du Parc régional du lac Taureau, **l'APLT déclare son opposition ferme et définitive au projet.** » (APLT, 2017)

Exemple 3 : « [Au] nom de tous ceux et celles qui ont eu la chance de profiter de ce joyau qu'est le parc régional du Lac Taureau et sa région environnante, et pour s'assurer qu'ils le pourront encore longtemps, **nous réaffirmons notre ferme opposition au projet de mine de graphite** à ciel ouvert aux portes de Saint-Michel-des-Saints. » (APLT, 2017)

Par ailleurs, on peut observer le lien établi par l'APLT entre l'opposition citoyenne et les impacts sur le secteur touristique, qui justifie en partie son opposition au projet. Plus tard dans le développement de la mine, l'APLT a mobilisé le thème de l'acceptabilité sociale en soulignant que le projet entraîne une division sociale au sein de la communauté, notamment entre les personnes résidentes permanentes et non permanentes.

Exemple 1 : « La revue de ce projet de mine, telle que présentée dans le présent bulletin, fait ressortir deux évidences importantes : d'abord, ce projet apparaît très fragile sur les plans environnemental et économique, avec pour conséquence une grande incertitude sur sa réalisation, et ensuite, ce projet provoque une **division importante au sein de la communauté** de [Saint-Michel-des-Saints], une division qui malheureusement va laisser des

traces longtemps après que le promoteur et/ou la mine auront cessé leurs activités. » (APLT, 2019)

Exemple 2 : « Il est clairement établi que ce projet a un gros **problème d’acceptabilité sociale** et qu’il a provoqué une **division importante et dommageable dans la communauté.** » (APLT, 2020c)

Exemple 3 : « Les impacts sociaux de ce projet: une **grande division au sein de la communauté** de [Saint-Michel-des-Saints]. Les **résidents permanents** suivent leur maire (qui a accepté toutes les promesses du promoteur sans aucune vérification par des experts externes) et une partie des villageois semble être **favorable au projet.** Par contre, les **résidents non permanents (qualifiés de villégiateurs)** sont en **majorité contre ce projet** qui va dénaturer leur milieu et leur qualité de vie et diminuer les valeurs foncières des résidences. Les audiences du BAPE ont fait ressortir que les résidents non permanents sont supérieurs en nombre et contribuent à 52 % aux revenus de la municipalité, ceci sans oublier les investissements de plusieurs millions de \$ apportés dans les constructions/rénovations de résidences au cours des années, ce qui a permis à la communauté de [Saint-Michel] de traverser des périodes difficiles. C’est révoltant de constater l’ingratitude actuelle manifestée par le maire et les partisans du projet. » (APLT,2021a)

Dans ces extraits, on peut observer les rapprochements faits avec les thèmes des impacts sur l’environnement et de l’économie pour rappeler l’origine de l’opposition citoyenne au projet.

Ensuite, l’APLT remet aussi en question les comités mis en place par NMG, notamment en critiquant la transparence de ceux-ci ainsi que leur représentativité.

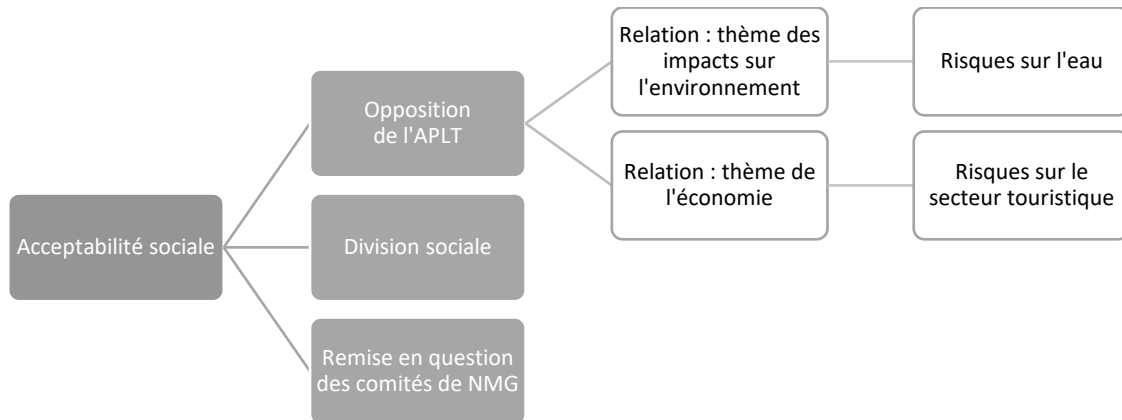
Exemple 1 : « Le promoteur déclare à tout vent qu’il a créé un “ Comité de suivi ” (qui est en fait l’ancien “ Comité d’accompagnement ” dont le nom a changé) afin de tenir la population informée des développements du projet de mine. Mais **les procès-verbaux [(PV)] des réunions de ce comité sont retenus pendant des mois avant d’être rendus publics sur le site du promoteur.** En exemple, le dernier PV rendu public date de novembre 2021 alors qu’aucun PV des réunions de 2022 n’est encore publié. » (APLT, 2022)

Exemple 2 : « Notons que dans ce même Comité de suivi, **le site web du promoteur mentionne que plusieurs représentants de la communauté [atikamekw] de Manawan en font partie alors que selon les PV de toutes les réunions, ces personnes n’ont jamais assisté aux réunions de ce comité ni du comité précédent.** Malgré cela, le promoteur se permet d’annoncer que des représentants de cette communauté sont favorables au projet et sont impliqués dans son suivi, ce qui est loin d’être démontré. » (APLT, 2022)

En somme, les cadres mis l’avant par l’APLT ont pour but de démontrer que le projet ne jouit pas d’une acceptabilité sociale au sein de la communauté. Pour y arriver, l’APLT met de l’avant son opposition au projet, la division sociale qu’entraîne la mine dans la communauté, en plus de remettre en question les

comités mis en place par NMG. Plusieurs liens sont également établis avec les thèmes des impacts sur l’environnement et de l’économie, particulièrement en lien avec le secteur touristique, pour illustrer les raisons de l’inacceptabilité sociale du projet.

Figure 4.14 – Schéma récapitulatif des cadres présents dans le thème de l’acceptabilité sociale mis de l’avant par l’Association pour la protection du Lac Taureau et des relations avec d’autres thèmes



4.1.1.2.4 Thème de la gouvernance

Le thème de la gouvernance (43 des 402 unités de sens dénombrées) s’articule autour de deux cadres principaux dans les communications de l’APLT, soit ce qui est présenté comme les mensonges et les fausses déclarations de NMG ainsi que la rentabilité et la santé financière du promoteur. La mobilisation de ces contre-cadrages est établie dans l’objectif de remettre en question la bonne gouvernance du promoteur.

D’abord, à plusieurs reprises au cours du développement du projet, l’APLT a dénoncé certaines affirmations réalisées par NMG, qu’elle jugeait fausses. En avril 2018, l’Association a notamment publié un communiqué visant à « dénoncer de nouvelles déclarations, fausses sinon mensongères, tenues ces derniers jours dans divers médias » (APLT, 2018c). Ce communiqué relève les contradictions entre le discours de Nouveau Monde Graphite et les éléments présents dans ses différentes études de faisabilité, notamment quant à la gestion des risques sur l’eau. L’APLT déclare ceci dans ce communiqué :

Exemple 1 : « “ Devant l’énormité de ces fausses déclarations et de la multiplication des déclarations contraires à ses études d’ingénierie, notre association ne peut pas rester sans réagir, puisque cela anéantit presque complètement la confiance que l’on peut accorder à un promoteur qui avoue ainsi, soit ne rien connaître des détails de son projet, soit carrément mentir ou nier tous les risques de pollution pour la rivière Matawin et le lac Taureau ”, de conclure M. Gilles Cartier, président de l’Association. » (APLT, 2018c)

Quelques jours avant la diffusion de ce communiqué, l'APLT avait également réagi dans les médias face à plusieurs éléments du discours de NMG. Nous pouvons notamment l'observer dans cet extrait d'un article du journal L'Action :

Exemple 1 : « Selon Daniel Tokatéloff, secrétaire de l'APLT et ingénieur retraité, **le rapport de pré faisabilité publié par l'entreprise entre en contradiction avec plusieurs déclarations faites par les promoteurs et le dirigeant de l'entreprise**, Eric Desaulniers. Selon ce dernier, après analyse du document, les affirmations faites publiquement par l'entreprise sur le caractère 100 % électrique de l'usine, les résidus secs, la quantité d'eau nécessaire et le recyclage à 100 % de l'eau utilisée ne sont que " de la poudre aux yeux ". » (Belhumeur-Gross, 2018a, L'Action)

Dans cette lignée, l'APLT a également fait parvenir une lettre au ministre de l'Environnement en marge des consultations publiques du BAPE, en 2020, pour souligner les fausses informations transmises par le promoteur dans le cadre de ce processus et pour demander au ministre de « réprimander sévèrement la compagnie Nouveau Monde Graphite » (APLT, 2020a).

Ainsi, l'APLT s'est mobilisée et a mis de l'avant des contre-cadrages à plusieurs reprises entre 2018 et 2020 pour dénoncer les discours de NMG et remettre en question la bonne gouvernance du promoteur.

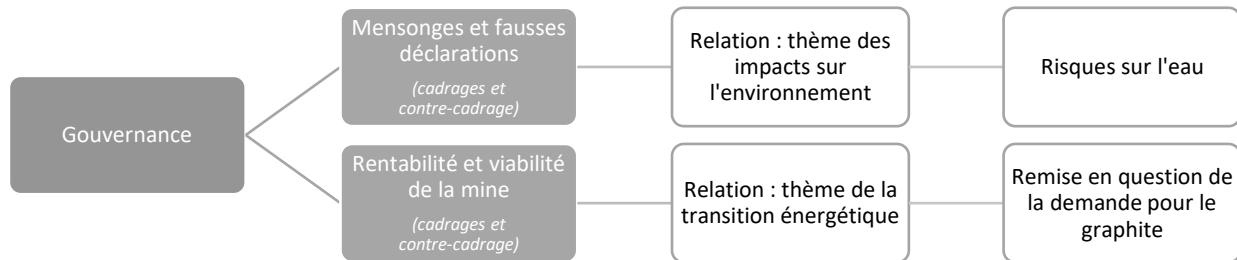
La rentabilité et la santé financière du promoteur constituent le second cadre mobilisé par l'APLT sur le thème de la gouvernance. L'Association remet principalement en question le discours du promoteur concernant la demande pour le graphite, et donc la rentabilité future de la mine. Nous reviendrons plus particulièrement sur le cadre relatif à la demande pour le graphite dans la section suivante, mais nous pouvons déjà observer le lien établi par l'APLT entre le potentiel du marché et la viabilité du projet dans cet extrait d'article de presse :

Exemple 1 : « L'ingénieur à la retraite [(Daniel Tokatéloff)] **doute de la viabilité financière** de la mine sur une période de 25 ans. Selon lui, des entreprises qui fabriquent des **batteries** au lithium-ion pour les voitures électriques développent en ce moment **d'autres technologies qui n'utilisent pas le graphite**. » (Belhumeur, 2020b, Radio-Canada)

De plus, lors du développement du projet, l'APLT souligne à plusieurs reprises que le promoteur n'a signé aucun contrat de vente (APLT, 2018a ; APLT, 2020c) et conteste la santé financière de l'entreprise de même que sa capacité à réaliser le projet (APLT, 2020c ; APLT, 2021a).

Bref, l'APLT a mobilisé le thème de la gouvernance pour dénoncer certaines déclarations de NMG jugées fausses et pour remettre en question la rentabilité et la viabilité de la mine Matawinie, via des cadrages et des contre-cadrages au sein de ses communications. On peut également y observer des liens avec les thèmes des impacts sur l'environnement et de la transition énergétique, cadre que nous développons dans la section suivante.

Figure 4.15 – Schéma récapitulatif des cadres présents dans le thème de la gouvernance mis de l'avant par l'Association pour la protection du Lac Taureau et des relations avec d'autres thèmes



4.1.1.2.5 Thème de la transition énergétique

La transition énergétique figure au dernier rang des thèmes les plus mobilisés significativement par l'APLT (42 des 402 unités de sens dénombrées). Ce thème se compose principalement de contre-cadrages visant à répondre aux cadrages mobilisés par Nouveau Monde Graphite et à mettre de l'avant la perspective de l'APLT par rapport à ceux-ci. On observe notamment un lien fort entre ce thème et celui de la gouvernance dans le discours de l'APLT, car l'Association remet en question les propos du promoteur ainsi que son modèle d'affaires. On retrouve ainsi dans le thème de la transition énergétique les cadres relatifs à la carboneutralité ainsi qu'à la demande pour le graphite et la fabrication de batteries. Les contre-cadrages concernant ces deux cadres sont particulièrement développés dans les différents bulletins destinés aux personnes citoyennes.

D'abord, l'APLT remet en question le cadre de la carboneutralité mobilisé par Nouveau Monde Graphite. En effet, l'APLT conteste la faisabilité d'électrifier complètement la mine Matawinie, notamment sur la base des études de faisabilité produites par NMG, et tente de démontrer que les intentions du promoteur de rendre la mine Matawinie carboneutre ne sont pas réalistes; l'Association va même jusqu'à associer ce

discours au concept de l'écoblanchiment³⁵. Le contre-cadrage de l'APLT apparaît peu après la première mobilisation du cadrage du promoteur, en 2018.

Exemple 1 : « Contrairement aux annonces du promoteur pour une mine “ tout électrique ”, l'étude de préféabilité précise en détail que tous **les véhicules et équipements miniers prévus au projet sont mus par des moteurs diesel, et aucune spécification, ni estimation des coûts ne sont faites pour une mine “ tout électrique ”.** » (APLT, 2018b)

Exemple 2 : « Notons que la possibilité que les équipements mobiles de mine soient électriques (essentiellement les camions, capacité 64 tonnes) est mentionnée comme étant à l'étude (p.276 et 278), mais cela apparaît plus comme un argument de marketing, étant donné **que les seuls camions de mine dits “ électriques ” existants et opérationnels dans un avenir rapproché, sont en fait des camions diesel à transmission électrique de cette capacité** (voir Caterpillar ou Komatsu avec de gros moteurs diesel de plus de 3000 hp), **ou les camions ABB électriques à trolley et de faible capacité pour galeries de mines souterraines.** » (APLT, 2018a)

Exemple 3 : « **Le promoteur base sa propagande sur une mine 100 % électrique, alors qu'il a été incapable de prouver devant le BAPE que des équipements lourds électriques étaient disponibles sur le marché.** Cette annonce apparaît jusqu'à ce jour comme une promesse vide et sans substance, et ceci même s'il annonce qu'une société comme Caterpillar va développer ces équipements (sachant que les équipements de mine électriques de cette société sont des systèmes à « trolley » pour les mines souterraines et qu'il n'existe aucun marché dans le monde pour des équipements de mine à batteries). **C'est là, comme son annonce de mine “ carboneutre ”, un exemple typique de “ greenwashing ” (écoblanchiment) pour son projet.** » (APLT, 2021a)

De plus, l'Association rappelle à quelques reprises dans ses contre-cadrages que le cadre de carboneutralité ne permet pas d'éliminer les risques environnementaux liés aux activités de la mine :

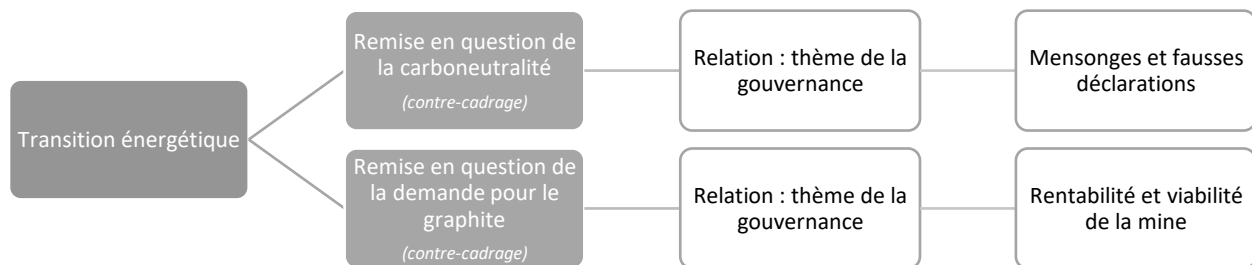
Exemple 1 : « “ Quel que soit le type d'équipement minier qui sera employé par le promoteur, que ce soit des équipements diesel ou électriques, cela ne changera rien à la destruction de plusieurs kilomètres carrés de territoire pour faire place à une mine à ciel ouvert, ni aux risques élevés de pollution de l'eau reliés aux opérations et aux déchets miniers ” dénonce Daniel Tokatéloff, ingénieur à la retraite et administrateur de l'Association, laquelle s'oppose à l'exploitation d'une mine à ciel ouvert au cœur d'un des milieux récréotouristiques et de villégiature des plus réputés au Québec. » (APLT, 2018c)

³⁵ Le concept d'écoblanchiment (ou *greenwashing*) réfère à « des pratiques non éthiques de communication, soit de publicité et de relations publiques, qui cherchent à verdir l'image d'un produit ou d'une entreprise pour créer de l'adhésion chez le consommateur et le public en général » (Cordelier, 2020).

La demande pour le graphite et la fabrication de batteries forment le second cadre repris dans les contre-cadrages de l'APLT afin de les remettre en question. En effet, à travers ses différentes communications et particulièrement dans ses bulletins destinés aux citoyens, l'APLT répond au cadrage du promoteur concernant la demande pour le graphite permettant la production des batteries pour VÉ. Le contre-cadrage de l'APLT est apparu peu après la première mobilisation du cadrage du promoteur en 2017. Ainsi, l'Association souligne dans son discours que de nouvelles percées technologiques dans le domaine de la production de batteries permettraient de fabriquer des batteries avec une autre forme de graphite que celle qui sera produite par NMG – soit du graphite synthétique, plutôt que naturel. L'APLT s'interroge alors sur la nécessité d'exploiter le graphite (APLT, 2017 ; APLT, 2021a ; APLT, 2022) et remet en question les projections d'augmentation de la demande pour le graphite présentées par NMG (APLT, 2018a ; APLT, 2019 ; APLT, 2020c ; APLT, 2021a). Ce contre-cadrage est apparu dans les communications de l'APLT en 2017 et son discours sur ce sujet s'est développé de plus en plus au fil des ans. Dans un bulletin destiné aux personnes citoyennes, l'Association s'est notamment adjoint l'avis d'un professeur universitaire afin de confirmer son discours concernant la fabrication de batteries sans graphite (APLT, 2017). Il est également intéressant de noter que l'APLT ne parle jamais de la transition énergétique et que, dans son discours, elle lie l'exploitation du graphite uniquement à la fabrication de batteries.

En somme, le thème de la transition énergétique dans le discours de l'APLT est uniquement présent sous forme de contre-cadrages et mobilise surtout les cadres relatifs à la carboneutralité et la demande pour le graphite pour la fabrication de batterie. Les contre-cadrages sont apparus dans le discours de l'APLT peu de temps après la mobilisation des cadrages de NMG, soit en 2017 et 2018. Ce thème est alors principalement mis de l'avant dans l'objectif de remettre en perspective les cadres mobilisés par NMG; elle peut donc être associée au thème de la gouvernance, tentant de remettre en question la bonne gouvernance du promoteur.

Figure 4.16 – Schéma récapitulatif des cadres présents dans le thème de la transition énergétique mis de l'avant par l'Association pour la protection du Lac Taureau et des relations avec d'autres thèmes

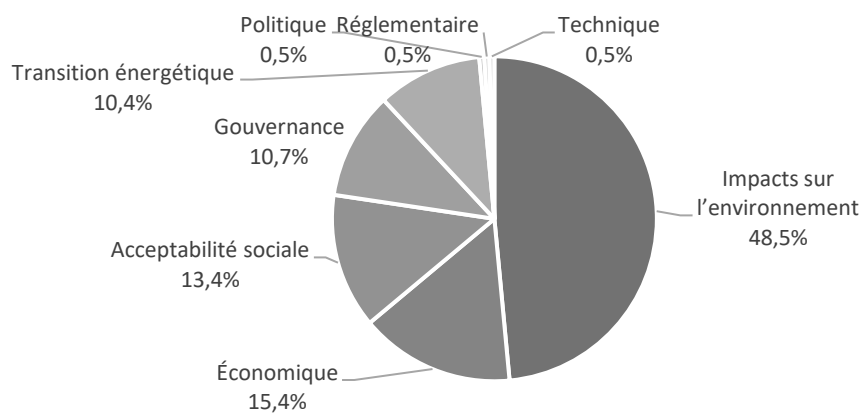


4.1.1.2.6 Sommaire des éléments marquants

Les sections précédentes nous ont permis de montrer les différents thèmes mobilisés par l'Association pour la protection du Lac Taureau dans ses communications et de répondre à nos questions de recherche.

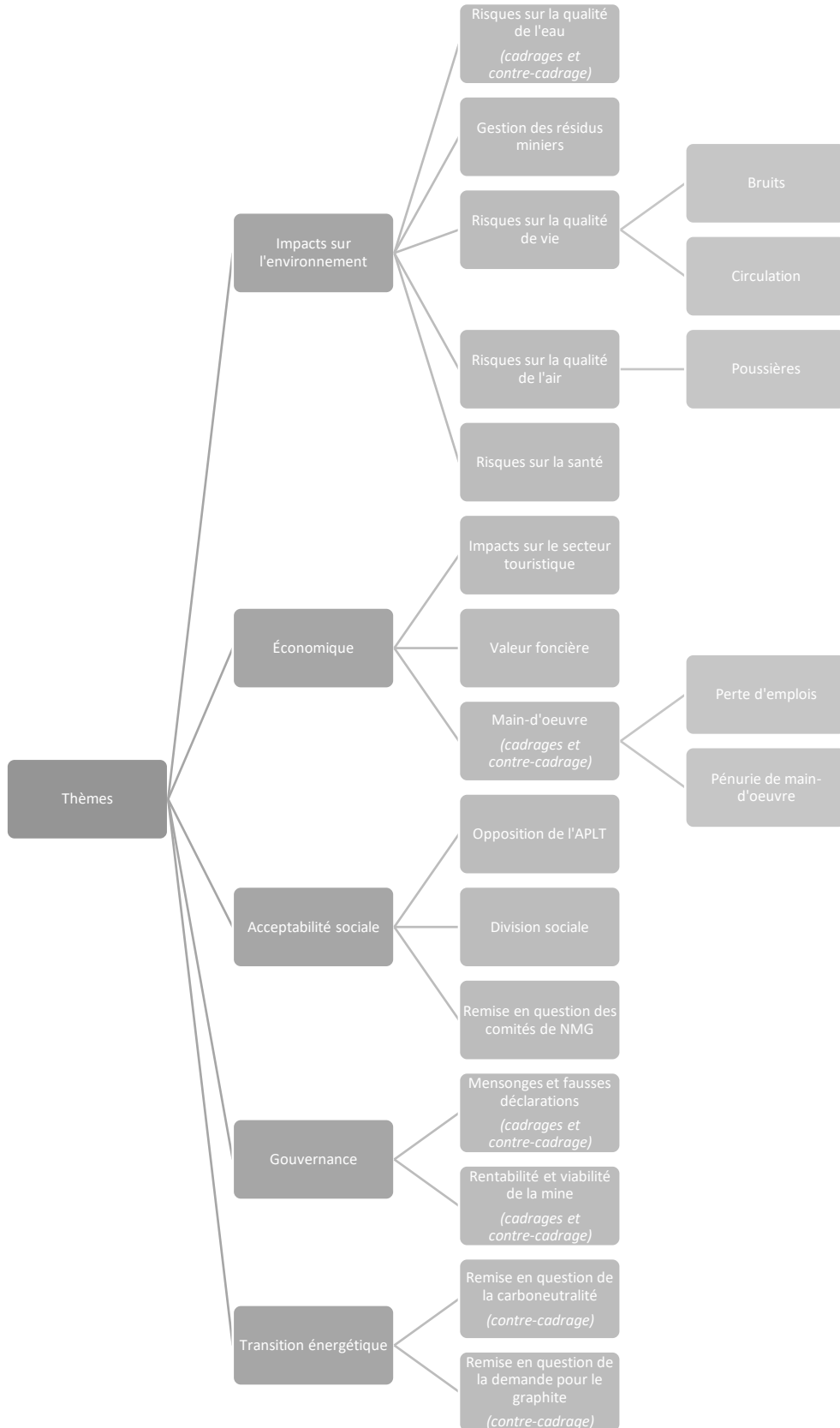
D'abord, nous avons pu constater que cinq thèmes sont mobilisés significativement dans les communications de l'APLT, soit les thèmes des impacts sur l'environnement immédiat, de l'économie, de l'acceptabilité sociale, de la gouvernance et de la transition énergétique. De ceux-ci, les thèmes des impacts sur l'environnement et de l'économie mobilisent à la fois des cadrages et des contre-cadrages afin de mettre de l'avant les préoccupations de l'APLT liées aux risques sur l'eau, à la gestion des résidus miniers et aux impacts sur le secteur touristique, ainsi que pour remettre en question le discours du promoteur quant aux risques sur l'eau, à la gestion des résidus miniers et à la création d'emplois. Les thèmes de la gouvernance et de la transition énergétique présentent quant à eux uniquement des contre-cadrages visant à remettre en question les cadrages du promoteur, notamment quant à sa carboneutralité et à la demande pour le graphite. Enfin, le thème de l'acceptabilité sociale présente seulement des cadrages visant à démontrer l'inacceptabilité sociale du projet. Par ailleurs, les thèmes politique, réglementaire et technique se sont révélés presque inexistantes dans le corpus de l'APLT et n'ont donc pas été détaillés dans les sections précédentes. Le thème des impacts sur l'environnement a été le plus mobilisé par l'APLT, avec près de la moitié des cadres répertoriés dans le corpus associé à cet acteur. Ce thème est ainsi trois fois plus présent dans le discours que le thème économique, qui se retrouve pourtant au deuxième rang. Nous avons également pu observer que deux cadres majeurs ressortent de l'analyse des communications de l'APLT entourant le projet de NMG, soit le cadre relatif aux risques sur la qualité de l'eau, associés au thème des impacts sur l'environnement immédiat, et le cadre relatif aux impacts sur le secteur touristique, s'inscrivant dans le thème économique. La figure 4.17 présente la proportion relative de chacun des thèmes mobilisés dans les communications de l'Association pour la protection du Lac Taureau.

Figure 4.17 – Thèmes mobilisés par l'Association pour la protection du Lac Taureau



La figure 4.18 présente l'arbre thématique relatif à l'APLT.

Figure 4.18 – Arbre thématique relatif à l'Association pour la protection du Lac Taureau

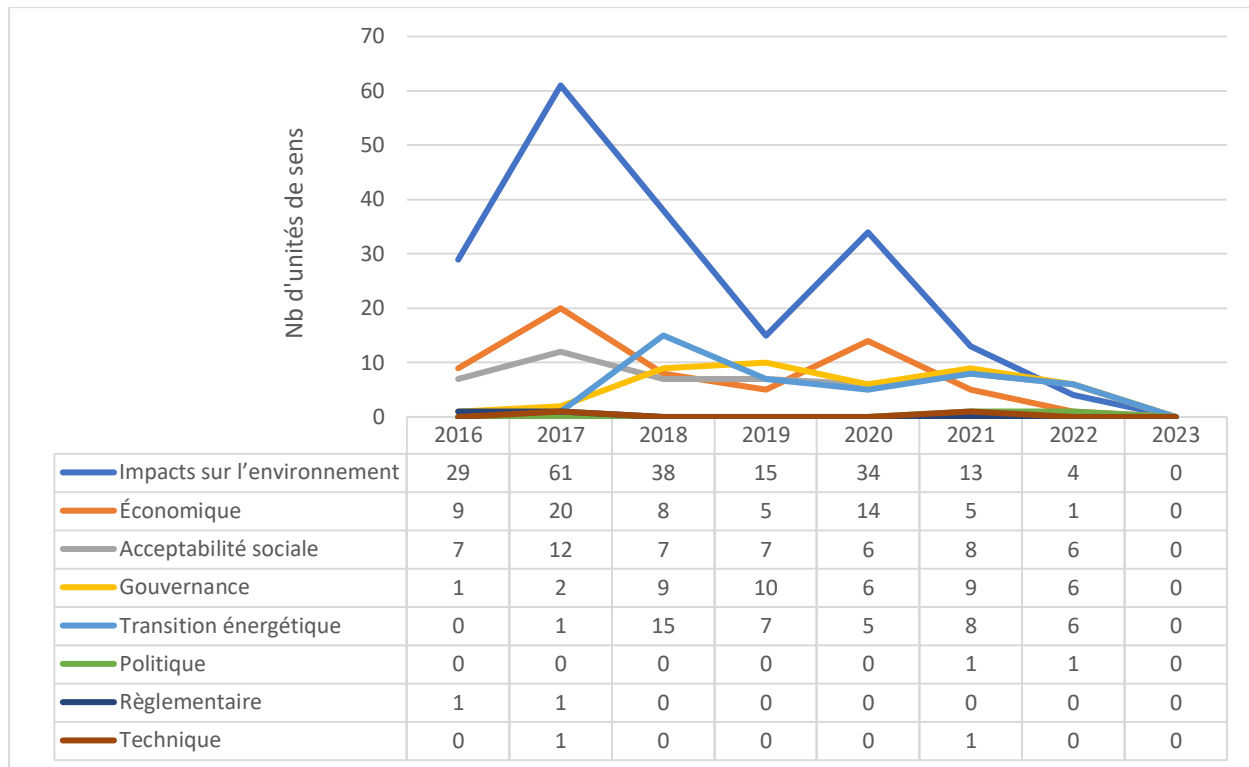


Ensuite, nous avons pu observer les liens entre différents thèmes dans le discours de l'APLT ainsi qu'entre les cadres figurant dans un même thème. En effet, nous avons pu observer que l'APLT a réalisé des relations et associations entre différents cadres, compris ou non dans un même thème. C'est particulièrement le cas pour les thèmes des impacts sur l'environnement et de l'économie. Ces deux thèmes se sont également révélés être très liés dans les communications de l'APLT, et ce, principalement en raison du lien entre le risque sur l'eau et l'impact sur le secteur touristique. Cette relation peut aussi être observée au sein du thème de l'acceptabilité sociale, alors que l'APLT mobilise des cadres s'inscrivant dans les thèmes des impacts sur l'environnement et de l'économie pour justifier l'opposition citoyenne et démontrer l'inacceptabilité sociale du projet. De plus, nous avons pu observer un lien entre les thèmes de la gouvernance et de la transition énergétique, alors que ces dernières sont mobilisées pour remettre en question les propos de NMG et pour dénoncer ce qui est perçu comme étant des mensonges et des fausses déclarations, remettant en question la bonne gouvernance du promoteur.

En outre, on peut constater que la notion d'acceptabilité sociale est surtout mobilisée dans la perspective de démontrer que le projet ne jouit pas d'une acceptabilité sociale au sein de la communauté et qu'il crée plutôt une division sociale. Notre corpus nous permet également de remarquer que l'acceptabilité sociale ne semble pas présente du côté de l'APLT en raison des impacts du projet sur l'eau (thème des impacts sur l'environnement immédiat) et sur le secteur touristique (thème de l'économie), ce qui semble être à la source de l'opposition au projet de mine de la part de l'APLT.

Finalement, notre analyse du corpus relatif à l'APLT nous a permis de relever que les différents thèmes étaient moins définis au départ, puisqu'ils étaient tous mobilisés ensemble afin de souligner les impacts négatifs du projet. Puis, au cours du développement du projet, on a pu observer que les différents thèmes se sont de plus en plus définis et justifiés distinctement, tout en conservant des liens les uns avec les autres. Toujours sur le plan de la temporalité, on a pu noter que la mobilisation de l'APLT semble s'être essouffée après l'autorisation du projet obtenue par le gouvernement en 2021. Depuis ce moment, peu de communications ont été mises de l'avant par l'Association. La figure 4.19 présente le nombre d'unités de sens dénombrées pour les différents thèmes chaque année.

Figure 4.19 – Nombre d’unités de sens relevées pour chacun des thèmes mis de l’avant par l’Association pour la protection du Lac Taureau par année



4.1.2 Thèmes entourant le projet La Loutre de Lomiko Metals

Le corpus étudié en lien avec le projet La Loutre, développé par Lomiko Metals, comprend les huit thèmes précédemment identifiés. Les thèmes des impacts sur l’environnement (103 unités de sens) et de la transition énergétique (70 unités de sens) sont les thèmes les plus présents dans les communications du promoteur et de l’opposant entourant le projet La Loutre. Dans les sections suivantes, nous présentons ces deux thèmes de même que les cinq autres mobilisées par Lomiko Metals et le Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation.

Il est également important de rappeler que le corpus documentaire lié au projet de Lomiko Metals est significativement moins important que celui de Nouveau Monde Graphite, étant donné le fait que le projet est moins avancé dans son développement. Ainsi, le nombre d’unités de sens aux différents thèmes est beaucoup moins élevé, mais il demeure significatif en fonction du corpus étudié.

4.1.2.1 Thèmes mobilisés par Lomiko Metals

Les communications mises de l'avant par Lomiko Metals (Lomiko) comportent les huit thèmes identifiés. Cependant, seulement six sont présents de manière significative. Les thèmes de la transition énergétique et technique sont les deux thèmes les plus mobilisés. Le tableau 4.4 présente le nombre d'unités de sens dénombrées pour chacun des thèmes ainsi que le nombre d'éléments de corpus dans lesquels ces dernières ont été identifiées. À noter que nous ne détaillerons pas les thèmes économique et réglementaire dans les sections suivantes, car leur mobilisation n'est pas suffisamment significative, ces thèmes étant presque inexistantes dans les communications de Lomiko.

Il est également intéressant de remarquer que le premier élément de communication publié par Lomiko Metals concernant le projet La Loutre remonte à 2019. Avant cette date, les communications du promoteur portent surtout sur le développement de l'entreprise et son financement. La majorité des éléments de corpus associés à Lomiko sont alors compris entre 2019 et 2023. De plus, Lomiko a commencé à communiquer en français en 2021. L'ensemble de ses communications entre 2019 et 2021 sont ainsi en anglais; elles ont tout de même été intégrées à notre corpus.

Tableau 4.4 – Recensement des thèmes relatifs à Lomiko Metals

Thèmes	Nb d'unités de sens	Proportion de la présence de chaque thème	Nb d'éléments de corpus
Transition énergétique	62	33,9 %	27
Technique	36	19,7 %	22
Politique	24	13,1 %	17
Impacts sur l'environnement	23	12,6 %	14
Acceptabilité sociale	20	10,9 %	13
Gouvernance	12	6,6 %	8
Économique	5	2,7 %	5
Réglementaire	1	0,5 %	1
<i>Totaux</i>	183	100 %	51 ³⁶

³⁶ Le nombre total d'éléments de corpus représente le nombre d'éléments de notre corpus documentaire et d'articles de presse dans lequel nous avons dénombré des unités de sens relatives aux différents thèmes. Le nombre total d'éléments de corpus n'égale pas l'addition du nombre d'éléments de corpus pour chaque thème, puisque plusieurs thèmes peuvent être présents dans un même élément de corpus.

4.1.2.1.1 Thème de la transition énergétique

Le thème de la transition énergétique figure au sommet de la liste des thèmes les plus mobilisés par Lomiko Metals (62 des 183 unités de sens dénombrées). Le principal cadre relevé dans ce thème est la demande pour le graphite et sa nécessité pour permettre la fabrication de batteries pour les véhicules électriques. L'intégration de Lomiko dans les chaînes d'approvisionnement a également été relevée à quelques reprises. Ce cadre s'inscrit dans le thème de la transition énergétique puisqu'il est présenté dans une optique visant à réduire les émissions de GES liés aux importations de matériaux de batteries dans la chaîne de production nord-américaine de véhicules électriques.

D'abord, le thème de l'exploitation du graphite afin de permettre la production de batteries destinées aux VÉ a pu être observé dès les premières communications du projet, en 2019. Parmi les premiers communiqués de presse publiés par Lomiko sur le projet, un lien direct est fait entre celui-ci et la fabrication de batteries.

Exemple 1 : « LOMIKO METALS LOOKS TO PARTICIPATE IN NORTH AMERICAN GRAPHITE ANODE PRODUCTION FOR EV LITHIUM-ION BATTERIES

Lomiko Metals Inc. [...] has been keenly watching the lithium-ion battery market in anticipation of identifying an **opportunity to participate in the supply of materials for electric vehicles with its La Loutre graphite** project located in Quebec, Canada. » (Lomiko Metals, 2019a)

Exemple 2 : « LOMIKO EV BATTERY MATERIAL SUPPLY STRATEGY INCLUDES SPHERICAL GRAPHITE PRODUCTION FROM LA LOUTRE SUITABLE FOR GRAPHITE ANODES

Lomiko Metals Inc. [...] has identified spherical graphite production as a key waypoint in plans to **supply graphite anodes for Electric Vehicles (EVs)** Li-ion battery megafactories in the North American market discussed in a July 16th, 2019 release. » (Lomiko Metals, 2019b)

Exemple 3 : « Lomiko Metals Inc. [...] is focused on the exploration and development of graphite for the new green economy. » (Lomiko Metals, 2020b)

Dès ses premières communications entourant le projet La Loutre, Lomiko s'est positionné comme un acteur pouvant fournir du graphite pour fabriquer des batteries destinées aux VÉ. Ce cadre a pu être relevé sur le site web du promoteur et particulièrement sur la page d'accueil en 2021 :

Exemple 1 : « Chez Lomiko nous sommes engagés à **fournir l'industrie des véhicules électriques** et d'autres technologies vertes un approvisionnement sûr et fiable des **matériaux essentiels à la fabrication des batteries des voitures électriques** et des systèmes de stockage d'énergie. » (Lomiko Metals, 2021m)

Exemple 2 : « Pourquoi a-t-on besoin de graphite ?

Avec la flambée des prix des carburants et la nécessité d'alternatives écologiques, **le graphite va jouer un rôle clé dans l'industrie des véhicules électriques dans les années à venir.**

Les voitures électriques deviennent plus abordables ce qui entraîne un impact important sur l'industrie des véhicules grand public. Quatre métaux sont nécessaires pour les véhicules électriques : le lithium, le cobalt, le nickel et le graphite. **Il y a 15 fois plus de graphite dans les batteries des voitures électriques que de lithium ce qui en fait un composant clé de ce mouvement écologique.** » (Lomiko Metals, 2021m)

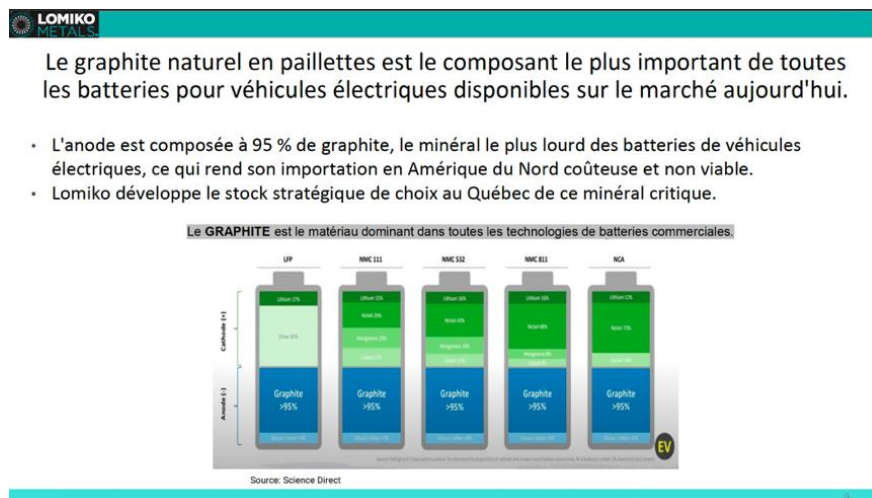
Ce cadre est également repris dans quelques articles de presse sur le projet, notamment dans cet article de La Presse :

Exemple 1 : « À la mi-mai, Lomiko Metals a entamé une troisième phase d'exploration minière dans les montagnes de Lac-des-Plages, en Outaouais, à la recherche de **graphite, un précieux minéral utilisé dans la fabrication de batteries de véhicules électriques.** » (Bilodeau, 2022, La Presse)

Ainsi, il est intéressant de noter que Lomiko ne lie pas directement son projet à la réalisation de la transition énergétique et fait uniquement un lien entre la demande pour le graphite et la fabrication de batteries pour les véhicules électriques. Le cadre s'inscrit tout de même dans le thème de la transition énergétique, puisqu'il a pour objectif d'électrifier les transports et de réduire les émissions de GES affiliés à ce secteur, et donc de contribuer aux objectifs mondiaux de décarbonation.

Pour illustrer l'importance du graphite dans la fabrication de batteries, Lomiko a recours à une image similaire à celle que nous avons pu voir dans les communications de Nouveau Monde Graphite. Il est possible d'observer la présence de cette image dans les présentations corporatives du promoteur afin de rappeler la nécessité du graphite pour permettre la fabrication de batteries.

Exemple 1 (Lomiko Metals, 2023d)



De plus, le cadre spécifique de la demande pour le graphite est abordé en complément de sa nécessité dans la fabrication de batteries pour véhicules électriques. C'est particulièrement le cas dans certains communiqués du projet entre la fin de l'année 2020 et le début de l'année 2021, qui comprennent la section intitulée : « Lomiko's Opportunity in the Supply Chain ». Cette dernière évoque l'augmentation attendue de la demande pour le graphite dans la fabrication de batteries pour VÉ.

Exemple 1 : « Graphite demand is expected to increase exponentially for the mined natural graphite material, as more is used in the production of spherical graphite for graphite in the anode portion of Electric Vehicle Lithiumion batteries. » (Lomiko Metals, 2020c ; Lomiko Metals, 2020d ; Lomiko Metals, 2020e ; Lomiko Metals, 2021a)

Lomiko Metals positionne ainsi son projet comme fournisseur de graphite pouvant répondre à la demande croissante. Il est possible de le remarquer dans la fiche d'information du promoteur :

Exemple 1 : « La pénurie de graphite commencera en 2027, juste au moment où Lomiko prévoit d'avoir son projet La Loutre en exploitation si le financement est disponible pour terminer les études. » (Lomiko Metals, 2023a)

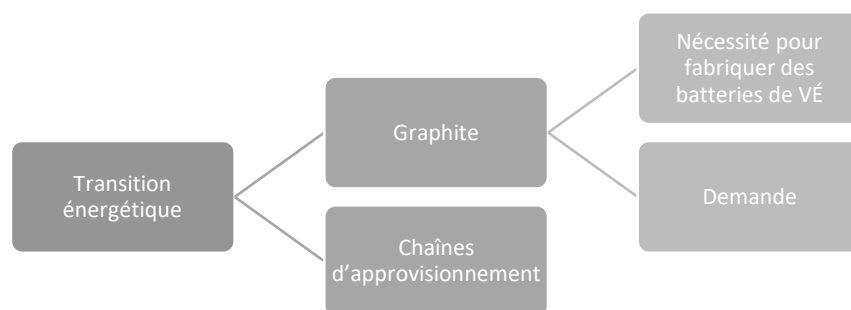
Ainsi, Lomiko mobilise le cadre de la demande pour le graphite et sa nécessité dans la fabrication des batteries pour les VÉ afin de se positionner comme un fournisseur essentiel au sein de la chaîne de production. Le cadre de l'intégration dans les chaînes d'approvisionnement est alors bien présent au sein du discours de Lomiko. Ce cadre est mobilisé par le promoteur dans l'optique de réduire les émissions de

GES liés à l'importation des matériaux nécessaires à la fabrication des batteries. Il est notamment possible de le relever dans la fiche d'information du promoteur :

Exemple 1 : « Les constructeurs automobiles nord-américains veulent réduire les frais de transport et les émissions de carbone en achetant des batteries pour VE fabriquées en Amérique du Nord. Les producteurs de batteries pour VE ont besoin de sources nord-américaines sûres pour les composants tels que le graphite. Les incitations de la Loi sur la réduction de l'inflation pour l'extraction de matières premières nord-américaines et la production locale de batteries et de VE. » (Lomiko Metals, 2023a)

En somme, le thème de la transition énergétique s'articule majoritairement autour de la demande pour le graphite, de sa nécessité pour permettre la fabrication des batteries pour les véhicules électriques ainsi que de l'intégration de Lomiko dans les chaînes d'approvisionnement nord-américaines. Lomiko n'aborde pas directement la nécessité de son projet pour permettre de réaliser la transition énergétique, mais le fait plutôt indirectement, en parlant de la nécessité du graphite et en positionnant son projet comme une solution à la demande croissante du graphite à l'échelle mondiale. Ainsi, la transition énergétique constitue le thème le plus présent dans les communications de Lomiko Metals et les différents extraits présentés montrent bien la volonté du promoteur d'inscrire son projet dans sa réalisation.

Figure 4.20 – Schéma récapitulatif des cadres présents dans le thème de la transition énergétique mis de l'avant par Lomiko Metals



4.1.2.1.2 Thème technique

Le thème technique est le deuxième thème le plus mobilisé dans les communications de Lomiko (36 des 183 unités de sens dénombrées) et se compose de tous les détails relatifs à l'évaluation des ressources minérales du site et à son potentiel d'exploitation. Ce cadre est très présent dans les communications du promoteur et les données mises de l'avant sont issues d'évaluations réalisées en 2021 (Lomiko Metals, 2021e ; Lomiko Metals, 2021f) et au début de l'année 2023 (Lomiko Metals, 2023e ; Lomiko Metals, 2023f). Les résultats de ces estimations sont rappelés dans différents documents de Lomiko ainsi que la page du

site web relative au projet La Loutre afin de démontrer le potentiel que représente le gisement de La Loutre (Lomiko Metals, 2023a ; Lomiko Metals, 2023b ; Lomiko Metals, 2023c ; Lomiko Metals, 2023d).

Bref, le thème technique est surtout mobilisé pour aborder l'évaluation des ressources minérales et le potentiel d'exploitation que représente le projet. Sa forte présence peut également s'expliquer en raison du niveau d'avancement du projet. En effet, le projet La Loutre en est aux premières étapes de son développement, dans lesquelles plusieurs évaluations et études sont réalisées pour permettre d'estimer les ressources minérales du site. L'étape du développement dans laquelle se trouve le projet peut alors expliquer la présence marquée de ce thème dans les communications de Lomiko.

Figure 4.21 – Schéma récapitulatif des cadres présents dans le thème technique mis de l'avant par Lomiko Metals



4.1.2.1.3 Thème politique

Le thème politique est relativement présent dans le discours de Lomiko Metals (24 des 183 unités de sens dénombrées), et ce, à un niveau très similaire aux thèmes des impacts sur l'environnement (23 des 183 unités de sens dénombrées) et de l'acceptabilité sociale (20 des 183 unités de sens dénombrées). Le thème regroupe deux cadres, soit les liens du projet avec le plan québécois relatif aux minéraux critiques et stratégiques (MCS) ainsi qu'avec les différentes actions du gouvernement des États-Unis concernant les MCS et la réduction de la dépendance envers la Chine en cette matière.

D'abord, à la suite de la présentation du *Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques* par le gouvernement du Québec à l'automne 2020, Lomiko a intégré ce dernier dans son discours afin de montrer le rôle que Québec compte jouer en matière de MCS. On peut notamment dénoter le lien établi entre ce plan et le projet La Loutre dans différents communiqués (Lomiko Metals, 2021c ; Lomiko Metals, 2021d), ainsi que sur le site web du promoteur :

Exemple 1 : « En 2020, le gouvernement du Québec a annoncé le Plan [québécois] pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques («Le Plan Québec») qui indique que la demande de graphique devrait augmenter de 300-500% dans les prochaines décennies étant donné que ce dernier est de plus en plus utilisé dans la production de graphite sphérique pour l'anode des batteries [lithium-ion] des véhicules électriques. Le Québec à la possibilité de jouer un rôle vital pour réduire les émissions carbonées et devenir un fournisseur clé de

matériaux critiques pour les batteries pour l'économie [nord-américaine]. » (Lomiko Metals, 2023j)

Il est possible d'observer le lien établi entre le thème de la transition énergétique, via le cadre de l'augmentation de la demande pour le graphite, et le thème politique. Lomiko Metals mobilise également des extraits du *Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques* au sein de ses présentations pour montrer que le projet La Loutre s'inscrit dans ce dernier. En effet, l'exemple ci-dessous illustre une figure développée par le gouvernement du Québec et présentant les différents projets s'inscrivant dans le Plan. Cette figure est reprise par Lomiko afin de démontrer que le projet La Loutre s'inscrit dans les actions du gouvernement du Québec en matière d'exploitation de MCS.

Exemple 1 (Lomiko Metals, 2023b ; Lomiko Metals, 2023c ; Lomiko Metals, 2023d)



Le lien avec les objectifs gouvernementaux et l'intégration du projet La Loutre dans le Plan du gouvernement du Québec est également repris dans des articles de presse sur le projet, le tout datant d'après la sortie du Plan :

Exemple 1 : « Lomiko Metals, qui fait de l'exploration depuis trois ans sur 42 claims miniers qui s'étendent sur 25 kilomètres carrés, entre Duhamel et Lac-des-Plages, à proximité de plusieurs plans d'eau, a annoncé à la fin juillet, par voie de communiqué, que **son projet La Loutre démontre " le potentiel pour la Société de devenir un producteur majeur de graphite en Amérique du Nord "**, dans la foulée de la stratégie d'électrification des

transports déployée par le gouvernement Legault. Le graphite et lithium sont deux matériaux qui seront convoités pour la fabrication de batteries. » (Sabourin, 2021b, Le Droit)

Exemple 2 : « L'arrivée de mine de graphite en Outaouais permettrait d'accueillir des entreprises de fabrication de batterie pour les voitures électriques à Montréal, ce qui est l'objectif du gouvernement, soutient M. St-Hilaire. Même s'il reconnaît l'impact économique positif de cette volonté, il estime que l'emplacement de ces mines ne doit pas amener des enjeux dans les milieux naturels présentement utilisés. » (Boursier, 2022, L'Info Petite Nation)

Ainsi, Lomiko Metals mobilise ce lien avec le *Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques* pour montrer que son projet s'inscrit dans les objectifs du gouvernement en termes de MCS et de fabrication de batteries, ce que nous pouvons associer au thème politique.

Entre 2019 et 2021, Lomiko a diffusé plusieurs communiqués pour montrer que son projet s'inscrit également dans les différentes actions du gouvernement des États-Unis en matière de MCS, particulièrement en lien avec la volonté de se défaire de la dépendance du pays envers la Chine sur ce plan. Les exemples des titres et des premières phrases de quatre communiqués diffusés entre la fin de l'année 2020 et le début de l'année 2021 le démontrent bien :

Exemple 1 : « TRUMP EXECUTIVE ORDER ON CRITICAL METALS AIMED AT REDUCING CHINESE DEPENDENCE ON IMPORTED GRAPHITE PERFECT TIMING FOR LOMIKO

[...] Lomiko Metals Inc. [...] is focused on the exploration and development of graphite for the new green economy. Lomiko has been monitoring actions by government in Canada and the USA that are focused on reducing dependence on Chinese supply of graphite, lithium and other electric vehicle battery materials. Canada and the USA have worked closely and confirmed supply agreements between the two countries. » (Lomiko Metals, 2020c)

Exemple 2 : « BIDEN JOINS HOUSE, SENATE AND WHITE HOUSE CALL FOR A NORTH AMERICAN CRITICAL MINERALS MINING STRATEGY

[...] Lomiko Metals Inc. [...] is focused on the exploration and development of graphite for the new green economy. Lomiko has been monitoring emerging legislation aimed at reducing dependence on Chinese supply of graphite, lithium and other electric vehicle battery materials. 100% of graphite is currently imported to the United States as there is no domestic graphite mines able to produce material for graphite anodes used in Electric Vehicles. Please also refer to news release September 9, 2020 and October, 7 2020 related to changing government policies regarding critical minerals. » (Lomiko Metals, 2020d)

Exemple 3 : « LOMIKO ENCOURAGED BY PRESIDENT-ELECT BIDEN'S \$400 BILLION CLEAN ENERGY PLAN

[...] Lomiko Metals Inc. [...] is focused on the exploration and development of flake graphite in Quebec for the new green economy. Lomiko has been monitoring emerging legislation aimed at reducing dependence on Chinese supply of graphite, lithium, and other electric vehicle battery materials. The US Geological Society notes that 100% of graphite anodes are currently imported to the United States as there is no domestic graphite mines able to produce the material used in Electric Vehicles. Please also refer to Lomiko news release October 26, 2020 related to changing government policies regarding critical minerals in the USA and Canada. » (Lomiko Metals, 2020e)

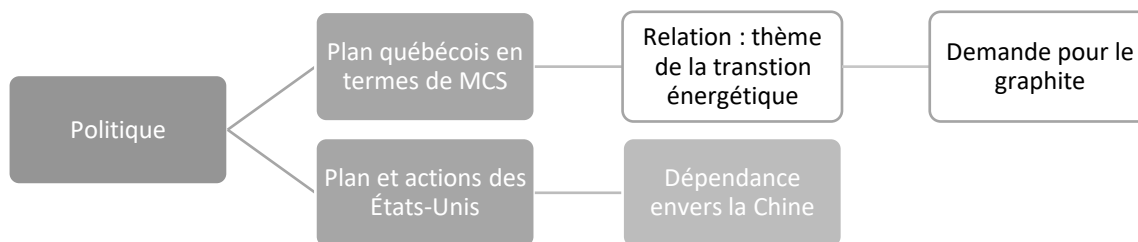
Exemple 4 : « LOMIKO SEES BIDEN’S \$400 BILLION COMMITMENT TO CLEAN ENERGY AS AN OPPORTUNITY FOR QUEBEC MINE DEVELOPERS

[...] Lomiko Metals Inc. [...] is focused on the exploration and development of flake graphite in Quebec for the new green economy. Lomiko has been monitoring emerging legislation aimed at reducing North American dependence on Chinese supply of graphite and other electric vehicle battery materials. The US Geological Society 2020 report indicates that 100% of graphite anodes are currently imported to the United States as there is no domestic graphite mines able to produce the material used in Electric Vehicles. » (Lomiko Metals, 2021a)

Ainsi, on peut remarquer le lien que Lomiko tente d’établir entre son projet et les actions des États-Unis, dans le but de se positionner comme un acteur pouvant y contribuer.

En somme, le thème politique est surtout mobilisé à partir de 2020 afin de mettre de l’avant les liens entre le projet La Loutre et les plans et les actions des gouvernements du Québec et des États-Unis pour démontrer que Lomiko s’inscrit dans les objectifs de ces derniers. Lomiko fait également référence à la demande pour le graphite et au thème de la transition énergétique, lorsqu’il aborde le *Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques*.

Figure 4.22 – Schéma récapitulatif des cadres présents dans le thème politique mis de l’avant par Lomiko Metals et de la relation avec un autre thème



4.1.2.1.4 Thème des impacts sur l’environnement

Le thème des impacts sur l’environnement (23 des 183 unités de sens dénombrées) se compose principalement de trois cadres, soit la gestion des résidus miniers, la gestion des risques sur la qualité de

l'eau ainsi que la restauration du site à sa fermeture. Ces thèmes sont surtout mis de l'avant en réponse aux questions et préoccupations de la communauté, et notamment pour répondre à celles du Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation. Les cadres relatifs à ce thème se retrouvent dans la foire aux questions sur la page *Communauté* du site web de Lomiko (13 des 23 unités de sens dénombrées) (Lomiko Metals, 2023i).

D'abord, Lomiko présente à quelques endroits son plan de gestion des résidus miniers, basé sur une « co-disposition des déchets et des résidus » (Lomiko Metals, 2023d). Lomiko explique plus en détail ce procédé sur son site web, tout en mettant de l'avant ses bonnes pratiques en matière de gestion de l'environnement.

Exemple 1 : « Très tôt dans l'élaboration du projet, Lomiko a choisi l'option plus coûteuse du stockage des résidus miniers au moyen d'une installation d'évacuation mixte, démontrant ainsi sa bonne gestion environnementale. Nous planifions d'installer de l'équipement coûteux pour sécher et mélanger les rejets de l'installation de traitement avec les roches stériles minières. Finalement, dans notre progression vers la préparation de l'EIE et des exigences liées au permis, nous demeurons toujours conscients des préoccupations de la population avoisinante.

L'empreinte du site sera réduite au minimum grâce à l'utilisation de mines à ciel ouvert remblayées à l'aide de roches stériles et de rejets mixtes de l'installation de traitement. Nous menons des travaux initiaux approfondis pour comprendre les conditions du site afin de nous assurer qu'un jour, lorsque l'exploitation minière sera terminée, la région soit laissée dans un état égal ou supérieur à ce qu'elle était avant le début des travaux. » (Lomiko Metals, 2023i)

Ensuite, Lomiko expose dans différents cadres ses engagements liés à la gestion des risques sur la qualité de l'eau. Tout comme pour le cadre de la gestion des résidus miniers, Lomiko présente plus en détail ses engagements et sa vision sur son site web, tout en soulignant que les risques liés à ses activités sont faibles.

Exemple 1 : « Notre vision est de surveiller, de maintenir et de devenir des gardiens actifs de la qualité de l'eau des lacs dans la région. Le traitement du graphite n'a généralement pas d'impact sur la qualité de l'eau, car c'est l'un des matériaux utilisés pour purifier l'eau. » (Lomiko Metals, 2023i)

Exemple 2 : « La préservation de nos ressources hydriques est une valeur clé pour nous. Nous comprenons l'importance de préserver nos ressources hydriques et de surveiller les répercussions sur l'eau dans le cadre d'un projet industriel. **Nous nous engageons à entreprendre toutes les études nécessaires pour nous assurer de protéger toutes les ressources hydriques de la région, dont les lacs, les rivières, les milieux humides et les nappes phréatiques, sans exception, tout au long du cycle de vie du projet,** y compris lors

des phases d'exploration, de développement, de construction, d'exploitation, de fermeture et de réhabilitation. » (Lomiko Metals, 2023i)

De plus, Lomiko aborde la restauration du site minier et souligne vouloir « planifier en avance la remise en état en intégrant une utilisation des terres ciblées par les parties concernées après l'exploitation minière » (Lomiko Metals, 2023c). Lomiko aborde plus en détail ce cadre sur son site :

Exemple 1 : « Notre équipe a une expérience directe dans la gestion et la mise en œuvre de projets de fermeture et de réhabilitation, des étapes que nous considérons comme aussi importantes que les activités du projet et ses répercussions économiques. En plus d'être une exigence légale à l'étape de la délivrance des permis avant le début de la construction, le plan de fermeture et de réhabilitation du projet La Loutre est aussi un élément clé pour nous assurer non seulement que notre empreinte est limitée, mais en fin de compte, que nous atteignons la carboneutralité. Nous commençons aussi à envisager une manière d'avoir un bilan carbone négatif dès le début avec l'aide de la communauté. La fermeture et la réhabilitation du site de La Loutre seront progressives et se dérouleront tout au long des activités. On estime que la fermeture finale aura lieu en 2045, à moins que nous puissions étendre la durée économique totale du projet, ce qui accroîtrait la valeur économique sur le plan de l'emploi, des revenus fiscaux et des partenariats communautaires au sein d'une nouvelle industrie excitante. Le plan de fermeture et de réhabilitation serait entièrement financé par l'entreprise, qui fournira également une garantie de fermeture. »

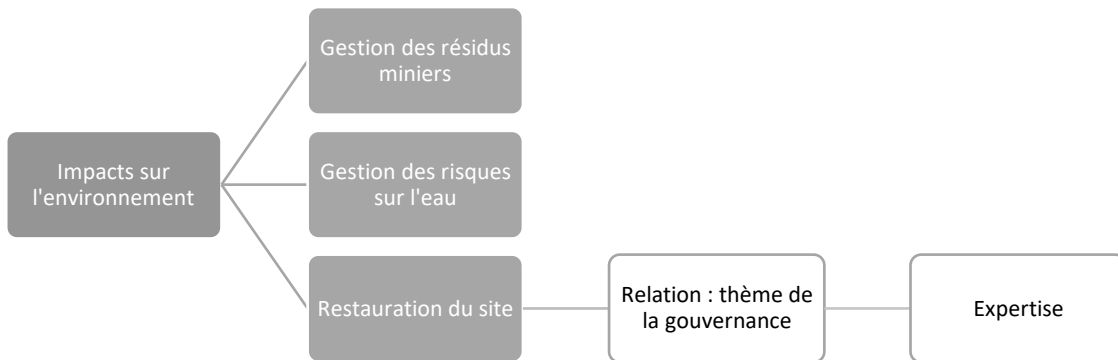
Nous vous invitons à consulter les exemples du plan d'intégration dans le cadre du projet minier Matawinie ou du projet Eden, cités aux thèmes 2 et 4 ci-dessus, puisqu'ils sont d'excellentes illustrations de ce qu'il est possible d'accomplir pour La Loutre, quoiqu'à une plus petite échelle. » (Lomiko Metals, 2023i)

Ainsi, on peut voir le lien fait entre ce cadre et le thème de la gouvernance par l'évocation de l'expertise de l'équipe de Lomiko. Par ailleurs, il est intéressant de noter qu'il s'agit d'une des seules unités de sens relevées dans le corpus par rapport au thème économique et au cadre de la carboneutralité (en lien avec le thème de la transition énergétique). Nous pouvons aussi voir le lien établi par Lomiko avec le projet de Nouveau Monde Graphite, et plus particulièrement avec le plan d'intégration au territoire développé par NMG pour la mine Matawinie. En effet, Lomiko présente le plan développé par NMG comme un exemple sur lequel Lomiko se basera pour développer son propre plan d'intégration.

D'autres cadres sont mobilisés dans le discours de Lomiko, mais ces derniers se retrouvent principalement dans la foire aux questions de la page *Communauté* de son site web, soit les impacts sur la qualité de vie en raison du bruit et des vibrations, sur le territoire et les paysages ainsi que sur la qualité de l'air en raison de la poussière émise par les activités de la mine (Lomiko Metals, 2023i).

En somme, le thème des impacts sur l'environnement est présent dans le discours de Lomiko Metals, mais demeure relativement peu mobilisé. Il se compose principalement de la gestion des résidus miniers, de la gestion des risques sur la qualité de l'eau et de la restauration du site. Par ailleurs, ce thème est apparu très récemment dans le discours du promoteur, soit en 2022. Qui plus est, la plupart des cadres répertoriés se retrouvent sur le site web du promoteur et semblent avoir pour objectif de répondre aux préoccupations de la communauté par rapport aux impacts du projet sur l'environnement. On peut également observer le lien établi par Lomiko entre la restauration du site et le thème de la gouvernance, à travers l'expertise de son équipe.

Figure 4.23 – Schéma récapitulatif des cadres présents dans le thème des impacts sur l'environnement mis de l'avant par Lomiko Metals et de la relation avec un autre thème



4.1.2.1.5 Thème de l'acceptabilité sociale

Le thème de l'acceptabilité sociale est apparu en 2021 dans le discours de Lomiko (20 des 183 unités de sens dénombrées). Les premières mentions répertoriées concernent l'annonce de l'embauche de BRIDGE© « pour la consultation publique et l'engagement auprès de la communauté sur son projet de graphite La Loutre » (Lomiko Metals, 2021c ; Lomiko Metals, 2021g). Dans les mois qui ont suivi, le thème a également été abordé dans quelques articles de presse. À travers ceux-ci, il est possible de relever la perspective du promoteur sur la question. Dans les extraits ci-dessous, on peut notamment remarquer que la vision de l'acceptabilité sociale du promoteur repose surtout sur l'information donnée à la communauté ainsi que sur l'écoute et l'ouverture demandées aux parties prenantes. En effet, à travers les différents extraits, on peut observer l'adoption d'un discours visant à mettre l'emphase sur l'importance que la communauté soit à leur écoute.

Exemple 1 : « La compagnie mentionne aussi dans son document la question de l'acceptabilité sociale. **“ Nous demandons à tous les intervenants de faire preuve d'ouverture pour voir tout le travail qui sera effectué sur les plans de la collecte de données, de la conception du projet et de l'acceptabilité sociale.”** »

En entrevue, Belinda Labatte affirme qu'il faut faire preuve de flexibilité et d'ouverture d'esprit pour ce projet moderne. « Flexibilité et esprit ouvert, c'est de penser à ce projet comme un projet moderne avec une faible empreinte qui peut aider à protéger la qualité de l'eau. » » (Boursier, 2021c, L'Info Petite Nation)

Exemple 2 : « Jointe par courriel, l'entreprise Lomiko Metals affirme être au fait des inquiétudes des citoyens. « Nous reconnaissons les préoccupations et le travail qui doit être fait pour arriver à un processus consensuel. Nous ne pouvons pas faire cela seuls », affirme Kim Darlington, porte-parole de l'entreprise.

L'entreprise canadienne affirme qu'elle a remis un dépliant à chacun des [résidents] du secteur, avec des coordonnées afin qu'ils puissent poser des questions ou porter plainte. [...]

Lomiko Metals est convaincue qu'il est possible de développer le secteur minier "responsablement" à proximité de villages, de villes et d'habitations. **“ Nous espérons travailler avec les citoyens pour démystifier cette industrie et faire connaître les avantages pour la région ”**, a poursuivi Mme Darlington. » (Bilodeau, 2022, La Presse)

La vision de Lomiko par rapport à l'acceptabilité sociale est également présentée sur son site web :

Exemple 1 : « **Nous respectons les préoccupations des communautés et nous continuerons à écouter et à répondre à toutes les préoccupations et questions. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire de mieux informer sur le développement de minéraux critiques domestiques pour l'avenir de nos véhicules électriques.** » (Lomiko Metals, 2023i)

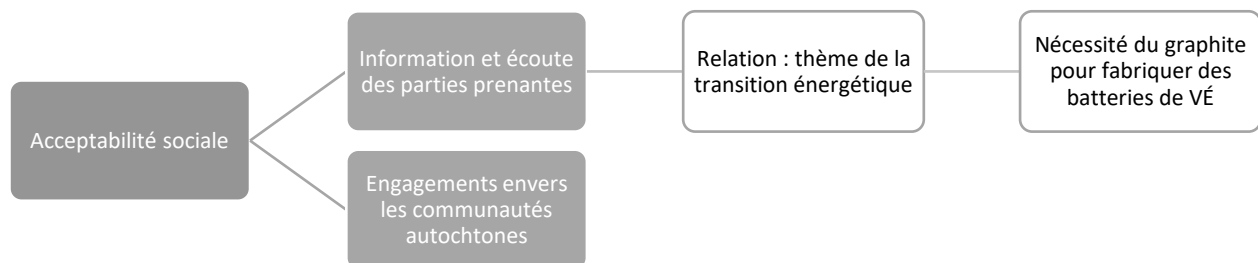
Exemple 2 : « Nous aimerions avoir de vos nouvelles et sommes ouverts à vos questions et commentaires. **Nous sommes ouverts à vous écouter**, particulièrement ce qui vous préoccupe. **Nous ferons tout ce [qui] est possible pour résoudre les problèmes. En échange nous vous demandons aussi de nous écouter et de nous laisser vous présenter notre vision et nos valeurs**, ainsi que de notre préoccupation à propos des changements climatiques et la recherche de solutions créées par et pour les Canadiens et les Québécois. L'équipe de Lomiko est fière de promouvoir un projet tel que La Loutre et de partager la valeur créée avec toute la communauté avoisinante. **Lomiko demeure ouverte aux suggestions des résidents sur comment améliorer sa proposition à valeur ajoutée pour toutes les parties prenantes.** Elle demeure particulièrement ouverte [à] l'innovation et à la créativité. Nous avons hâte d'entreprendre chacune des prochaines étapes ensemble. » (Lomiko Metals, 2023i)

Ainsi, on observe que la vision de l’acceptabilité sociale pour Lomiko repose sur la nécessité d’informer les parties prenantes sur le projet. Le promoteur insiste sur l’idée que pour ce faire, les parties prenantes doivent à leur tour être ouvertes et à l’écoute du promoteur. Lomiko souligne également être à l’écoute des parties prenantes afin que celles-ci le soient en retour. De plus, dans ce thème de l’acceptabilité sociale, il est possible d’observer un lien établi par Lomiko avec le thème de la transition énergétique, et plus spécifiquement avec la nécessité du graphite pour la fabrication de véhicules électriques.

Ensuite, un second cadre a été relevé dans notre analyse. Ce dernier porte sur les communautés autochtones et, plus précisément, sur la reconnaissance des terres. En effet, Lomiko a annoncé en décembre 2022 reconnaître que « La Loutre et les concessions environnantes sont situées sur les terres traditionnelles du territoire de la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg » et a présenté ses engagements envers cette communauté (Lomiko Metals, 2022b). Bien que relativement peu présents dans l’ensemble du discours du promoteur jusqu’à présent, ces cadres apparaissent désormais dans toutes les présentations de Lomiko étudiées (Lomiko Metals, 2023b ; Lomiko Metals, 2023c ; Lomiko Metals, 2023d) ainsi que sur la page d’accueil de son site web (Lomiko Metals, 2023g).

Bref, tout comme le thème des impacts sur l’environnement immédiat, le thème de l’acceptabilité sociale est présent dans les communications de Lomiko, mais il reste peu mobilisé. Les unités de sens relevées par rapport à ce thème proviennent surtout de la vision de l’acceptabilité sociale du promoteur ainsi que de son engagement envers les communautés autochtones. Le thème est présent uniquement à partir de 2021.

Figure 4.24 – Schéma récapitulatif des cadres présents dans le thème de l’acceptabilité sociale mis de l’avant par Lomiko Metals et de la relation avec un autre thème



4.1.2.1.6 Thème de la gouvernance

Le thème de la gouvernance est très peu mobilisé dans le discours de Lomiko (12 des 183 unités de sens dénombrées). Toutes les unités de sens répertoriées portent cependant sur le même cadre, soit l'expertise de l'équipe du promoteur. En mobilisant ce cadre, Lomiko souhaite démontrer l'expérience et les compétences de son équipe pour mener à bien le projet.

Exemple 1 : « **Notre équipe possède une vaste expérience** dans la croissance d'entreprises petites et grandes, dans la construction et l'exploitation de mines, ainsi qu'une compréhension et un respect profonds de l'établissement de relations à long terme et du soutien entrepreneurial nécessaires dans nos communautés. » (Lomiko Metals, 2023a ; Lomiko Metals, 2023j)

Figure 4.25 – Schéma récapitulatif des cadres présents dans le thème de la gouvernance mis de l'avant par Lomiko Metals

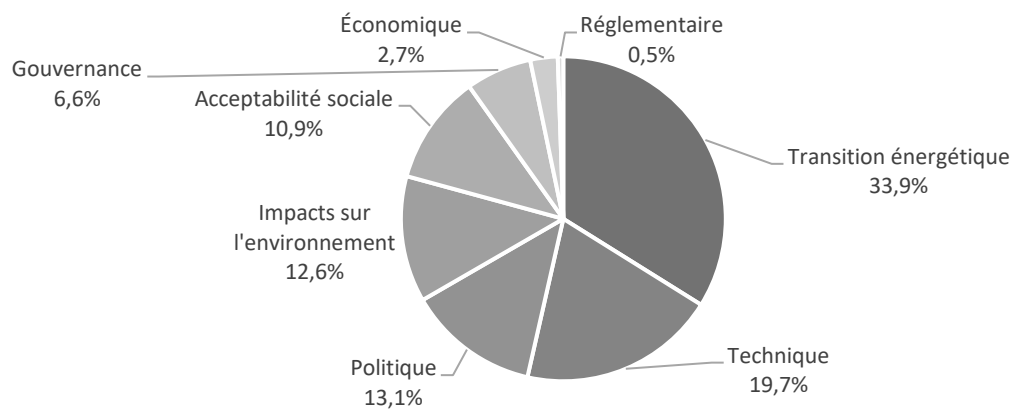


4.1.2.1.7 Sommaire des éléments marquants

Les sections précédentes nous ont permis de relever les différents thèmes mobilisés par Lomiko Metals dans ses communications et de répondre à nos questions de recherche.

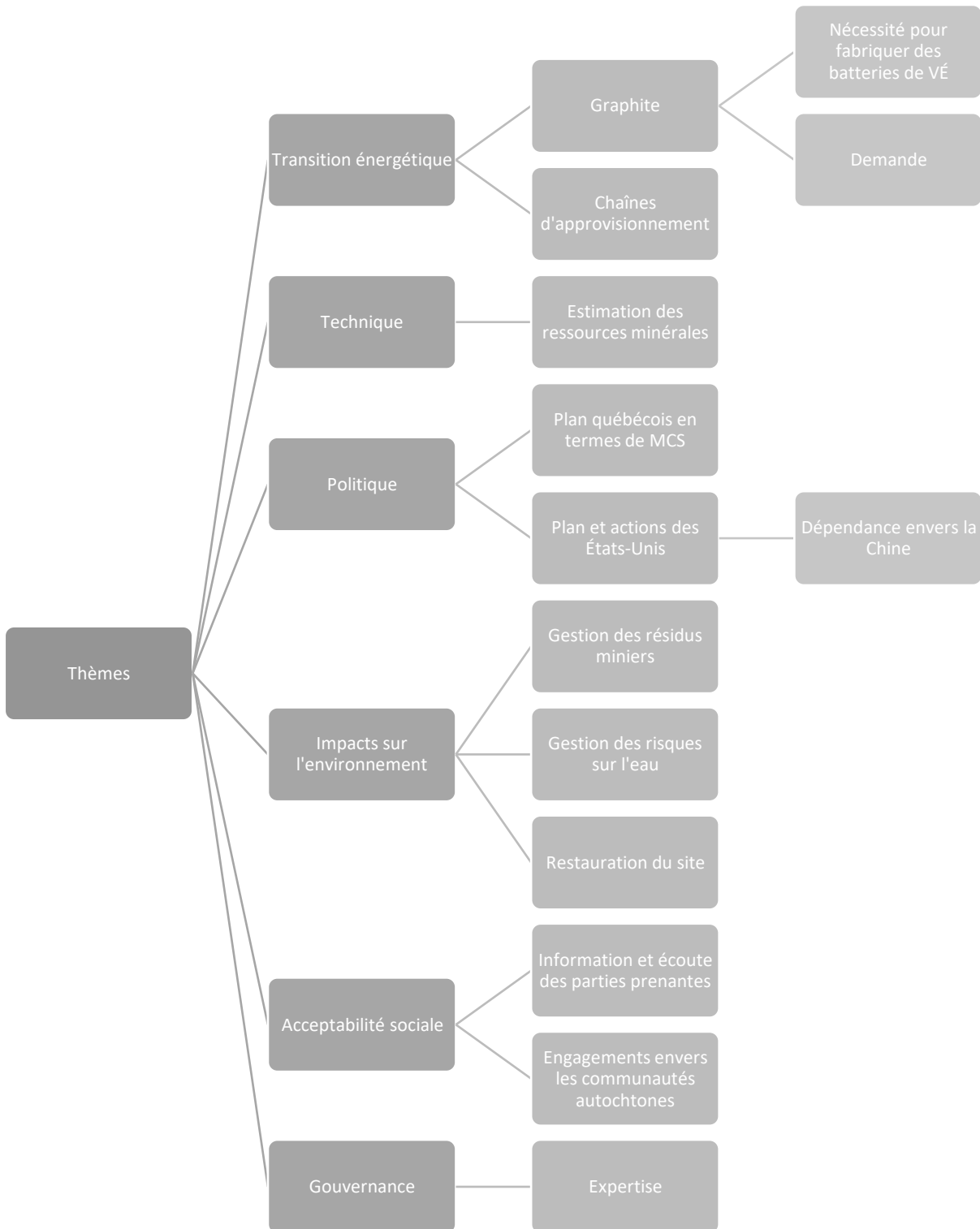
D'abord, on a pu observer que seulement six thèmes sont présents de manière significative dans les communications de Lomiko. De ceux-ci, les thèmes de la transition énergétique et technique sont les deux thèmes les plus mobilisés. Les thèmes politique, de l'environnement et de l'acceptabilité sociale sont tous utilisés à un niveau similaire, alors que le thème de la gouvernance est beaucoup moins présent. Quant à eux, les thèmes économique et réglementaire sont presque inexistantes au sein des communications du promoteur. Le thème le plus mobilisé par Lomiko est celui de la transition énergétique, qui représente le tiers des cadres répertoriés dans notre corpus relatif à ce promoteur. La figure 4.26 présente la proportion relative à chacun des thèmes mobilisés dans les communications de Lomiko Metals.

Figure 4.26 – Thèmes mobilisés par Lomiko Metals



La figure 4.27 présente l'arbre thématique relatif à Lomiko.

Figure 4.27 – Arbre thématique relatif à Lomiko Metals

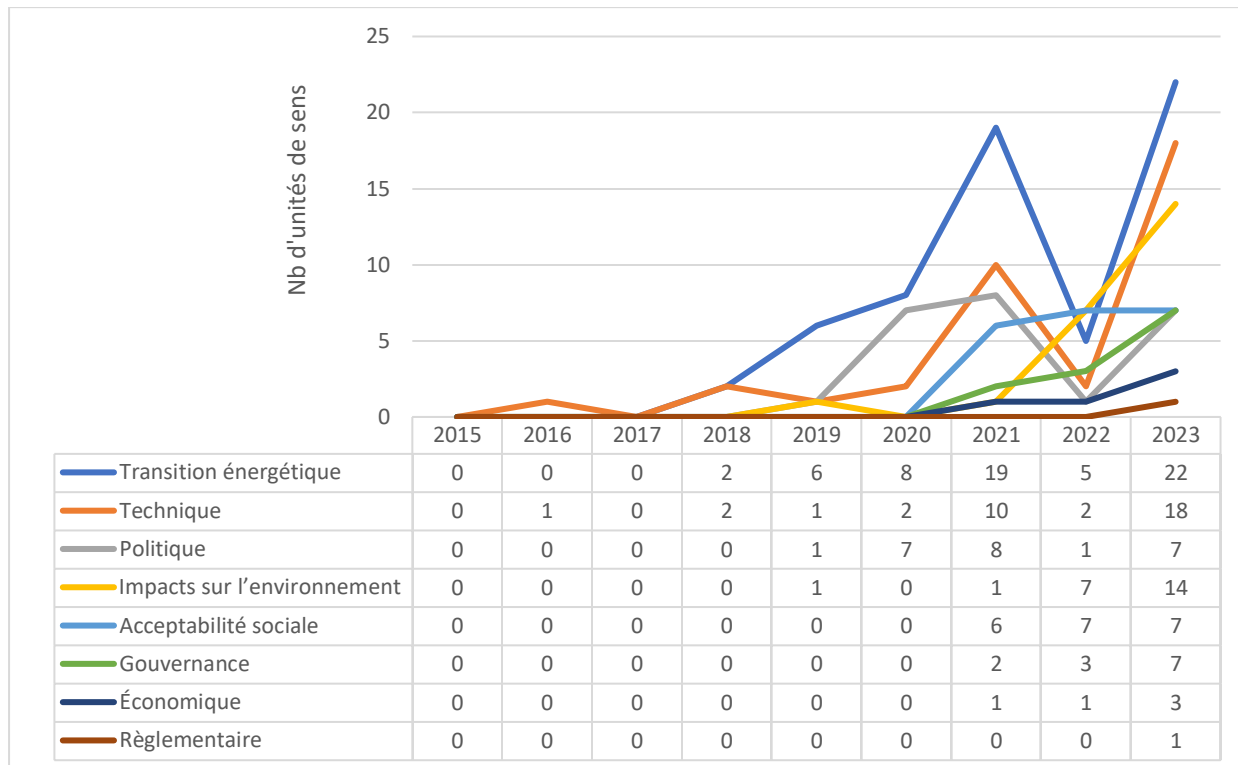


Ensuite, notre analyse du corpus relatif à Lomiko nous a permis de remarquer que presque aucun lien entre les différents thèmes n'est établi par le promoteur. Nous en avons relevé quelques-uns, mais les thèmes semblent être mobilisés majoritairement distinctement les uns des autres dans un même élément de corpus. Malgré tout, nous avons pu voir que Lomiko fait référence à quelques reprises à la mine Matawinie de Nouveau Monde Graphite et qu'il la présente comme un exemple dont s'inspire le promoteur pour développer son projet (Lomiko Metals, 2023i).

De plus, nous avons pu relever comment la notion d'acceptabilité sociale est mobilisée dans les communications de Lomiko Metals. La notion est utilisée par le promoteur pour lui permettre d'exprimer sa vision de l'acceptabilité sociale, qui repose sur la nécessité d'informer la communauté sur le projet ainsi que sur l'écoute et l'ouverture demandée aux parties prenantes. De plus, la notion d'acceptabilité sociale est mobilisée pour présenter les engagements de Lomiko envers les communautés autochtones.

Finalement, notre analyse du corpus relatif à Lomiko nous a permis de constater que le promoteur a principalement commencé à parler du projet dans ses communications en anglais à partir de 2019 et qu'il a lancé en 2021 son site web en français, en plus d'entreprendre la diffusion de communiqués dans cette langue. Entre 2019 et 2023, nous avons constaté que le thème le plus présent est celui de la transition énergétique, sauf en 2022, où les thèmes des impacts sur l'environnement et de l'acceptabilité sociale sont légèrement plus présents. Les thèmes technique et politique sont apparus à partir de 2020, alors que ceux de l'acceptabilité sociale et de la gouvernance l'ont été à partir de 2021. Quant à lui, le thème des impacts sur l'environnement est plus présent dans le corpus à partir de 2022. À cet effet, l'évolution de la mobilisation de ces thèmes semble concorder avec le remplacement de certaines personnes dirigeantes, dont l'arrivée d'une nouvelle chef de la direction (Lomiko Metals, 2021). Ce changement au sein de l'équipe de direction semble alors avoir eu une incidence sur les cadres mobilisés par Lomiko par la suite. La figure 4.28 présente le nombre d'unités de sens dénombrées pour les différents thèmes chaque année.

Figure 4.28 – Nombre d’unités de sens relevées pour chacun des thèmes mis de l’avant par Lomiko Metals par année



4.1.2.2 Thèmes mobilisés par le Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation

Les huit thèmes identifiés précédemment sont présents dans les communications du Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation (RPLPN). De ceux-ci, seulement quatre sont mobilisés significativement. Le thème des impacts sur l’environnement représente le principal thème mis de l’avant par le RPLPN. Les thèmes réglementaire, économique et de l’acceptabilité sociale sont les autres thèmes présents dans les communications du regroupement. De leur côté, les thèmes de la transition énergétique, technique, de la gouvernance et politique sont très peu mobilisés. Le tableau 4.5 présente le nombre d’unités de sens dénombrées pour chacun des thèmes ainsi que le nombre d’éléments de corpus dans lesquels ces derniers ont été identifiés. À noter que nous ne détaillerons pas les thèmes de la transition énergétique, technique, de la gouvernance et politique dans les sections suivantes, puisque leur mobilisation n’est pas suffisamment significative, ces thèmes étant presque inexistantes dans les communications du RPLPN.

Il est également intéressant de noter que le RPLPN est mobilisé contre le projet La Loutre depuis le début des communications faites par Lomiko Metals et que le corpus documentaire de cet opposant se compose principalement du contenu de son site web et des articles de presse sur le projet compris en 2019 et 2023.

Tableau 4.5 – Recensement des thèmes relatifs au Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation

Thèmes	Nb d'unités de sens	Proportion de la présence de chaque thème	Nb d'éléments de corpus
Impacts sur l'environnement	80	44,9 %	22
Réglementaire	31	17,4 %	23
Économique	28	15,7 %	16
Acceptabilité sociale	22	12,4 %	14
Transition énergétique	8	4,5 %	7
Technique	5	2,8 %	5
Gouvernance	3	1,7 %	3
Politique	1	0,6 %	1
<i>Totaux</i>	178	100 %	44 ³⁷

4.1.2.2.1 Thème des impacts sur l'environnement immédiat

Le thème des impacts sur l'environnement est le thème le plus mobilisé dans les communications du RPLPN (80 des 178 unités de sens dénombrées) et comprend plusieurs cadres relatifs aux risques sur l'environnement immédiat et ayant des impacts sur la qualité de vie, la qualité de l'air, la qualité de l'eau, la faune et la flore, notamment en raison de la gestion des résidus miniers. Nous pouvons observer le lien étroit fait entre ces différents risques dans la foire aux questions présente sur le site web du RPLPN :

Exemple 1 : « Les risques sont multiples et peuvent causer des effets dommageables importants au niveau de l'environnement et de la santé (de la faune et des humains). On parle de la pollution de l'air, la pollution par le bruit et les vibrations, la perturbation importante de la faune et la pollution des eaux de surfaces et souterraines. » (RPLPN, 2023d)

D'abord, le RPLPN regroupe dans son discours les risques associés à la qualité de vie, la qualité de l'air et la qualité de l'eau. Le Regroupement rassemble les facteurs de risques associés à la poussière, aux bruits, à la circulation, aux vibrations ainsi qu'à la pollution de l'eau, et les associe les uns aux autres pour

³⁷ Le nombre total d'éléments de corpus représente le nombre d'éléments de notre corpus documentaire et d'articles de presse dans lequel nous avons dénombré des unités de sens relatives relatives aux différents thèmes. Le nombre total d'éléments de corpus n'égale pas l'addition du nombre d'éléments de corpus pour chaque thème, puisque plusieurs thèmes peuvent être présents dans un même élément de corpus.

démontrer l'étendue des impacts du projet sur l'environnement immédiat. Il est notamment possible d'observer cette mobilisation conjointe des différents cadres dans les propos repris par des journalistes au sein d'articles de presse sur le projet :

Exemple 1 : « En plus de craindre le bruit, la poussière, le dynamitage, l'apparition de montagnes de résidus et les effets sur le paysage, ils sont préoccupés par les risques liés à la pollution des lacs, où de nombreux riverains puisent leur eau potable. » (Léveillé, 2019, La Presse)

Exemple 2 : « La poussière, le bruit du dynamitage sont entre autres deux des peurs des citoyens vis-à-vis l'extraction du graphite. » (Proteau, 2019, L'Info Petite Nation)

Pour expliquer plus en détail chacun des cadres, le site web du RLPN élabore sur chacun des risques identifiés. La page *Une contamination difficile à contrôler* explique les risques associés à la poussière, au bruit, à la vibration et à l'eau, alors que la page *Perte de quiétude* aborde l'enjeu de la circulation.

Exemple 1 : « LA POLLUTION DE L'AIR – UN ENJEU IMPORTANT

Des **poussières** en quantité non négligeable seront produites sur le site de la mine et transportées par les vents dominants de l'ouest et du nord-ouest. Elles retomberont principalement dans le bassin versant du Lac-des-Plages. Ces poussières pourraient avoir des **impacts négatifs sur la faune et bien sûr dans la population.**

LA POLLUTION PAR LE BRUIT ET LES VIBRATIONS

Le dynamitage, la construction et le camionnage génèrent, par l'intensité du **bruit**, un niveau de stress dommageable aux humains et à la faune. Des êtres vivants, habitués au calme, ont choisi de vivre dans un climat sonore principalement orchestré par le chant de la nature. Or, cette perturbation industrielle a aussi des **effets nocifs sur la santé et la qualité de vie** des populations habitant le territoire du gisement.

La **vibration**, causée principalement par le dynamitage, affecte la stabilité des infrastructures, des bâtiments, et ce, au détriment des personnes vivant à proximité du site d'activités de ces grandes mines à ciel ouvert : selon une étude commanditée par l'Union européenne en 2000.

LA POLLUTION DES EAUX DE SURFACE ET SOUTERRAINES

La probabilité que des erreurs humaines soient commises est bien réelle, des accidents peuvent survenir, tout comme le risque de négligence à l'entretien de l'infrastructure minière. Le ruissellement des eaux, aggravé par de grosses pluies ou la fonte des neiges rapide, est aussi une cause possible de la **pollution des eaux.**

Les déchets provenant des parcs à **résidus miniers** et des **bassins de sédimentation** pourraient libérer dans les eaux pluviales des matières potentiellement toxiques : diesel, acide hydrochlorique (ou sulfurique), sulfure de fer, etc. Ces eaux peuvent à leur tour s'écouler vers des lacs et d'autres cours d'eau en direction du Lac-des-Plages, à l'est, et aussi vers les lacs Doré et Simon, à l'ouest. » (RPLPN, 2023l)

Exemple 2 : « LE DÉPLACEMENT DES CAMIONS

En effet, la distance qui sépare le site de la mine et les routes principales deviendrait une zone à risque, surtout dans les secteurs résidentiels et de villégiature. L'exploitation de cette mine de graphite imposerait à la population concernée une **circulation routière constante**. Il est, ici, question de poids lourds qui voyageraient à raison de plus de **100 véhicules par semaine**.

LES DÉPLACEMENTS DES TRAVAILLEURS

Il faut savoir que **les travailleurs devront voyager quotidiennement (7 jours par semaine)** sur nos routes pour se rendre au site minier. » (RPLPN, 2023n)

Le RPLPN présente également les impacts sur la faune et la flore sur la page *Les espèces menacées* :

Exemple 1 : « LA FLORE ET LA FAUNE FRAGILISÉES ET MENACÉES

Sur le site La Loutre, on y trouve des **espèces vulnérables et menacées** par un projet d'exploitation minière d'une telle ampleur. À ce sujet, une étude sur l'habitat naturel fut menée en 2015.

De sérieux impacts prévisibles sur la nature et les animaux

Cette recherche environnementale, dirigée par une entreprise de services professionnels (WSP), couvrait environ le tiers de la zone des 25 Km qui est reconnue à titre de claim minier. À ce jour, on retrouve sur ce territoire uniquement des lacs, des ruisseaux, des zones humides peuplées d'espèces végétales et animales diversifiées.

LES VÉGÉTAUX

L'étude démontre que c'est un milieu naturel où les feuillus mixtes dominent, faisant ainsi partie de l'écorégion des Collines du Lac Nominique. Les analyses de WSP indiquent que cette région est dominée par l'érable à sucre, suivie de 10 autres espèces d'arbres feuillus. **Plus de 15 espèces végétales y vivent et figurent dans la liste des espèces sensibles, menacées ou vulnérables.** Voyons-les de plus près :

- La Goodyérie pubescente et la Conopholis d'Amérique : MENACÉES

- L'oignon sauvage, la Goodyiérie pubescente et la Conopholis d'Amérique : VULNÉRABLES
- Onze autres spécimens : MENACÉS ou SENSIBLES

LES ANIMAUX

Selon la même étude, la faune existante regroupe 22 espèces menacées, vulnérables ou sensibles : 2 espèces d'amphibiens, 4 espèces de reptiles, 8 espèces de mammifères et 8 espèces d'oiseaux. Voyons lesquels :

- Le pic à tête rouge et la paruline azurée : MENACÉS
- La tortue des bois et la grive de Bicknell : VULNÉRABLES
- Les 18 autres spécimens : MENACÉS ou SENSIBLES » (RPLPN, 2023c).

Dans les différents exemples qui précèdent, ces risques sont parfois associés à la mauvaise gestion des résidus miniers. En effet, le RPLPN identifie la gestion défailante des résidus miniers comme l'une des sources de risque et évoque sur son site web le contexte minier québécois pour rappeler l'historique des impacts sur l'environnement attribué à cette industrie :

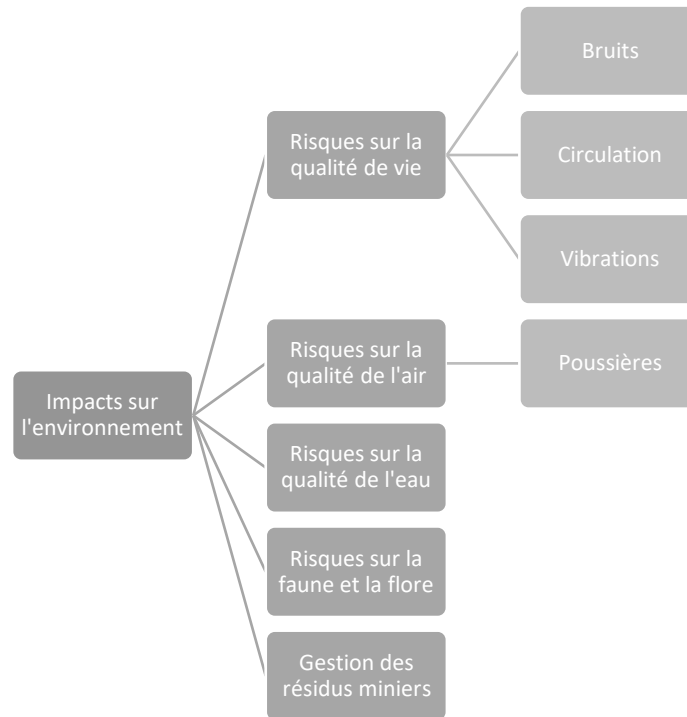
Exemple 1 : « En plus de causer la déforestation d'une importante partie de notre territoire, ce projet minier creuserait d'immenses et profondes fosses à ciel ouvert. Le traitement de la matière extraite générerait non seulement du graphite, mais aussi des **montagnes de résidus solides** et un **bassin de décantation** qui pourrait contenir des produits toxiques. » (RPLPN, 2023i)

Exemple 2 : « INFRACTIONS ET DÉVERSEMENTS ILLÉGAUX

Le discours rassurant des entreprises minières peut cacher des impacts trop souvent dévastateurs pour le territoire affecté et la population environnante : des **déversements illégaux**, des **parcs à résidus mal entretenus**, des **eaux contaminées**, et plus encore. Des amendes ou des sanctions bien faibles attendent les fautifs. La faible [réglementation] et le manque de surveillance sèment l'inquiétude dans les communautés. » (RPLPN, 2023a)

En somme, le thème des impacts sur l'environnement est mobilisé dans les communications du RPLPN pour dénoncer les risques du projet sur l'environnement et plus particulièrement sur la qualité de vie, la qualité de l'air, la qualité de l'eau ainsi que la faune et la flore en raison de la poussière, du bruit, de la circulation, des vibrations et des résidus miniers.

Figure 4.29 – Schéma récapitulatif des cadres présents dans le thème des impacts sur l’environnement mis de l’avant par le Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation



4.1.2.2.2 Thème réglementaire

Le second thème le plus mobilisé dans les communications du RPLPN est le thème réglementaire (31 des 178 unités de sens dénombrées). Ce dernier se compose uniquement du cadre de l’incompatibilité du territoire à l’exploitation minière et, plus particulièrement, de la réglementation associée à l’identification des territoires incompatibles à l’activité minière (TIAM). Les détails de cette réglementation sont précisés sur la page *Lois et applications* du site web du RPLPN (RPLPN, 2023o), mais sont également expliqués sommairement dans cet extrait d’article du média régional L’Info Petite Nation :

Exemple 1 : « Les Tiam (territoires incompatibles avec l’activité minière), ce sont des emplacements que les MRC peuvent cibler dans leur schéma d’aménagement où il est interdit de faire de l’activité minière. Toutefois, ces emplacements doivent être approuvés par le gouvernement du Québec. Depuis plusieurs années, le gouvernement et la MRC de Papineau n’arrivent pas à s’entendre sur ces territoires, puisque les deux n’ont pas la même vision. La MRC de Papineau souhaite notamment la protection complète autour des lacs et cours d’eau de même que du territoire agricole, mais le gouvernement s’oppose à cette protection complète. » (Boursier, 2022, L’Info Petite Nation)

Par la mobilisation de ce cadre, le RPLPN souhaite ainsi faire reconnaître certains secteurs de la MRC, dont le territoire sur lequel est développé le projet La Loutre, comme un territoire incompatible à l’activité

minière. Le RPLPN positionne les TIAM au cœur de ses communications; le cadre est même inclus dans la mission du Regroupement présentée sur son site :

Exemple 1 : « **Nous travaillons pour mobiliser la population entière de l’Outaouais et interpeller le gouvernement au sujet des règles gouvernementales actuelles concernant les territoires incompatibles à l’activité minière (TIAM).** Cette [réglementation] trop permissive autorise les compagnies minières à développer la zone géologique de graphite de Grenville qui parcourt tout notre territoire.

Nous nous opposons fermement au projet de mine à ciel ouvert de La Loure mené par la compagnie Lomiko Metals Inc. Cette mine aurait un effet dévastateur sur l’environnement, la biodiversité et la cohésion sociale de nos communautés. » (RPLPN, 2023q)

Les TIAM représentent ainsi l’un des principaux cadres mis de l’avant par le RPLPN dans l’ensemble de ses communications. Il est notamment possible d’observer le positionnement du Regroupement dans le premier message présenté sur la page d’accueil de son site web.

Exemple 1 (RPLPN, 2023h)



Pour renforcer ce cadrage, le RPLPN a également été chercher l’appui des acteurs politiques locaux, notamment les municipalités et la MRC de Papineau. Cet appui est fréquemment repris dans les médias :

Exemple 1 : « **La MRC et le Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation (RPLPN) ont fait front commun face à la possibilité de voir apparaître des mines** de graphites dans le but notamment de protéger les lacs et les espaces de [villégiature]. » (Buscemi, 2021, L’Info Petite Nation)

Exemple 2 : « De son côté, le RPLPN, qui réclame que les activités minières soient interdites dans les zones désignées par la MRC Papineau comme étant réservées à la villégiature, au récréotourisme, à l’écotourisme et à la foresterie, dit avoir reçu, par voie de résolution, le **soutien des municipalités de Plaisance, Papineauville, Montebello, Saint-André-Avellin,**

Notre-Dame-de-Bonsecours, Ripon, Montpellier, Chénéville, Lac-Simon et Duhamel. C'est sans compter l'appui de nombreux organismes du milieu. » (Sabourin, 2020b, Le Droit)

Par la suite, le RPLPN a lancé, en août 2022, une grande campagne d'affichage dans la région, précisément centrée sur ce cadre. Dans un communiqué, le Regroupement précise que « 50 affiches de grand format ont été installées dans 21 municipalités en Outaouais » et « [qu'on] y retrouve le nom de ces municipalités suivi du message : " Incompatible à l'activité minière " » (RPLPN, 2022). La campagne présentant ce cadre a également fait l'objet de l'attention des médias et plusieurs articles de presse ont été publiés à son sujet. Nous présentons ici quelques extraits de cette couverture médiatique ainsi qu'une image de la campagne reprise dans un article de La Presse :

Exemple 1 : « Dès lundi, le slogan " Incompatible avec l'activité minière " sera placardé dans 21 municipalités de la MRC de Papineau, en Outaouais, en appui au Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation (RPLPN), qui mène la charge. » (Carrier, 2022, La Presse)

Exemple 2 : « L'initiative du Regroupement de Protection des Lacs de la Petite-Nation (RPLPN), appuyée non seulement par la MRC mais également des organismes et des gens d'affaires, risque de ne pas passer inaperçue puisqu'une centaine d'affiches de grand format ont été installées dans les dernières heures dans 21 municipalités, de Chénéville à Duhamel en passant par Lac-des-Plages, Notre-Dame-de-la-Salette ou Ripon. Sur chacune d'entre elles, on y a inscrit le nom de la municipalité et au-dessous le slogan «Incompatible à l'activité minière». » (LeBlanc, 2022, Le Droit)

Exemple 3 : « Le Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation a d'ailleurs installé la fin de semaine dernière une cinquantaine d'affiches décrétant " incompatibles à l'activité minière " [dans] 21 municipalités de la MRC de Papineau, avec l'appui de ces dernières et du préfet de la MRC. » (Léouzon, 2022, Le Devoir)

Exemple 4 : « " Incompatible avec l'activité minière ", peut-on lire en lettres majuscules sur une pancarte représentant une imposante mine à ciel ouvert. À l'entrée de Duhamel, dans le nord-est de l'Outaouais, les nombreuses affiches ne portent pas toutes sur la campagne électorale. » (Porter, 2022, Le Devoir)

Exemple 5 (Carrier, 2022, La Presse)



Le RPLPN s'est également positionné plus largement concernant les TIAM et a interpellé le gouvernement du Québec pour lui demander de revoir la réglementation relative à ceux-ci, ainsi que la Loi sur les mines. En effet, le RPLPN présente les lacunes de la réglementation comme la principale source de la problématique du développement minier dans la région et rappelle que ces lacunes entraînent des risques pour l'environnement immédiat et le secteur touristique. La mobilisation du RPLPN l'a également amené à déposer un mémoire dans le cadre de la *Réflexion sur la place du Québec dans la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques*, une consultation menée en 2019 et en 2020 par le gouvernement du Québec concernant la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques (Gouvernement du Québec, n. d.). Ce mémoire, compris dans notre corpus, aborde les risques du développement minier lié au projet La Loutre, et présente les demandes du RPLPN concernant la réglementation relatives aux TIAM. Dans ses communications, le Regroupement présente également l'augmentation des *claims* miniers comme un risque important, puisqu'il pourrait amener un accroissement significatif des activités minières, notamment dans les régions de l'Outaouais, des Laurentides et de Lanaudière. Les différents exemples ci-dessous présentent la mobilisation réalisée par le RPLPN concernant les TIAM, notamment pour interpeller le gouvernement.

Exemple 1 : « La loi des Mines du Québec, particulièrement sur les terres publiques, permet d'implanter des mines gigantesques à peu près n'importe où sur le territoire, et ce même auprès de grandes concentrations de population ou de grands cours d'eau. À ce sujet plutôt que d'envisager des protections géographiques pour les minières, il faudrait au contraire renforcer les orientations gouvernementales sur les territoires incompatibles à l'activité minière lesquelles permettent à une mine de s'implanter à 500 mètres de tout cours d'eau habité et 1000 mètres d'une municipalité.

Il faut réviser complètement la réglementation sur les territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) et laisser beaucoup plus de pouvoirs aux élus et aux instances municipales. » (RPLPN, 2020a)

Exemple 2 : « LA PETITE NATION – UN TERRITOIRE INCOMPATIBLE À L'ACTIVITÉ MINIÈRE

Il faut d'abord que le Ministère change les règles pour l'identification des territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM). Sinon nous assisterons à une explosion des activités minières dans notre région. Ce sera, pour nos communautés, la perte définitive de territoires exceptionnels avec des lacs et des rivières.

Les règles et balises en vigueur sont elles-mêmes " incompatibles " avec la vraie nature et le vrai potentiel de nos territoires.

Actuellement les corridors et les marges de protection des terres ne sont pas établies de manière à assurer la viabilité des populations ni la sauvegarde des activités existantes dans nos communautés : villégiature, tourisme, plein air, écologie, agriculture. » (RPLPN, 2023g)

Exemple 3 : « Le nombre de titres miniers explose depuis les dernières années. L'exploration minière a doublé entre 2015 et 2020. Et c'est au Québec où se trouvera la plus grande mine de graphite en Occident. En 2015, il y avait 672 titres miniers actifs, et en 2020, ce nombre est passé à 1408 titres. Parmi ceux-ci, il y a 81 titres qui se trouvent en Outaouais. Et c'est au Québec, à Saint-Michel-des-Saints, dans la région de Lanaudière, où se trouvera la plus importante mine de graphite en Occident. Cette entreprise, Nouveau Monde Graphite est un nouveau joueur qui a obtenu son permis d'exploitation en février 2021 dans la municipalité de Saint-Michel-des-Saints. Elle envisage une production de 100 000 tonnes de graphite par an, et dont le taux de concentration sera de 4,23 % dans la roche-mère. **Devant cette poussée menaçante de l'exploitation du graphite en Outaouais, nous y voyons des dégâts irréparables pour notre environnement. Transformer notre biodiversité en zone minière n'est pas une solution à la sauvegarde de l'environnement. Notre région est incompatible à l'activité minière. Le gouvernement doit entendre le message, écouter sa population et adopter des mesures qui protègent les milieux naturels et les communautés qui y résident.** » (RPLPN, 2023r)

Exemple 4 : « Précisant d'emblée que l'objectif premier n'est pas de s'opposer au développement minier à proprement parler, mais plutôt aux règles actuelles qui l'encadrent et aux impacts potentiels sur les milieux habités et l'environnement, le porte-parole du RPLPN, Louis St-Hilaire, affirme qu'on assiste en ce moment à " l'équivalent d'une ruée vers l'or " dans Papineau, territoire de 3300 kilomètres carrés où se succèdent lacs, terres agricoles et espaces de villégiature. » (LeBlanc, 2022, Le Droit)

Ainsi, comme nous pouvons l'observer dans l'extrait de l'article du journal Le Droit, le RPLPN ne s'oppose pas à l'exploitation minière, mais plutôt à son exploitation sur certains territoires. Le Regroupement souhaite ainsi que la réglementation relative aux TIAM soit modifiée afin de mieux encadrer le

développement minier et ainsi prévenir ses impacts sur les territoires ayant une vocation autre, notamment touristique, qui les rend incompatibles avec l'activité minière. À cet effet, le Regroupement amène sa mobilisation un peu plus loin en janvier 2023 en contribuant à la création de la Coalition québécoise des lacs incompatibles avec l'activité minière, soit la Coalition QLAIM (Coalition QLAIM, 2023 ; Champagne, 2023 ; La Presse canadienne, 2023a). La Coalition demande notamment au gouvernement la mise en place d'un groupe de travail « afin de réviser les orientations gouvernementales qui régissent [l'identification] des [territoires] incompatibles avec l'activité minière (TIAM) » (Coalition QLAIM, 2023).

En somme, ce thème se compose uniquement du cadre réglementaire lié à l'identification des territoires incompatibles à l'activité minière. Ce dernier est inclus directement dans la mission du RPLPN et se retrouve au cœur de ses communications.

Figure 4.30 – Schéma récapitulatif des cadres présents dans le thème réglementaire mis de l'avant par le Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation



4.1.2.2.3 Thème économique

Le thème économique constitue le troisième thème le plus mobilisé par le RPLPN dans ses communications (28 des 178 unités de sens dénombrées) et porte principalement sur les impacts du projet La Loure sur le secteur touristique de la région et, dans une moindre mesure, celui de la foresterie. Pour le RPLPN, les territoires avoisinant le projet « possèdent une richesse touristique, forestière, économique et culturelle exceptionnelle qui se doit d'être protégée » (RPLPN, 2020b). Ainsi, le Regroupement mobilise le thème économique de pair avec le thème réglementaire pour justifier sa demande de voir certaines parties du territoire reconnues comme incompatibles à l'activité minière.

Exemple 1 : « Très actif depuis sa fondation le Regroupement a adopté une résolution demandant que les activités minières soient interdites dans les zones désignées par la MRC Papineau comme étant réservées à la villégiature, au récréo-tourisme, à l'éco-tourisme et à la foresterie. En date du dépôt de ce mémoire, cette résolution a été appuyée par les conseils municipaux de 10 municipalités de la Petite-Nation et de nombreux organismes. » (RPLPN, 2020a)

Exemple 2 : « Les seuls avantages pourraient être de nature économique par le biais d'activités commerciales locales découlant de l'exploitation de cette mine. **Mais ces**

avantages seraient très minimes comparés à la vocation récréotouristique de la Petite Nation. Notre région n'est pas adaptée aux activités très spécialisées de l'industrie minière qui nécessite de la main-d'œuvre et des fournisseurs également spécialisés. » (RPLPN, 2023d)

De fait, le RPLPN reconnaît que le projet pourrait amener des retombées économiques pour la région, mais souligne que celles-ci seraient moindres que les impacts économiques négatifs que subirait le secteur touristique avec le développement du projet.

Le thème économique et celui des impacts du projet sur le secteur touristique sont également très présents dans la couverture médiatique tout au long du développement du projet et de l'évolution de la mobilisation citoyenne. On peut aussi observer le lien fort établi avec le thème réglementaire dans les articles de presse sur le projet :

Exemple 1 : « Le RPLPN indique dans son mémoire être " très préoccupé par le risque que notre territoire devienne une région minière et **demande que les activités minières soient interdites dans les zones désignées par la MRC Papineau comme étant réservées à la villégiature, au récréotourisme, à l'écotourisme et à la foresterie "**. » (Proteau, 2020, L'Info Petite Nation)

Exemple 2 : « De son côté, le RPLPN, qui **réclame que les activités minières soient interdites dans les zones désignées par la MRC Papineau comme étant réservées à la villégiature, au récréotourisme, à l'écotourisme et à la foresterie**, dit avoir reçu, par voie de résolution, le soutien des municipalités de Plaisance, Papineauville, Montebello, Saint-André-Avellin, Notre-Damede-Bonsecours, Ripon, Montpellier, Chénéville, Lac-Simon et Duhamel. C'est sans compter l'appui de nombreux organismes du milieu. » (Sabourin, 2020, Le Droit)

Exemple 3 : « Vingt-cinq municipalités, soit la totalité des membres de la MRC de Papineau, en Outaouais, réclament le pouvoir de protéger leur territoire contre le développement minier. Des municipalités comme Montebello, Lac-Simon et Saint-André-Avellin donnent ainsi leur appui à une résolution du Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation, qui **demande à Québec " que les activités minières soient interdites dans les zones désignées par la MRC Papineau comme étant réservées à la villégiature, au récréotourisme, à l'écotourisme et à la foresterie "**. Plusieurs organismes, comme le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais, joignent leur voix au mouvement. » (Léouzon, 2021, Le Devoir)

Exemple 4 : « " **Ce sont des territoires qui sont destinés aux loisirs, à la vie au grand air.** Les gens ne s'attendent pas à retrouver un parc industriel de plusieurs kilomètres de long "», ajoute Louis St-Hilaire. » (Carrier, 2022, La Presse)

En somme, le thème économique est principalement mobilisé pour montrer les impacts économiques négatifs du projet sur le secteur touristique de la région. Ce thème est mis de l'avant avec le thème réglementaire, les deux étant étroitement liés, afin de justifier les demandes du RPLPN concernant la reconnaissance de certaines parties du territoire comme incompatibles à l'activité minière (TIAM).

Figure 4.31 – Schéma récapitulatif des cadres présents dans le thème économique mis de l'avant par le Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation et de la relation avec un autre thème



4.1.2.2.4 Thème de l'acceptabilité sociale

Le thème de l'acceptabilité sociale (22 des 178 unités de sens dénombrées) est mobilisé dans le discours du RPLPN pour montrer l'opposition du Regroupement au projet et souligner que ce dernier ne jouit pas d'une acceptabilité sociale dans la région. Cette opposition et la mobilisation du RPLPN contre le projet sont établies dans la description et la mission du Regroupement se trouvant sur son site web :

Exemple 1 : « Nous sommes un regroupement de 10 associations de protection de lacs, situés dans la Petite-Nation.

Nous sommes réunis et solidaires d'une même cause : empêcher que l'extraordinaire milieu de biodiversité que nous occupons soit transformé en région minière.

Nous sommes à l'origine d'une forte mobilisation représentée par l'ensemble des 25 municipalités de la MRC Papineau et de multiples organismes. Cette coalition démontre qu'il n'y a aucune acceptabilité sociale pour le développement minier dans notre région. » (RPLPN, 2023q)

Exemple 2 : « **Nous nous opposons fermement au projet de mine à ciel ouvert de La Loutre** mené par la compagnie Lomiko Metals Inc. Cette mine aurait un effet dévastateur sur l'environnement, la biodiversité et la **cohésion sociale de nos communautés.** » (RPLPN, 2023q)

On constate ainsi que l'objectif premier du RPLPN est de s'opposer au projet La Loutre de Lomiko Metals et de démontrer l'inacceptabilité sociale de celui-ci. De plus, on peut observer le lien établi avec le thème des impacts sur l'environnement immédiat, ceux-ci étant présentés comme la principale cause de l'inacceptabilité sociale du projet.

Le thème de l'acceptabilité sociale est également repris dans la couverture de presse sur le projet. Dans les différents extraits ci-dessous, on constate la volonté du RPLPN à démontrer l'inacceptabilité sociale du projet, et ce, tout au long de son évolution et de la mobilisation citoyenne à son encontre.

Exemple 1 : « **“ Il n'y a pas d'acceptabilité sociale pour des projets comme ça. ”** — Louis Saint-Hilaire. » (Léveillé, 2019, La Presse)

Exemple 2 : « Le porte-parole du regroupement, Louis St-Hilaire, a indiqué par courriel qu'il "entend démontrer au ministre qu'il n'y a **aucune acceptabilité sociale pour le développement minier dans la Petite-Nation.** " » (Sabourin, 2020b, Le Droit)

Exemple 3 : « PAS D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE?

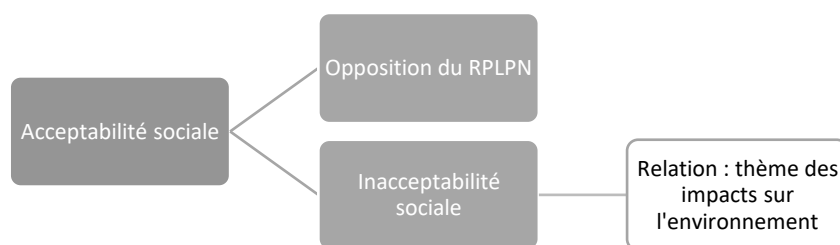
Conscient que Lomiko Metals doit encore franchir plusieurs étapes avant d'arriver à l'étape ultime de l'exploitation du site, M. St-Hilaire martèle que **l'acceptabilité sociale n'est pas gagnée avec ce projet** même si Lomiko Metals a confirmé dans la dernière semaine avoir embauché une firme experte pour la réalisation d'une étude de base environnementale.

“ Ce n'est pas parce qu'ils embauchent une firme environnementale que nous allons être pour le projet. C'est sûr que ça va prendre un Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) si on se rend plus loin dans le processus. Tous les citoyens doivent pouvoir être entendus. À la fin, ils vont devoir avoir l'acceptabilité sociale. **S'il y a 80 % de la population qui ne veut pas de la mine, les politiciens vont avoir de la difficulté à donner le feu vert à l'entreprise** ”, plaide M. St-Hilaire. » (Sabourin, 2021b, Le Droit)

Exemple 4 : « Lors de cette rencontre, le regroupement a fait état de sa vision du dossier et des enjeux environnementaux liés à l'arrivée de cette mine. **Il n'y a pas d'acceptabilité sociale pour mener à bien ce projet dans le secteur**, affirme Louis St-Hilaire et la compagnie doit en tenir compte. » (Boursier, 2021b, L'Info Petite Nation)

En somme, le manque d'acceptabilité sociale est mis de l'avant par le RPLPN depuis le début de sa mobilisation, qui positionne le Regroupement comme l'opposant principal du projet La Loutre.

Figure 4.32 – Schéma récapitulatif des cadres présents dans le thème de l'acceptabilité sociale mis de l'avant par le Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation et de la relation avec un autre thème

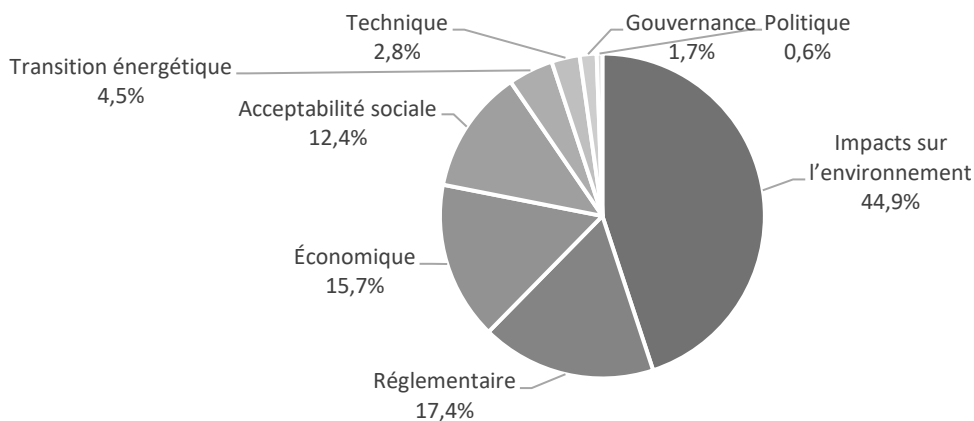


4.1.2.2.5 Sommaire des éléments marquants

Les sections précédentes nous ont permis de relever les différents thèmes mobilisés par le Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation et de répondre à nos questions de recherche.

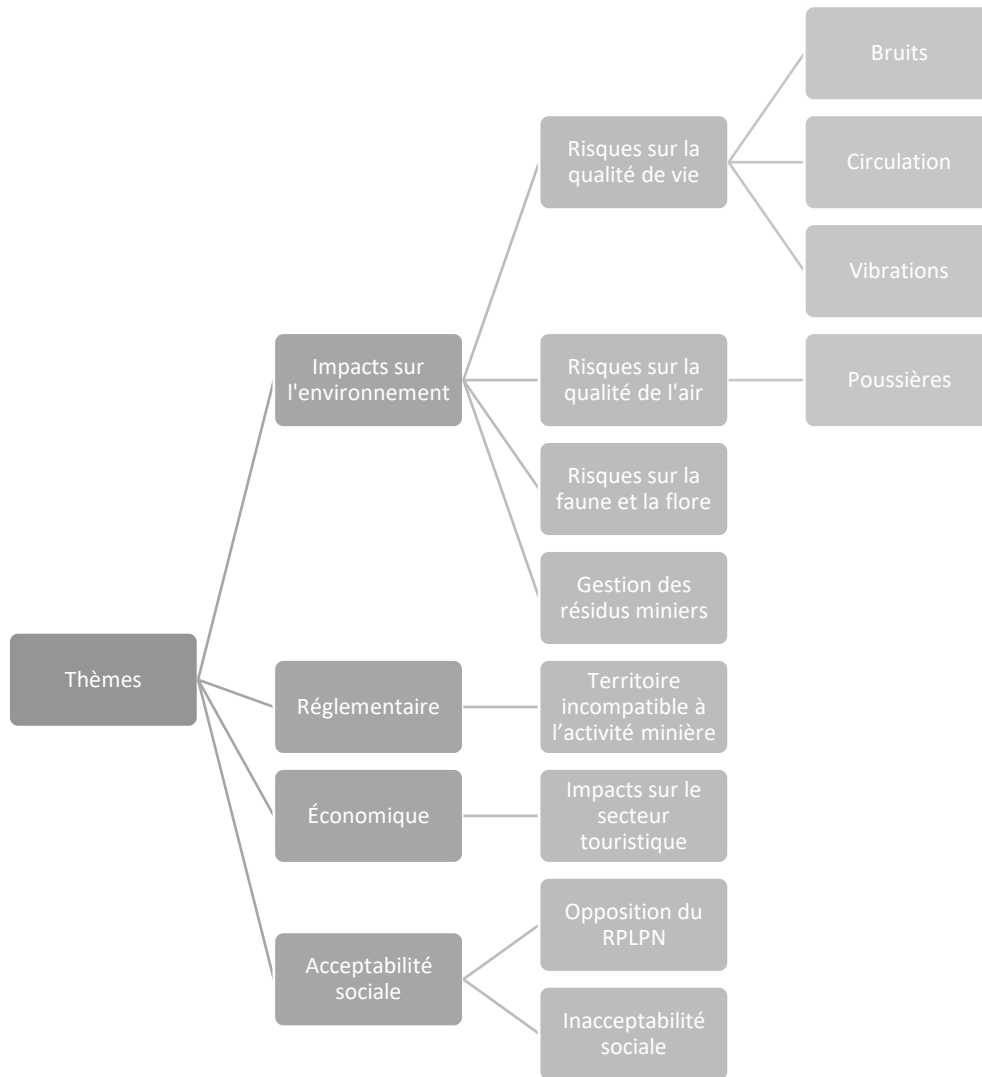
D’abord, on a pu constater qu’uniquement quatre thèmes sont mobilisés significativement dans les communications du RPLPN, soit les thèmes des impacts sur l’environnement immédiat, réglementaire, économique et de l’acceptabilité sociale. Les thèmes de la transition énergétique, technique, de gouvernance et politique se sont révélés presque inexistants; c’est pourquoi ils n’ont pas été présentés en détail dans les sections précédentes. Le thème des impacts sur l’environnement s’est révélé le plus mobilisé par le RPLPN, avec près de la moitié des cadres répertoriés dans notre corpus relatif à cet opposant. Ce thème est près de trois fois plus présent dans le discours que le thème réglementaire, qui se retrouve au deuxième rang. Nous avons également pu constater que trois cadres majeurs ressortent de l’analyse des communications du RPLPN entourant le projet La Loutre, soit les cadres relatifs aux risques sur l’environnement – et plus précisément sur la qualité de vie, la qualité de l’air et la qualité de l’eau – le cadre de l’incompatibilité du territoire à l’exploitation minière – associés au thème réglementaire – ainsi que le cadre de l’impact sur le secteur touristique – s’inscrivant dans le thème économique. La figure 4.33 présente la proportion relative à chacun des thèmes mobilisés dans les communications du Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation.

Figure 4.33 – Thèmes mobilisés par le Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation



La figure 4.34 présente l'arbre thématique relatif au RPLPN.

Figure 4.34 – Arbre thématique relatif au Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation

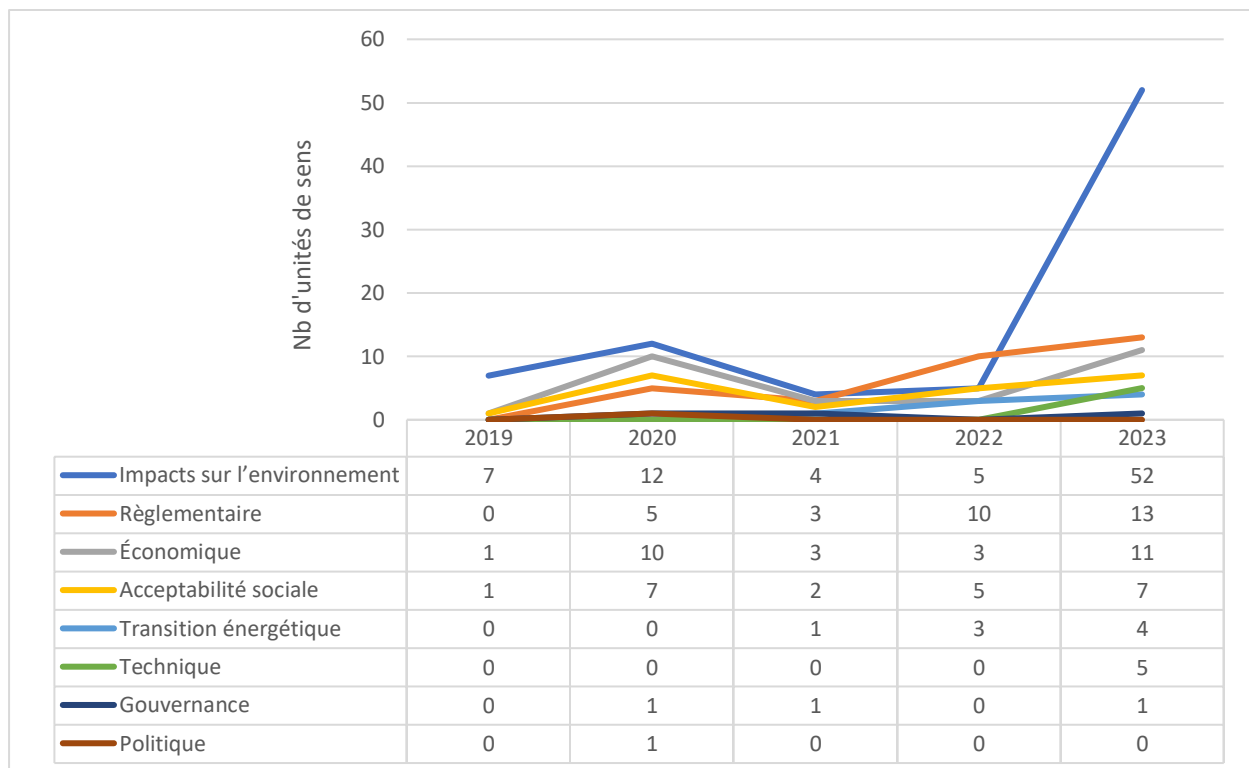


Ensuite, on a pu observer le lien entre différents thèmes dans le discours du RPLPN ainsi qu'entre les cadres figurant dans un même thème. Une relation récurrente a pu être observée entre les thèmes réglementaire et économique. En effet, nous avons pu voir que le thème économique, et principalement l'impact du projet La Loure sur le secteur touristique de la région, est mobilisé pour justifier les demandes du RPLPN concernant la reconnaissance de certaines parties du territoire comme incompatible à l'activité minière (TIAM), le tout étant associée au thème réglementaire.

De plus, on constate que le RPLPN dénonce l'absence d'acceptabilité sociale au sein de la communauté, affirmant ainsi l'opposition du Regroupement au projet La Loutre.

Finalement, notre analyse du corpus relatif au RPLPN nous a permis de relever que la mobilisation du Regroupement s'est effectuée dès le début du projet, mais qu'ils ont uniquement commencé à communiquer en 2019. Au fil de l'évolution de la mobilisation citoyenne, on a pu observer la présence de plus en plus importante du thème réglementaire et du cadre relatif au territoire incompatible à l'activité minière. Néanmoins, il est important de noter que nous n'avons trouvé aucune sauvegarde du site web du RPLPN dans la base de données de Wayback Machine. Le corpus utilisé pour le site web est donc uniquement celui trouvé en ligne en mai 2023. Dès lors, l'évolution des thèmes a été étudiée uniquement à partir des articles de presse sur le projet. La figure 4.35 présente le nombre d'unités de sens dénombrées pour les différents thèmes chaque année.

Figure 4.35 – Nombre d'unités de sens relevées pour chacun des thèmes mis de l'avant par le Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation par année



4.2 Comparaison des thèmes mobilisés

Notre analyse des communications mises de l'avant par les promoteurs et les opposants a fait ressortir les thèmes les plus présents dans les discours entourant la mine Matawinie et le projet La Loutre. Dans les sections précédentes, nous avons observé que les huit thèmes identifiés sont utilisés dans les communications de Nouveau Monde Graphite et que les thèmes de la transition énergétique, de l'acceptabilité sociale et des impacts sur l'environnement sont les plus présents. Du côté de l'Association pour la protection du Lac Taureau, c'est le thème des impacts sur l'environnement qui est le thème le plus mobilisé, suivi des thèmes de l'économie et de l'acceptabilité sociale. Pour le projet La Loutre, Lomiko Metals mobilise principalement le thème de la transition énergétique, suivie du thème technique. Les thèmes politique, des impacts sur l'environnement et de l'acceptabilité sociale sont quant à eux mobilisés à des niveaux similaires, mais moins que les deux autres. Pour le Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation, c'est le thème des impacts sur l'environnement qui se retrouve au sommet de la liste, suivie des thèmes réglementaire, économique et de l'acceptabilité sociale.

Tableau 4.6 – Thèmes les plus mobilisés par chacun acteurs étudiés

Nouveau Monde Graphite	Association pour la protection du Lac Taureau	Lomiko Metals	Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation
<ul style="list-style-type: none"> • Transition énergétique (39,3 %) • Acceptabilité sociale (18,6 %) • Impacts sur l'environnement (15,2 %) 	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts sur l'environnement (48,5 %) • Économique (15,4 %) • Acceptabilité sociale (13,4 %) 	<ul style="list-style-type: none"> • Transition énergétique (33,9 %) • Technique (19,7 %) • Politique (13,1 %) • Impacts sur l'environnement (12,6 %) • Acceptabilité sociale (10,9 %) 	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts sur l'environnement (44,9 %) • Réglementaire (17,4 %) • Économique (15,7 %) • Acceptabilité sociale (12,4 %)

Nous pouvons ainsi constater que le thème de la transition énergétique représente le thème le plus mobilisé par les promoteurs, alors que le thème des impacts sur l'environnement est le plus récurrent chez les opposants. Le thème de l'acceptabilité sociale est toujours présent et relativement important pour chacun des acteurs. Les thèmes technique et politique sont uniquement présents dans les communications des promoteurs, alors que le thème économique est assez important dans les cadrages des opposants,

mais moins chez les promoteurs. Nous avons également pu observer à travers les communications des promoteurs et des opposants que Lomiko Metals fait référence à quelques reprises à la mine Matawinie de Nouveau Monde Graphite et que l'APLT mentionne la mobilisation citoyenne orchestrée par le RPLPN. L'inverse n'a cependant pas été observé.

Dans les sections suivantes, nous comparons la mobilisation des différents thèmes par les promoteurs et les opposants. Cela nous permettra de réaliser notre troisième objectif secondaire et de répondre à la sous-question y étant associée, soit de déceler les similitudes et les différences entre les thèmes mobilisés par chacun des acteurs étudiés

4.2.1 Thème des impacts sur l'environnement

Le thème des impacts sur l'environnement est le thème le plus mobilisé par les opposants. En effet, il se retrouve au premier rang des thèmes les plus utilisés par l'APLT et le RPLPN et représente près de la moitié des unités de sens dénombrées dans le corpus relatif à chacun, soit 195 des 402 unités de sens pour l'APLT et 80 des 178 unités de sens pour le RPLPN. De plus, ce thème est trois fois plus présent que le second thème mobilisé par l'APLT, soit le thème économique (62 unités de sens), et plus de deux fois plus utilisé du côté du RPLPN par rapport au thème réglementaire, qui se retrouve au deuxième rang (31 unités de sens).

Du côté des promoteurs, le thème des impacts sur l'environnement se retrouve parmi les thèmes les plus mobilisés, bien qu'utilisé différemment par Nouveau Monde Graphite et Lomiko Metals. Le thème est cependant moins mobilisé que d'autres thèmes, notamment celui de la transition énergétique. En effet, le thème des impacts sur l'environnement se retrouve au troisième et quatrième rang des thèmes les plus mobilisés et représente un peu moins du sixième des unités de sens dénombrées pour NMG et Lomiko, soit 105 des 692 unités de sens pour NMG et 23 des 183 unités de sens pour Lomiko. Les principaux cadres présents dans ce thème sont la qualité de l'eau, la qualité de vie, la qualité de l'air, la santé, la gestion des résidus miniers et la restauration du site à la fin de son exploitation.

Pour les opposants, les risques sur l'eau représentent le cadre le plus important, et le plus mobilisé, de ce thème. De plus, l'APLT et le RPLPN associent les risques sur la qualité de vie, soit le bruit, la circulation et la vibration, ainsi que les risques sur la qualité de l'air en raison de la poussière, pour montrer les impacts potentiels du projet sur la santé de la population. Les risques sur la faune et la flore sont quant à eux

presque uniquement présents dans les communications du RPLPN, mais demeurent tout de même très peu mobilisés. Dans les communications des opposants, ces différents risques sur l'environnement sont tous associés à la gestion des résidus miniers, particulièrement en lien avec les risques sur l'eau. Les résidus miniers sont ainsi identifiés par les opposants comme la principale source de tous les impacts potentiels du projet sur l'environnement. Par ailleurs, le cadre de la restauration du site à la fin de son exploitation est moins présent dans les communications des opposants par rapport à celles des promoteurs. Bref, les opposants regroupent et associent les différents risques sur l'environnement immédiat dans ce thème afin de montrer l'étendue de leurs impacts. De plus, nous avons pu observer que le thème des impacts sur l'environnement est présent dans les communications des opposants dès le début de leurs mobilisations, ce qui semble avoir entraîné, en réaction, l'avènement de ce cadre dans les communications des promoteurs. En effet, comme nous avons pu l'observer dans les sections précédentes, et notamment dans les figures 4.11, 4.19, 4.28 et 4.35, l'APLT et le RPLPN ont eu recours à ce cadre dès le début de leurs mobilisations, soit respectivement en 2016 et 2019, alors que NMG et Lomiko l'ont uniquement mis de l'avant en 2018 et en 2019.

Cela dit, nous avons pu remarquer que l'APLT mobilise également des contre-cadrages dans son discours, et ce, principalement par rapport à la gestion de l'eau. Ainsi, l'APLT mobilise à la fois des cadrages et des contre-cadrages par rapport à ce cadre afin de mettre de l'avant ses préoccupations, puis pour remettre en question les cadres du promoteur. De plus, nous avons pu constater que la seule relation établie entre le thème des impacts sur l'environnement et un autre thème a été faite par l'APLT, qui l'a associée avec le thème de l'économie pour souligner que les impacts sur l'environnement, et principalement sur les cours d'eau, auraient des risques sur le secteur touristique, qui représente une sphère très importante pour la vitalité économique de la région.

Du côté des promoteurs, notre analyse nous a permis de constater que le thème des impacts sur l'environnement était moins présent au début du développement du projet et qu'il semble être apparu en réponse aux cadrages des opposants. NMG et Lomiko ont alors mobilisé le thème des impacts sur l'environnement afin de démontrer qu'ils mettent en œuvre des actions visant à réduire les risques sur l'environnement immédiat. Les principaux cadres mobilisés par NMG et Lomiko sont la gestion des résidus miniers et la gestion des risques sur l'eau. Ces cadres sont très liés dans les communications des promoteurs, et ce, afin de démontrer que la gestion des résidus miniers permet de prévenir les risques pour les cours d'eau. De plus, la restauration du site à la fin de son exploitation est beaucoup plus présente

dans les communications des promoteurs par rapport à celles des opposants. En effet, ce cadre est mobilisé en complément de la gestion des résidus miniers afin de montrer que la gestion des risques environnementaux réalisée par les promoteurs ne doit pas uniquement se faire durant le fonctionnement de la mine, mais également après sa fermeture.

Bref, le thème des impacts sur l'environnement regroupe, pour les promoteurs, les cadres de la gestion des résidus miniers, de la gestion des risques sur l'eau et de la restauration du site à la fin de l'exploitation de la mine, et est surtout présent dans les communications de NMG.

En somme, le thème des impacts sur l'environnement et les différents cadres y étant associés sont mobilisés par les opposants pour montrer les risques associés au fonctionnement de la mine, alors que les promoteurs les utilisent pour démontrer leurs actions permettant d'assurer la protection de l'environnement. Pour tous les promoteurs et les opposants, la gestion des risques sur l'eau est étroitement liée à la gestion des résidus miniers. De plus, les principales relations réalisées avec ce thème sont faites entre les différents cadres la constituant. L'APLT est le seul acteur qui établit un lien avec un autre thème, soit celle de l'économie, afin de montrer que les risques potentiels sur l'environnement représentent une menace pour le secteur touristique, qui est un secteur névralgique pour l'économie de la région.

Tableau 4.7 – Cadres mobilisés dans le thème des impacts sur l’environnement pour chacun des acteurs étudiés

Nouveau Monde Graphite	Association pour la protection du Lac Taureau	Lomiko Metals	Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation
<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des résidus miniers • Gestion des risques sur l’eau • Restauration du site 	<ul style="list-style-type: none"> • Risques sur la qualité de l’eau • Gestion des résidus miniers • Risques sur la qualité de vie <ul style="list-style-type: none"> ○ Bruits ○ Circulation • Risques sur la qualité de l’air <ul style="list-style-type: none"> ○ Poussières • Risques sur la santé 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des résidus miniers • Gestion des risques sur l’eau • Restauration du site 	<ul style="list-style-type: none"> • Risques sur la qualité de vie <ul style="list-style-type: none"> ○ Bruits ○ Circulation ○ Vibrations • Risques sur la qualité de l’air <ul style="list-style-type: none"> ○ Poussières • Risques sur la qualité de l’eau • Risques sur la faune et la flore • Gestion des résidus miniers

4.2.2 Thème de la transition énergétique

Le thème de la transition énergétique constitue le thème le plus mobilisé par les promoteurs. En effet, il se retrouve au premier rang des thèmes les plus utilisés par Nouveau Monde Graphite et Lomiko Metals et représente plus du tiers des unités de sens dénombrées dans le corpus relatif à chacun, soit 272 des 692 unités de sens pour NMG et 62 des 183 unités de sens pour Lomiko. Ce thème est environ deux fois plus présent dans le discours que le second thème mobilisé par chacun, soit le thème de l’acceptabilité sociale du côté de NMG (129 unités de sens) et le thème technique pour Lomiko (36 unités de sens).

Du côté des opposants, le thème de la transition énergétique ne fait pas partie des thèmes les plus mobilisés. En effet, il se retrouve au dernier rang des thèmes utilisés de manière significative dans les communications de l’APLT (42 des 402 unités de sens), alors qu’il est presque absent du discours du RPLPN (8 des 178 unités de sens). Le principal cadre de ce thème est la demande pour le graphite et sa nécessité pour permettre la fabrication de batteries destinées aux véhicules électriques, afin d’électrifier le secteur des transports et ainsi de contribuer à la réalisation de la transition énergétique. Les cadres de la carboneutralité, des chaînes d’approvisionnement et de la traçabilité se retrouvent également dans ce thème. Il est également important de relever que ce thème est principalement présent dans les

communications de l'APLT sous forme de contre-cadrages visant à mettre en doute les prétentions du promoteur par rapport à la carboneutralité de son projet ainsi que pour remettre en question la demande croissante pour le graphite.

Pour les promoteurs, le principal cadre commun du thème de la transition énergétique est celui de la nécessité du graphite pour fabriquer des batteries destinées aux VÉ et pour permettre de décarboner le secteur des transports et ainsi réaliser la transition énergétique. Ce cadre est très présent dans les communications des deux promoteurs, et ce, dès leurs premières communications. En effet, à partir de 2017, NMG a intégré la notion de transition énergétique au cœur de son positionnement en se présentant comme un acteur de la chaîne de production des batteries destinées aux VÉ. Le promoteur va également lier la fabrication de batteries et de VÉ aux objectifs mondiaux de décarbonation. Du côté de Lomiko, nous avons pu observer que le positionnement est semblable, mais comporte quelques distinctions. En effet, Lomiko s'est positionné dès 2019 comme un acteur pouvant fournir du graphite pour fabriquer des batteries destinées aux VÉ. Par contre, ce dernier ne va pas directement lier la fabrication de batteries aux objectifs de décarbonations. Par ailleurs, en lien avec la fabrication de batteries, les deux promoteurs insistent sur l'augmentation de la demande pour le graphite et la présente comme une opportunité se traduisant par une croissance de la demande pour les véhicules électriques, et donc des batteries.

Pour Nouveau Monde Graphite, bien que le cadre de la nécessité du graphite pour fabriquer des batteries destinées aux VÉ soit très important au sein de ce thème, c'est la carboneutralité qui représente le principal cadre du thème de la transition énergétique. Ce cadre a commencé à être abordé par NMG en 2018, alors que le promoteur a dévoilé ses intentions de rendre sa mine complètement électrique. Trois ans plus tard, NMG a présenté ses intentions de compenser ses émissions de GES pour ensuite expliquer sa stratégie de compensation carbone en 2022. Ce cadrage a également amené NMG à associer le cadre de carboneutralité au graphite qui sera produit par la mine Matawinie et à le présenter dans un second temps comme une solution permettant de favoriser la réalisation de la transition énergétique. Quant à lui, Lomiko Metals ne traite pas du cadre de la carboneutralité.

Par la suite, nous avons pu observer dans les communications du promoteur la présence du cadre de l'intégration dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Ce dernier est néanmoins présenté de manière différente entre les deux promoteurs. En effet, NMG présente cette intégration dans une optique visant à assurer la traçabilité des matériaux au sein de la chaîne d'approvisionnement de la production de

batteries destinées aux véhicules électriques, alors que Lomiko le dépeint dans une perspective visant à réduire les émissions de GES liés aux importations des matériaux de batteries dans la chaîne de production nord-américaine de véhicules électriques.

Ainsi, les cadres présents dans le thème de la transition énergétique sont relativement similaires pour NMG et Lomiko. Cependant, la priorisation des différents cadres au sein du thème est très différente. En effet, NMG mobilise la carboneutralité ainsi que la nécessité du graphite pour fabriquer des batteries, alors que Lomiko axe principalement son discours sur le second cadre. De plus, leur mobilisation du cadre relatif aux chaînes d'approvisionnement comprend certaines nuances.

Par ailleurs et de manière intéressante, nous avons pu relever que les promoteurs ne présentent pas directement leurs projets comme nécessaires pour permettre la réalisation de la transition énergétique. NMG et Lomiko le font plutôt indirectement, en positionnant le graphite comme un élément essentiel à la fabrication de batteries destinées aux véhicules électriques, et donc à l'atteinte des objectifs d'électrification des transports, de réduction des émissions de GES liées à ce secteur et de décarbonation mondiale. Ainsi, comme plusieurs autres cadres liés à la transition énergétique sont présents dans les discours des promoteurs et des opposants, la nécessité s'est plutôt révélée comme un cadre faisant partie du thème plus large de la transition énergétique. C'est donc pour cette raison que nous avons renommé le thème de la « nécessité pour la transition énergétique » par « transition énergétique » à la suite à l'analyse de notre corpus.

Du côté des opposants, la mobilisation de ce thème est très différente. En effet, l'APLT mobilise des contre-cadrages en lien avec le thème de la transition énergétique dans l'objectif de remettre en question le discours de NMG. L'Association énonce notamment ses doutes quant à la faisabilité des intentions de NMG de rendre sa mine carboneutre. L'APLT souligne également à plusieurs reprises que de nouvelles percées technologiques permettraient de fabriquer des batteries sans graphite, ce qui l'amène à contester les projections d'augmentation de la demande pour le graphite ainsi que la nécessité de l'exploiter. Ces différents cadres, présents dans les communications de l'APLT à partir de 2017, visent donc à remettre en question le discours du promoteur et peuvent être associés au thème de la gouvernance, puisque l'opposant tentant de remettre en question la bonne gouvernance du promoteur. Par ailleurs, il est intéressant de rappeler que l'APLT n'aborde jamais la notion de transition énergétique et parle

uniquement de l’exploitation du graphite pour la fabrication de batteries. Du côté du RPLPN, le thème de la transition énergétique n’est pas présent significativement.

Bref, le thème de la transition énergétique regroupe principalement les cadres de la carboneutralité, de la demande pour le graphite et sa nécessité pour permettre la fabrication de batteries destinées aux véhicules électriques ainsi que de l’intégration des projets dans les chaînes d’approvisionnement. Cependant, le cadre de la carboneutralité est uniquement présent dans les communications de NMG. Du côté des opposants, l’APLT met de l’avant uniquement des contre-cadrages relatifs à ce thème afin de remettre en question le discours de NMG concernant la carboneutralité de sa mine et la demande pour le graphite.

En somme, le thème de la transition énergétique est surtout présent dans les communications des promoteurs dans l’objectif de positionner indirectement leurs projets au sein de la transition énergétique et des objectifs mondiaux de décarbonation. De plus, nous avons pu observer un lien particulièrement fort entre les différents cadres compris dans ce thème. Les contre-cadrages de l’APLT font également des liens entre le thème de la transition énergétique et celui de la gouvernance, en remettant en question la bonne gouvernance de NMG.

Tableau 4.8 – Cadres mobilisés dans le thème de la transition énergétique pour chacun des acteurs étudiés

Nouveau Monde Graphite	Association pour la protection du Lac Taureau	Lomiko Metals	Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation
<ul style="list-style-type: none"> • Carboneutralité <ul style="list-style-type: none"> ○ Électrification ○ Compensation carbone • Graphite <ul style="list-style-type: none"> ○ Nécessité pour fabriquer des batteries de VÉ ○ Demande • Chaînes d’approvisionnement <ul style="list-style-type: none"> ○ Traçabilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Remise en question de la carboneutralité • Remise en question de la demande pour le graphite 	<ul style="list-style-type: none"> • Graphite <ul style="list-style-type: none"> ○ Nécessité pour fabriquer des batteries de VÉ ○ Demande • Chaînes d’approvisionnement 	<p><i>Non présent significativement</i></p>

4.2.3 Thème de l'acceptabilité sociale

Le thème de l'acceptabilité sociale est présent et relativement important dans les communications de chacun des promoteurs et des opposants. En effet, ce thème représente le deuxième thème le plus mobilisé par NMG et le troisième plus présents pour l'APLT, soit 129 des 692 unités de sens pour NMG et 54 des 402 unités de sens pour l'APLT. Du côté du projet La Loutre, le thème de l'acceptabilité sociale fait partie des thèmes mobilisés par Lomiko et le RPLPN, mais n'est pas le thème le plus présent avec 20 des 183 unités de sens pour Lomiko et 22 des 178 unités de sens pour le RPLPN. Ce thème met de l'avant des cadres différents pour les promoteurs et les opposants. NMG et Lomiko misent surtout les démarches d'informations et de consultations réalisées auprès des parties prenantes, alors que l'APLT et le RPLPN insistent sur l'opposition citoyenne et la division sociale entourant les projets. Ainsi, les promoteurs mobilisent ce thème pour favoriser l'acceptabilité sociale de leurs projets, alors que les opposants tentent de démontrer leur inacceptabilité sociale.

Du côté des promoteurs, notre analyse nous a permis de constater que les actions visant à informer et à consulter les parties prenantes représentent le cadre le plus mobilisé dans les communications entourant le thème de l'acceptabilité sociale. Du côté de NMG, nous avons relevé que l'information communiquée aux parties prenantes était présente au début du projet puisque le promoteur a commencé à parler de consultation et de dialogue à partir de 2018, et ce, de façon de plus en plus importante jusqu'aux consultations publiques du BAPE en 2020. Nous avons notamment pu remarquer que NMG a mis en place des comités afin de maintenir le dialogue avec les parties prenantes. Pour démontrer l'appui au projet dans la communauté, NMG a également réalisé à deux reprises un sondage au sein de la communauté afin d'obtenir une mesure du niveau d'acceptabilité sociale du projet. Par ailleurs, nous avons pu relever quelques liens entre le thème de l'acceptabilité sociale et d'autres thèmes dans le discours de NMG. Ce dernier met ainsi de l'avant des liens avec d'autres thèmes afin de montrer qu'il est à l'écoute des parties prenantes et qu'il a mis en place des actions, notamment par rapport aux thèmes de l'environnement et de l'économie. À l'inverse, pour Lomiko, l'acceptabilité sociale est apparue en 2021 dans son discours et nous avons pu voir que sa vision repose principalement sur l'information des parties prenantes et l'importance que celles-ci soient à l'écoute du promoteur pour comprendre le projet.

Du côté des opposants, le cadre le plus présent au sein du thème de l'acceptabilité sociale est celui de l'opposition citoyenne. En effet, l'APLT et le RPLPN ont mobilisé ce thème pour démontrer leurs oppositions aux projets et se positionner comme le principal opposant à la réalisation de chacun des

projets miniers. Ce cadre est apparu dès leurs premières communications et est demeuré relativement présent tout au long de l'évolution des projets. Par ailleurs, nous avons notamment pu observer la relation entre le thème de l'acceptabilité sociale et d'autres thèmes dans les communications de l'APLT et du RPLPN afin de justifier leurs oppositions et de démontrer l'inacceptabilité sociale des projets. Pour l'APLT, ce lien a pu être relevé avec les thèmes de l'environnement et de l'économie, notamment en raison des impacts sur la qualité de l'eau et le secteur touristique. Pour illustrer l'inacceptabilité sociale du projet dans la communauté, l'APLT a également mobilisé la division sociale qu'amène le projet au sein de la communauté. Du côté du RPLPN, le lien est surtout présent au niveau des risques sur l'environnement immédiat.

En somme, le thème de l'acceptabilité est présent de manière très différente dans les communications des promoteurs et des opposants. Les promoteurs mobilisent ce thème afin de favoriser et de démontrer l'acceptabilité sociale de leurs projets, alors que les opposants l'utilisent pour insister sur l'inacceptabilité sociale des projets. De plus, nous avons pu observer des liens avec d'autres thèmes afin de démontrer la présence ou non de l'acceptabilité sociale.

Tableau 4.9 – Cadres mobilisés dans le thème de l'acceptabilité sociale pour chacun des acteurs étudiés

Nouveau Monde Graphite	Association pour la protection du Lac Taureau	Lomiko Metals	Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation
<ul style="list-style-type: none"> • Consultations des parties prenantes • Comités locaux • Intégration <ul style="list-style-type: none"> ○ Programme d'acquisition volontaire • Ententes avec la communauté 	<ul style="list-style-type: none"> • Opposition de l'APLT • Division sociale • Non-consultation de certaines parties prenantes • Remise en question des comités de NMG 	<ul style="list-style-type: none"> • Information et écoute des parties prenantes • Engagement envers les communautés autochtones 	<ul style="list-style-type: none"> • Opposition du RPLPN • Inacceptabilité sociale

4.2.4 Thème économique

De manière intéressante, le thème économique s'est révélé être plus présent dans les communications des opposants que dans celles des promoteurs. En effet, le thème représente près du sixième des unités de sens dénombrées et se retrouve au second rang des thèmes les plus mobilisés pour l'APLT (62 des 402 unités de sens) et au troisième rang de ceux dénombrés pour le RPLPN (28 des 178 unités de sens), non loin derrière le thème réglementaire, qui occupe la deuxième place (31 unités de sens). Du côté des promoteurs, le thème se retrouve au quatrième rang des thèmes les plus mobilisés par NMG (81 des 692 unités de sens), alors qu'elle est presque absente dans les communications de Lomiko (5 des 183 unités de sens). Ce thème regroupe des cadres différents pour les opposants et les promoteurs. En effet, l'APLT et le RPLPN mobilisent ce thème pour présenter les impacts économiques négatifs du projet, et ce, principalement pour le secteur touristique. Quant à lui, NMG regroupe les cadres associés à la main-d'œuvre, au développement économique, au secteur touristique ainsi qu'aux redevances minières.

Pour les opposants, ce thème est principalement mis de l'avant afin d'insister sur les impacts que représentent les projets sur le secteur touristique. L'APLT et le RPLPN expliquent dans leurs communications que les risques sur les cours d'eau auront des impacts sur les secteurs de villégiature, qui est l'une des industries les plus importantes pour l'économie de leurs régions. Ainsi, les opposants font valoir que les impacts sur la qualité de l'eau contraindraient le secteur touristique à cesser toutes les activités de villégiatures qui se déroulent sur les cours d'eau, ce qui aurait un impact négatif considérable sur l'économie de la région. Un lien fort est alors établi par les opposants entre le thème des impacts sur l'environnement et celle de l'économie, afin de démontrer que les risques associés à l'environnement immédiat auront aussi des impacts majeurs sur le secteur économique. De plus, le RPLPN mobilise le thème économique de pair avec le thème réglementaire pour justifier sa demande concernant la reconnaissance de certaines parties du territoire comme étant incompatibles à l'activité minière. Plusieurs liens sont ainsi faits avec le thème économique pour démontrer l'origine des risques sur ce thème, puis, dans le cas du RPLPN, pour justifier les demandes formulées au gouvernement en matière réglementaire. Par ailleurs, nous avons pu constater que le thème économique est présent dès le début de la mobilisation citoyenne et qu'elle se maintient tout au long du développement du projet.

Le thème économique est beaucoup moins présent du côté des promoteurs. Il n'est pas présent de manière significative dans les communications de Lomiko. Cela peut être expliqué par le fait que le projet est moins avancé dans son développement que celui de NMG; le promoteur doit encore réaliser des études

afin de confirmer le potentiel d'exploitation du gisement, ce qui lui permettra ensuite d'évaluer le potentiel économique du projet et, éventuellement, de mobiliser des cadres relevant du thème économique. Par ailleurs, bien que ce thème ne représente pas l'un des thèmes les plus mobilisés par NMG, il demeure omniprésent dans les communications du promoteur. Ainsi, nous avons pu observer que les premières mobilisations du thème économique étaient très liées au thème technique et au potentiel d'exploitation du graphite. NMG mobilise les cadres relatifs à la main-d'œuvre, soit la création d'emplois et la formation, au développement et aux retombées économiques, au secteur touristique et aux redevances minières. Nous avons également pu relever un lien entre ce thème et celui de l'acceptabilité sociale dans les communications du promoteur. NMG souligne que certaines des actions visent à répondre aux préoccupations de la communauté, notamment par rapport au secteur touristique, et qu'elles sont le fruit de la consultation auprès des parties prenantes, ce qui lui permet d'insister sur son écoute et de favoriser l'acceptabilité sociale de son projet.

En somme, le thème économique n'est pas mobilisé de la même manière dans les communications des promoteurs et des opposants. Les opposants mettent de l'avant ce thème pour présenter les impacts négatifs qu'entraînerait le projet sur d'autres secteurs économiques importants pour la région, principalement celui du tourisme. Au contraire, NMG présente différents éléments qui auraient des impacts positifs sur l'économie. De plus, nous avons pu observer des relations avec d'autres thèmes, soit les thèmes des impacts sur l'environnement et réglementaire du côté des opposants et celle de l'acceptabilité sociale chez NMG.

Tableau 4.10 – Cadres mobilisés dans le thème économique pour chacun des acteurs étudiés

Nouveau Monde Graphite	Association pour la protection du Lac Taureau	Lomiko Metals	Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation
<ul style="list-style-type: none"> • Main-d'œuvre <ul style="list-style-type: none"> ○ Création d'emplois ○ Formation • Développement et retombées économiques • Secteur touristique • Redevances minières 	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts sur le secteur touristique • Valeur foncière • Main-d'œuvre <ul style="list-style-type: none"> ○ Perte d'emplois ○ Pénurie de main-d'œuvre 	<p style="text-align: center;"><i>Non présent significativement</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts sur le secteur touristique

4.2.5 Thème technique

Le thème technique se compose principalement de l'évaluation des ressources minérales du site et du potentiel d'exploitation des deux projets. Ce thème est uniquement présent de manière significative dans les communications des promoteurs et l'est davantage dans celles de Lomiko, alors que le thème représente près du cinquième des unités de sens dénombrées et est le deuxième thème le plus mobilisé (36 des 183 unités de sens). Le thème est également présent dans les communications de NMG (53 des 692 unités de sens), mais est de moins en moins présent de manière significative après que l'étude de préféabilité ait confirmé la taille et le potentiel du gisement de graphite, en 2018. Cette présence plus marquée dans les communications de Lomiko s'explique par le fait que le projet en est toujours à ses débuts et que le promoteur doit encore faire des études afin de déterminer le potentiel d'exploitation du gisement. Ainsi, sous l'éclairage des deux cas étudiés, on peut avancer que le thème technique est plus important au début du développement d'un projet et qu'il l'est de moins en moins à partir du moment où l'estimation des ressources minérales du site est confirmée.

Tableau 4.11 – Cadres mobilisés dans le thème technique pour chacun des acteurs étudiés

Nouveau Monde Graphite	Association pour la protection du Lac Taureau	Lomiko Metals	Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation
<ul style="list-style-type: none">• Estimation des ressources minérales	<i>Non présent significativement</i>	<ul style="list-style-type: none">• Estimation des ressources minérales	<i>Non présent significativement</i>

4.2.6 Thème de la gouvernance

Le thème de la gouvernance ne s'inscrit pas parmi les thèmes les plus mobilisés par les promoteurs et les opposants. En effet, ce thème est l'un des moins mobilisés dans les communications de NMG (23 des 692 unités de sens) et de Lomiko (12 des 402 unités de sens). Il se retrouve dans celles de l'APLT (43 des 402 unités de sens), mais n'est pas significatif dans celles du RPLPN (3 des 178 unités de sens). Les promoteurs mobilisent ce thème afin de démontrer les bonnes pratiques en matière de gouvernance de l'entreprise, alors que l'APLT insiste plutôt sur les lacunes en matière de gouvernance du promoteur.

Ce thème est mobilisé légèrement différemment d'un promoteur à l'autre. NMG a principalement recours au cadre relatif aux facteurs ESG depuis 2020 pour démontrer la bonne gouvernance dont l'entreprise fait preuve et mettre de l'avant la cohérence des actions qu'il a réalisées, notamment par rapport aux thèmes

de la transition énergétique, de l’acceptabilité sociale et des impacts sur l’environnement immédiat. Du côté de Lomiko, le thème fait référence à l’expertise de l’équipe du promoteur dans l’objectif de démontrer que ses compétences permettront de mener à bien le projet.

Du côté de l’APLT, ce thème est mobilisé afin de remettre en question le discours de NMG et donc, la bonne gouvernance du promoteur. Pour ce faire, l’APLT dénonce ce qu’elle considère être les mensonges et les fausses déclarations de NMG dans des cadrages et des contre-cadrages, notamment en lien avec les thèmes de la transition énergétique et de l’environnement, et conteste la rentabilité et la santé financière du promoteur.

Ainsi, le thème de la gouvernance est peu présent dans les communications des promoteurs et des opposants, mais il est surtout mise de l’avant pour établir des relations entre les thèmes et renforcer les messages par rapport à la bonne ou à la mauvaise gouvernance des promoteurs.

Tableau 4.12 – Cadres mobilisés dans le thème de la gouvernance pour chacun des acteurs étudiés

Nouveau Monde Graphite	Association pour la protection du Lac Taureau	Lomiko Metals	Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation
<ul style="list-style-type: none"> Facteurs ESG 	<ul style="list-style-type: none"> Mensonges et fausses déclarations Rentabilité et viabilité de la mine 	<ul style="list-style-type: none"> Expertise 	<i>Non présent significativement</i>

4.2.7 Thème politique

Le thème politique est uniquement mobilisé dans les communications des promoteurs et ne fait pas partie des thèmes les plus présents dans les corpus relatifs à chacun, soit 29 des 692 unités de sens pour NMG et 24 des 183 unités de sens pour Lomiko. Ce thème traite de l’association des projets avec les plans et les actions des gouvernements du Québec, du Canada et des États-Unis, notamment pour réduire la dépendance envers la Chine pour l’approvisionnement de minéraux critiques et stratégiques. Ce thème est néanmoins présenté de manière différente dans les communications de NMG et de Lomiko. En effet, NMG se positionne d’abord comme un fournisseur alternatif d’approvisionnement en graphite au marché chinois, puis met de l’avant l’inclusion du projet dans les plans québécois et la stratégie canadienne. De son côté, Lomiko mobilise surtout ce thème pour établir des liens entre son projet et le *Plan québécois de*

valorisation des minéraux critiques et stratégiques ainsi qu’avec les différentes actions du gouvernement des États-Unis concernant les MCS et la réduction de la dépendance envers la Chine à ce niveau. Ainsi, les cadres mobilisés dans ce thème sont relativement les mêmes pour les deux promoteurs, mais ils sont présentés différemment.

Tableau 4.13 – Cadres mobilisés dans le thème politique pour chacun des acteurs étudiés

Nouveau Monde Graphite	Association pour la protection du Lac Taureau	Lomiko Métaux	Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation
<ul style="list-style-type: none"> • Dépendance envers la Chine • Plan québécois et stratégie canadienne en termes de MCS 	<p><i>Non présent significativement</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Plan québécois en termes de MCS • Plan et actions des États-Unis <ul style="list-style-type: none"> ○ Dépendance envers la Chine 	<p><i>Non présent significativement</i></p>

4.2.8 Thème réglementaire

Le thème réglementaire est mobilisé uniquement dans les communications du RPLPN et est absent des communications de l’APLT et des promoteurs. Ce thème représente plus du sixième des unités de sens dénombrées et est le second thème le plus mobilisé par le RPLPN (31 des 178 unités de sens). Ce thème se compose uniquement de la réglementation associée à l’identification du territoire incompatible à l’activité minière (TIAM). Ainsi, en mobilisant ce thème, le RPLPN montre sa volonté de faire reconnaître certaines parties du territoire comme incompatibles à l’activité minière, dont le territoire sur lequel est développé le projet La Loutre. Ce cadre est présent dans les communications du RPLPN depuis le début de sa mobilisation et il est l’un des principaux cadres mis de l’avant par le Regroupement. Le cadre des TIAM est positionné au cœur de ses communications du RPLPN et est inclus dans sa mission. Le RPLPN a par ailleurs lancé en août 2022 une campagne d’affichage précisément centrée sur ce cadre dans la région. Le RPLPN met également en relation ce thème avec celui de l’économie afin de justifier ses demandes. Bref, le thème réglementaire est seulement mobilisé par le RPLPN, mais représente le second thème le plus présent dans ses communications, étant donc au cœur de celles-ci.

Tableau 4.14 – Cadres mobilisés dans le thème réglementaire pour chacun des acteurs étudiés

Nouveau Monde Graphite	Association pour la protection du Lac Taureau	Lomiko Metals	Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation
<i>Non présent</i>	<i>Non présent significativement</i>	<i>Non présent significativement</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Territoire incompatible à l'activité minière

4.3 Sommaire des éléments marquants

Dans les sections précédentes, nous avons pu observer les thèmes mobilisés par les promoteurs et les opposants dans leurs communications, en plus de comparer les cadres afin de relever les différences et les similitudes entre et au sein ceux-ci. Cela nous a permis de réaliser nos trois premiers objectifs secondaires et de répondre aux sous-questions y étant associées, soit de décrire les cadres mobilisés par les promoteurs et les opposants ainsi que de relever les similitudes et les différences entre ces cadres.

Nous avons constaté que le thème de la transition énergétique est très important au sein des communications des promoteurs, bien que mobilisés relativement différemment, alors qu'il est peu présent dans les communications des opposants. Pour ceux-ci, c'est plutôt le thème des impacts sur l'environnement qui représente le principal thème mis de l'avant. Ce thème est mobilisé dans une optique très différente d'un type d'acteur à l'autre, les opposants mettant de l'avant les risques sur l'environnement immédiat et les promoteurs présentant leurs actions visant à atténuer les risques sur l'environnement. Néanmoins, les différents cadres s'y retrouvant sont relativement similaires pour les opposants et les promoteurs. Nous avons également pu relever que ce thème est apparu dans les communications des promoteurs en réponse aux cadrages mobilisés par les opposants.

Le thème de l'acceptabilité sociale est quant à lui présent dans les communications de tous les opposants et promoteurs, mais il est abordé de manière très différente d'un acteur à l'autre. Les promoteurs insistent sur les actions mises en place pour favoriser l'acceptabilité sociale de leurs projets, alors que les opposants tentent de démontrer l'inacceptabilité sociale de ces mêmes projets. Les opposants mettent ainsi de l'avant l'opposition citoyenne et les impacts des projets sur l'environnement et l'économie, particulièrement pour le secteur touristique, afin de démontrer que le projet ne jouit pas d'une acceptabilité sociale au sein de la communauté. L'APLT mobilise également dans son discours la division sociale qu'entraîne le projet et la non-consultation de certaines parties prenantes.

Le thème de l'économie est surtout présent dans les communications des opposants. Les opposants utilisent ce thème pour mettre de l'avant les impacts négatifs des projets sur le secteur touristique. Lorsqu'ils mettent de l'avant le thème économique, les promoteurs insistent sur les effets positifs de leur projet sur le plan économique. Néanmoins, ce thème s'est révélé être assez peu présent au sein des communications des promoteurs.

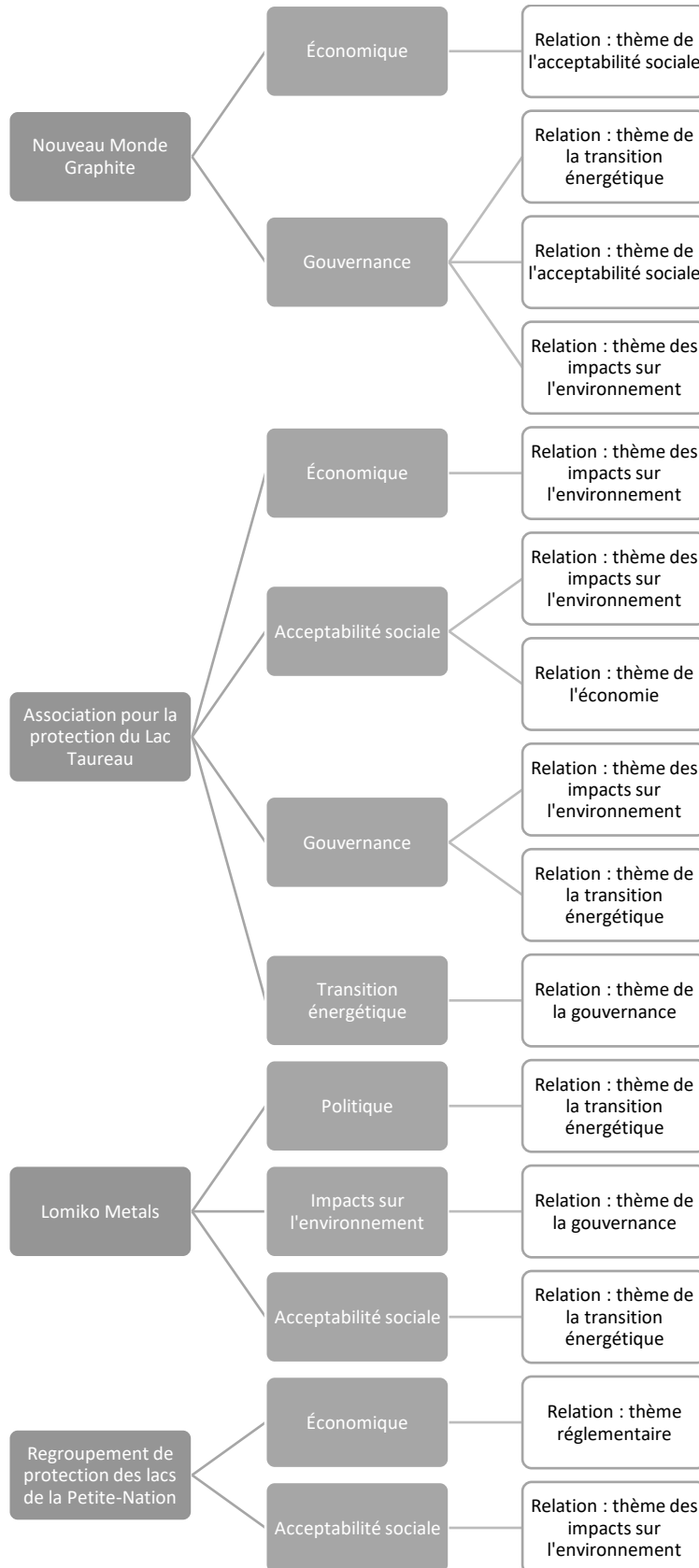
Quant à eux, les thèmes techniques, de gouvernance et politique sont relativement peu présents dans les communications des promoteurs et des opposants, sauf pour le thème technique, proportionnellement plus présent aux débuts des projets dans les communications des promoteurs. De son côté, le thème réglementaire est uniquement présent dans les communications du RPLPN, mais constitue le second thème le plus mobilisé par celui-ci, étant donc au cœur de ses communications.

De plus, notre analyse nous a permis de relever les relations établies entre les différents thèmes par les promoteurs et les opposants. NMG établit un lien entre les thèmes de l'économie et de l'acceptabilité sociale pour démontrer que ses actions liées au secteur touristique sont le fruit de la consultation des parties prenantes. NMG met également en relation le thème de la gouvernance avec celles de la transition énergétique, de l'acceptabilité sociale et des impacts sur l'environnement afin de montrer la cohérence des différentes actions et les bonnes pratiques du promoteur en matière de gouvernance, et ce, via la mobilisation des facteurs ESG. Lomiko Metals lie les thèmes politique et de l'acceptabilité sociale avec celle de la transition énergétique afin de rappeler la croissance de la demande pour le graphite et l'intégration du projet dans le *Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques* ainsi que pour rappeler l'importance d'informer les parties prenantes sur la nécessité du graphite pour permettre la fabrication de batteries destinées aux véhicules électriques. Lomiko associe aussi les thèmes des impacts sur l'environnement et de la gouvernance en mettant de l'avant l'expertise de son équipe par rapport à la restauration future du site.

Du côté des opposants, l'Association pour la protection du Lac Taureau met en relation les thèmes de l'économie et des impacts sur l'environnement afin de démontrer que les résidus miniers représentent des risques sur l'eau, et donc sur le secteur touristique. Le lien entre ces deux thèmes est également mobilisé pour justifier l'opposition citoyenne par rapport au projet et le lier avec le thème de l'acceptabilité sociale. De plus, l'APLT utilise conjointement le thème de la gouvernance avec ceux des impacts sur l'environnement et de la transition énergétique pour remettre en question le discours du promoteur sur

à la gestion des risques sur l'eau, à la carboneutralité de son projet et à la demande croissante pour le graphite. Quant à lui, le Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation mobilise étroitement les thèmes économique et réglementaire pour justifier ses demandes concernant la reconnaissance de certaines parties du territoire comme incompatibles à l'activité minière en raison des impacts sur le secteur touristique. Le RPLPN établit également un lien avec les thèmes de l'acceptabilité sociale et des impacts sur l'environnement afin de souligner que les risques sur l'environnement immédiat sont parmi les principales causes de l'inacceptabilité sociale du projet. Ainsi, les relations mises de l'avant entre les différents thèmes par les promoteurs et les opposants sont toutes différentes, sauf en ce qui concerne le lien établi du côté des opposants entre les thèmes des impacts sur l'environnement et de l'acceptabilité sociale, qui vise à démontrer leur opposition aux projets.

Figure 4.36 – Relations mobilisées entre les thèmes par chacun des acteurs étudiés



En somme, ce chapitre nous a permis d'observer et de décrire les thèmes mobilisés dans les communications entourant la mine Matawinie et le projet La Loutre. Nous avons pu relever les thèmes mobilisés dans les communications de Nouveau Monde Graphite, de l'Association pour la protection du Lac Taureau, de Lomiko Metals et du Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation. Nous avons pu voir comment ces thèmes sont mis en relation les uns aux autres, la manière dont la notion d'acceptabilité sociale est mobilisée dans ces cadres ainsi que l'évolution des différents cadres dans le temps. Notre comparaison des thèmes nous a également amenés à remarquer les similitudes et les différences dans les thèmes mobilisés. Dans le chapitre suivant, nous discutons de nos résultats et nous répondons à notre sous-question de réflexion associée à notre dernier sous-objectif de recherche, soit par rapport aux effets potentiels des cadres sur l'acceptabilité sociale des projets.

CHAPITRE 5

DISCUSSION

Dans ce cinquième et dernier chapitre, nous revenons sur nos principaux constats de recherche et nos propositions analytiques. Nous discutons ensuite de nos constats, de l'incidence possible des cadres mobilisés sur l'acceptabilité sociale des projets ainsi que de la conception et de la construction de l'acceptabilité sociale chez les promoteurs et les opposants. Nous terminons en présentant les limites de notre démarche ainsi que quelques pistes de recherches possibles.

5.1 Retour sur les principaux constats

L'objectif de notre recherche était d'observer les cadres mobilisés dans les communications entourant la mine Matawinie et le projet La Loutre, et plus particulièrement ceux utilisés par les promoteurs et les opposants. L'analyse réalisée dans le chapitre précédent nous a permis de relever les thèmes mobilisés, de voir leurs relations, de comprendre comment la notion d'acceptabilité sociale est mobilisée, d'observer l'évolution des différents thèmes à travers le temps et de remarquer les similitudes et les différences dans les cadres utilisés par les promoteurs et les opposants. Le tout permet de répondre à nos différentes questions de recherche.

À travers notre analyse, nous avons observé que le thème de la transition énergétique constitue le principal thème mobilisé par les promoteurs, alors que ce thème est très peu présent du côté des opposants. En effet, le thème de la transition énergétique n'est pas présent significativement dans les communications du RPLPN et est mobilisé dans le discours de l'APLT uniquement sous forme de contre-cadrages visant à remettre en question le discours de NMG par rapport à ce thème. Du côté des opposants, c'est plutôt le thème des impacts sur l'environnement qui est le plus mobilisé, et ce, pour démontrer les impacts potentiels du projet sur l'environnement immédiat. Le thème est également présent dans les communications des promoteurs, mais vise plutôt à montrer que leurs actions permettront de protéger l'environnement immédiat.

Le thème de l'acceptabilité sociale s'est relevé relativement important dans les communications de chacun des promoteurs et des opposants, bien que mobilisé de manière très différente d'un acteur à l'autre. En effet, notre analyse nous a permis d'observer que les promoteurs ont recours à ce thème pour démontrer

qu'ils sont à l'écoute des parties prenantes et pour favoriser l'acceptabilité sociale de leurs projets, alors que les opposants la mettent de l'avant pour démontrer l'inacceptabilité sociale des projets proposés.

Le thème économique s'est quant à lui révélé moins important dans les communications des promoteurs que dans celles des opposants. En effet, le thème s'est révélé être moins mobilisé que d'autres thèmes dans les communications des promoteurs, notamment ceux de la transition énergétique, de l'acceptabilité sociale et des impacts sur l'environnement, alors qu'il se retrouve parmi les thèmes les plus mobilisés du côté des opposants. Au sein de ce thème, les opposants mettent principalement de l'avant les impacts que représentent les projets sur le secteur touristique.

Pour rappel, le tableau 5.1 présente un sommaire des principaux thèmes mobilisés par chacun des promoteurs et des opposants ainsi que les cadres les plus présents dans ces thèmes.

Tableau 5.1 – Sommaire des principaux thèmes mobilisés et des cadres les plus présents dans les communications de chacun des acteurs étudiés

Nouveau Monde Graphite	Association pour la protection du Lac Taureau	Lomiko Metals	Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation
<ul style="list-style-type: none"> • Transition énergétique <ul style="list-style-type: none"> ○ Carboneutralité ○ Nécessité du graphite pour produire des batteries destinées aux véhicules électriques ○ Demande pour le graphite • Acceptabilité sociale <ul style="list-style-type: none"> ○ Consultation des parties prenantes • Impacts sur l'environnement <ul style="list-style-type: none"> ○ Gestion des résidus miniers ○ Gestion des risques sur l'eau ○ Restauration du site 	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts sur l'environnement <ul style="list-style-type: none"> ○ Risques sur la qualité de l'eau ○ Risques sur la qualité de vie ○ Gestion des résidus miniers ○ Risques sur la santé ○ Risques sur la qualité de l'air • Économique <ul style="list-style-type: none"> ○ Impacts sur le secteur touristique • Acceptabilité sociale <ul style="list-style-type: none"> ○ Opposition de l'APLT ○ Division sociale 	<ul style="list-style-type: none"> • Transition énergétique <ul style="list-style-type: none"> ○ Nécessité du graphite pour produire des batteries destinées aux véhicules électriques ○ Demande pour le graphite • Technique <ul style="list-style-type: none"> ○ Potentiel d'exploitation • Politique <ul style="list-style-type: none"> ○ Plan québécois en termes de MCS ○ Plan et actions des États-Unis • Impacts sur l'environnement <ul style="list-style-type: none"> ○ Restauration du site ○ Gestion des résidus miniers • Acceptabilité sociale <ul style="list-style-type: none"> ○ Information et écoute des parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts sur l'environnement <ul style="list-style-type: none"> ○ Risques sur la qualité de vie ○ Risques sur la qualité de l'eau ○ Risques sur la qualité de l'air ○ Gestion des résidus miniers • Réglementaire <ul style="list-style-type: none"> ○ Territoire incompatible à l'activité minière • Économique <ul style="list-style-type: none"> ○ Impacts sur le secteur touristique • Acceptabilité sociale <ul style="list-style-type: none"> ○ Opposition du RPLPN

5.2 Retour sur les propositions analytiques

Notre analyse nous a permis de confirmer nos propositions analytiques. D’abord, nous avons constaté que le thème de la transition énergétique, bien que mobilisé quelque peu différemment dans les communications de Nouveau Monde Graphite et de Lomiko Metals, demeure le principal thème mis de l’avant par les deux promoteurs. En contrepartie, notre analyse nous a permis de relever que le thème des impacts sur l’environnement est le thème le plus mobilisé par les opposants. Ces deux constats principaux correspondent à nos deux propositions analytiques, nous permettant ainsi de les confirmer.

Par ailleurs, il est important de rappeler que notre analyse nous a conduit à renommer le thème relatif à la transition énergétique. En effet, à la suite de nos recherches préliminaires, nous avons établi que le thème de la « nécessité pour la transition énergétique » représentait l’un des thèmes mobilisés par les promoteurs et les opposants. Cependant, notre analyse nous a permis de constater que les promoteurs n’associent pas directement leur projet au cadre de la « nécessité » pour permettre de réaliser la transition énergétique. NMG et Lomiko lient plutôt indirectement leurs projets à la transition énergétique en positionnant le graphite comme un élément essentiel à la fabrication de batteries destinées aux véhicules électriques, et donc à l’atteinte des objectifs d’électrification des transports, de réduction des émissions de GES liées à ce secteur et de décarbonation mondiale. NMG va néanmoins un peu plus loin dans l’association de son projet à la transition énergétique. Ce dernier présente en effet ses intentions de rendre sa mine carboneutre dans une perspective visant à atteindre les objectifs mondiaux de décarbonation. NMG positionne ainsi la carboneutralité de sa mine et du graphite qui en sera extrait comme un élément contribuant à l’atteinte de la transition énergétique, sans toutefois le présenter comme « nécessaire » à sa réalisation. Ainsi, notre analyse nous a permis de constater que la « nécessité » est plutôt mobilisée par les promoteurs pour parler du caractère essentiel du graphite dans la fabrication d’une batterie et non pour présenter leurs projets comme directement nécessaires à la transition énergétique. Les promoteurs semblent plutôt vouloir inscrire leurs projets dans la réalisation de la transition énergétique et mettre de l’avant la contribution de leurs projets dans celle-ci, sans pour autant présenter le projet comme « nécessaire » à sa réalisation. C’est donc pour cette raison que, dans notre analyse, nous avons renommé le thème de la « nécessité pour la transition énergétique » par « transition énergétique ».

5.3 Discussion sur les constats

Notre analyse nous a permis de dégager un certain nombre de constats et de confirmer nos propositions analytiques, notamment par rapport au thème de la transition énergétique. À cet effet, nous avons pu

observer que les opposants abordent très peu le thème de la transition énergétique dans leurs communications. D'abord, nous avons pu relever que l'APLT ne parle jamais directement de la transition énergétique, et ce, même si elle remet en question l'intention du promoteur d'être carboneutre et la nécessité d'exploiter du graphite pour fabriquer des batteries. En effet, l'APLT mobilise uniquement le thème de la transition énergétique pour mettre de l'avant des contre-cadrages visant à remettre en doute le discours de NMG. D'une part, l'APLT tente de montrer que l'intention du promoteur de rendre sa mine carboneutre en électrifiant ses installations n'est pas possible, car aucun équipement entièrement électrique n'existe actuellement sur le marché. D'autre part, l'Association émet des doutes quant à la demande croissante pour le graphite permettant la fabrication de batteries pour véhicules électriques en évoquant que de nouvelles technologies de batterie n'utilisant pas de graphite sont en développement et qu'elles pourraient remplacer le modèle de batterie actuellement utilisé, le tout dans un avenir rapproché. Ainsi, l'APLT ne remet jamais en cause la nécessité des batteries pour atteindre les objectifs d'électrification des transports et de décarbonation. Elle s'attaque uniquement à la nécessité du graphite pour fabriquer des batteries. Ce constat nous amène à penser que l'absence du terme de la transition énergétique est volontaire au sein des communications de l'APLT. En effet, aborder de front la transition énergétique amènerait l'APLT à reconnaître un lien entre la mine et l'atteinte des objectifs mondiaux de décarbonation, ce qui ne serait pas dans son intérêt puisque cela permettrait de légitimiser en partie le discours du promoteur. Il semble alors plus approprié pour cette dernière de simplement remettre en question la nécessité du graphite dans la fabrication, surtout que NMG ne fait également pas de lien direct entre sa mine et la réalisation de la transition énergétique. Ensuite, notre analyse nous a permis de relever que le thème de la transition énergétique n'était pas présent de manière significative dans les communications du RPLPN. Le constat est alors le même pour les deux opposants, soit qu'ils n'abordent pas directement la transition énergétique dans leurs communications. Néanmoins, contrairement à l'APLT, le RPLPN ne remet pas en question la nécessité du graphite pour permettre la fabrication des batteries et concentre plutôt ses communications sur d'autres thèmes.

En outre, notre analyse nous a amené à constater que le thème économique a été moins prépondérant parmi les communications des promoteurs que ce que notre revue de littérature nous a amené à l'envisager de prime abord. En effet, la littérature sur le sujet nous donnait l'intuition que le thème économique se retrouverait parmi les thèmes les plus mobilisés par les promoteurs, mais cela n'a pas été le cas. Le thème s'est plutôt révélé être moins mobilisé que d'autres thèmes dans les communications des promoteurs, notamment ceux de la transition énergétique, de l'acceptabilité sociale et des impacts sur

l'environnement. Ce constat nous amène à penser que l'importance de l'acceptabilité sociale pour être en mesure de réaliser un projet a conduit les promoteurs à mettre de l'avant, dans leurs communications, d'autres cadres que ceux de nature économique. On peut penser, notamment, que le contexte sociopolitique et environnemental entourant la crise climatique, ainsi que la nécessité de réaliser des actions pour réduire les émissions mondiales de GES, ont eu un effet sur les communications des promoteurs. Ainsi, la présence plus importante du thème de la transition énergétique pourrait s'expliquer par la volonté des promoteurs d'inscrire leurs projets comme une contribution aux actions mondiales de décarbonation, notamment pour favoriser leur acceptabilité sociale auprès des communautés. Néanmoins, nous avons démontré que les promoteurs ne lient pas directement leurs projets à la réalisation de la transition énergétique. Ils le font plutôt indirectement en montrant que le graphite permettra de fabriquer des batteries destinées aux véhicules électriques, et donc d'électrifier le secteur des transports, ce qui permettra de réduire les émissions de GES liées à celui-ci et contribuera, au final, à l'atteinte des objectifs mondiaux de décarbonation. De fait, on peut penser que la mobilisation du thème de la transition énergétique semble avoir pour objectif de favoriser l'acceptabilité sociale des projets au niveau national. Au niveau local, les promoteurs semblent plutôt miser sur les thèmes de l'acceptabilité sociale et des impacts sur l'environnement pour démontrer qu'ils consultent les parties prenantes, qu'ils sont à l'écoute de leurs préoccupations et qu'ils mettent en place des actions visant à y répondre, notamment en matière d'environnement et d'économie.

Par ailleurs, rappelons que la présence importante de l'acceptabilité sociale parmi les thèmes mobilisés par les promoteurs et les opposants s'inscrit dans un contexte où cette dernière est considérée comme un critère essentiel à la réalisation des projets (Batellier et Maillé, 2017 ; Fournis et Fortin, 2015 ; Friser et Yates, 2021). Il n'est alors pas étonnant d'observer la présence marquée de ce thème parmi les thèmes les plus mobilisés par les promoteurs et les opposants.

Qui plus est, il est intéressant de relever que certains cadres des promoteurs semblent être apparus en réaction aux cadrages mis de l'avant par les opposants, et ce, sans pour autant constituer des contre-cadrages. C'est notamment le cas des thèmes des impacts sur l'environnement et de l'économie, qui mettent de l'avant des cadres relatifs à la protection de l'environnement immédiat et au secteur touristique après que les opposants aient mobilisé des cadres afin de démontrer les impacts négatifs des projets sur ceux-ci. La mobilisation de ces thèmes dans les communications des promoteurs ne fait néanmoins pas référence aux cadres des opposants et est plutôt présentée comme des actions mises en

place à la suite de la consultation des parties prenantes. Comme ces cadres ne font pas référence à ceux des opposants et visent plutôt à mettre de l'avant les actions des promoteurs relatives à ces thèmes, nous ne les avons pas considérés comme des contre-cadrages. Rappelons ainsi que nous avons uniquement catégorisé un thème comme relevant d'un contre-cadrage lorsque cette dernière faisait directement référence à un cadre proposé par un acteur adverse. À cet effet, les seuls contre-cadrages relevés dans notre corpus sont relatifs à l'Association pour la protection du Lac Taureau, qui remet en question le discours de Nouveau Monde Graphite par rapport à plusieurs cadres, notamment les risques sur la qualité de l'eau (thème des impacts sur l'environnement), la main-d'œuvre (thème économique) ainsi que la carboneutralité du projet et la demande de graphite (thème de la transition énergétique).

En somme, notre analyse des communications de Nouveau Monde Graphite, de l'Association pour la protection du Lac Taureau, de Lomiko Metals et du Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation nous a permis d'établir plusieurs constats. De ceux-ci, un certain nombre pourraient également s'appliquer à d'autres projets d'exploitation de minéraux critiques et stratégiques au Québec. D'abord, dans le contexte de la transition énergétique et de la mise en place du *Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques*, il est fort probable que le thème de la transition énergétique constitue un thème important dans les communications d'autres promoteurs. Ces derniers pourraient mobiliser ce thème pour lier leurs projets à la réalisation de la transition énergétique et pour les présenter comme des contributions à sa réalisation. Ensuite, l'acceptabilité sociale pourrait représenter un thème phare mobilisé dans les communications entourant d'autres projets, et ce, tant du côté des promoteurs que des opposants. L'importance de ce thème risque également d'être de plus en plus marquée en raison du caractère essentiel que représente l'acceptabilité sociale dans le développement de projets majeurs et particulièrement depuis que François Legault, premier ministre du Québec, a affirmé « [qu'il] n'y a aucun projet minier qui va se faire sans qu'il y ait une acceptabilité sociale » (Carrier, 2022 ; Saint-Arnauld, 2022). La présence de ce thème risque alors d'être de plus en plus importante dans l'objectif de favoriser l'acceptabilité sociale ou encore de démontrer son absence dans un projet donné. Par la suite, le thème des impacts sur l'environnement pourrait se retrouver parmi les thèmes les plus importants dans les communications entourant les projets d'exploitation de minéraux critiques et stratégiques au Québec, et ce, tant du côté des promoteurs que des opposants. Cette mobilisation pourrait néanmoins être similaire à ce que nous avons observé dans les communications entourant la mine Matawinie et le projet La Loutre, soit que les promoteurs mobilisent ce thème pour démontrer leurs actions visant à protéger l'environnement, alors que les opposants la mobilisent pour démontrer les impacts potentiellement

négatifs du projet sur l'environnement immédiat. Enfin, le thème économique pourrait représenter un thème important des communications des opposants d'autres projets, notamment situés dans des régions non minières comme l'Outaouais, les Laurentides et Lanaudière. En effet, comme l'activité minière ne représente pas un secteur important de l'économie de ces régions, il est possible que des opposants mettent de l'avant ce thème pour insister sur les impacts négatifs d'un projet sur les activités névralgiques à l'économie du secteur. Ainsi, plusieurs constats de notre recherche pourraient s'appliquer à d'autres projets visant l'exploitation de minéraux critiques et stratégiques, et ce, tant pour des régions minières que non minières.

5.4 Incidence des cadres sur l'acceptabilité sociale

Notre analyse des cadres mobilisés par les promoteurs et les opposants ainsi que leurs comparaisons nous amène également à nous questionner sur la manière dont les cadres ont pu influencer l'acceptabilité sociale des projets étudiés et à réfléchir aux effets potentiels de ceux-ci.

Tout d'abord, du côté de la mine Matawinie, les cadres mobilisés par Nouveau Monde Graphite ne semblent pas avoir eu d'effets positifs sur l'assentiment de l'Association pour la protection du Lac Taureau par rapport au projet minier. Au contraire, les thèmes mobilisés par le promoteur ont plutôt suscité des réactions négatives de l'APLT. En effet, ce dernier a mis de l'avant des contre-cadrages afin de remettre en question le discours du promoteur, notamment par rapport à la faisabilité d'électrifier la mine et de la rendre carboneutre ainsi que par rapport à la demande croissante pour le graphite, contestant alors la rentabilité future de la mine. De plus, l'APLT a mobilisé un cadre relatif à l'acceptabilité sociale pour démontrer que le projet n'était généralement pas accepté dans la région. L'Association a notamment mis de l'avant son opposition au projet, la division sociale ainsi que les risques environnementaux posés par la mine et ceux liés au secteur touristique, incitant ainsi l'inacceptabilité sociale du projet au sein de la communauté. Les cadres mobilisés par NMG ne semblent donc pas avoir eu d'effet sur l'acceptabilité sociale du projet auprès de l'APLT.

Néanmoins, au regard des sondages réalisés par le promoteur par rapport au projet auprès de la communauté, cela nous amène à nous interroger sur la représentativité de l'APLT. En effet, les données des deux sondages mis de l'avant par NMG relèvent que plus de 80 % des personnes sondées considèrent le projet comme positif pour la région (Nouveau Monde Graphite, 2018f ; Nouveau Monde Graphite, 2020j). Toutefois, NMG a admis que ces sondages ont été réalisés uniquement auprès des personnes

résidentes permanentes et qu'ils ne prenaient alors pas en considération l'opinion des personnes résidentes non permanentes (APLT, COPH et QQM, 2020). Cela nous porte à croire que l'APLT représente principalement les personnes résidentes non permanentes et donc que l'Association ne serait pas représentative de l'ensemble de la communauté locale ou bien qu'elle représenterait une faible minorité de la population locale. On peut ainsi penser que les cadres mobilisés par NMG ont eu un effet positif sur les personnes résidentes permanentes, mais pas sur les personnes résidentes non permanentes.

Par ailleurs, il est intéressant de rappeler que NMG a mis de l'avant des cadres visant à répondre aux cadrages mobilisés par l'APLT, notamment en ce qui a trait au thème des impacts sur l'environnement et de l'économie, afin de démontrer qu'il met en place des mesures pour répondre aux préoccupations de la communauté. Néanmoins, ces nouveaux cadres ne semblent pas avoir eu d'effets sur l'acceptabilité sociale du projet aux yeux de l'APLT. On peut penser que l'opinion de l'Association à l'endroit du projet est restée la même dès le départ et tout au long de la contestation, et que les cadres du promoteur proposés en réponse à ses interventions n'ont pas changé la donne. En outre, notre analyse nous a permis de constater que la mobilisation de l'Association semble s'être essouffée après l'autorisation du projet accordée par le gouvernement en 2021 (Nouveau Monde Graphite, 2021). Depuis, peu de communications ont été mises de l'avant par l'APLT.

La situation est quelque peu différente du côté du projet La Loutre : les cadres mobilisés par Lomiko ne semblent pas avoir eu d'effets sur l'acceptabilité sociale de ce projet au niveau local. Au contraire, la mobilisation importante entourant le projet a amené une présence plus marquée des cadres du RPLPN dans les articles de presse. En effet, le corpus d'articles de presse étudiés liés au projet La Loutre montre que les cadres du RPLPN sont repris dans deux fois plus d'articles que ceux de Lomiko et comprennent près de trois fois plus d'unités de sens dénombrées : 55 unités de sens sont présentes dans 22 articles pour le RPLPN, alors que seulement 20 unités de sens sont présentes dans 9 articles pour Lomiko. La présence marquée des cadres portés par le RPLPN dans les articles de presse nous porte ainsi à croire que les cadres du Regroupement ont eu des effets plus grands et ont permis de renforcer l'inacceptabilité sociale du projet au niveau local. Le tableau 5.2 présente le nombre d'unités de sens dénombrées pour chacun des thèmes ainsi que le nombre d'articles de presse dans lesquels ces derniers ont été identifiés pour le projet La Loutre.

Tableau 5.2 – Nombre d’unités de sens dénombrées dans les articles de presse concernant le projet La Loutre

Thèmes	Lomiko Metals		Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation	
	Nb d’unités de sens	Nb d’articles de presse	Nb d’unités de sens	Nb d’articles de presse
Impacts sur l’environnement	2	2	16	14
Transition énergétique	9	7	4	4
Acceptabilité sociale	4	3	7	7
Économique	1	1	10	10
Technique	3	3	0	0
Gouvernance	0	0	1	1
Politique	1	1	0	0
Réglementaire	0	0	17	6
<i>Totaux</i>	20	9 ³⁸	55	22 ³⁹

Du côté de la mine Matawinie, le nombre d’unités de sens de NMG et de l’APLT relevés dans les articles de presse est différent de celui du projet La Loutre. En effet, dans le cadre de ce projet, le corpus d’articles de presse étudié montre que les thèmes mobilisés par Nouveau Monde Graphite sont un peu plus présents dans les articles de presse que ceux de l’Association pour la protection du Lac Taureau : 111 unités de sens sont présentes dans 35 articles pour NMG, alors que 83 unités de sens sont présentes dans 26 articles pour l’APLT. À travers ces unités de sens dénombrées, on peut notamment observer que les cadres relatifs au thème de la transition énergétique mis de l’avant par NMG et celui des impacts sur l’environnement mis de l’avant par l’APLT sont davantage présents au sein du corpus d’articles de presse étudié. Le tableau 5.3 présente le nombre d’unités de sens dénombrées pour chacun des thèmes ainsi que le nombre d’articles de presse dans lesquels ces derniers ont été identifiés pour la mine Matawinie.

³⁸ Le nombre total d’articles de presse n’égale pas l’addition du nombre d’éléments de corpus pour chaque thème, puisque plusieurs thèmes peuvent être présents dans un même article.

³⁹ Ibidem.

Tableau 5.3 – Nombre d’unités de sens dénombrées dans les articles de presse concernant la mine Matawinie

Thèmes	Nouveau Monde Graphite		Association pour la protection du Lac Taureau	
	Nb d’unités de sens	Nb d’articles de presse	Nb d’unités de sens	Nb d’articles de presse
Impacts sur l’environnement	14	10	44	19
Transition énergétique	53	27	10	7
Acceptabilité sociale	12	10	9	8
Économique	12	9	12	9
Technique	13	10	1	1
Gouvernance	0	0	6	3
Politique	7	5	1	1
Réglementaire	0	0	0	0
<i>Totaux</i>	111	35 ⁴⁰	83	26 ⁴¹

Par ailleurs, nous avons pu constater dans notre analyse que les cadres mobilisés par Lomiko semblent plutôt s’adresser principalement aux investisseurs et non à la communauté. À travers ces cadres, Lomiko ne répond que peu aux préoccupations des personnes citoyennes, ne présente pas les effets positifs du projet pour celles-ci et parle plutôt majoritairement de l’opportunité financière que représente la mine. Bien que le changement au niveau de la direction a entraîné quelques changements, au final, peu de cadres s’adressent à la communauté, ce qui apparaît être une stratégie et une mobilisation de cadres malhabiles pour tenter de construire l’acceptabilité sociale du projet au niveau local. En effet, comme les investisseurs ne font habituellement pas partie de la communauté dans laquelle un projet est développé, on peut penser que Lomiko aurait eu intérêt à s’adresser à la fois aux investisseurs et à la communauté, en insistant sur les préoccupations de chacun, et ce dans l’optique de construire l’acceptabilité sociale de son projet au sein de la communauté. Le tout semble d’autant plus important dans le contexte où, comme nous l’évoquons plus haut, le premier ministre du Québec a affirmé qu’aucun projet ne sera réalisé sans acceptabilité sociale (Carrier, 2022 ; Saint-Arnauld, 2022).

En somme, notre analyse nous a permis de réfléchir sur les effets potentiels des cadres sur l’acceptabilité sociale et de répondre à notre sous-question de réflexion associée à notre dernier sous-objectif de recherche. Ainsi, nous avons discuté de l’incidence possible des cadres sur l’acceptabilité sociale des projets. Nous énonçons que les cadres mobilisés par Nouveau Monde Graphite et par Lomiko Metals ne

⁴⁰ Ibidem.

⁴¹ Ibidem.

semblent pas avoir eu d'effets sur l'acceptabilité sociale des projets pour l'Association pour la protection du Lac Taureau et le Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation et que leurs opinions à l'endroit des projets sont demeurées inchangées malgré la mobilisation des différents cadres par les promoteurs. Les cadres mobilisés par NMG semblent cependant avoir eu un effet sur les personnes résidentes permanentes, ce qui nous a amené à nous interroger sur la représentativité de l'APLT. À l'échelle provinciale, seul le projet de Nouveau Monde Graphite a obtenu l'autorisation de réaliser le projet, ce qui confirme la perception d'acceptabilité sociale de la part des acteurs gouvernementaux, qui ont accordé ces autorisations. Rappelons également que le projet La Loutre de Lomiko Metals est encore à la phase d'exploration avancée. Il est alors possible que le projet obtienne l'aval du gouvernement dans les prochaines années, et ce, malgré l'opposition citoyenne au niveau local.

5.5 Conception et construction de l'acceptabilité ou de l'inacceptabilité sociale

L'étude plus précise du thème de l'acceptabilité sociale nous a permis de relever une distinction importante dans la conception de celle-ci pour chacun des promoteurs. En effet, nous avons pu observer que NMG aborde beaucoup d'importance à la question de la consultation des parties prenantes, alors que Lomiko mise plutôt sur l'information, notamment aux investisseurs. Il nous semble dès lors intéressant d'associer ces différentes conceptions de l'acceptabilité sociale et du dialogue avec la communauté avec l'approche des modèles de relations publiques développés par Grunig (1992, dans Yates et Turbide, 2018).

D'abord, comme nous l'avons vu dans notre analyse, la conception de l'acceptabilité sociale de Nouveau Monde Graphite a évolué au cours du développement de son projet. À ses débuts, NMG met principalement de l'avant les démarches d'information réalisées auprès des parties prenantes afin de répondre à leurs questions. Par la suite, au fil du temps, bien que la notion d'information demeure tout de même très importante dans ses propos, NMG fait de plus en plus souvent référence aux dialogues et aux consultations. On peut ainsi noter ce qui semble être une évolution dans sa conception de l'acceptabilité sociale et dans ses échanges avec les parties prenantes. Notamment, on a pu voir que le promoteur a mis en place des actions pour répondre aux préoccupations des membres de la communauté à la suite de la consultation de ceux-ci. NMG semble ainsi avoir été à l'écoute des parties prenantes, ce qui nous permet de noter une certaine bidirectionnalité dans la stratégie de communication. Néanmoins, bien que les parties prenantes ont influencé le promoteur et amené le projet à évoluer, NMG est demeuré peu réceptif à certaines demandes et préoccupations des parties prenantes. C'est notamment le cas de la gestion des résidus miniers et des risques sur l'eau, qui représentaient des cadres importants pour l'APLT,

mais pour lesquels NMG a maintenu sa position et défendu ses actions. Ainsi, en référence aux modèles de Grunig, on peut avancer que Nouveau Monde Graphite s'inscrivait d'abord dans le modèle d'information au public, au début du développement de son projet, et qu'il s'est ensuite dirigé vers le modèle de communication asymétrique bidirectionnelle au fil de son développement.

Ensuite, notre analyse a fait ressortir que l'information était très importante dans la vision de l'acceptabilité sociale de Lomiko Metals. En effet, on a pu relever dans les communications du promoteur que l'acceptabilité sociale repose sur la nécessité d'informer les parties prenantes sur les différents aspects du projet afin qu'elles soient en mesure de bien le comprendre. Pour ce faire, Lomiko souligne qu'il est essentiel que la communauté soit ouverte et à l'écoute du promoteur. Ainsi, Lomiko indique être à l'écoute des parties prenantes afin que celles-ci le soient en retour. Ce discours autour de l'acceptabilité sociale illustre le peu d'ouverture du promoteur à écouter les préoccupations des parties prenantes et révèle que son principal souhait est de convaincre la population. Cette conception de l'acceptabilité sociale et du dialogue avec la communauté semble alors s'inscrire dans le modèle d'information au public développé par Grunig. En effet, bien que Lomiko dit écouter quelque peu ses parties prenantes, les communications demeurent principalement unidirectionnelles.

Bref, notre analyse du thème de l'acceptabilité sociale nous a permis de relever des différences dans la conception de l'acceptabilité sociale des promoteurs. Les différents cadres présents dans leurs discours nous ont permis d'avancer que la vision de NMG s'inscrit dans le modèle de la communication asymétrique bidirectionnelle, alors que celle de Lomiko relève de l'information au public.

Par ailleurs, il est intéressant de rappeler que les conceptions de l'acceptabilité sociale des promoteurs s'inscrivent dans un contexte où il est aujourd'hui impératif pour une entreprise de tenir compte des attentes de ses parties prenantes, notamment dans l'optique de maintenir une opinion positive dans l'espace public et de favoriser l'acceptabilité sociale de ses activités (Yates, 2018). Dans le cas des deux projets miniers que nous avons étudiés, on peut observer que le modèle mis de l'avant par Nouveau Monde Graphite se rapproche davantage de cet idéal, sans être complètement symétrique. Lomiko Metals présente quant à lui une approche qui s'éloigne résolument de ce modèle et s'inscrit plutôt dans une optique de déversement du savoir. Cette vision « repose sur l'hypothèse selon laquelle les formes de connaissances dites universitaires, ou expertes, seraient les seules valides pour prendre des décisions publiques » et que, pour ce faire, un promoteur doit « “ déverser son savoir ” avec des stratégies

d'éducation et de relations publiques afin de rendre son projet acceptable socialement » (Lalande, 2022, p. 1). Ainsi, ce modèle suppose que le promoteur détient la « vérité » et que la communauté doit l'écouter pour mieux comprendre les tenants et aboutissants d'un projet. Or, ce modèle est très loin de l'idéal normatif de communication entre une entreprise et ses parties prenantes, tel que formulé dans la littérature en relations publiques, notamment, et ne laisse aucune place aux dialogues et aux échanges, ce qui peut alors miner l'acceptabilité sociale du projet.

En outre, au regard des thèmes analysés dans le chapitre précédent, on peut observer l'utilisation de certains jeux d'échelle (montée en généralité) (Yates, 2018 ; Gendron et Yates, 2020) dans les communications entourant la mine Matawinie et le projet La Loutre. D'abord, nous avons montré que les promoteurs mobilisent le thème de la transition énergétique et, plus particulièrement, la nécessité du graphite pour fabriquer des batteries de véhicules électriques dans l'objectif de positionner indirectement leurs projets comme des contributions à la réalisation de la transition énergétique. Ainsi, les promoteurs réalisent un changement d'échelle dans leurs discours entre l'exploitation du graphite au niveau local et la fabrication de batteries au niveau national (et mondial), le tout contribuant indirectement à la réalisation de la transition énergétique au niveau mondial. Ce cadrage permet alors de montrer que les projets contribuent à quelque chose de plus grand que les strictes retombées au niveau local – habituellement via les retombées économiques –, soit à l'électrification des transports et à la décarbonation mondiale. Un autre jeu d'échelle peut être relevé dans les communications des promoteurs, plus particulièrement en lien avec le thème politique. Avec celle-ci, les promoteurs montrent l'intégration de leurs projets dans les différents plans et stratégies gouvernementales, notamment celle du Québec. Cela permet de réaliser un changement d'échelle entre la réalisation du projet au niveau local et la mise en place du *Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques* au niveau national.

De manière contrastée, nous avons pu observer que les opposants s'en tiennent surtout aux considérations locales concernant les impacts sur l'environnement immédiat, mais qu'ils changent tous les deux d'échelle lorsqu'ils font référence aux impacts sur le secteur touristique. En effet, les opposants présentent ce secteur comme une sphère importante de l'économie de la région, laissant entendre que les impacts à ce niveau pourraient avoir des répercussions plus larges qu'uniquement au niveau local. Il s'agit du seul changement d'échelle répertorié dans les communications de l'APLT. Ainsi, bien que l'Association remet en question certains cadres liés à la transition énergétique à l'aide de contre-cadrages, ceux-ci demeurent relativement marginaux. L'APLT use alors peu du mécanisme de montée en généralité

et maintient son opposition au niveau local, ce qui aurait pu les amener à être taxés du « syndrome NIMBY », auquel nous avons fait référence dans le second chapitre de ce mémoire. Néanmoins, l'APLT n'a pas été associée à un tel syndrome dans les différents articles de presse concernant le projet.

De manière contrastée, les communications du RPLPN jouent sur plusieurs échelles. En effet, le Regroupement mobilise le thème réglementaire à la fois au niveau local, régional et provincial pour faire valoir que les lacunes de la réglementation entourant les territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) entraînent des impacts économiques à tous ces niveaux, les impacts du projet La Loutre ayant le potentiel de se répercuter ailleurs au Québec avec le développement d'autres projets. Ainsi, le RPLPN réalise un changement d'échelle en soulignant que les impacts relatifs à l'encadrement défaillant du développement minier pourraient se répercuter dans d'autres régions (La Presse canadienne, 2023c ; Plante, 2023 ; Robillard, 2023). La mobilisation du RPLPN s'inscrit également dans un contexte où l'accroissement des *claims* miniers est significatif et où les inquiétudes et les débats dans l'espace public concernant l'octroi des *claims* sont de plus en plus importants (Ibidem). Ainsi, le RPLPN positionne sa mobilisation dans un débat public plus large concernant l'exploitation minière et l'octroi des *claims* miniers au Québec en réalisant un changement d'échelle qui présente les impacts locaux du projet La Loutre comme pouvant avoir des impacts potentiels dans d'autres régions en raison de l'encadrement réglementaire défaillant. Pour appuyer ce positionnement, nous avons pu voir que le Regroupement a procédé à un autre changement d'échelle en contribuant à la création de la Coalition QLAIM, qui réclame un moratoire sur l'octroi de nouveaux *claims*, la mise en place d'un groupe de travail pour revoir les dispositions relatives aux TIAM et l'abolition de « la préséance de la Loi sur les mines sur les autres lois d'aménagement du territoire » (Coalition QLAIM, 2023). Ainsi, l'alliance avec différents groupes régionaux mobilisés autour de ce sujet permet de porter l'enjeu à un niveau provincial, ce qui représente une stratégie efficace pour légitimer leurs revendications (Yates, 2018). Il est d'ailleurs intéressant de relever qu'une mobilisation citoyenne récente à Saint-Élie-de-Caxton, en Mauricie, a repris le visuel du RPLPN (voir l'image ci-dessous) et mobilise un thème central similaire pour s'opposer à un projet d'exploitation dans la région, soit l'incompatibilité du territoire à l'activité minière (Faucher, 2023 ; Lepage, 2023 ; Porter, 2023).

Figure 5.1 – Campagne visuelle de la mobilisation citoyenne contre un projet minier à Saint-Élie-de-Caxton⁴²



Bref, le recours à des jeux d'échelle par les promoteurs et les opposants vise à amener l'enjeu à un autre niveau afin d'inclure de nouveaux acteurs dans les débats et ainsi de forger les légitimités permettant de construire l'acceptabilité ou l'inacceptabilité sociale des projets. Nous avons pu voir que les promoteurs tout comme les opposants réalisent des changements d'échelle dans le but de faire voir les impacts globaux des projets, qu'ils soient positifs ou négatifs.

En définitive, les conceptions de l'acceptabilité sociale pour Nouveau Monde Graphite et Lomiko Metals sont très différentes. NMG s'inscrit dans le modèle de communication asymétrique bidirectionnelle, alors que Lomiko relève du modèle de l'information au public, en plus de s'inscrire dans une optique de déversement du savoir auprès de ses parties prenantes. De plus, dans l'objectif de construire l'acceptabilité ou l'inacceptabilité sociale des projets, les discours des promoteurs et des opposants mobilisent des changements d'échelle afin d'influer sur la légitimité de leur prise de position au sein de l'espace public. Ces jeux d'échelle permettent de montrer que les impacts des projets dépassent les communautés directement touchées par ceux-ci. Dans cette optique, les promoteurs positionnent notamment leurs projets comme des contributions directes à l'électrification des transports au niveau mondial, et donc à la réalisation de la transition énergétique, en plus de montrer leur adéquation avec différents plans et stratégies gouvernementaux. De leur côté, les opposants font valoir que les impacts négatifs des projets sur le secteur touristique affectent l'économie régionale au sens large. Le RPLPN positionne également les risques associés à la réglementation défailante entourant les TIAM comme un

⁴² Tirée de l'article de Porter (2023)

enjeu provincial et souligne que d'autres régions pourraient se voir confronter à des situations similaires. Le tableau 5.3 présente un sommaire de la mobilisation des jeux d'échelle par chacun des acteurs étudiés.

Tableau 5.3 – Sommaire des constats sur la mobilisation des jeux d'échelle par chacun des acteurs étudiés

	Nouveau Monde Graphite	Association pour la protection du Lac Taureau	Lomiko Metals	Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation
Local	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation du graphite 	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts sur l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation du graphite 	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts sur l'environnement
Régional		<ul style="list-style-type: none"> • Impact sur le secteur touristique 		<ul style="list-style-type: none"> • Impact sur le secteur touristique
National	<ul style="list-style-type: none"> • Fabrication de batteries • Réalisation du <i>Plan québécois pour la valorisation des MCS</i> 		<ul style="list-style-type: none"> • Fabrication de batteries • Réalisation du <i>Plan québécois pour la valorisation des MCS</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Répercussion des lacunes réglementaires dans d'autres régions (TIAM)
Mondial	<ul style="list-style-type: none"> • Fabrication de batteries • Réalisation de la transition énergétique (indirect) 		<ul style="list-style-type: none"> • Fabrication de batteries • Réalisation de la transition énergétique (indirect) 	

5.6 Limites de la recherche

Notre recherche a permis de faire ressortir des constats intéressants en lien avec les cadres mobilisés dans le développement de projets miniers s'inscrivant dans la transition énergétique. Nous tenons néanmoins à reconnaître les limites de notre démarche.

D'abord, notre corpus de recherche est composé uniquement d'éléments de communications accessibles en ligne au moment d'effectuer notre recherche documentaire. Cependant, il est difficile d'établir si l'ensemble de la documentation qui aurait pu être pertinente à notre analyse était toujours disponible au grand public. Ainsi, il est possible que certains éléments de communication n'aient pas été publiés sur internet et que d'autres aient été retirés des pages consultées. C'est également le cas par rapport aux sites web des projets. En effet, comme nous avons uniquement accès aux sauvegardes présentes dans les bases

de données de Wayback Machine, il est possible que certaines modifications intéressantes pour notre analyse ne figuraient plus dans les sauvegardes accessibles. Bref, notre corpus se compose des éléments disponibles au grand public lorsque nous avons réalisé notre recherche documentaire, mais il est possible que d'autres éléments indisponibles aient pu être intéressants pour notre analyse.

D'autre part, notre recherche a étudié un corpus documentaire diffusé entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 mai 2023. Les résultats présentent alors une analyse des cadres mobilisés lors de cette période et les résultats pourraient évoluer au fil de développement des projets.

De plus, notre démarche propose une analyse d'un point de vue externe des cadres mobilisés, puisque nous ne nous sommes pas entretenus avec les promoteurs et les opposants à la suite de notre analyse pour discuter et confirmer nos constats avec ceux-ci.

Enfin, il est possible que certains constats de notre recherche puissent être appliqués à d'autres cas de projets s'inscrivant dans la transition énergétique, qu'il s'agisse de projets d'exploitation de graphite ou d'autres minéraux critiques et stratégiques. Cependant, comme les projets s'inscrivent dans des contextes locaux précis, il est possible que les cadres mobilisés, particulièrement ceux des opposants, soient différents dans d'autres projets, notamment ceux développés dans des régions minières.

5.7 Pistes de recherches

Nos analyses des cadres mobilisés dans les communications entourant la mine Matawinie et le projet La Loutre et les limites que nous avons identifiées nous amènent aussi à réfléchir à de potentielles pistes de recherches qui permettraient d'encore mieux comprendre la construction de l'acceptabilité ou de l'inacceptabilité sociale dans des contextes similaires.

D'abord, il pourrait être intéressant de réaliser des entrevues avec des représentants des promoteurs et des opposants dont les communications ont été étudiées dans notre mémoire afin de permettre de corroborer les constats avancés et de comprendre plus en profondeur les objectifs associés à la mobilisation des différents cadres.

Ensuite, comme notre mémoire s'est penchée sur deux projets miniers situés dans des régions où l'exploitation minière est peu présente, il pourrait être intéressant d'étudier les cadres mobilisés dans le

développement de projets d'exploitation de graphite dans des régions déjà familières à l'exploitation minière comme l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord ou le Nord-du-Québec. On peut en effet penser que l'accueil de projets similaires et les préoccupations citoyennes seront potentiellement différents dans des régions ressources. Il serait ainsi pertinent de comparer les cadres mobilisés par les acteurs de ces régions dans le cas du développement de projets miniers similaires. À cet effet, il pourrait être possible de se pencher sur le projet d'exploitation de graphite Uatnan, situé au Lac Guéret sur la Côte-Nord, qui débute actuellement son développement et qui est détenu à 51 % par Nouveau Monde Graphite (Baril, 2022 ; Lacroix-Villeneuve et Vachon, 2023).

L'étude d'autres projets d'exploitation de minéraux ciblés par le *Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques* pourrait être également s'avérer pertinente. Pensons notamment à des projets d'exploitation de lithium, qui représente aussi un minéral important dans la fabrication de batteries. À cet effet, les projets Authier et Moblan de Sayona et la mine Whabouchi de Nemaska Lithium pourraient être des cas fort pertinents (Sayona, n. d. a ; Sayona, n. d. b ; Nemaska Lithium, n. d.).

Enfin, il pourrait être intéressant d'étudier les cadres mis de l'avant par les groupes environnementaux nationaux, tels qu'Équiterre ou la Fondation David Suzuki, en lien avec ce type de projet minier. En effet, comme les minéraux critiques et stratégiques sont utilisés pour permettre de réaliser la transition énergétique, il pourrait être plus délicat pour ces organisations de se positionner de manière négative par rapport à de tels projets, ce qui représente un sujet d'analyse qui nous semble particulièrement fécond.

En somme, plusieurs recherches complémentaires pourraient être réalisées afin d'observer les cadres mobilisés dans des projets visant l'exploitation d'autres minéraux ou localisés dans d'autres régions du Québec, ou encore pour étudier la mobilisation de groupes environnementaux nationaux par rapport à des projets d'exploitation de minéraux critiques et stratégiques. De plus, dans l'objectif de confirmer les constats réalisés dans le cadre de notre analyse documentaire et de mieux saisir les stratégies de chacun des promoteurs et des opposants, il pourrait être profitable de s'entretenir avec ces derniers.

CONCLUSION

Notre recherche nous a permis de relever les cadres mobilisés dans les communications autour des projets miniers de Matawinie et La Loutre, et plus particulièrement dans celles de leurs promoteurs, soit Nouveau Monde Graphite et Lomiko Metals, et de leurs principaux opposants, soit l'Association pour la protection du Lac Taureau et le Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation. Au moyen de la stratégie d'analyse thématique, notre étude de cas comparée nous a permis de relever les cadres mobilisés, de voir comment les différents thèmes et cadres sont mis en relation les uns aux autres, d'observer la manière avec laquelle la notion d'acceptabilité sociale est mobilisée dans ces cadres et de constater l'évolution de ceux-ci dans le temps. Notre analyse comparative des cadres nous a également amené à remarquer les similitudes et les différences dans les thèmes mobilisés par chacun des acteurs étudiés.

Notre analyse nous a amené à recenser la présence de huit thèmes dans les communications des promoteurs et des opposants, soit les thèmes des impacts sur l'environnement, de la transition énergétique, de l'acceptabilité sociale, de l'économie, technique, de gouvernance, politique et réglementaire. Nos résultats montrent que le thème de la transition énergétique représente le principal thème mobilisé par les promoteurs, alors qu'elle est peu présente dans les communications des opposants. Nouveau Monde Graphite et Lomiko Metals ont recours à ce thème dans l'objectif de positionner indirectement leurs projets dans la transition énergétique et les objectifs mondiaux de décarbonation. Les promoteurs mettent ainsi de l'avant la demande pour le graphite et sa nécessité dans la fabrication de batteries destinées aux véhicules électriques afin d'insister sur le fait que leurs projets permettent de réaliser les objectifs d'électrification du secteur des transports et, indirectement, de réaliser la transition énergétique. À cet effet, nous avons pu constater que les promoteurs ne présentent pas directement leurs projets comme « nécessaires » pour permettre d'atteindre les objectifs mondiaux de décarbonation, mais qu'ils associent plutôt cette « nécessité » au graphite dans la fabrication de batteries, ce qui permet alors de lier les projets à la réalisation de la transition énergétique.

Pour les opposants, c'est plutôt le thème des impacts sur l'environnement qui est le thème le plus souvent mis de l'avant. Ce thème constitue également l'un des principaux thèmes dans les communications des promoteurs, tout en étant mobilisé de manière très différente que ne le font les opposants. En effet, les opposants mettent de l'avant les risques que présentent les projets sur l'environnement immédiat, alors que les promoteurs insistent sur les actions qu'ils mettent en place afin de protéger l'environnement.

Néanmoins, les principaux cadres composant ce thème sont relativement similaires pour les opposants et les promoteurs, soit : la qualité de l'eau, la gestion des résidus miniers et la restauration du site après son exploitation.

Le thème de l'acceptabilité sociale représente également l'un des thèmes les plus mobilisés, à la fois par les opposants et les promoteurs. Encore une fois, ce thème est toutefois mis de l'avant de manière très différente d'un acteur à l'autre. Les promoteurs insistent sur les actions mises en place pour favoriser l'acceptabilité sociale de leurs projets, notamment pour informer et consulter les parties prenantes, alors que les opposants tentent de démontrer l'inacceptabilité sociale des projets. Les opposants mettent ainsi de l'avant l'opposition citoyenne et les impacts négatifs du projet sur l'environnement immédiat et le secteur touristique, le tout dans l'optique de démontrer que le projet ne jouit pas d'une acceptabilité sociale au sein de la communauté.

Le thème de l'économie représente aussi un thème important dans les communications entourant les projets. Sa présence est néanmoins très différente de ce à quoi nous aurions pu nous attendre sous l'éclairage des communications entourant habituellement ce type de projet d'exploitation minière et de notre revue de littérature sur le sujet. En effet, il ressort de notre analyse que ce thème est surtout mobilisé dans les communications des opposants pour mettre de l'avant les impacts négatifs des projets sur l'économie de la région, et plus précisément sur le secteur touristique. En revanche, le thème est peu présent dans les communications des promoteurs.

En ce qui a trait aux autres thèmes identifiés dans notre analyse, soit les thèmes technique, de gouvernance, politique et réglementaire, il ressort que ces derniers se sont révélés relativement peu présents dans les communications des promoteurs tout comme dans celles des opposants. Exception notable : le Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation a placé le thème réglementaire au cœur de ses communications, celle-ci constituant le second thème le plus mobilisé par cet acteur, après celui des impacts sur l'environnement. En effet, ce dernier mobilise la réglementation associée à l'identification des territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) pour tenter de démontrer que la région n'est pas propice à accueillir une mine, en plus d'interpeller le gouvernement pour qu'il modifie la réglementation en lien avec l'encadrement de l'activité minière sur le territoire.

En outre, notre analyse nous a permis de relever les liens réalisés entre ces différents thèmes par les promoteurs et les opposants. Du côté des promoteurs, Nouveau Monde Graphite associe les thèmes de

l'économie et de l'acceptabilité sociale pour démontrer que ses actions liées au secteur touristique sont le fruit de la consultation des parties prenantes. Pour montrer la cohérence de ses actions et ses bonnes pratiques en matière de gouvernance, Nouveau Monde Graphite mobilise également, via les facteurs ESG, le thème de la gouvernance en établissant des liens avec ceux de la transition énergétique, de l'acceptabilité sociale et des impacts sur l'environnement. Quant à lui, Lomiko Metals associe les thèmes politique et de l'acceptabilité sociale avec celui de la transition énergétique pour évoquer la croissance de la demande pour le graphite et l'intégration du projet dans le *Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques*, ainsi que pour rappeler l'importance d'informer les parties prenantes quant à la nécessité d'obtenir du graphite pour fabriquer des batteries destinées aux véhicules électriques.

Du côté des opposants, l'Association pour la protection du Lac Taureau associe les thèmes de l'économie et des impacts sur l'environnement afin de faire valoir que les résidus miniers représentent des risques sur l'eau, et donc sur le secteur touristique. Ce lien est également mis de l'avant pour justifier l'opposition citoyenne au projet et ainsi le lier avec le thème de l'acceptabilité sociale. De plus, l'Association mobilise le thème de la gouvernance avec ceux des impacts sur l'environnement et de la transition énergétique pour remettre en question le discours de Nouveau Monde Graphite portant sur la gestion des risques sur l'eau, la carboneutralité de son projet et la demande croissante pour le graphite. Quant à lui, le Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation met de l'avant, de pair, les thèmes économique et réglementaire pour justifier ses demandes visant la reconnaissance de certaines parties du territoire comme incompatibles à l'activité minière, notamment en raison des impacts des tels projets miniers sur le secteur touristique. Le Regroupement associe également les thèmes de l'acceptabilité sociale et des impacts sur l'environnement pour souligner que les risques sur l'environnement immédiat sont parmi les principales causes de l'inacceptabilité sociale du projet. En somme, un certain nombre de relations entre les différents thèmes ont été relevées dans les communications des promoteurs et des opposants.

Par la suite, on a pu observer la manière dont la notion d'acceptabilité sociale est mobilisée dans les cadres des promoteurs et des opposants. Nouveau Monde Graphite met de l'avant cette notion en insistant sur les actions déployées pour informer, consulter et établir un dialogue avec les parties prenantes. Du côté de Lomiko Metals, la vision de l'acceptabilité sociale repose principalement sur l'information des parties prenantes et sur l'importance que celles-ci soient à l'écoute du promoteur pour bien saisir les tenants et aboutissants du projet. Ainsi, on a pu dénoter que la conception de l'acceptabilité sociale des deux promoteurs semblait très différente. Pour les opposants, la notion d'acceptabilité sociale fait plutôt

référence à l'opposition citoyenne par rapport au projet. En effet, les opposants mobilisent ce thème pour montrer leurs oppositions, se positionner comme le principal opposant des projets en cause et insister sur l'inacceptabilité sociale de ces derniers. Dans l'optique de démontrer cette inacceptabilité sociale, les opposants mettent notamment de l'avant les impacts du projet sur l'environnement immédiat et le secteur touristique. Ainsi, nous avons pu observer que la notion d'acceptabilité sociale est mobilisée par tous les acteurs étudiés, et ce, bien que différemment. Néanmoins, en mobilisant ce thème, les promoteurs et les opposants tentent tous de démontrer l'acceptabilité ou l'inacceptabilité sociale des projets.

Ensuite, on a pu dénoter l'évolution des cadres mobilisés par les promoteurs et les opposants à travers le temps. Du côté des promoteurs, nous avons constaté que le thème technique est proportionnellement plus mobilisé au début du développement des projets et qu'il l'est de moins en moins dès lors que la taille et le potentiel du gisement de minéral sont confirmés. Par la suite, nous avons pu observer une mobilisation plus soutenue d'autres thèmes, notamment ceux de la transition énergétique, des impacts sur l'environnement et de l'acceptabilité sociale. Le tout semble alors s'effectuer dans une optique d'accroître l'assentiment positif par rapport au projet au sein de la communauté et d'ainsi forger son acceptabilité sociale. Du côté des opposants, nous avons pu constater que les communications se sont structurées quelque temps après le début des mobilisations et qu'au fil de leurs évolutions, le thème des impacts sur l'environnement est demeuré le thème le plus mobilisé. On a néanmoins pu relever que le thème réglementaire, et particulièrement le cadre relatif au territoire incompatible à l'activité minière, a été mis progressivement au cœur des communications du Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation. On a également pu noter que la mobilisation de l'Association pour la protection du Lac Taureau semble s'être essoufflée après l'autorisation du projet de Nouveau Monde Graphite par le gouvernement en 2021.

D'autre part, notre discussion nous a amené à réfléchir sur l'incidence des cadres sur l'acceptabilité sociale des projets ainsi que sur la conception et la construction de l'acceptabilité et l'inacceptabilité sociale. D'abord, nous énonçons que les cadres mobilisés par Nouveau Monde Graphite et par Lomiko Metals ne semblent pas avoir eu d'effets sur l'acceptabilité sociale des projets pour l'Association pour la protection du Lac Taureau et le Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation. Les cadres mobilisés par Nouveau Monde Graphite semblent cependant avoir eu un effet sur les personnes résidentes permanentes, ce qui nous amène à nous interroger sur la représentativité de l'Association pour la protection du Lac Taureau au sein de la communauté. Ensuite, on a pu relever que les conceptions de

l'acceptabilité sociale pour Nouveau Monde Graphite et Lomiko Metals sont très différentes. En nous basant sur l'approche des modèles de relations publiques développés par Grunig (1992, dans Yates et Turbide, 2018), nous avons pu observer que Nouveau Monde Graphite s'inscrit dans le modèle de communication asymétrique bidirectionnelle, alors que Lomiko Metals relève du modèle de l'information au public, en plus de s'inscrire dans une optique de déversement du savoir auprès de ses parties prenantes. De plus, nous avons pu constater que les promoteurs et les opposants mobilisent des changements d'échelle au sein de leur discours afin de construire l'acceptabilité ou l'inacceptabilité sociale des projets. Ces jeux d'échelle permettent de montrer que les impacts des projets dépassent les communautés directement touchées par ceux-ci. Ainsi, les promoteurs positionnent notamment leurs projets comme des contributions directes à l'électrification des transports au niveau mondial, et donc à la réalisation de la transition énergétique, en plus de montrer leur adéquation avec différents plans et stratégies gouvernementaux. De leur côté, les opposants font valoir que les impacts négatifs des projets sur le secteur touristique affectent l'économie régionale au sens large.

En somme, notre analyse des cadres nous a permis d'observer et de décrire les thèmes mobilisés dans les communications entourant la mine Matawinie et le projet La Loutre, de relever les relations entre ces thèmes, de voir la manière dont la notion d'acceptabilité sociale est mobilisée, en plus d'observer l'évolution de ces cadres ainsi que leurs différences et leurs similitudes au sein des communications des promoteurs et des opposants. Le tout nous a par la suite amené à discuter de l'impact des cadres mobilisés par les promoteurs sur l'acceptabilité sociale des projets et à déterminer que ceux-ci ont eu peu d'impacts auprès des opposants.

ANNEXE A

ÉLÉMENTS DU CORPUS ANALYSÉS

A.1 Corpus de recherche relatif à la mine Matawinie de Nouveau Monde Graphite

A.1.1 Corpus relatif à Nouveau Monde Graphite

A.1.1.1 Documents

Nouveau Monde Graphite (2020a, 28 janvier). *Projet de graphite Matawinie – Présentation du projet* [Document déposé au BAPE]. Bureau d’audiences publiques sur l’environnement (DA3). <https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/projet-minier-matawinie-a-saint-michel-des-saints/documentation/>

Nouveau Monde Graphite (2020b, 29 janvier). *Comité associés au projet* [Document déposé au BAPE]. Bureau d’audiences publiques sur l’environnement (DA41). <https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/projet-minier-matawinie-a-saint-michel-des-saints/documentation/>

Nouveau Monde Graphite (2020c). *Rapport annuel 2020 – Des solutions zéro carbone™ pour les technologies propres de demain*. Nouveau Monde Graphite. https://nmg.com/wp-content/uploads/2023/03/NMG_Rapport_Annuel_2020_Numerique.pdf

Nouveau Monde Graphite (2020d). *Rapport ESG 2020 – Matériaux de batteries écologiques pour propulser la révolution énergétique*. Nouveau Monde Graphite. <https://nmg.com/wp-content/uploads/2021/10/NMG-Rapport-ESG-2020.pdf>

Nouveau Monde Graphite (2021a). *Rapport annuel 2021 – Propulser un nouveau monde*. Nouveau Monde Graphite. <https://nmg.com/wp-content/uploads/2022/03/NMG-Rapport-annuel-2021.pdf>

Nouveau Monde Graphite (2021b). *Rapport ESG 2021 – Insuffler durabilité, leadership et innovation dans la révolution énergétique*. Nouveau Monde Graphite. <https://nmg.com/wp-content/uploads/2022/05/NMG-Rapport-ESG-2021.pdf>

Nouveau Monde Graphite (2022a). *Plan d’action climatique 2022-2023+*. Nouveau Monde Graphite. <https://nmg.com/fr/en-route-vers-le-net-zero/>

Nouveau Monde Graphite (2022b). *Rapport annuel 2022 – Du minerai aux matériaux de batterie*. Nouveau Monde Graphite. <https://nmg.com/wp-content/uploads/2023/03/NMG-Rapport-annuel-2022.pdf>

Nouveau Monde Graphite (2022c). *Rapport ESG 2022 – Force motrice au sein de la transition énergétique propre*. Nouveau Monde Graphite. <https://nmg.com/wp-content/uploads/2023/05/NMG-Rapport-ESG-2022.pdf>

Nouveau Monde Graphite (2022d, septembre). *Présentation corporative – Des matériaux de batterie écologiques pour propulser la transition énergétique*. Nouveau Monde Graphite.
<https://nmg.com/fr/>

Nouveau Monde Graphite (2023a, mai). *Présentation corporative – Des matériaux de batterie écologiques pour propulser la transition énergétique*. Nouveau Monde Graphite.
<https://nmg.com/fr/>

A.1.1.2 Extraits de documents ou sommaires de rapports

Nouveau Monde Graphite (2020e, 30 janvier). *Plan d'intégration au territoire du projet minier Matawinie*, 1-16 [Document déposé au BAPE]. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (DA5). <https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/projet-minier-matawinie-a-saint-michel-des-saints/documentation/>

Nouveau Monde Graphite (2020f, 10 février). *Note technique – Sommaire des émissions de gaz à effet de serre (GES)* [Document déposé au BAPE]. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (DA38). <https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/projet-minier-matawinie-a-saint-michel-des-saints/documentation/>

Nouveau Monde Graphite (2020g, 23 février). *Sommaire de l'étude d'impact environnemental et sociale – Projet minier Matawinie* [Document déposé au BAPE]. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (DA40). <https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/projet-minier-matawinie-a-saint-michel-des-saints/documentation/>

A.1.1.3 Communiqués de presse

Nouveau Monde Graphite (2016a, 8 janvier). *Nouveau Monde dévoile ses objectifs pour l'année 2016 et annonce la nomination d'un nouvel administrateur* [Communiqué de presse].
<https://nmg.com/fr/objectifs-2016-et-la-nomination-dun-nouvel-administrateur/>

Nouveau Monde Graphite (2016b, 17 février). *Nouveau Monde annonce la tenue d'une séance d'information concernant son projet de graphite Matawinie* [Communiqué de presse].
<https://nmg.com/fr/nouveau-monde-annonce-la-tenue-dune-seance-dinformation-concernant-son-projet-de-graphite-matawinie/>

Nouveau Monde Graphite (2016c, 22 juin 2016) *Nouveau Monde annonce une évaluation économique préliminaire solide avec une VAN avant impôts de 403.7 millions de dollars et un TRI de 31,2% concernant son Bloc de Claims Tony de la propriété de graphite Matawinie* [Communiqué de presse]. <https://nmg.com/fr/nouveau-monde-annonce-une-evaluation-economique-preliminaire-solide-avec-une-van-avant-impots-de-403-7-millions-de-dollars-et-un-tri-de-312-concernant-son-bloc-de-claims-tony-de-la-propriete-de-graph/>

- Nouveau Monde Graphite (2016d, 8 août). *Nouveau Monde annonce la publication d'un rapport technique concernant l'étude économique préliminaire du gisement de graphite de la Zone Ouest du Bloc de Claims Tony – Propriété Matawinie, Québec* [Communiqué de presse]. <https://nmg.com/fr/nouveau-monde-annonce-la-publication-dun-rapport-technique-concernant-letude-economique-preliminaire-du-gisement-de-graphite-de-la-zone-ouest-du-bloc-de-claims-tony-propriete-matawinie-quebec/>
- Nouveau Monde Graphite (2017a, 5 janvier). *Nouveau Monde dévoile ses objectifs pour l'année 2017* [Communiqué de presse]. <https://nmg.com/fr/nouveau-monde-devoile-ses-objectifs-pour-lannee-2017/>
- Nouveau Monde Graphite (2017b, 25 octobre). *Nouveau Monde annonce les résultats d'une solide étude de pré faisabilité avec une VAN avant impôts de 498,7 M \$ et un TRI de 32,4 % pour la propriété de graphite Matawinie* [Communiqué de presse]. <https://nmg.com/fr/nouveau-monde-annonce-les-resultats-dune-solide-etude-de-prefaisabilite-avec-une-van-avant-impots-de-4987-m-et-un-tri-de-324-pour-la-propriete-de-graphite-matawinie/>
- Nouveau Monde Graphite (2018a, 24 janvier). *Nouveau Monde Graphite fait le point sur une année de succès et dévoile ses objectifs pour l'année 2018* [Communiqué de presse]. <https://nmg.com/fr/point-sur-une-annee-de-succes-et-objectifs-2018/>
- Nouveau Monde Graphite (2018b, 10 avril). *Première mine à ciel ouvert entièrement électrifiée: L'étude de faisabilité sera complétée en 2018* [Communiqué de presse]. <https://nmg.com/fr/premiere-mine-a-ciel-ouvert-entierement-electrifiee/>
- Nouveau Monde Graphite (2018c, 12 avril). *Le Conseil des Atikamekw de Manawan, le Conseil de la Nation Atikamekw et Nouveau Monde Graphite annoncent la signature d'une entente-cadre pour le projet Matawinie* [Communiqué de presse]. <https://nmg.com/fr/conseil-des-atikamekw-manawan-conseil-nation-atikamekw-nouveau-monde-graphite-signature-entente-cadre/>
- Nouveau Monde Graphite (2018d, 24 août). *Signature d'une entente de principe entre la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints et Nouveau Monde Graphite pour le projet Matawinie* [Communiqué de presse]. <https://nmg.com/fr/signature-dune-entente-entre-municipalite-de-saint-michel-des-saints-et-nouveau-monde-graphite-projet-matawinie/>
- Nouveau Monde Graphite (2018e, 25 octobre). *Nouveau Monde annonce les résultats d'une solide étude de faisabilité avec une VAN avant impôts de 1 287 M \$ et un TRI de 40,6 % et une VAN après impôts de 751 M \$ et un TRI de 32,2 % concernant son projet minier à ciel ouvert tout électrique* [Communiqué de presse]. <https://nmg.com/fr/annonce-resultats-etude-de-faisabilite/>
- Nouveau Monde Graphite (2018f, 18 décembre). *Plus de 80 % des gens sondés dans la région de Saint-Michel-des-Saints jugent le projet de Nouveau Monde Graphite positif pour la région* [Communiqué de presse]. <https://nmg.com/fr/plus-de-80-des-gens-sondes-dans-la-region-de-saint-michel-des-saints-jugent-le-projet-de-nouveau-monde-graphite-positif-pour-la-region/>
- Nouveau Monde Graphite (2019a, 14 janvier). *Sondage Léger: le projet minier globalement appuyé par la population à Saint-Michel-des-Saints* [Communiqué de presse]. <https://nmg.com/fr/sondage-leger-le-projet-minier-globalement-appuye-par-la-population-a-saint-michel-des-saints/>

- Nouveau Monde Graphite (2019b, 14 janvier). *Nouveau Monde souligne ses réussites de l'année 2018 et dévoile ses objectifs pour l'année 2019* [Communiqué de presse]. <https://nmg.com/fr/reussites-de-lannee-2018-et-objectifs-pour-lannee-2019/>
- Nouveau Monde Graphite (2019c, 11 avril). *Nouveau Monde Graphite dépose l'étude d'impact environnemental et social pour son projet Matawinie* [Communiqué de presse]. <https://nmg.com/fr/nouveau-monde-graphite-depose-letude-dimpact-environnemental-et-social-pour-son-projet-matawinie/>
- Nouveau Monde Graphite (2019d, 23 avril). *Le Conseil des Atikamekw de Manawan, le Conseil de la Nation Atikamekw et Nouveau Monde Graphite annoncent la signature d'une entente de pré-développement pour le projet Matawinie* [Communiqué de presse]. <https://nmg.com/fr/le-conseil-des-atikamekw-de-manawan-le-conseil-de-la-nation-atikamekw-et-nouveau-monde-graphite-annoncent-la-signature-dune-entente-de-pre-developpement-pour-le-projet-matawinie/>
- Nouveau Monde Graphite (2019e, 17 décembre). *Nouveau Monde franchit un jalon important en évaluation environnementale* [Communiqué de presse]. <https://nmg.com/fr/nouveau-monde-franchit-un-jalon-important-en-evaluation-environnementale/>
- Nouveau Monde Graphite (2020h, 14 janvier). *Année charnière pour Nouveau Monde Graphite – Objectifs 2020 : Permis, début construction et PVA* [Communiqué de presse]. <https://nmg.com/fr/annee-charniere-pour-nouveau-monde-graphite/>
- Nouveau Monde Graphite (2020i, 24 janvier). *Engagement historique envers la Haute-Matawinie – Saint-Michel-des-Saints et Nouveau Monde Graphite formalisent leur collaboration* [Communiqué de presse]. <https://nmg.com/fr/engagement-historique-envers-la-haute-matawinie/>
- Nouveau Monde Graphite (2020j, 28 janvier). *Soutien réaffirmé envers le projet Matawinie – Nouveau Monde fait le point sur ses efforts d'acceptabilité sociale* [Communiqué de presse]. <https://nmg.com/fr/soutien-reaffirme-envers-le-projet-matawinie/>
- Nouveau Monde Graphite (2020k, 30 mars). *Nouveau Monde fait une mise au point sur l'avancement de son projet* [Communiqué de presse]. <https://nmg.com/fr/nouveau-monde-fait-une-mise-au-point-sur-lavancement-de-son-projet/>
- Nouveau Monde Graphite (2020l, 15 avril). *Nouveau Monde avance son électrification en mandatant Hydro-Québec pour son raccordement* [Communiqué de presse]. <https://nmg.com/fr/nouveau-monde-avance-son-electrification-en-mandatant-hydro-quebec-pour-son-raccordement/>
- Nouveau Monde Graphite (2020m, 26 juin). *Le BAPE rend une évaluation favorable du projet de Nouveau Monde Graphite* [Communiqué de presse]. <https://nmg.com/fr/le-bape-rend-son-evaluation-du-projet-de-nouveau-monde-graphite/>
- Nouveau Monde Graphite (2020n, 2 novembre). *Nouveau Monde sélectionnée comme partenaire-clé par les gouvernements canadien et québécois pour l'électrification d'opérations minières* [Communiqué de presse]. <https://nmg.com/fr/nouveau-monde-selectionnee-comme-partenaire-cle-par-les-gouvernements-canadien-et-quebecois-pour-lelectrification-doperations-minières/>

Nouveau Monde Graphite (2020o, 23 novembre). *Une première mondiale, Nouveau Monde s'engage à utiliser une flotte 100 % électrique pour une mine à ciel ouvert durable et invite les fabricants à une préqualification* [Communiqué de presse]. <https://nmg.com/fr/flotte-electrique-rfq/>

Nouveau Monde Graphite (2020p, 17 décembre). *Bilan de l'année 2020 – Nouveau Monde franchit des jalons d'importance et se positionne comme entreprise d'anode de batteries lithium-ion de premier plan verticalement intégrée pour la révolution des véhicules électriques et des énergies propres* [Communiqué de presse]. <https://nmg.com/fr/bilan-2020/>

Nouveau Monde Graphite (2021c, 5 janvier). *Une année passionnante en perspective alors que Nouveau Monde entame la production de matériaux pour batteries carboneutres pour l'industrie des véhicules électriques et des énergies renouvelables* [Communiqué de presse]. <https://nmg.com/fr/objectifs-2021/>

Nouveau Monde Graphite (2021d, 10 février). *Nouveau Monde franchit une étape clé en recevant l'autorisation du gouvernement du Québec pour la construction de ce qui deviendra la plus grande mine de graphite en Occident* [Communiqué de presse]. <https://nmg.com/fr/autorisation-mine-matawinie/>

Nouveau Monde Graphite (2021e, 13 avril). *Nouveau Monde confirme son engagement à atteindre la carboneutralité de manière rétroactive, présente et future, en lançant son plan d'action climatique pour une empreinte carbone nette zéro* [Communiqué de presse]. <https://nmg.com/fr/carboneutralite-pac/>

Nouveau Monde Graphite (2021f, 29 juillet). *Nouveau Monde fait le point sur le projet de mine Matawinie : l'ingénierie et les travaux civils de construction avancent* [Communiqué de presse]. <https://nmg.com/fr/matawinie-construction-update-2021/>

Nouveau Monde Graphite (2021g, 14 octobre). *Nouveau Monde publie son premier rapport ESG axé sur l'excellence environnementale et le développement durable* [Communiqué de presse]. <https://nmg.com/fr/rapport-esg-2020/>

Nouveau Monde Graphite (2021h, 16 novembre). *Nouveau Monde fait le point sur le développement de ses activités dans le domaine des matériaux pour batteries, de la mine au marché* [Communiqué de presse]. <https://nmg.com/fr/mise-a-jour-q3-2021/>

Nouveau Monde Graphite (2022e, 29 janvier). *Nouveau Monde reçoit la cote de durabilité A2 de Moody's pour ses activités écoresponsables de la mine aux matériaux de batteries et fait le point sur son développement* [Communiqué de presse]. <https://nmg.com/fr/cote-durabilite-objectifs-2022/>

Nouveau Monde Graphite (2022f, 24 février). *NMG dévoile son plan d'action climatique : carboneutralité continue et transition réussie vers le Net Zéro* [Communiqué de presse]. <https://nmg.com/fr/plan-action-climatique/>

Nouveau Monde Graphite (2022g, 25 mars). *NMG présente une mise à jour trimestrielle et publie son rapport annuel – Exécution disciplinée du plan d'affaires de la Société* [Communiqué de presse]. <https://nmg.com/fr/rapport-annuel-2021/>

Nouveau Monde Graphite (2022h, 13 mai). *NMG présente une mise à jour trimestrielle dans un contexte d'évolution favorable des conditions du marché des matériaux de batteries* [Communiqué de presse]. <https://nmg.com/fr/q1-2022-update/>

Nouveau Monde Graphite (2022i, 19 mai). *NMG publie son rapport ESG 2021 et son avis de convocation de son assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires* [Communiqué de presse]. <https://nmg.com/fr/rapport-esg-2021/>

Nouveau Monde Graphite (2022j, 6 juillet). *NMG publie les résultats de l'étude de faisabilité de son modèle intégré du minerai au matériel d'anode, qui confirme l'attractivité économique de ce qui devrait devenir la plus grande exploitation de graphite naturel en Amérique du Nord* [Communiqué de presse]. <https://nmg.com/fr/etude-faisabilite-integree/>

Nouveau Monde Graphite (2022k, 18 juillet). *L'analyse de cycle de vie des matériaux avancés de graphite de NMG confirme une faible empreinte écologique* [Communiqué de presse]. <https://nmg.com/fr/analyse-cycle-vie-faible-empreinte/>

Nouveau Monde Graphite (2022l, 11 août). *NMG présente une mise à jour trimestrielle alors que la Société avance les phases 2 et 3 de son plan de croissance et dépose son étude de faisabilité pour les projets de la mine Matawinie et de l'usine de matériaux de batterie de Bécancour* [Communiqué de presse]. <https://nmg.com/fr/mise-a-jour-t2-2022-faisabilite/>

Nouveau Monde Graphite (2023b, 24 mars). *NMG publie une mise à jour opérationnelle et dépose ses rapports financiers de 2022 : le développement de ce qui devrait devenir la plus grande source intégrée de matériaux de graphite naturel en Amérique du Nord pour la transition énergétique se poursuit* [Communiqué de presse]. <https://nmg.com/fr/rapports-financiers-2022/>

Nouveau Monde Graphite (2023c, 20 avril). *Caterpillar et NMG renforcent leur collaboration zéro gaz d'échappement par des ententes définitives sur l'approvisionnement de la flotte et des infrastructures de la Mine Matawinie, ainsi que par un protocole d'entente « offtake » sur les matériaux pour batteries de NMG* [Communiqué de presse]. <https://nmg.com/fr/caterpillar-ententes-offtake/>

Nouveau Monde Graphite (2023d, 11 mai). *NMG publie son Rapport ESG 2022, présente une mise à jour opérationnelle et annonce son assemblée générale et extraordinaire annuelle des actionnaires* [Communiqué de presse]. <https://nmg.com/fr/rapport-esg-2022/>

A.1.1.4 Pages du site web

Nouveau Monde (2015a, 4 février). *Projets – Matawinie*. WayBack Machine. <https://web.archive.org/web/20150204042101/http://www.nouveaumonde.ca/fr/projets/matawinie>

Nouveau Monde (2015b, 24 juin). *La nécessité de l'industrie d'une exploration rentable et efficace* [Page d'accueil]. WayBack Machine. <https://web.archive.org/web/20150624011603/https://nouveaumonde.ca/fr/>

- Nouveau Monde (2016e, 9 juillet) *Matawinie – Informations communauté*. WayBack Machine.
<https://web.archive.org/web/20160709103229/http://nouveaumonde.ca/fr/matawinie-communaute/>
- Nouveau Monde Graphite (2017c, 16 juin). *Développeur d'une propriété de graphite avec mission socio-environnementale* [Page d'accueil]. WayBack Machine.
<https://web.archive.org/web/20170616215915/https://nouveaumonde.ca/fr/>
- Nouveau Monde Graphite (2018g, 22 octobre) *Servir l'économie de demain en valorisant de manière durable nos matières premières*[Page d'accueil]. WayBack Machine.
<https://web.archive.org/web/20181022034541/https://nouveaumonde.ca/fr/>
- Nouveau Monde Graphite (2020q, 16 février). *Projets – Projet minier Matawinie*. WayBack Machine.
<https://web.archive.org/web/20200216235712/http://nouveaumonde.ca/matawinie/>
- Nouveau Monde Graphite (2020r, 17 février). *Projets – Dépôt Matawinie*. WayBack Machine.
<https://web.archive.org/web/20200217034503/http://nouveaumonde.ca/projects/depot-matawinie/>
- Nouveau Monde Graphite (2020s, 18 février). *Communauté – Comité d'accompagnement*. WayBack Machine.
<https://web.archive.org/web/20200218102811/http://nouveaumonde.ca/community/comite-accompagnement/>
- Nouveau Monde Graphite (2020t, 18 février). *Communauté – Communauté d'accueil*. WayBack Machine.
<https://web.archive.org/web/20200218102800/http://nouveaumonde.ca/community/localisation-du-projet/>
- Nouveau Monde Graphite (2020u, 18 février). *Communauté – Implication sociale*. WayBack Machine.
<https://web.archive.org/web/20200218102816/http://nouveaumonde.ca/community/implication-sociale/>
- Nouveau Monde Graphite (2020v, 18 février). *Projets – Mine 100% électrique*. WayBack Machine.
<https://web.archive.org/web/20200218102805/http://nouveaumonde.ca/projects/mine-100-electrique/>
- Nouveau Monde Graphite (2020w, 18 février). *Projets – Produits à valeur ajoutée*. WayBack Machine.
<https://web.archive.org/web/20200218102911/http://nouveaumonde.ca/projects/valeur-ajoutee/>
- Nouveau Monde Graphite (2020x, 18 février). *Projets – Appuyer NMG*. WayBack Machine.
<https://web.archive.org/web/20200218102901/http://nouveaumonde.ca/projects/appuyer-nmg/>
- Nouveau Monde Graphite (2020y, 22 février). *Nouveau Monde Graphite – Servir l'économie de demain en valorisant les ressources naturelles d'aujourd'hui* [Page d'accueil]. WayBack Machine.
<https://web.archive.org/web/20200222073957/http://nouveaumonde.ca/>

Nouveau Monde Graphite (2022m, 21 janvier). *Opérations*. WayBack Machine.
<https://web.archive.org/web/20220121092757/https://nmg.com/fr/operations/>

Nouveau Monde Graphite (2023e, 31 mai). *À propos*. Nouveau Monde Graphite. <https://nmg.com/fr/a-propos/>

Nouveau Monde Graphite (2023f, 31 mai). *Matériaux de batteries écologiques pour propulser la révolution énergétique* [Page d'accueil]. Nouveau Monde Graphite. <https://nmg.com/fr/>

Nouveau Monde Graphite (2023g, 31 mai). *Opérations*. Nouveau Monde Graphite.
<https://nmg.com/fr/operations/>

A.1.2 Corpus relatif à l'Association pour la protection du Lac Taureau

A.1.2.1 Documents

Association pour la protection du Lac Taureau (APLT) (2016a, 17 septembre). *Déclaration au nom de l'Association pour la protection du Lac Taureau (ou APLT) – À l'occasion de la rencontre organisée par le promoteur Nouveau Monde*. Association pour la protection du Lac Taureau.
<http://www.aplt.org/DECLARATION%20APLT.pdf>

Association pour la protection du Lac Taureau (APLT) (2016b). *Bulletin n° 29*, 4-6. Association pour la protection du Lac Taureau. <http://www.aplt.org/Bulletin%2029.pdf>

Association pour la protection du Lac Taureau (APLT) (2017). *Bulletin n° 30*. Association pour la protection du Lac Taureau. <http://www.aplt.org/Bulletin%2030.pdf>

Association pour la protection du Lac Taureau (APLT) (2018a). *Bulletin n° 31*. Association pour la protection du Lac Taureau. <http://www.aplt.org/Bulletin%2031.pdf>

Association pour la protection du Lac Taureau (APLT) (2019). *Bulletin n° 32*. Association pour la protection du Lac Taureau. <http://www.aplt.org/Bulletin%2032.pdf>

Association pour la protection du Lac Taureau (APLT) (2020a, 14 janvier). *Fausses informations véhiculées à votre ministère par la minière Nouveau Monde Graphite en prévision de l'enquête du BAPE (projet Matawinie)* [Lettre au ministre de l'Environnement]. Coalition des opposants à un projet minier en Haute-Matawinie (COPH). <http://www.lacoph.com/public/doc/2020-01-14%20APLT-Lettre%20au%20Ministre%20-%20MELCC-BAPE-Mine%20Matawinie.pdf>

Association pour la protection du Lac Taureau (APLT) (2020b, 20 février). *Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans le cadre du projet Minier Matawinie à Saint-Michel-des-Saints* [Document déposé au BAPE]. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (DA5). <https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/projet-minier-matawinie-saint-michel-des-saints/documentation/>

Association pour la protection du Lac Taureau (APLT) (2020c). *Bulletin n° 33*. Association pour la protection du Lac Taureau. <http://www.aplt.org/Bulletin%2033.pdf>

Association pour la protection du Lac Taureau (APLT) (2021a). *Bulletin n° 34*. Association pour la protection du Lac Taureau. <http://www.aplt.org/Bulletin%2034.pdf>

Association pour la protection du Lac Taureau (APLT) (2021b). *Vers des batteries sans graphite* [Note d'information]. Association pour la protection du Lac Taureau. <http://www.aplt.org/Comm%20APLT.pdf>

Association pour la protection du Lac Taureau (APLT) (2022). *Bulletin n° 35*. Association pour la protection du Lac Taureau. <http://www.aplt.org/Bulletin35.pdf>

A.1.2.2 Communiqués de presse

Association pour la protection du Lac Taureau (APLT) (2016c, 18 novembre). *Oui au développement durable, non à la destruction de l'environnement* [Communiqué de presse]. Association pour la protection du Lac Taureau (2017). Bulletin n° 30, 17-18. <http://www.aplt.org/Bulletin%2030.pdf>

Association pour la protection du Lac Taureau (APLT) (2018b, 9 avril). *Une mine à ciel ouvert à Saint-Michel-des-Saints menace les eaux du lac Taureau - Une association de citoyens dénonce les contradictions du promoteur* [Communiqué de presse]. <http://www.aplt.org/Communique2.pdf>

Association pour la protection du Lac Taureau (APLT) (2018c, 13 avril). *La minière Nouveau Monde Graphite commet d'autres bêtises dans ses déclarations publiques: Incompétence ou mauvaise foi ?* [Communiqué de presse]. <http://aplt.org/Communique3.pdf>

Association pour la protection du Lac Taureau (APLT) (2021c, 27 mars). *Nouveau Monde Graphite – Une analyse dévastatrice par Seeking Alpha* [Communiqué de presse]. <http://www.aplt.org/APLT-Seeking.pdf>

Association pour la protection du Lac Taureau (APLT), Coalition des opposants à un projet minier en Haute-Matawine (COPH) et Coalition pour que le Québec ait meilleure mine (QMM) (2020, 26 juin). *Feux rouges pour la santé, l'environnement, le tourisme : Le BAPE demande davantage d'études sur le projet minier de Nouveau Monde Graphite* [Communiqué de presse]. <http://www.aplt.org/BAPE-communique.html>

A.1.3 Corpus d'articles de presse relatif au projet

Baril, H. (2017, 26 juillet). *Projet de mine de graphite : un partenaire chinois, mais toujours de la grogne*. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/affaires/economie/energie-et-ressources/201707/26/01-5119362-projet-de-mine-de-graphite-un-partenaire-chinois-mais-toujours-de-la-grogne.php#:~:text=Des%20investissements%20de%20245%20millions,et%20la%20tranquillité%20des%20lieux>.

- Baril, H. (2018a, 10 avril). Projet de mine tout électrique à Saint-Michel-des-Saints. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/affaires/economie/energie-et-ressources/201804/09/01-5160408-projet-de-mine-tout-electrique-a-saint-michel-des-saints.php>
- Baril, H. (2018b, 18 décembre). Saint-Michel-des-Saints: le projet de mine de graphite bien accueilli. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/affaires/economie/energie-et-ressources/201812/18/01-5208420-saint-michel-des-saints-le-projet-de-mine-de-graphite-bien-accueilli.php>
- Baril, H. (2021a, 10 février). Saint-Michel-des-Saints et Bécancour : Québec dit oui au projet de Nouveau Monde Graphite. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/affaires/entreprises/2021-02-10/saint-michel-des-saints-et-becancour/quebec-dit-oui-au-projet-de-nouveau-monde-graphite.php>
- Baril, H. (2021b, 17 février). Nouveau Monde Graphite se lance dans les ligues majeures. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/affaires/entreprises/2021-02-16/nouveau-monde-graphite-se-lance-dans-les-ligues-majeures.php#:~:text=Nouveau%20Monde%20Graphite%20veut%20obtenir,l%27entreprise%20dans%20un%20communiqué.>
- Baril, H. (2021c, 17 avril). Relance économie : Des entreprises d'ici déjà sur la ligne de départ. *La Presse +*. https://plus.lapresse.ca/screens/46846e47-8f58-4647-bc2e-9cec5b205226%7C_0.html
- Belhumeur, M. (2020a, 25 février). Un projet minier divise à Saint-Michel-des-Saints. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1538482/nouveau-monde-graphite-mine-saint-michel-des-saints>
- Belhumeur, M. (2020b, 25 février). Projet de mine de graphite à Saint-Michel-des-Saints : les points de vue s'entrechoquent. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1540270/audience-bape-mine-graphite-saint-michel-des-saints>
- Belhumeur-Gross, C. (2018a, 11 avril). Projet minier à Saint-Michel-des-Saints : L'inquiétude persiste chez les opposants au projet. *L'Action*. <https://www.laction.com/article/2018/04/11/l-inquietude-persiste-chez-les-opposants-au-projet>
- Belhumeur-Gross, C. (2018b, 11 avril). Projet minier à Saint-Michel-des-Saints : Nouveau Monde Graphite annonce la première mine 100 % électrique. *L'Action*. <https://www.laction.com/article/2018/04/11/nouveau-monde-graphite-annonce-la-premiere-mine-100---electrique>
- Belhumeur-Gross, C. (2018c, 12 avril). Projet minier à Saint-Michel-des-Saints : Entente-cadre entre les Atikamekw et l'entreprise Nouveau Monde Graphite. *L'Action*. <https://www.laction.com/article/2018/04/12/entente-cadre-entre-les-atikamekw-et-l-entreprise-nouveau-monde->
- Belhumeur-Gross, C. (2018d, 27 décembre). Une mobilisation citoyenne qui fait reculer le CISSS Lanaudière. *L'Action*. <https://www.laction.com/article/2018/12/27/une-mobilisation-citoyenne-qui-fait-reculer-le-ci-ss-lanaudiere>
- Belhumeur-Gross, C. (2019a, 9 janvier). Sondage Léger: Le projet minier globalement appuyé par la population à Saint-Michel-des-Saints. *L'Action*. Actualités, 7.

- Belhumeur-Gross, C. (2019b, 27 juin). Projet minier à Saint-Michel-des-Saints : La viabilité financière du projet remise en question. *L'Action*. <https://www.laction.com/article/2019/06/27/la-viabilite-financiere-du-projet-remise-en-question-par-un-organisme>
- Belhumeur-Gross, C. (2020a, 1^{er} janvier). Une première année complétée à l'usine de démonstration Nouveau Monde Graphite. *L'Action*. <https://www.laction.com/article/2020/01/01/une-premiere-annee-completee-a-l-usine-de-demonstration-nouveau-monde-graphite>
- Belhumeur-Gross, C. (2020b, 21 janvier). Nouveau Monde Graphite: la gestion des résidus miniers inquiète les opposants. *L'Action*. <https://www.laction.com/article/2020/01/21/nouveau-monde-graphite%E2%80%AF-la-gestion-des-residus-miniers-inquiete-les-opposants>
- Belhumeur-Gross, C. (2020c, 3 février). BAPE sur le projet minier à Saint-Michel-des-Saints : La première partie des audiences publiques complétée. *L'Action*. <https://www.laction.com/article/2020/02/03/la-premiere-partie-des-audiences-publiques-completee>
- Belhumeur-Gross, C. (2020d, 3 février). Projet minier : Saint-Michel-des-Saints pourrait toucher près de 2 M\$ par an en redevances. *L'Action*. Environnement, 12.
- Belhumeur-Gross, C. (2021, 9 février). Une année « charnière » pour Nouveau Monde Graphite. *L'Action*. <https://www.laction.com/article/2021/02/09/une-annee-charniere-pour-nouveau-monde-graphite>
- Bourque, O. (2022, 30 mai). «Je ne veux pas vendre, c'est chez moi»: des résidents mènent une lutte sans merci contre la mine. *Le Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2022/05/30/une-lutte-sans-merci-contre-la-mine>
- Brouillette, É. (2020a, 26 juin). Bureau d'audiences publiques sur l'environnement : Nouveau Monde Graphite accueille le rapport et les recommandations. *L'Action*. <https://www.laction.com/article/2020/06/26/nouveau-monde-graphite-accueille-le-rapport-et-les-recommandations>
- Brouillette, É. (2020b, 26 juin). Projet minier en Haute-Matawinie : « Ce sont des feux rouges, le BAPE met les freins ». *L'Action*. <https://www.laction.com/article/2020/06/26/-ce-sont-des-feux-rouges-le-bape-met-les-freins>
- Brouillette, É. (2020c, 14 juillet). Programme de formation professionnelle en mode dual : La première cohorte est lancée à Saint-Michel-des-Saints. *L'Action*. <https://www.laction.com/article/2020/07/14/la-premiere-cohorte-est-lancee-a-saint-michel-des-saints>
- Brouillette, É. (2021a, 10 février). Nouveau Monde Graphite obtient l'autorisation de Québec. *L'Action*. <https://www.laction.com/article/2021/02/10/nouveau-monde-graphite-obtient-l-autorisation-de-quebec>
- Brouillette, É. (2021b, 10 février). Projet minier en Haute-Matawinie : Une coalition dénonce la décision de Québec. *L'Action*. <https://www.laction.com/article/2021/02/10/projet-minier-en-haute-matawinie-une-coalition-denonce-la-decision-de-quebec>

- Champagne, S. (2021, 22 novembre). Minéraux stratégiques : que trouve-t-on dans le ventre du Québec ?. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/affaires/portfolio/2021-11-22/mines/mineraux-strategiques-que-trouve-t-on-dans-le-ventre-du-quebec.php>
- Dufour, R. (2018, 25 octobre). Nouveau Monde Graphite : Le potentiel du gisement dans Lanaudière double. *La Presse +*. https://plus.lapresse.ca/screens/ff29b9a6-7d4c-41d0-ab9a-02e95b5db072_7C_0.html?utm_medium=Twitter&utm_campaign=Internal+Share&utm_content=Screen
- Dussault, L. et Plante-Fréchette, D. (2021, 16 août). Industrie minière : Pelles mécaniques et division sociale. *La Presse +*. https://plus.lapresse.ca/screens/3a303058-69f3-43e4-93bd-a71ea3f4b0a7_7C_0.html?utm_content=twitter&utm_source=lpp&utm_medium=referral&utm_campaign=internal+share
- Ferah, M. (2020, 27 juin). Projet minier à Saint-Michel-des-Saints : Le BAPE recommande huit études additionnelles. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2020-06-27/projet-minier-a-saint-michel-des-saints-le-bape-recommande-huit-etudes-additionnelles.php>
- Gaudreau, M.-C. (2021, 15 mai). Dans la gestion du dossier Nouveau Monde Graphite : La députée Caroline Proulx critiquée par l'opposition. *L'Action*. <https://www.laction.com/article/2021/05/15/la-deputee-caroline-proulx-critiquee-par-l-opposition>
- Joly, J. (2021, 3 août). Projet de mine Matawinie : L'ingénierie et les travaux civils de construction avancent. *L'Action*. <https://www.laction.com/article/2021/08/03/l-ingenierie-et-les-travaux-civils-de-construction-avancent>
- Labbé, F. (2017, 13 avril). Un projet minier soulève inquiétudes... et espoirs à Saint-Michel-des-Saints. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1027988/projet-minier-saint-michel-des-saints-lanaudiere-inquietudes-espoirs-mine-ciel-ouvert>
- L'Action (2018, 29 juin). Projet minier à Saint-Michel-des-Saints : Le Mouvement d'Éducation Populaire Autonome de Lanaudière (MEPAL) soutient les groupes opposés au projet minier. *L'Action*. <https://www.laction.com/article/2018/06/29/le-mouvement-d-education-populaire-autonome-de-lanaudiere-mepal-soutient-les-groupes-opposes-au-projet-minier>
- Larocque, S. (2019, 22 juin). Une mine de graphite pour voitures électriques sème la division. *Le Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2019/06/22/une-mine-de-graphite-pour-voitures-electriques-seme-la-division>
- Morneau, C. (2017a, 5 juin). Mine de graphite: l'opposition s'intensifie à Saint-Michel. *L'Action*. <https://www.laction.com/article/2017/06/05/mine-de-graphite--l-opposition-s-intensifie-a-saint-michel>
- Morneau, C. (2017b, 27 juillet). Projet minier à Saint-Michel : Nouveau Monde Graphite s'entend avec une entreprise chinoise. *L'Action*. <https://www.laction.com/article/2017/07/27/nouveau-monde-graphite-s-entend-avec-une-entreprise-chinoise>

- Orfali, P. (2018, 10 avril). Une première mine à ciel ouvert carboneutre. *Le Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2018/04/10/une-premiere-mine-a-ciel-ouvert-carboneutre>
- Parent, D. (2018, 9 avril). La venue d'une mine près du lac Taureau inquiète. *Le Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2018/04/09/la-venue-dune-mine-pres-du-lac-taureau-inquiete>
- Parvic, C. (2021, 4 décembre). Creuser dans le sud du Québec, à la recherche de graphite. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/economie/651804/creuser-dans-le-sud-du-quebec-a-la-recherche-de-graphite>
- Parvic, C. (2022, 17 juin). Des citoyens ont à l'oeil un projet de mine de graphite. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/environnement/724086/environnement-des-citoyens-ont-a-l-oeil-un-projet-de-mine-de-graphite>
- Résséguir, V. (2022, 9 août). Mine de graphite dans Lanaudière : « Pour moi, ça va devenir un égout à ciel ouvert ». *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1893653/mine-graphite-saint-michel-saints-opposition>
- Riopel, A. (2020, 19 juin). Projet minier: des craintes de pollution de l'eau demeurent à Saint-Michel-des-Saints. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/environnement/581599/des-craintes-de-pollution-de-l-eau-demeurent-apres-l-etude-d-un-projet-minier>
- Shields, A. (2020, 28 janvier). Un imposant projet minier en zone touristique. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/environnement/571671/un-imposant-projet-minier-en-zone-de-villegiature>
- Thériault, J.-F. (2021, 11 février). Feu vert au projet de mine à Saint-Michel-des-Saints. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1770135/graphite-nouveau-monde-lanaudiere-voitures-electriques>

A.2 Corpus de recherche relatif au projet La Loutre de Lomiko Metals

A.2.1 Corpus relatif à Lomiko Metals

A.2.1.1 Documents

Lomiko Metals (2023a, avril). *Fiche d'information*. <https://lomiko.com/fr/>

Lomiko Metals (2023b, avril). *Présentation de l'entreprise – Developing a strategic stockpile of critical mineral graphite and lithium properties in Quebec for a North American climate success story*. <https://lomiko.com/fr/>

Lomiko Metals (2023c, mai). *Présentation communautaire – Créer un monde où les énergies renouvelables sont abondantes*. <https://lomiko.com/fr/mises-a-jour-communautaires-projet-la-loutre/>

Lomiko Metals (2023d, mai). *Présentation de l'entreprise – Développement d'un stock stratégique de minéraux critiques de graphite et de lithium au Québec pour une réussite climatique en Amérique du Nord*. <https://lomiko.com/fr/>

A.2.1.2 Communiqués de presse

Lomiko Metals (2019a, 16 juillet). *Lomiko Metals Looks to Participate in North American Graphite Anode Production for EV Lithium-ion Batteries* [Communiqué de presse] <https://www.lomiko.com/wp-content/uploads/2019/07/LMR-NR-La-Loutre-News-July-16-2019-final.pdf>

Lomiko Metals (2019b, 13 août). *Lomiko EV Battery Material Supply Strategy Includes Spherical Graphite Production from La Loutre Suitable for Graphite Anodes* [Communiqué de presse] <https://lomiko.com/fr/nouvelles/lomiko-ev-battery-material-supply-strategy-includes-spherical-graphite-production-from-la-loutre-suitable-for-graphite-anodes/>

Lomiko Metals (2020a, 5 février). *Lomiko Metals Outlines 2020 Project Plan for La Loutre Flake Graphite Property in Quebec* [Communiqué de presse]. <https://www.lomiko.com/wp-content/uploads/2020/02/LMR-La-Loutre-Drilling-Results-News-Release-Feb-5-2020-final-approved.pdf>

Lomiko Metals (2020b, 9 septembre). *Lomiko Encouraged by Ergi, Rare Act and Ore Act as Legislators Aim at Reducing Chinese Dependence on Critical Metals by Supporting North American Suppliers* [Communiqué de presse] <https://www.lomiko.com/wp-content/uploads/2020/09/LMR-ERGI-RARE-and-ORE-Act.pdf>

Lomiko Metals (2020c, 7 octobre). *Trump Executive Order on Critical Metals Aimed at Reducing Chinese Dependence on Imported Graphite Perfect Timing for Lomiko* [Communiqué de presse] <https://www.lomiko.com/wp-content/uploads/2020/10/October-07-2020-Lomiko-TRUMP-EXECUTIVE-ORDER.pdf>

Lomiko Metals (2020d, 26 octobre). *Biden Joins House, Senate And White House Call for a North American Critical Minerals Mining Strategy* [Communiqué de presse]. <https://www.lomiko.com/wp-content/uploads/2020/10/Biden-Interest-in-Critical-Minerals-Mining-LMR-October-26-2020.pdf>

Lomiko Metals (2020e, 9 novembre). *Lomiko Encouraged by President-Elect Biden's \$400 Billion Clean Energy Plan* [Communiqué de presse] <https://www.lomiko.com/wp-content/uploads/2020/11/President-Elect-Biden-400-Billion-Budget-for-Clean-Energy-Revolution-LMR-November-9-2020-1.pdf>

Lomiko Metals (2020f, 17 novembre). *Lomiko Forms Technical, Safety and Sustainability Committee and Charter to Oversee La Loutre Assessment* [Communiqué de presse] <https://www.lomiko.com/wp-content/uploads/2020/11/LTSS-Committee-LMR-final-November-17-2020.pdf>

Lomiko Metals (2021a, 12 janvier). *Lomiko Sees Biden's \$400 Billion Commitment to Clean Energy as an Opportunity for Quebec Mine Developers* [Communiqué de presse].

- <https://www.lomiko.com/wp-content/uploads/2021/01/Biden-Clean-Energy-Plan-LMR-January-12-2020.pdf>
- Lomiko Metals (2021b, 26 février). *Lomiko Moves Forward With La Loutre Graphite Development Plans as President Biden Signs New Executive Order to Review Electric Vehicle Supply Chains* [Communiqué de presse]. <https://www.lomiko.com/wp-content/uploads/2021/02/LMR-La-Loutre-News-February-26-2021-final.pdf>
- Lomiko Metals (2021c, 23 mars). *Lomiko Hires BRIDGE® for Community Relations* [Communiqué de presse]. https://www.lomiko.com/wp-content/uploads/2021/03/Lomiko-BRIDGEC-NR-March-23-2021_MP_APG-final.pdf
- Lomiko Metals (2021d, 1^{er} avril). *Lomiko Selects Ausenco for La Loutre PEA* [Communiqué de presse]. <https://www.lomiko.com/wp-content/uploads/2021/04/Lomiko-NR-April-1-2021-Final.pdf>
- Lomiko Metals (2021e, 7 avril). *Lomiko La Loutre Metallurgical Testing Produces Concentrate Grading 97.8% Carbon and 93.5% Graphite Recovery* [Communiqué de presse]. <https://lomiko.com/fr/nouvelles/lomiko-la-loutre-metallurgical-testing-produces-concentrate-grading-97-8-carbon-and-93-5-graphite-recovery-2/>
- Lomiko Metals (2021f, 4 août). *Lomiko Metals Inc. complète une EEP positive pour le projet de graphite La Loutre* [Communiqué de presse]. <https://lomiko.com/wp-content/uploads/2021/08/Lomiko-Metals-Nouvelles-PEA-29-juillet-2021.pdf>
- Lomiko Metals (2021g, 27 août). *Lomiko retient Hemmera pour les études environnementales de l'état initial et Bridge® pour la consultation publique et l'engagement auprès de la communauté sur son projet de graphite La Loutre* [Communiqué de presse]. <https://lomiko.com/fr/2021-fr/lomiko-retient-hemmera-pour-les-etudes-environnementales-de-letat-initial-et-bridge-pour-la-consultation-publique-et-lengagement-aupres-de-la-communaute-sur-son-projet-de-grap/>
- Lomiko Metals (2021h, 8 septembre). *Lomiko Metals Inc. lance un nouveau site Web bilingue pour assurer la communication avec les investisseurs et les parties prenantes concernant l'EEP positive du projet de graphite La Loutre* [Communiqué de presse]. <https://lomiko.com/fr/nouvelles/lomiko-metals-inc-lance-un-nouveau-site-web-bilingue/>
- Lomiko Metals (2021i, 26 octobre). *Lomiko nomme une nouvelle équipe de direction, un nouveau directeur et initie une nouvelle vision et stratégie au Québec* [Communiqué de presse]. <https://lomiko.com/fr/nouvelles/lomiko-nomme-une-nouvelle-equipe-de-direction-un-nouveau-directeur-et-initie-une-nouvelle-vision-et-strategie-au-quebec/>
- Lomiko Metals (2022a, 22 mars). *Lomiko annonce qu'elle est désormais certifiée UL ECOLOGO® pour l'exploration minière, validant ainsi les pratiques commerciales responsables des entreprises minières sur le marché et démontrant une valeur accrue aux investisseurs* [Communiqué de presse]. https://lomiko.com/fr/2022-fr/lomiko-certifiee-ul-ecologo-exploration-miniere/?fbclid=IwAR1S8D3I5DglbFxxu2fy1sZgxuffYI_cnARwI339ILO5KFJM74KDQyhpY0A
- Lomiko Metals (2022b, 20 décembre). *Reconnaissance des terres* [Communiqué de presse]. <https://lomiko.com/fr/nouvelles/reconnaissance-des-terres/>

Lomiko Metals (2023e, 9 janvier). *L'échantillonnage d'accotement de Lomiko délimite 210,9 mètres de minéralisation de graphite titrant 7,09 % Cg sur la propriété de graphite La Loutre au Québec* [Communiqué de presse]. <https://lomiko.com/fr/nouvelles/lechantillonnage-daccotement-de-lomiko-delimite-2109-metres-de-mineralisation-de-graphite-titrant-709-cg-sur-la-propriete-de-graphite-la-loutre-au-quebec/>

Lomiko Metals (2023f, 13 avril). *Lomiko annonce une mise à jour de l'estimation des ressources minérales pour la propriété de graphite en paillettes naturel La Loutre dans le sud du Québec, augmentant de 195 % son tonnage dans la catégorie des ressources minérales indiquées* [Communiqué de presse]. <https://lomiko.com/fr/2023-nouvelles/lomiko-annonce-une-mise-a-jour-de-lestimation-des-ressources-minerales-pour-la-propriete-de-graphite-en-paillettes-naturel-la-loutre-dans-le-sud-du-quebec-augmentant-de-195-son-tonnage-dans/>

A.2.1.3 Pages du site web

Lomiko Metals (2015, 15 février). *Home*. WayBack Machine.
<https://web.archive.org/web/20150215074843/https://lomiko.com/>

Lomiko Metals (2016a, 1^{er} avril). *Home*. WayBack Machine.
<https://web.archive.org/web/20160401183706/https://lomiko.com/>

Lomiko Metals (2016b, 1^{er} avril). *Properties*. WayBack Machine.
<https://web.archive.org/web/20160401032604/http://www.lomiko.com/properties/quatre.html>

Lomiko Metals (2017, 11 février). *Home*. WayBack Machine.
<https://web.archive.org/web/20170211033052/https://www.lomiko.com/>

Lomiko Metals (2018, 31 décembre). *Home*. WayBack Machine.
<https://web.archive.org/web/20181231230905/https://www.lomiko.com/>

Lomiko Metals (2019c, 6 avril). *Corporate*. WayBack Machine.
<https://web.archive.org/web/20190406141339/https://www.lomiko.com/corporate.html>

Lomiko Metals (2020g, 7 novembre). *Corporate*. WayBack Machine.
<https://web.archive.org/web/20201107115851/https://www.lomiko.com/corporate/>

Lomiko Metals (2021j, 31 août). *Home*. WayBack Machine.
<https://web.archive.org/web/20210831154009/https://www.lomiko.com/>

Lomiko Metals (2021k, 16 septembre). *À propos*. WayBack Machine.
<https://web.archive.org/web/20210916210916/https://lomiko.com/fr/a-propos-de-lomiko/>

Lomiko Metals (2021l, 16 septembre). *Projets – Projet La Loutre*. WayBack Machine.
<https://web.archive.org/web/20210916211106/https://lomiko.com/fr/la-loutre/>

Lomiko Metals (2021m, 6 octobre). *Accueil*. WayBack Machine.

<https://web.archive.org/web/20211006031322/https://lomiko.com/fr/>

Lomiko Metals (2022c, 23 mai). *Communauté*. WayBack Machine.

<https://web.archive.org/web/20220523152123/https://lomiko.com/fr/mises-a-jour-communautaires-projet-la-loutre/>

Lomiko Metals (2022d, 23 mai). *Projets – Projet La Loutre*. WayBack Machine.

<https://web.archive.org/web/20220523140830/https://lomiko.com/fr/projets/projet-la-loutre/>

Lomiko Metals (2023g, 31 mai). *Accueil*. <https://lomiko.com/fr/>

Lomiko Metals (2023h, 31 mai). *À propos*. <https://lomiko.com/fr/a-propos-de-lomiko/>

Lomiko Metals (2023i, 31 mai). *Communauté*. <https://lomiko.com/fr/mises-a-jour-communautaires-projet-la-loutre/>

Lomiko Metals (2023j, 31 mai). *Projets*. <https://lomiko.com/fr/projets/>

A.2.2 Corpus relatif au Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation

A.2.2.1 Documents

Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation (RPLPN) (2020a, 3 février). *Une ligne à ne pas franchir... : Mémoire présenté au Ministre de l'Énergie et des Ressources Naturelles dans le cadre de la Réflexion sur la place du Québec dans la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques*.⁴³

A.2.2.2 Communiqués de presse

Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation (RPLPN) (2020b, 19 février). *Développement minier près des grandes villes : importante mobilisation dans l'Outaouais* [Communiqué de presse].

https://static1.squarespace.com/static/56460876e4b040eb3150fb1c/t/5e4e8b2c2d11b67b4e21836e/1582205740799/Conférence+de+presse_MCS_Communiqué+de+presse.pdf

Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation (RPLPN) (2022, 1^{er} août). *21 municipalités s'opposent au boom minier dans le Sud du Québec* [Communiqué de presse].

⁴³ À noter qu'au moment de notre recherche document, nous avons téléchargé le document sur le site web du RPLPN, mais qu'il ne s'y trouvait plus quelques semaines plus tard. Le RPLPN l'a toutefois publié sur Facebook le 18 février 2020 :

<https://www.facebook.com/RPLPN/posts/pfbid0U21aSCUkiQVvuj0DJsnZNCrXV74ggkbc84T4WxD1jldqAnVs6ArdWz5wsyKY5yyl>.

<https://www.apls.ca/wp-content/uploads/2022/08/2022-08-01-Communique-RPLPN-MRCP-Duhamel-Incompatibles-aux-mines-dragged-copy-1.jpg>

A.2.2.3 Pages du site web

Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation (RPLPN) (2023a, 31 mai). *Désastres miniers au Québec*. <https://protectionpetitenation.com/desastres-miniers-au-quebec/>

Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation (RPLPN) (2023b, 31 mai). *Emplois*. <https://protectionpetitenation.com/emplois/>

Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation (RPLPN) (2023c, 31 mai). *Espèces menacées*. <https://protectionpetitenation.com/especes-menacees/>

Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation (RPLPN) (2023d, 31 mai). *FAQ*. <https://protectionpetitenation.com/foire-aux-questions/>

Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation (RPLPN) (2023e, 31 mai). *Garanties financières*. <https://protectionpetitenation.com/garanties-financieres/>

Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation (RPLPN) (2023f, 31 mai). *Historique du projet*. <https://protectionpetitenation.com/historique-du-projet-lomiko/>

Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation (RPLPN) (2023g, 31 mai). *La Petite-Nation*. <https://protectionpetitenation.com/la-petite-nation/>

Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation (RPLPN) (2023h, 31 mai). *La Petite-Nation – Un territoire incompatible à l'activité minière* [Page d'accueil]. <https://protectionpetitenation.com>

Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation (RPLPN) (2023i, 31 mai). *Les risques – Destruction du paysage naturel*. <https://protectionpetitenation.com/les-risques-destruction-du-paysage-naturel/>

Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation (RPLPN) (2023j, 31 mai). *Les risques – Historique environnementale*. <https://protectionpetitenation.com/les-risques-historique-environnemental/>

Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation (RPLPN) (2023k, 31 mai). *Les risques – Les risques économiques*. <https://protectionpetitenation.com/les-risques-economiques/>

Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation (RPLPN) (2023l, 31 mai). *Les risques – Une contamination difficile à contrôler*. <https://protectionpetitenation.com/les-risques-une-contamination-difficile-a-controler/>

Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation (RPLPN) (2023m, 31 mai). *Les risques – Une mine de graphite sur notre territoire*. <https://protectionpetitenation.com/les-risques-une-mine-de-graphite-sur-notre-territoire/>

Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation (RPLPN) (2023n, 31 mai). *Les risques – Réduction de sécurité*. <https://protectionpetitenation.com/les-risques-une-reduction-de-la-securite/>

Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation (RPLPN) (2023o, 31 mai). *Lois et applications*. <https://protectionpetitenation.com/lois-et-applications/>

Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation (RPLPN) (2023p, 31 mai). *Pourquoi s'inquiéter ?*. <https://protectionpetitenation.com/pourquoi-sinquieter/#>

Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation (RPLPN) (2023q, 31 mai). *RPLNP – Qui sommes-nous ?*. <https://protectionpetitenation.com/qui-nous-sommes/>

Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation (RPLPN) (2023r, 31 mai). *Situation du graphite au Québec*. <https://protectionpetitenation.com/situation-du-graphite-au-quebec/>

Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation (RPLPN) (2023s, 31 mai). *TIAM*. <https://protectionpetitenation.com/tiam/>

A.2.3 Corpus d'articles de presse relatif au projet

Blais, S. (2022, 1^{er} août). Outaouais: des municipalités se mobilisent contre les mines de graphite. *Le Devoir*.

Blais, S. (2023, 25 janvier). Le mouvement pour un moratoire sur les claims miniers s'agrandit. *Le Droit*. <https://www.ledroit.com/2023/01/25/le-mouvement-pour-un-moratoire-sur-les-claims-miniers-sagrandit-1f2c1c5b904ce33cc1032e35358888f6/>

Bilodeau, É. (2022, 12 septembre). Outaouais : Un projet minier sème la grogne. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/regional/2022-09-12/outaouais/un-projet-minier-seme-la-grogne.php>

Boursier, Y. (2021a, 11 août). Une étude économique préliminaire confirme le fort potentiel. *L'Info Petite Nation*. <https://infopetitenation.ca/actualites/2021/08/11/une-etude-economique-preliminaire-confirme-le-fort-potentiel/>

Boursier, Y. (2021b, 14 décembre). Plusieurs organisations ont rencontré Lomiko. *L'Info Petite Nation*. <https://infopetitenation.ca/actualites/2021/12/14/plusieurs-organisations-ont-rencontre-lomiko/>

Boursier, Y. (2021c, 21 décembre). Les discussions vont se poursuivre pour Lomiko. *L'Info Petite Nation*. <https://infopetitenation.ca/actualites/2021/12/21/les-discussions-vont-se-poursuivre-pour-lomiko/>

- Boursier, Y. (2022, 2 août). Des affiches pour poursuivre la sensibilisation. *L'Info Petite Nation*. <https://infopetitenation.ca/en-vedette/2022/08/02/des-affiches-pour-poursuivre-la-sensibilisation/>
- Buscemi, D. (2021, 29 décembre). Les grands dossiers de 2021. *L'Info Petite Nation*. https://infopetitenation.ca/actualites/2021/12/29/les-grands-dossiers-de-2021/?doing_wp_cron=1687297745.1403670310974121093750
- Carrier, L. (2022, 1^{er} août). Projets de mines de graphite : Une vingtaine de municipalités dénoncent un « rouleau compresseur ». *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2022-08-01/projets-de-mines-de-graphite/une-vingtaine-de-municipalites-denoncent-un-rouleau-compresseur.php#:~:text=Projets%20de%20mines%20de%20graphite%20Une,municipalités%20dénoncent%20un%20«%20rouleau%20compresseur%20»&text=Une%20vingtaine%20de%20municipalités%20de,qualité%20de%20vie%20des%20résidents.>
- Deschatelets, A.-R. (2022, 18 août). Développement minier: La MRC de Papineau demande un moratoire. *Le Droit*. <https://www.ledroit.com/2022/08/18/developpement-minier-la-mrc-de-papineau-demande-un-moratoire-d315821b07d3c9a45e8615d8affbef3b/>
- LeBlanc, D. (2022, 2 août). Une vingtaine de municipalités de l'Outaouais s'élèvent contre « la ruée » vers le graphite. *Le Droit*. <https://www.ledroit.com/2022/08/02/une-vingtaine-de-municipalites-de-loutaouais-selevent-contre-la-ruée-vers-le-graphite-669541433ba76ad406d33a8346596f8c/>
- Léouzon, R. (2021, 6 décembre). Mobilisation contre les mines en zone de villégiature. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/economie/652134/industrie-miniere-mobilisation-contre-les-mines-en-zone-de-villegiature>
- Léouzon, R. (2022, 2 août). L'environnement et la santé avant les mines. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/environnement/740589/environnement-la-sante-et-l-environnement-doivent-passer-avant-les-mines-selon-un-sondage-leger>
- Léveillé, J.-T. (2019, 23 juillet). Outaouais : Inquiétude autour d'un projet de mine de graphite. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2019-07-23/outaouais-inquietude-autour-d-un-projet-de-mine-de-graphite#:~:text=Un%20projet%20de%20mine%20de%20graphite%20aux%20portes%20de%20a,eux%20par%20les%20questions%20environnementales.&text=«%20C%27est%20un%20joyau%20C,Hilaire%20C%20au%20bout%20du%20fil.>
- Porter, I. (2022, 22 septembre). Gaz de schiste prise 2 en Outaouais ?. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/757814/elections-quebec-2022-gaz-de-schiste-prise-2-en-outaouais>
- Proteau, A. (2019, 31 juillet). Une mine de graphite inquiète les résidents. *L'Info Petite Nation*. Actualités, 2.
- Proteau, A. (2020, 19 février). Réflexion commune sur le développement minier dans l'Outaouais. *L'Info Petite Nation*. <https://infopetitenation.ca/actualites/2020/02/19/article-2020-02-19-reflexion-commune-sur-le-developpement-minier-dans-l-outaouais/>

- Sabourin, B. (2019, 17 novembre). La menace d'un possible «boom minier» en Outaouais. *Le Droit*. <https://www.ledroit.com/2019/11/18/la-menace-dun-possible-boom-minier-en-outaouais-2f8ebced04996c366d952b03afcd92ad/>
- Sabourin, B. (2020a, 20 février). Développement minier : importante mobilisation en Outaouais. *Le Droit*. <https://www.ledroit.com/2020/02/20/developpement-minier--importante-mobilisation-en-outaouais-aa1a2ec37b309a0cd1a981196c63e194/>
- Sabourin, B. (2020b, 29 septembre). Développement minier: des intervenants de la Petite-Nation rencontreront le ministre Julien. *Le Droit*. <https://www.ledroit.com/2020/09/30/developpement-minier-des-intervenants-de-la-petite-nation-rencontreront-le-ministre-julien-34782615509b94e5500ea691b89c42fa/>
- Sabourin, B. (2021a, 7 mars). Le spectre du développement minier toujours bien présent dans la Petite-Nation. *Le Droit*. <https://www.ledroit.com/2021/03/08/le-spectre-du-developpement-minier-toujours-bien-present-dans-la-petite-nation-f25e722cf90ac9ae7173fc0a50f8b355/>
- Sabourin, B. (2021b, 4 septembre). Projet La Loutre : La mobilisation prend de l'ampleur dans la Petite-Nation. *Le Droit*. <https://www.ledroit.com/2021/09/04/la-mobilisation-prend-de-lampleur-dans-la-petite-nation-b9b7ea6ed6d43569fd53d592dcc7d0de/>
- Sabourin, B. (2022, 7 septembre). L'exploitation minière s'invite dans la campagne électorale dans Papineau. *Le Droit*. <https://www.ledroit.com/2022/09/07/lexploitation-miniere-sinvite-dans-la-campagne-electorale-dans-papineau-7a0c85610a6ff877430be8a98c1ad42c/>

RÉFÉRENCES

- Albert, C. (2020). *Arguments et stratégies de communication dans une controverse publique. Le cas de la Montagne d'or en Guyane française*. [Mémoire de Master, Université Toulouse Jean Jaurès] <https://dante.univ-tlse2.fr/access/files/original/f78fb81d5cb28d2839e8f1df60b7c3e357aa8dac.pdf>
- Association pour la protection du Lac Taureau (APLT) (n. d.). <http://www.aplt.org>
- Barbier, R. (2021). L'épreuve d'acceptabilité sociale, ou la composition disputée du collectif. *Revue internationale de psychosociologie et de gestion des comportements organisationnels*, XXVII, 45-61. <https://doi.org/10.3917/rips1.069.0045>
- Baril, H. (2022, 17 mai). Nouveau Monde Graphite et Mason Graphite s'unissent. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/affaires/2022-05-17/secteur-minier/nouveau-monde-graphite-et-mason-graphite-s-unissent.php>
- Batellier, P. (2015). *Acceptabilité sociale – Cartographie d'une notion et de ses usages* [Cahier de recherche]. Les Publications du Centr'ERE (Centre de recherche en éducation et formation relatives à l'environnement et à l'écocitoyenneté), UQAM. <https://www.espace-ressources.org/wp-content/uploads/2015/07/Batellier-2015-Acceptabilite-sociale.pdf>
- Batellier, P. (2016). Acceptabilité sociale des grands projets à fort impact socio-environnemental au Québec : définitions et postulats. *Vertigo – La revue électronique en sciences de l'environnement*, 16(1). <https://id.erudit.org/iderudit/1037565ar>
- Batellier, P. (2020). *Le rôle de l'état au regard de l'acceptabilité sociale de grands projets à fort impact socio-environnemental. Repères pour examiner les interventions du Gouvernement du Québec*. [Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal]. <https://archipel.uqam.ca/13506/>
- Batellier, P. et Maillé, M.-È. (2017). *Acceptabilité sociale : sans oui c'est non*. Montréal : Écosociété.
- Batellier, P. et Sauvé, L. (2011). La mobilisation des citoyens autour du gaz de schiste au Québec : les leçons à tirer. *Gestion*, 36, 49-58. <https://doi.org/10.3917/riges.362.0049>
- Benford, R. D. et Snow, D. A. (2000). Framing processes and social movements: an overview and assessment. *Annual Review of Sociology*, 26, 611-639. <http://www.jstor.org/stable/223459>
- Bennett, W. L., et Iyengar, S. (2008). A new era of minimal effects? The changing foundations of political communication. *Journal of Communication*, 58(4), 707-731. <https://doi.org/10.1111/j.1460-2466.2008.00410.x>
- Bergeron, K. M., Jébrak, M., Yates, S., Séguin, C., Lehmann, V., Le Meur, P.-Y., Angers, P., Durand, S. et Gendron, C. (2015). Mesurer l'acceptabilité sociale d'un projet minier : essai de modélisation du risque social en contexte québécois. *Vertigo – La revue électronique en sciences de l'environnement*, 15(3). <https://id.erudit.org/iderudit/1035874ar>

- Bilodeau, É. (2022, 12 septembre). Outaouais – Un projet minier sème la grogne. *La Presse*.
<https://www.lapresse.ca/actualites/regional/2022-09-12/outaouais/un-projet-minier-seme-la-grogne.php>
- Blais, S. (2023, 4 février). La mine de lithium qui divise. *Le Devoir*.
https://www.ledevoir.com/societe/780563/ressources-naturelles-la-mine-de-lithium-qui-divise?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=boite_extra
- Boissonade, J., Barbier, R., Bauler, T., Fortin, M.-J., Fournis, Y., Lemarchand, F. et Raufflet, E. (2016). Mettre à l'épreuve l'acceptabilité sociale. *Vertigo – La revue électronique en sciences de l'environnement*, 16(1). <https://doi-org.proxy.bibliotheques.ugam.ca/10.4000/vertigo.17163>
- Bourdin, S. (2019). Le NIMBY ne suffit plus ! Étude de l'acceptabilité sociale des projets de méthanisation. *L'Espace Politique*, 38. <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.6619>
- Brun, A., Harbour-Marsan È., Lasserre F. et Mottet É. (2017). Le Plan Nord : enjeux géopolitiques actuels au regard des « Plans Nord » passés. *Recherches Sociographiques*, 58(2), 297-335.
<https://doi.org/10.7202/1042165ar>
- Buu-Sao, D. (2021). Faire advenir la « mine durable » en Europe ? Discours institutionnels et impératif de relance minière, de l'Union européenne à l'Andalousie. *Revue Gouvernance*, 18(2), 16-41.
<https://doi.org/10.7202/1082500ar>
- Cabinet du premier ministre (2020, 16 novembre). *Le gouvernement du Québec lance le Plan pour une économie verte 2030* [Communiqué]. Gouvernement du Québec.
<https://www.newswire.ca/fr/news-releases/le-gouvernement-du-quebec-lance-le-plan-pour-une-economie-verte-2030-814121581.html>
- Canel-Depitre, B. (2017). Le processus de construction de l'inacceptabilité sociale d'un projet de production électrique éolien en Haute Saintonge. *Gérer & Comprendre*, 130(4), 15-31.
<https://doi.org/10.3917/geco1.130.0015>
- Carrier, L. (2022, 18 août). « Aucun projet minier sans acceptabilité sociale », promet François Legault. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2022-08-18/parc-regional-du-reservoir-kiamika/aucun-projet-minier-sans-acceptabilite-sociale-promet-francois-legault.php>
- Chailleux, S. (2015). De la revendication locale à la mise en cause globale : trajectoire du mouvement d'opposition au gaz de schiste au Québec. *Recherches sociographiques*, 56(2-3), 325-351.
<https://doi.org/10.7202/1034210ar>
- Champagne, É.-P. (2023, 25 janvier). Hausse du nombre de claims miniers – Une nouvelle coalition demande un moratoire. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2023-01-25/hausse-du-nombre-de-claims-miniers/une-nouvelle-coalition-demande-un-moratoire.php>
- Chong, D., et Druckman, J. N. (2012). Counterframing effects. *The Journal of Politics*, 75(1), 1-16.
<https://doi.org/10.1017/s0022381612000837>

- Coalition québécoise des lacs incompatibles avec l'activité minière (Coalition QLAIM) (2023). *Coalition QLAIM – Claims miniers : Lancement d'une nouvelle coalition pour la protection des lacs*. <https://www.coalitionqlaim.com>
- Cordelier, B. (2020). *Greenwashing ou écoblanchiment. Cadrer la communication environnementale. Sens-Dessous*, 26(2), 21-32. <https://doi.org/10.3917/sdes.026.0021>
- Crétois, P. et Roza, S. (2023) De l'intérêt général : introduction. *Astérian*, 17. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.4000/asterion.2996>
- Dechamp, F. (2018). *La construction de l'acceptabilité sociale des parcs éoliens terrestres en France : l'analyse d'une stratégie de communication d'une entreprise* [Thèse de doctorat, Université de Lorraine]. <https://hal.univ-lorraine.fr/tel-01752239>
- Deshaies, M. (2011). Grands projets d'exploitation minière et stratégie des firmes pour se rendre environnementalement acceptables. *L'Espace Politique*, 15(3). <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.2113>
- Deshaies, M. (2016). Mines et environnement dans les Amériques : les paradoxes de l'exploitation minière. *IdeAs*, 8. <https://doi.org/10.4000/ideas.1639>
- Deshaies, T. (2019, 9 mars). Projet Authier : la mobilisation citoyenne se poursuit. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1157520/sayona-quebec-manifestation-amos-bape-environnement-authier>
- Duhaime, G., Brousseau, S., Grenier, J., Therrien, A. et Beaudoin-Jobin, C. (2013). Le développement du Nord et le destin du Québec. *Recherches sociographiques*, 54(3), 477-511. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.7202/1021001ar>
- Dussault, L. et Plante-Fréchette, E. (2021, 16 août). Industrie minière – Pelles mécaniques et division sociale. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/affaires/2021-08-16/industrie-mini%C3%A9re/pelles-m%C3%A9caniques-et-division-sociale.php>
- Entman, R. M. (1993). Framing: toward clarification of a fractured paradigm. *Journal of Communication*, 43(4), 51-58. <https://doi.org/10.1111/j.1460-2466.1993.tb01304.x>
- Ernst & Young (2020). *Global mining and metals top 10 business risks and opportunities — 2021*. Ernst & Young. https://www.ey.com/en_ca/mining-metals/top-10-business-risks-and-opportunities-for-mining-and-metals-in-2021
- Ernst & Young (2021). *Top 10 business risks and opportunities for mining and metals in 2022*. Ernst & Young. https://www.ey.com/fr_ca/mining-metals/top-10-business-risks-and-opportunities-for-mining-and-metals-in-2022
- Ernst & Young (2022). *Top 10 business risks and opportunities for mining and metals in 2023*. Ernst & Young. https://www.ey.com/fr_ca/mining-metals/risks-opportunities

- Faucher, É. (2023, 10 avril). Prospection minière: souvenirs et inquiétude à Saint-Élie-de-Caxton. *Le Nouvelliste*. <https://www.lenouvelliste.ca/2023/04/11/prospection-miniere-souvenirs-et-inquietude-a-saint-elie-de-caxton-b805ca7487f9a1b3989a820c51cccb5e/>
- Fortin, J. (2019). Les dimensions silencieuses de l'acceptabilité sociale au Nunavik : le cas d'Aupaluk. *Recherches amérindiennes au Québec*, 49(2), 73-84. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.7202/1070760ar>
- Fortin, M.-J. et Fournis, Y. (2015). Une participation conflictuelle : la trajectoire territoriale des mobilisations contre le gaz de schiste au Québec. *Participations*, 13, 119-144. <https://doi.org/10.3917/parti.013.0119>
- Fournis, Y. et Fortin, M.-J. (2015). Une définition territoriale de l'acceptabilité sociale : pièges et défis conceptuels. *VertigO – La revue électronique en sciences de l'environnement*, 15(3). <https://doi.org/10.4000/vertigo.16682>
- Friser, A. et Yates, S. (2019). L'acceptabilité sociale : une question de démocratie participative ? *Revue internationale de psychosociologie et de gestion des comportements organisationnels*, XXV, 189-195. <https://doi.org/10.3917/rips1.061.0189>
- Friser, A. et Yates, S. (2021). Article introductif – L'acceptabilité sociale, une question de démocratie participative ?. *Revue internationale de psychosociologie et de gestion des comportements organisationnels*, XXVII, 5-16. <https://doi.org/10.3917/rips1.069.0005>
- Gadrey, J. (2004). *L'utilité sociale des organisations de l'économie sociale et solidaire. Une mise en perspective sur la base de travaux récents* [Rapport de synthèse, Université de Lille 1]. https://base.socioeco.org/docs/rapport_utilisociale_gadrey_0204.pdf
- Gagnon, Y.-C. (2012). *L'étude de cas comme méthode de recherche* (2^e éd.). Presses de l'Université du Québec.
- Gendron, C. (2014). Penser l'acceptabilité sociale : au-delà de l'intérêt, les valeurs. *Communiquer*, 11, 117-129. <https://doi.org/10.4000/communiquer.584>
- Gendron, C. et Yates, S. (2020). Des controverses sociales ancrées dans une géométrie variable : Les changements d'échelle en sciences sociales. Dans J. Féral (dir.), *Changements d'échelle – Les arts confrontés au réel* (p. 27-39). Paris : Éditions Mimesis.
- Gouvernement du Québec (2011). *Plan Nord* [Plan d'action gouvernemental]. Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Québec. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2420757>
- Gouvernement du Québec (2020a). *Plan pour une économie verte 2030 : Politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques* [Politique gouvernementale]. Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Québec. <https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-economie-verte>
- Gouvernement du Québec (2020b). *Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025* [Plan d'action gouvernemental]. Bibliothèque et Archives nationales du

- Québec, Québec. <https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-quebecois-valorisation-mineraux-critiques-strategiques>
- Gouvernement du Québec (2022a). GES 1990-2020 : Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2020 et leur évolution depuis 1990 [Inventaire annuel]. Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Québec. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/index.htm>
- Gouvernement du Québec (2022b). *Les minéraux critiques et stratégies – Une industrie en croissance, des occasions à saisir* [Brochure destinée aux investisseurs]. Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Québec. <https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-quebecois-valorisation-mineraux-critiques-strategiques>
- Gouvernement du Québec (n. d.). *Synthèse des commentaires – Réflexion sur la place du Québec dans la mise en valeur des minéraux critiques et stratégies*. Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégies. <https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-quebecois-valorisation-mineraux-critiques-strategiques>
- Ihlen, Ø., Raknes, K., Somerville, I., Valentini, C., Stachel, C., Lock, I., Davidson, S. et Seele, P. (2018). Framing “the Public Interest”: Comparing Public Lobbying Campaigns in Four European States. *Journal of Public Interest Communications*. <https://doi.org/10.32473/jpic.v2.i1.p107>
- Lacroix-Villeneuve, C. et Vachon, L. (2023, 14 janvier). Nouveau Monde Graphite présente son projet Uatnan aux gens d'affaires; Pessamit réagit. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1948297/graphite-mine-gueret-baie-comeau>
- Lalande, J. (2022). La trajectoire des savoirs citoyens : le cas du développement d'un projet minier québécois. *Vertigo – La revue électronique en sciences de l'environnement*, 22(3). <https://doi.org/10.4000/vertigo.37761>
- La Presse canadienne (2023a, 25 janvier). Le mouvement québécois pour un moratoire sur les claims miniers s'agrandit. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1950902/claims-mines-mouvement-blocage>
- La Presse canadienne (2023b, 5 février). Lithium en territoire cri : une mine qui divise et ravive de vieilles blessures. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/1953805/nemaska-cri-lithium-mine-consultation-eeyou>
- La Presse canadienne (2023c, 2 mai). Le nombre de claims miniers a bondi de 65 % en deux ans au Québec. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1976258/ministere-ressources-naturelles-exploration-minerais>
- Le Berre, S. et Chailleux, S. (2021). La relance minière en France et en Europe à l'épreuve des critiques. *Revue Gouvernance*, 18(2), 1-15. <https://doi.org/10.7202/1082499ar>
- Lepage, B. (2023, 15 mai). Citoyens et élus mobilisés contre les projets miniers. *L'Hebdo du St-Maurice*. <https://www.lhebdodustmaurice.com/actualites/citoyens-et-elus-mobilises-contre-les-projets-miniers/>

- Léveillé, J.-T. (2019, 23 juillet). Outaouais : inquiétude autour d'un projet de mine de graphite. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2019-07-23/outaouais-inquietude-autour-d-un-projet-de-mine-de-graphite>
- Linström, M et Marais, W. (2012). Qualitative news frame analysis: a methodology. *Communitas*, 17, 21-38. <https://journals.ufs.ac.za/index.php/com/article/view/991>
- Lomiko Metals (2021, 26 octobre). *Lomiko nomme une nouvelle équipe de direction, un nouveau directeur et initie une nouvelle vision et stratégie au Québec* [Communiqué]. Lomiko Metals. <https://lomiko.com/fr/nouvelles/lomiko-nomme-une-nouvelle-equipe-de-direction-un-nouveau-directeur-et-initie-une-nouvelle-vision-et-strategie-au-quebec/>
- Lomiko Metals (2022, décembre). *Developing a pipeline of graphite and lithium properties in Quebec for a North American climate success story* [Présentation]. Projet La Loutre. <https://lomiko.com/wp-content/uploads/2022/12/Lomiko-Investor-Presentation-Dec-2022-AGM.pdf>
- Lomiko Metals (n. d.). *À propos de Lomiko*. <https://lomiko.com/fr/a-propos-de-lomiko/>
- Lyytimäki, J. et Peltonen, L. (2016). Mining through controversies: public perceptions and the legitimacy of a planned gold mine near a tourist destination. *Land Use Policy*, 54, 479-486. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2016.03.004>
- Maillé, M.-È. (2012). *Information, trust, and social cohesion in an environmental conflict related to a wind farm project in Québec* [Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal]. <https://archipel.uqam.ca/5178/>
- Massé, P. (2021). Des instruments (insuffisants) pour gouverner les critiques adressées au « renouveau minier » en France métropolitaine. Une articulation autour des référentiels de l'environnement et du territoire. *Revue Gouvernance*, 18(2), 110–135. <https://doi.org/10.7202/1082504ar>
- McAdam, D., McCarthy, J., et Zald, M. (1996). Introduction: Opportunities, mobilizing structures, and framing processes – toward a synthetic, comparative perspective on social movements. Dans D. McAdam, J. McCarthy, et M. Zald (dir.), *Comparative Perspectives on Social Movements: Political Opportunities, Mobilizing Structures, and Cultural Framings* (p. 1-20). Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9780511803987.002>
- Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (2022). *Stratégie québécoise de développement de la filière batterie*. Gouvernement du Québec. <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/strategies/strategie-quebecoise-de-developpement-de-la-filiere-batterie>
- Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (2021) SIGÉOM – Carte interactive. Gouvernement du Québec. https://sigecom.mines.gouv.qc.ca/signet/classes/l1108_afchCarteIntr
- Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (n. d.). *Portail substances minérales – Graphite*. Gouvernement du Québec. <https://gq.mines.gouv.qc.ca/portail-substances-minerales/graphite/>
- Moliner, P. et Guimelli, C. (2015). *Les représentations sociales. Fondements historiques et développements récents*. Presses Universitaires Grenoble.

- Mononen, T. et Sairinen, R. (2021). Mining with social license: Case study of Kylylahti mine in Northern Karelia, Finland. *The Extractive Industries and Society*, 8(2).
<https://doi.org/10.1016/j.exis.2020.05.023>
- Nations Unies (n. d.). *L'Accord de Paris*. Nations Unies | Actions Climat.
<https://www.un.org/fr/climatechange/paris-agreement>
- Nemaska Lithium (n. d.). *Ce que nous faisons – La mine Whabouchi*. <https://nemaskalithium.com/fr/la-mine-whabouchi/>
- Nouveau Monde Graphite (2021, 10 février). *Nouveau Monde franchit une étape clé en recevant l'autorisation du gouvernement du Québec pour la construction de ce qui deviendra la plus grande mine de graphite en Occident* [Communiqué de presse].
<https://nmg.com/fr/autorisation-mine-matawinie/>
- Nouveau Monde Graphite (n. d. a). *À propos*. <https://nmg.com/fr/a-propos/>
- Nouveau Monde Graphite (n. d. b). *Opérations*. <https://nmg.com/fr/operations/#>
- Normand, F. (2023, 10 mai). Le triathlon de Nouveau Monde Graphite. *Les Affaires*.
<https://www.lesaffaires.com/dossier/industrie-miniere-la-course-aux-minerais-d-avenir/le-triathlon-de-nouveau-monde-graphite/640966>
- Office québécois de la langue française (2019). *Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance*. Office québécoise de la langue française. <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26557052/facteurs-environnementaux-sociaux-et-de-gouvernance>
- Oiry, A. (2015). Conflits et stratégies d'acceptabilité sociale autour des énergies marines renouvelables sur le littoral français. *Vertigo – La revue électronique en sciences de l'environnement*, 15(3).
<https://doi.org/10.4000/vertigo.16724>
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2021). Chapitre 12. L'analyse thématique. Dans : P. Paillé et A. Mucchielli (dir.), *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (p. 269-357). Armand Colin.
- Plante, C. (2023, 7 mai). Claims miniers – Québec envisage de modifier la Loi sur les mines. *La Presse*.
<https://www.lapresse.ca/affaires/2023-05-07/claims-miniers/quebec-envisage-de-modifier-la-loi-sur-les-mines.php>
- Porter, I. (2023, 11 juillet). Les mines de métaux pour batteries se heurtent à un mur en Mauricie. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/environnement/794362/environnement-les-mines-a-batterie-frappent-un-mur-en-mauricie>
- Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation (RPLPN) (n. d.).
<https://protectionpetitenation.com>
- Rességuier, V. (2022a, 28 janvier). Les projets de mines de lithium ne font pas l'unanimité en Abitibi-Témiscamingue. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1857801/mines-lithium-acceptabilite-sociale-citoyens-milieu-affaires-abitibi-temiscamingue>

- Rességuier, V. (2022b, 9 août). Mine de graphite dans Lanaudière : « Pour moi, ça va devenir un égout à ciel ouvert ». *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1893653/mine-graphite-saint-michel-saints-opposition>
- Robillard, A. (2023, 3 mai). Hausse de 65% du nombre de claims miniers au Québec. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/790210/qs-denonce-une-procedure-favorable-aux-vampires-pour-les-coupes-forestieres>
- Sabourin, B. (2021, 4 septembre). La mobilisation prend de l'ampleur dans la Petite-Nation. *Le Droit*. <https://www.ledroit.com/2021/09/04/la-mobilisation-prend-de-l-ampleur-dans-la-petite-nation-b9b7ea6ed6d43569fd53d592dcc7d0de>
- Sabourin, B. (2023, 20 janvier). Gestion du territoire. Quand les minières et les villégiateurs ne font pas bon ménage. *Le Droit*. <https://www.ledroit.com/2023/01/20/gestion-du-territoire-quand-les-minieres-et-les-villegiateurs-ne-font-pas-bon-menage-57be1645c782a236c544620969f542c0>
- Saint-Armand, P. (2022, 2 septembre). Pas de mine sans acceptabilité sociale, affirme Legault. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/746631/pas-de-mine-sans-acceptabilite-sociale-affirme-legault?>
- Sayona (n. d. a). *Le projet Authier*. <https://www.sayona.ca/projets/projet-authier/>
- Sayona (n. d. b). *Projet Moblan*. <https://www.sayona.ca/projets/projet-moblan/>
- Scheufele, D. A. (1999). Framing as a theory of media effects. *Journal of Communication*, 49(1), 103-22. <https://doi.org/10.1111/j.1460-2466.1999.tb02784.x>
- Scheufele, D. A. et Iyengar, S. (2014). The State of Framing Research: A Call for New Directions. Dans K. Kenski, et K. Hall Jamieson (dir.), *The Oxford Handbook of Political Communication*. Oxford University Press. https://www.researchgate.net/publication/224818492_The_state_of_framing_research_A_call_for_new_directions
- Simard, L. (2021). L'acceptabilité sociale : trajectoire d'une nouvelle norme d'action publique. *Politique et Sociétés*, 40(3), 29-62. <https://doi.org/10.7202/1083023ar>
- Shields, A. (2019, 6 mars). Le projet de mine de lithium Authier, en Abitibi, sera soumis au BAPE. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/environnement/549171/le-projet-de-mine-de-lithium-authier-en-abitibi-sera-soumis-au-bape>
- Thériault, J.-F. (2021, 11 février). Feu vert au projet de mine à Saint-Michel-des-Saints. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1770135/graphite-nouveau-monde-lanaudiere-voitures-electriques>
- Wayback Machine (n. d.). *Internet Archive Wayback Machine*. <https://archive.org/web/>
- Yates, S. (2018). L'acceptabilité sociale en tant que nouvel impératif des organisations. Dans S. Yates (dir.), *Introduction aux relations publiques : Fondements, enjeux et pratiques* (p. 203-227). Presses de l'Université du Québec.

Yates, S., Hudon, R. et Poirier, C. (2013). Communication et légitimité : Une analyse comparative des cas du Mont Orford et de Rabaska au Québec. Dans V. Lehmann et B. Motulsky (dir.), *Communication et grands projets* (p. 97-112). Presses de l'Université du Québec.

Yates, S. et Turbide, O. (2018). Du modèle normatif à une vision pragmatique de la profession. Dans S. Yates (dir.), *Introduction aux relations publiques : Fondements, enjeux et pratiques* (p. 51-92). Presses de l'Université du Québec.

Yin, R. K. (2014). *Case study research : design and methods* (5^e éd.). Sage Publications.